THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/procesverbauxetm1892acad

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1892

BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1893

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1892

BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1893

THE GETTY CENTER
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1892

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 21 janvier 1892.

Etaient présents : MM. Mairot, président ; le docteur Baudin, Boussey, Boutroux, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, Fleury, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, Isenbart, le marquis de Jouffroy, Lambert, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Péquignot, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le vicaire général Touchet, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre est lu et adopté.

Les ouvrages suivants ont été envoyés :

Par M. Charles Thuriet, associé correspondant : *Traditions populaires du Doubs*, 1 vol.

Par M. Paul Choffat, associé étranger : 1° *Note sur la créta-*

cique des environs de Torres Vedras, de Peniche et de Cercal; 2º Exemplo frisante da importancia da utilizao dos dados geologicos na escollea dos traçados dos caminhos de ferro. (Extraits des *Communicaçou da Commissao dos trabalhos geologicos.*)

M. Lambert lit une étude sur *le Recteur dans l'ancienne Université de Franche-Comté*, M. Touchet une autre étude sur *le Cardinal de Rohan en 1830*, M. Guichard une pièce de vers. Ces trois pièces sont retenues pour la prochaine séance publique.

L'Académie détermine le programme de cette séance.

Sont réélus membres de la commission des publications : MM. Mieusset, de Sainte-Agathe, Lambert, Suchet, Estignard.

La séance est levée.

Le Président, Henri MAIROT. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance publique du 29 janvier 1892.

Etaient présents : MM. MAIROT, président ; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, GIACOMOTTI, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, le marquis DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, PÉQUIGNOT, le docteur ROLAND, le comte DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, le vicaire général TOUCHET, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; BAILLE, DE BEAUSÉJOUR (Eugène), le docteur DUFOUR, FEUVRIER, LE MIRE, MARQUISET, THURIET ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Les Alpes suisses, d'Eugène Rambert, par M. le président ;

Un aventurier franc-comtois au XVIIe siècle ; Gonzel, discours de réception par M. Boussey ;

Réponse de M. le président.

Le Recteur dans l'ancienne Université de Franche-Comté, par M. Lambert ;

Le Cardinal de Rohan en 1830, discours de réception par M. le vicaire général Touchet.

Réponse de M. le président.

Le Dévouement d'un vieux soldat, poésie, par M. Paul Guichard.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Isenbart et Mieusset, a élu :

Dans l'ordre des associés correspondants franc-comtois :

M. Armand Lods, à Héricourt ;

M. Boisselet, à Vesoul ;

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura) ;

Dans l'ordre des associés étrangers :

M. Philippe Godet, professeur à l'Académie de Neuchatel.

Le Président, Henri Mairot. *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance du 18 février 1892.

Etaient présents : MM. Mairot, président ; le chanoine de Beauséjour, Boussey, Boutroux, Estignard, Fleury, Gauthier, le docteur Girardot, Lambert, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le chanoine Touchet, le marquis de Vaulchier ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal des séances des 21 et 29 janvier est lu et adopté.

Les ouvrages suivants ont été envoyés :

Par M. Thuriet, associé correspondant : *Proverbes judiciaires ; Saint-Claude et ses environs ; Deux causeries sur Lamartine.*

Par M. Frédéric Bataille, de Mandeure, professeur au lycée Michelet, *Choix de poésies.* M. Lambert se charge de rendre compte de ce dernier ouvrage.

M. Pingaud lit deux notices nécrologiques sur MM. le prince Louis-Lucien Bonaparte et Charles Toubin, et l'introduction qui figurera en tête des lettres de Bergier, publiées dans le volume de 1891.

M. Lieffroy présente le rapport de la commission des finances, sur les comptes de 1891, qui est approuvé.

Le projet de budget pour 1892 est arrêté ainsi qu'il suit :

Recettes.			Dépenses.		
En caisse au 1er janvier	4,295	20	Impressions . . .	1,250	»
Rentes	2,605	»	Pension Suard . .	1,500	»
Cotisations des résidants	780	»	Prix	700	»
Cotisations des correspondants. . .	100	»	Documents inédits .	1,300	»
Vente de volumes .	100	»	Traitement Lacoste.	50	»
Intérêts	50	»	— Ledoux.	70	»
			Séances publiques, secrétariat, chauffage	200	»
			Imprévu.	100	»
	7,930	20		5,170	»
			Excédent des recettes . . .	2,760	20

M. Sayous donne connaissance sommaire à l'Académie d'un travail sur le patois de Damprichard paru dans la *Revue de linguistique.*

Sont nommés membres de la commission des documents inédits : MM. de Loray, de Lurion, Boussey.

M. de Lurion lit un fragment de son ouvrage en cours d'impression intitulé : *Les derniers jours de la Chambre des comptes de Dole.*

La séance est levée.

Le Président, Henri Mairot.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance du 17 mars 1892.

Etaient présents : MM. Mairot, président; le docteur Baudin, Boussey, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, Gauthier, le docteur Girardot, le marquis de Jouffroy, Lambert, le docteur Lebon, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Péquignot, de Sainte-Agathe, Sayous, Terrier de Loray, le chanoine Touchet, le marquis de Vaulchier ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 18 février est lu et adopté.

M. Suchet fait hommage de son livre intitulé *Notre-Dame de Besançon.*

M. l'abbé Gremaud, associé étranger, envoie ses deux brochures : *La Ville d'Estavayer ; Le Château de Chenaux à Estavayer.*

M. le président annonce la mort de Mgr Jacquenet, évêque d'Amiens, associé correspondant franc-comtois, et de M. le cardinal Mermillod, associé étranger. MM. Suchet et Touchet rédigeront les notices d'usage.

M. Mairot fait connaître le texte de la lettre qu'il se propose d'adresser à M. le président du Conseil général du Doubs, en vue du rétablissement de la subvention annuelle départementale. Ce texte est approuvé ; il sera communiqué à M. le préfet.

L'Académie fixe par extraordinaire la séance prochaine au jeudi 28 avril.

M. Lambert présente un rapport sur les poésies de M. Frédéric Bataille, de Montbéliard.

M. Lieffroy lit une étude sur la captivité de Bourmont à la citadelle de Besançon, de 1801 à 1805.

La séance est levée.

Le Président, Henri Mairot. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance du 28 avril 1892.

Etaient présents : MM. Mairot, président ; Boussey, Ducat, Estignard, Fleury, Giacomotti, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, de Lurion, le comte de Sainte-Agathe, Sayous, le marquis Terrier de Loray, Vuillermoz ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de M. François Leclerc, associé correspondant, survenue le 17 novembre 1890, et restée inconnue jusqu'ici.

L'Académie de Vaucluse propose l'échange de ses publications avec celles de l'Académie, et M. Garnier, associé correspondant, archiviste de la Côte-d'Or, demande à recevoir

les Mémoires en échange des fascicules imprimés de ses inventaires. Ces deux propositions sont adoptées.

Mgr le duc d'Aumale, membre honoraire, a fait parvenir le tome VI de son *Histoire des princes de Condé*. M. Sayous se charge de présenter un compte spécial de ce volume.

M. le président annonce que le Conseil général du Doubs, dans sa dernière session, sur la proposition de M. Rambaud, associé correspondant, a inscrit à son budget rectificatif de 1891 la somme de 500 francs représentant la subvention votée annuellement, depuis de longues années, en faveur de l'Académie. Une lettre de remerciements sera adressée à M. le président du Conseil général.

M. le secrétaire communique, au nom de M. le chanoine Suchet, une notice nécrologique sur Mgr Jacquenet, évêque d'Amiens, associé correspondant franc-comtois.

M. Estignard lit une étude sur *les Derniers jours du Parlement de Franche-Comté.*

L'Académie adopte les premières propositions de la commission des publications relativement au volume de 1892.

La séance est levée.

Le Président, Henri Mairot. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance du 19 mai 1892.

Etaient présents : MM. le chanoine de Beauséjour, vice-président ; Boussey, Boutroux, Castan, le comte de Chardonnet, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, Fleury, Gauthier, Giacomotti, Guichard, Lambert, Lombart, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Vuillermoz ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire, au nom des auteurs absents, donne lecture d'une notice de M. le vicaire général Touchet sur M. le cardinal Mermillod, et communique le compte rendu suivant de M. Sayous sur l'*Histoire des princes de Condé* (t. VI).

L'auguste historien n'a jamais mieux prouvé sa supériorité que dans le sujet difficile dont traite ce nouveau volume. Les

années coupables, criminelles même, du héros, quel écueil, quel découragement, pour un auteur ! Quelle tentation aussi, tentation fréquente et trop souvent obéie, de réhabiliter à tout prix ! M. le duc d'Aumale n'y a nullement cédé, grand et rare mérite. Malgré la prédilection que lui inspirait dès longtemps l'impétueuse figure du Grand Condé, il ne cherche point à pallier ses fautes, depuis 1650, surtout depuis 1652 jusqu'en 1658. Or, il ne serait pas aisé de trouver dans l'histoire un personnage princier qui se soit donné à la fois plus de torts graves et différents, et qui ait mieux mérité l'échafaud que la reine Anne d'Autriche, le jeune roi Louis XIV, et le doux Mazarin lui-même ont plusieurs fois dressé dans leur cœur à l'usage du vainqueur de Rocroi.

Trahison à l'égard du roi, le jeune et légitime chef de sa famille : M. le Prince, exaspéré par sa captivité, puis par les obstacles qu'il rencontre après sa libération, veut lui arracher sa couronne, ni plus ni moins. — Trahison à l'égard de la France intérieurement : M. le Prince veut la démembrer, créer une sorte d'État à son profit dans le sud-ouest, et pour cela souffler la guerre civile, la guerre religieuse aussi, se servant du nom de son bisaïeul ; il n'échoue dans ce dernier projet que grâce à l'inébranlable fidélité des protestants de Guyenne. — Trahison à l'égard de la France extérieurement : M. le Prince s'unit étroitement avec l'Espagne, commande les armées espagnoles contre les armées françaises, et au nord-est aussi se taille un petit État provisoire occupé par les troupes de l'étranger. — Trahison à l'égard de la société : M. le Prince est l'inspirateur, le chef suprême de la détestable démagogie bordelaise, dont les meneurs se réunissaient dans une promenade plantée d'ormes, ce qui a fait donner dans l'histoire, à cette Commune anticipée, le nom de « l'Ormée. »

Notons que la Fronde bordelaise, pas plus que la Fronde parisienne du reste, ne fut cette aimable comédie qu'on aime à se représenter : elle fut en réalité une guerre civile aussi atroce que toutes les autres. Les démagogues bordelais, dont le plus redouté portait le nom caractéristique de Duretête, n'ont pas laissé grand'chose à inventer à leurs disciples ultérieurs, ni la persécution des curés, ni le drapeau rouge. Voilà, pour le premier prince du sang, de singulières accointances !

A toutes ces erreurs — pour employer un mot très indulgent — que M. le duc d'Aumale nous fait si bien et si impartialement connaître, faut-il ajouter une véritable complicité

d'assassinat, l'excitation au massacre des Mazarins, c'est-à-dire des bourgeois royalistes, après la bataille de la porte Saint-Antoine? L'opinion générale des contemporains et des historiens répond : oui. Notre éminent collègue, au contraire, croit pouvoir sur ce point devenir l'avocat de son héros. Je dois dire que ses raisons me paraissent très fortes, et que j'en suis bien aise. On aime à rayer, dans une sombre page, une ligne pire que les autres ; on aime à penser qu'une grande épée française, souillée, hélas! du sang de la guerre civile, n'a du moins pas été salie du sang lâchement répandu dans l'ombre. L'impression générale n'en reste pas moins celle d'une existence déviée, coupable, malfaisante, et d'une pensée politique incohérente et médiocre. Le Grand Condé n'a jamais été un homme d'État : la preuve en est faite plus vigoureusement que jamais.

En revanche, quel homme de guerre, et quelle bonne fortune pour sa mémoire d'avoir rencontré un connaisseur digne de lui! M. le duc d'Aumale vient de renouveler l'histoire du combat de Bléneau, surtout du combat de la porte Saint-Antoine, que l'on se représentait habituellement comme des opérations militaires insignifiantes. Il nous en donne, à la fin de son volume, des croquis très clairs, mais ses récits sont nets comme des croquis. Son Condé de la porte Saint-Antoine est peint avec une vie extraordinaire, avec ces détails réalistes qui doublent le prix des grandes descriptions. Par exemple, il descend de la tour d'une abbaye, d'où il a observé les mouvements de l'armée royale. Comme on est en juillet, comme la chaleur est extrême, son corps maladif et ardent souffre sous la cuirasse, sous les lourds vêtements militaires. Au pied de la tour s'étend une pelouse couverte de hautes herbes. Soudain dans tous ses mouvements, M. le Prince jette son armure, ses habits l'un après l'autre, il se met tout nu et se vautre dans l'herbe : il y prend un bain délicieux de fraîche verdure, puis se fait rajuster, et retourne à la bataille. Tout ce récit peut être regardé déjà comme classique : on n'oubliera plus cette « patte d'oie » formée par les trois rues du faubourg avec la Bastille pour sommet de l'angle, cet imprévu champ de bataille où Condé défendit sa liberté et sa vie avec son génie heureusement aidé du fameux canon de Mademoiselle. La cour se croyait tellement sûre de la victoire qu'une voiture était toute prête pour transporter le rebelle dans un cachot, en attendant un procès rapide et une exécution ardemment désirée. La Fronde

n'était point tant que cela un jeu d'enfant ou de belles dames.

Les Frondeuses ont bien joué le rôle actif et inquiet que la renommée leur attribue ; mais ce rôle, s'il avait ses jours de fête et de panache, avait aussi ses années difficiles, fatigantes, sanglantes : la mère de M. le Prince, la duchesse de Longueville en ont su quelque chose ; et aussi la grande Mademoiselle qui, ayant à relever le prestige de la famille, plus que compromis par les lâchetés, les vilenies de monsieur son père, fait des campagnes, recense les blessés, tire le canon ; et aussi l'épouse du grand Condé qui, dans les villes du nord, mène la misère noire, celle qui ne trouve plus de crédit chez le boulanger ni chez le marchand de bois. La gêne du prince lui-même est très curieusement documentée dans les pièces justificatives abondantes qui terminent le volume de notre historien. On le voit, aux crochets de l'Espagne, participer de la gueuserie noble qui épuisait cette puissance déchue, éblouissant un jour, comme la cour d'Espagne, par une fête splendide, et les jours suivants payant ce moment de luxe de toutes les humiliations du gentilhomme ruiné, aux abois.

Cette vie de Condé en Belgique est une des parties les plus neuves du récent volume. En ses heures noires, elle est navrante ; en ses heures roses, elle est charmante, galante, artistique. C'est alors que Téniers, à Bruxelles, fait le portrait du héros que nous voyons en tête de ce tome VI, portrait conforme, dans les lignes essentielles, au buste de Coysevox que tout le monde a devant les yeux : la figure maigre, le regard d'aigle, le long nez. Les relations du proscrit avec les gouverneurs ou généraux espagnols constituaient une sorte d'expiation pour ses crimes envers la France trahie : quel supplice pour un impatient, pour un tacticien de génie, que ces atermoiements, ces paresses, ces procédés en dessous, cette armée en décomposition ! Les relations avec les puissances, notamment avec Cromwell, sont désormais mieux connues. Mieux connu aussi, mais pas avantageusement, ce personnel condéen, ces intrigants louches, ces agents de sac et de corde qu'il fallait entretenir de tous côtés. En vérité, une réhabilitation relative de Mazarin, une adhésion de la postérité au triomphe de la royauté absolue sur le parlementarisme peu sincère des frondeurs, voilà ce qui me paraît résulter de cette étude si impartiale, si savante, si intéressante, si pittoresque.

L'Académie décide qu'elle pourvoira en juillet à deux places

d'associés correspondants nés en Franche-Comté, à une place d'associé né en dehors de la Franche-Comté, à une place d'associé étranger.

Sont nommés membres des commissions de concours, pour l'éloquence : MM. Lambert, Suchet et Touchet ; pour l'économie politique : MM. Boutroux, Lieffroy et Lombart.

La séance est levée.

Le Vice-Président, P. de Beauséjour. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance du 16 juin 1892.

Etaient présents : MM. Mairot, président ; le docteur Baudin, Boussey, Boutroux, le docteur Coutenot, Estignard, Fleury, le docteur Gauderon, le général Gresset, Guichard, Lieffroy, Lombart, Péquignot, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le vicaire général Touchet, le marquis de Vaulchier ; Alfred Bovet, le comte de Diesbach ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

L'Académie a reçu les hommages suivants :

De M. Estignard : l'*Histoire du Parlement de Franche-Comté*, t. II ;

De M. Alfred Bovet, associé étranger, une lettre autographe du cardinal de Granvelle ;

De M. Picard, juge de paix à Saulx, un volume : *Documents sur l'histoire de Noroy-le-Bourg.*

La seconde séance publique de l'année est fixée au jeudi 28 juillet.

M. le docteur Baudin lit une étude sur la santé publique à Besançon pendant les dernières années. Renvoi à la commission des publications.

M. Paul Guichard présente un compte rendu sur les poésies publiées ou manuscrites de M. l'abbé Chaumont, professeur au collège libre de Dole.

La séance est levée.

Le Président, Henri Mairot. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance du 21 juillet 1892.

Etaient présents : MM. Mairot, président ; le vicaire général de Beauséjour, Boussey, le docteur Druhen, Ducat, Fleury, Guichard, Lambert, Lombart, Mieusset, Péquignot, le chanoine Suchet, le vicaire général Touchet ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

M. Mairot annonce la mort de M. Castan, survenue le 28 juin, et fait mention du discours prononcé par lui aux obsèques de cet éminent confrère, qui a si bien mérité par ses travaux de Besançon et de la Franche-Comté. Il lit une lettre de Mme Castan, le remerciant de l'hommage rendu par l'Académie, en son nom, à la mémoire d'un de ses plus anciens membres.

M. Domet de Vorges adresse à l'Académie son livre intitulé : *La Perception et la psychologie thomiste.*

L'Académie accepte l'échange de ses publications avec la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.

Elle fixe le programme de sa prochaine séance publique.

MM. Mairot et de Beauséjour donnent lecture de deux études destinées à cette séance, intitulées l'une : *Une Ambassade suisse en Franche-Comté en 1674* ; l'autre : *Les Forêts des Vosges et les moines de Luxeuil.*

L'Académie décide, sur la proposition d'un membre, que ses publications annuelles seront adressées à l'avenir aux membres du bureau du Conseil général du Doubs.

La séance est levée.

Le Président, Henri Mairot.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance du 27 juillet 1892.

Etaient présents : MM. Mairot, président ; Besson, le comte de Chardonnet, Fleury, le général Gresset, Guichard, Lieffroy, Lombart, Péquignot, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet est lu et adopté.

L'Académie approuve les propositions de la commission des publications pour le volume de 1892.

M. Lieffroy lit un travail sur l'Industrie métallurgique en Franche-Comté, qui est réservé pour la séance publique.

Le secrétaire perpétuel présente le rapport d'usage sur les candidatures.

L'Académie, après délibération, adopte les sujets suivants pour le concours de 1894 :

Éloquence. — Les journaux politiques et littéraires en Franche-Comté, depuis leur origine jusqu'en 1800, étude historique et bibliographique.

Économie politique. — Les Salines du Jura (Salins, Montmorot, Arc et Grozon), étude historique et économique.

La séance est levée.

Le Président, Henri MAIROT. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance publique du 28 juillet 1892.

Etaient présents : MM. MAIROT, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le général GRESSET, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, PÉQUIGNOT, SAYOUS, le chanoine SUCHET, le vicaire général TOUCHET, le marquis DE VAULCHIER; Alfred BOVET ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Une Ambassade suisse en Franche-Comté en 1674, par M. le président.

L'Industrie métallurgique en Franche-Comté, par M. Lieffroy.

Les Forêts des Vosges et les moines de Luxeuil, par M. le vicaire général de Beauséjour.

Un poète franc-comtois : Frédéric Bataille, par M. Lambert.

Après la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. le docteur Coutenot, Gauthier, Mieusset, le comte de Sainte-Agathe, a élu :

Dans l'ordre des associés franc-comtois :

M. l'abbé Loye, curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs).

M. Roy, pasteur à Bussurel (Haute-Saône).

Dans l'ordre des associés nés en dehors de la Franche-Comté :

M. Victor du Bled, à Servigney (Haute-Saône).

Dans l'ordre des associés étrangers :

M. Polovtsov, président de la Société d'histoire de Russie, à Saint-Pétersbourg.

L'Académie a élu, pour l'année 1892-1893, président : M. Ducat, et vice-président : M. Lombart.

Le Président, Henri MAIROT.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance extraordinaire du 24 octobre 1892.

Etaient présents : MM. DUCAT, président ; BOUTROUX, le docteur DRUHEN, GAUTHIER, GIACOMOTTI, le général GRESSET, GUICHARD, LIEFFROY, MAIROT, PÉQUIGNOT, SAYOUS, le chanoine SUCHET, VUILLERMOZ ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 27 et 28 juillet sont lus et adoptés.

M. le président, après avoir remercié la Compagnie de l'avoir élu, lui notifie la mort de M. Xavier Marmier, membre honoraire, survenue le 11 octobre. Il fait ensuite connaître l'extrait suivant du testament de l'éminent académicien, envoyé par M. Choppin d'Arnouville, exécuteur testamentaire :

« A l'Académie de Besançon, à laquelle j'appartiens depuis longtemps, à laquelle je dois mon premier encouragement littéraire (un prix d'histoire en 1832), je lègue une somme de dix mille francs, dont la rente sera employée à donner chaque année une médaille en or à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois.

« A cette même Académie, tous mes manuscrits. Ils seront, par les soins de son secrétaire, renfermés dans une caisse qu'il ne sera permis d'ouvrir que quinze ans après ma mort. Alors

on pourra publier, si on le juge convenable, ceux de ces volumes qui n'auront pas été encore imprimés, notamment ceux où j'ai raconté diverses choses de mon temps, et s'il en retire quelque argent *(sic)*, ce sera pour l'Académie. »

A ce testament, en date du 22 juin 1888, est annexé un codicille du 21 juin 1889, dont un extrait est ainsi conçu :

« Tous mes manuscrits, tous les papiers qu'on trouvera sur mes tables, dans mes armoires, dans mes cartons, seront remis à mon neveu, mon légataire, et il remettra à l'Académie de Besançon quatre boîtes renfermant neuf volumes reliés.»

L'Académie accepte avec une profonde reconnaissance, sous le bénéfice de l'autorisation présumée du gouvernement, le legs à elle fait par M. Xavier Marmier d'une somme de dix mille francs, pour être employée conformément aux intentions manifestées par le donateur.

Le président et le secrétaire perpétuel sont autorisés à prendre toutes les dispositions et à donner toutes les signatures nécessaires, à l'effet d'obtenir du Gouvernement, pour l'Académie, l'autorisation de recevoir ce legs, comme aussi à faire toutes les démarches convenables pour assurer la prompte réalisation du capital légué.

L'Académie accepte également, pour en jouir, selon les conditions exprimées par le testateur, la donation des manuscrits dont remise doit lui être faite par le légataire universel, M. l'abbé Guichard, curé de Dole.

L'Académie décide qu'un service funèbre spécial pour le repos de l'âme de M. Marmier sera prochainement célébré par ses soins.

Le secrétaire présente le second volume de l'*Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Claude*, offert par l'auteur.

La séance est levée.

Le Président, A. Ducat.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance du 17 novembre 1892.

Etaient présents : MM. Ducat, président; le docteur Baudin, le docteur Druhen, Fleury, Gauthier, le général

Gresset, Lieffroy, Lombart, Mairot, Péquignot, le comte de Sainte-Agathe, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le vicaire général Touchet, le marquis de Vaulchier ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre est lu et adopté.

M. le président remercie, au nom de l'Académie, M. le chanoine Suchet, qui a bien voulu organiser et célébrer le service funèbre du 8 novembre, pour le repos de l'âme de M. Xavier Marmier.

Il notifie ensuite la mort de MM. le docteur Labrune, membre honoraire, et Bonhôte, associé étranger; MM. le docteur Druhen et Jules Gauthier rédigeront les notices d'usage.

M. Fay, notaire à Paris, accuse réception à la Compagnie de la notification qui lui a été faite de l'acceptation du legs Xavier Marmier.

M. Du Bois-Melly, associé étranger, fait hommage de son nouvel ouvrage intitulé : *L'Amour et la Peste ;* des remerciements lui seront adressés au nom de l'Académie.

M. le marquis de Vaulchier communique son discours de réception : *Régiments comtois en 1870*, destiné à la prochaine séance publique.

L'Académie décide qu'elle pourvoira en janvier 1893 à une place d'associé résidant, à une place de membre honoraire, à une place d'associé en Franche-Comté, à une place d'associé étranger.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Mairot, de Vaulchier, Baudin, Druhen, de Loray, Guichard, Lambert.

La séance est levée.

Le Président, A. Ducat.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance du 22 décembre 1892.

Etaient présents : MM. Ducat, président ; le docteur Baudin, le docteur Coutenot, le docteur Gauderon, Gauthier, Giacomotti, le docteur Girardot, Guichard, Isenbart, Lambert, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, le comte de Sainte-Agathe, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis

Terrier de Loray, le vicaire général Touchet ; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

L'Académie a reçu de ses correspondants franc-comtois : de M. Henry l'Épée, une Notice sur Sainte-Suzanne ; de M. Jourdy, un travail intitulé : *Claude-Antoine Bougauld, médecin à Dole, d'après son Livre de raison*, et de M. l'abbé Guichard, une étude sur la cité gallo-romaine de Grozon.

M. Henri Bossanne fait hommage de son recueil de poésies : *Le Peuple*. M. Guichard accepte de présenter un compte rendu de cet ouvrage.

M. Fumey, pensionnaire Suard, fait connaître la suite de ses études pendant l'année 1891-1892. Il lui sera répondu par les soins du président et du secrétaire.

La prochaine séance publique est fixée au 26 janvier 1893. Elle sera suivie d'un banquet.

M. le docteur Baudin donne lecture de son discours de réception : Le Pessimisme et les Pessimistes devant la médecine, et M. Sayous communique une étude sur le dernier livre de M. Estignard, intitulé : *Le Parlement de Besançon*.

Le secrétaire présente la liste des candidatures, qui est adoptée. Sur la proposition de M. Gauthier, M. le général Rolland, ancien directeur-né, est reconnu membre honoraire.

Sont désignés pour faire partie de la commission des finances : MM. Lebon, Girardot, Lieffroy.

La séance est levée.

Le Président, A. Ducat. — *Le Secrétaire perpétuel*, L. Pingaud.

Extrait des procès-verbaux du Conseil général du Doubs (Séance du 28 avril). — Rapport de M. Alfred Rambaud.

Le Conseil général, dans sa session d'août dernier, en fin de session, a supprimé la subvention de 500 fr. allouée à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Il est saisi, aujourd'hui, par les amis de cette Académie, d'une demande

de rétablissement de crédit. Je viens l'appuyer en mon nom et au nom de la commission d'administration et de finances.

Si l'on considère la liste des membres actifs de cette Académie, on n'en trouve pas un qui n'ait des titres sérieux à y figurer, et plusieurs qui figureraient avec honneur dans une académie qui ne serait pas de province. J'ai plaisir particulièrement à rappeler les beaux travaux de MM. Castan et Ducat sur nos antiquités provinciales; de M. Pingaud, sur l'histoire de la Russie et sur l'émigration; de M. Sayous, un des fondateurs, en France, de l'histoire de Hongrie. Parmi les membres titulaires, résidants, associés, honoraires, je trouve des noms qui sont l'honneur de la Franche-Comté comme de la France, des noms d'artistes, comme MM. Jean Gigoux, Isenbart, Giacomotti, Gérôme, Jean Petit; d'historiens, comme M. de Piépape; de savants, comme M. Sire, correspondant de l'Institut; de littérateurs, comme M. Marmier, de l'Académie française; les noms de beaucoup de maîtres de nos facultés et de notre école de médecine; enfin, le nom de Pasteur.

L'Académie de Besançon n'est point inactive. Tous les ans, elle donne un volume de mémoires, où l'on trouve toujours des travaux intéressants. En outre, elle publie une collection de documents inédits, infiniment précieux pour l'histoire de notre province et dont le huitième volume est en cours d'impression.

En parcourant les comptes rendus de ses séances, je vois qu'elle a, au même degré que nous, le souci de ne pas laisser déchoir la Franche-Comté de ses grandes traditions intellectuelles. L'Académie marche, la main dans la main, avec le Conseil général pour la défense de notre future Université franc-comtoise. Elle est une alliée dont nous apprécions le concours. Il nous sera particulièrement précieux dans la prochaine session, qui s'ouvrira dans notre ville, du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences.

Si les amis de l'Académie s'adressent à nous pour obtenir que le Conseil général revienne sur sa décision d'août 1891, évidemment la question d'argent n'est pas au premier plan, mais bien le souci de ne point paraître avoir démérité de la représentation départementale. Il faut tenir compte cependant que, dans l'établissement de son budget, elle se trouve en présence d'engagements pris, de services obligés, de publications commencées, de pensions à servir, de prix à distribuer. Elle était autorisée, depuis tant d'années qu'elle touche la subvention du département, à faire fond sur cette recette.

Ce qui m'a déterminé, dans notre dernière session, à voter pour le maintien de la subvention à l'Académie, comme de la subvention à la maîtrise de la cathédrale, c'est une considération plus haute, devenue plus puissante encore dans les circonstances actuelles. J'ai vu surtout dans l'une un grand centre d'effort littéraire et scientifique, dans l'autre, une école d'art lyrique. En ce moment où l'on parle de sacrifier Besançon à des rivales plus favorisées, comme Lyon, Lille, Nancy, Montpellier, l'argument dont l'on se sert contre nous, c'est que nous sommes petits, que Besançon est un petit centre intellectuel.

En protestant de toute notre vitalité contre cette manière de voir, il est au plus haut point intéressant pour nous de ne souffrir aucun amoindrissement de notre patrimoine, de ne porter aucune atteinte à la considération d'un de nos corps savants. Chacun d'eux est une lumière dans le faisceau de lumières que notre nouvelle Université est appelée à aviver encore. Nous ne voulons pas encourir le reproche, dans la lutte que nous soutenons pour notre existence intellectuelle, de nous être diminués nous-mêmes.

L'Académie est une de nos plus vieilles institutions provinciales. Elle remonte au début du siècle dernier. Après l'avoir soutenue si longtemps de nos sympathies et de nos subventions, il faudrait des raisons bien graves, dans les circonstances actuelles, pour les lui refuser.

Ce qui a pu induire certains de nos collègues, dans la dernière session, à voter la suppression de ce crédit, c'était la préoccupation d'arriver à équilibrer notre propre budget. D'après ce que nous pouvons savoir de l'état de notre budget rectificatif, cette inquiétude n'a plus de raison d'être. Rétablir ce crédit, ce n'est pas nous déjuger : c'est être mieux informés.

J'ai donc l'honneur, au nom de la commission dont je suis le rapporteur, de vous proposer : 1° le rétablissement du crédit supprimé; 2° son inscription au budget rectificatif.

Le vote du conseil général a été conforme aux conclusions de ce rapport.

Le bureau de l'Académie de Besançon a fait parvenir à M. Pasteur, à l'occasion de son jubilé scientifique, l'adresse suivante :

Besançon, 26 décembre 1892.

Monsieur et honoré compatriote,

L'Académie de Besançon, qui est fière de vous compter parmi ses membres honoraires, s'empresse de joindre ses hommages à ceux que la journée du 27 décembre vous apporte de toutes les parties de la France et de tous les pays du monde. Ceux qui vous viennent de Franche-Comté vous sont, nous en avons la confiance, particulièrement agréables, car vous avez témoigné en toute occasion, pour votre terre natale, d'une affection que vos compatriotes vous ont déjà rendue de longue date en respect et en admiration.

Veuillez agréer, etc.

Le Président, A. Ducat.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Discours prononcé le 30 juin aux funérailles de M. Castan, *par M. Henri* Mairot, *président.*

Vous me pardonnerez, Messieurs, si, tout en rendant hommage à M. Castan au nom de l'Académie de Besançon, je pleure surtout en lui le concitoyen, l'homme qui, dédaigneux d'un plus vaste théâtre, a donné sans compter à sa ville natale son esprit et son cœur. Enfant de Besançon, Auguste Castan a consacré, durant de longues années, à notre histoire les trésors d'une érudition constamment accrue par de nouvelles recherches; il a réuni pour nous, avec un soin pieux, ces souvenirs dont l'ensemble constitue les titres de noblesse d'un pays. Fils comme lui de notre vieille cité, comment ne serions-nous pas saisis d'une profonde douleur devant cette tombe si prématurément ouverte? Comment ne ressentirions-nous pas cruellement la perte d'un homme qui a été si dévoué pour notre commune patrie, qui a si grandement contribué à la faire respecter et à la faire aimer?

Au début d'un de ses nombreux mémoires, M. Castan écrit que notre patrie locale obtient la plénitude de nos tendresses :

« car nous reconnaissons en elle l'aïeule qui a bercé notre enfance, et nous a mis en mémoire ces souvenirs inoubliables dont les racines plongent dans le sol natal en passant à travers nos cœurs. » Ces quelques lignes expliquent toute sa vie; elles sont le résumé de son œuvre.

Né le 20 novembre 1833, Auguste Castan entra de bonne heure à l'Ecole des chartes; il en sortit à vingt-deux ans avec une thèse sur les origines de la commune de Besançon qui lui conquit le premier rang : ses aptitudes pour la critique historique et sa précoce sagacité dans l'explication des textes donnaient une rare valeur à cet ouvrage; elles devaient assurer rapidement à son auteur une place à part au milieu de nos érudits. M. Castan était entré dans la vie studieuse sous les auspices de Charles Weiss : grâce à ce puissant patronage, il était, dès 1858, archiviste et bibliothécaire adjoint de la ville, inspecteur des archives communales du département et correspondant du ministère de l'instruction publique.

Il prit aussitôt ses quartiers dans cette bibliothèque où il devait rester jusqu'à sa mort, et qui allait devenir pour lui un centre si riche d'affections et de souvenirs. Il s'y occupa à dépouiller les vieilles chartes, à étudier les manuscrits et les textes, à élucider, par de patientes recherches, les difficiles problèmes de notre histoire locale. Ses notices se suivirent rapidement dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, dont il devait être d'abord l'un des membres les plus actifs, puis le directeur respecté.

En 1866, il succédait à Charles Weiss comme bibliothécaire de la ville : la renommée de ses travaux ne tarda pas à franchir les limites de la province, et à s'imposer à Paris même à l'attention des savants; en 1868, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'Académie de Besançon avait ouvert, depuis plusieurs années déjà, ses rangs à M. Castan : il a contribué à notre patrimoine en dressant le catalogue des travaux de l'ancienne Académie, et en publiant les lettres où son fondateur, le duc de Tallard, rend compte de nos origines. Mais c'est à la Société d'émulation qu'il aimait à lire ses mémoires; c'est au sein de cette Société et dans le travail technique de la bibliothèque qu'il se plaisait à concentrer son action.

De 1858 à 1864, il avait écrit sur la question d'Alesia de nombreux rapports où il avait vivement pris parti pour l'Alaise franc-comtoise. L'étude des textes l'amena bientôt à des décou-

vertes archéologiques importantes. Il détermina l'emplacement du Capitole de Vesontio, étudia son Champ de Mars, découvrit son théâtre et ses anciennes arènes. De concert avec M. Ducat, son confrère et son ami, il dota Besançon d'un square archéologique qui vint révéler à tous les yeux l'importance de la cité sous la domination romaine; et la démonstration se compléta par le riche musée gallo-romain que la Société d'émulation ne tarda pas à réorganiser avec le concours de la ville.

Loin d'être absorbé par ces travaux, M. Castan continuait avec persévérance ses recherches sur la période obscure de notre moyen âge. Il écrivait la monographie du palais Granvelle, puis celles de l'hôtel de ville et du palais de justice ; son infatigable activité se portait sur cent objets divers, depuis les cachets romains et les monnaies gauloises jusqu'aux missels franc-comtois et à la confrérie de Saint-Georges. Rien de ce qui touche à la province ne lui est resté étranger; il raconte avec une égale compétence l'histoire de Saint-Claude des Bourguignons et les premières installations de l'Académie de France à Rome, les noces d'Alexandre Farnèse et la conquête de Tunis par Charles-Quint. Qu'il s'agisse d'une notice, d'une étude archéologique ou d'un mémoire historique, il fouille les sources, pousse le sujet jusqu'au bout, et épuise les conjectures en faisant valoir et apprécier ses raisons.

Esprit lucide et précis, il sait grouper les événements et mettre en relief les points dominants; il éclaire les discussions les plus difficiles d'une lumière à laquelle la sûreté de son jugement contribue autant que sa science elle-même; il joint à tant de qualités l'ardente conviction du savant qui se passionne pour ses découvertes, et, contre ses adversaires, la hardiesse d'une riposte mordante et les déductions d'un rigoureux raisonnement. C'est un écrivain et un lettré, autant qu'un savant penché sur les livres et un éplucheur de textes.

Cette étendue d'intelligence, cette curiosité d'esprit, devaient amener peu à peu M. Castan à agrandir l'objet de ses recherches. L'étude des siècles passés reste uniquement sur le terrain des faits; elle nous intéresse par la trame du développement historique : mais le génie humain se manifeste d'une manière supérieure dans le domaine de l'art, parce qu'il s'y inspire de cet élément presque divin qui est le sens de la beauté.

M. Castan en vint à aborder, au sujet d'un tableau de notre cathédrale, ce domaine de l'art. Puis il dressa le catalogue de notre musée de peinture, et prit plaisir à décrire les œuvres

des artistes franc-comtois, les Briot, le sculpteur François Monnot, « l'architecteur » Hugues Sambin ; il écrivit l'histoire de l'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon, et revint encore une fois au retable de Fra Bartolommeo pour aller en découvrir au loin le complément jusqu'alors ignoré. Il se laissa si bien prendre à ces nouveaux travaux, que l'on vit ce bibliothécaire, si attaché à ses livres, les quitter chaque année pendant plusieurs semaines pour aller en Italie, en Belgique, en Allemagne, étudier les chefs-d'œuvre de la peinture. Son goût s'affina dans ces voyages; ses connaissances artistiques s'y complétèrent : il était, depuis 1875, correspondant de l'Institut pour l'Académie des inscriptions; l'Académie des beaux-arts aurait pu le revendiquer au même titre. Il était digne d'appartenir à l'une et à l'autre Compagnie.

Tel fut, au point de vue de la science, le confrère éminent que l'Académie vient de perdre; tel il paraîtra à ceux qui, venant après nous, ne pourront le juger que d'après ses écrits. Mais ce n'était pas là tout l'homme. C'est dans la conversation que M. Castan se montrait vraiment lui-même, c'est là qu'il révélait les dons si riches de sa brillante nature. Qui de nous ne s'est pas arrêté souvent près de cette table de la bibliothèque où ses amis allaient le trouver chaque jour? qui de nous n'a pas admiré la vivacité de ses reparties, sa verve railleuse, et la prodigieuse richesse de ses souvenirs? Le tour alerte et vivant qu'il savait donner aux moindres anecdotes, sa physionomie expressive et mobile, et jusqu'au geste rapide dont il complétait sa pensée, tout contribuait à retenir et à fixer l'attention. M. Castan était le savant qui expose avec talent un problème d'histoire ou d'archéologie, le bibliothécaire aimable qui met libéralement son érudition à la disposition de tous; mais c'était aussi l'homme de cœur et de caractère; il savait ce qu'il voulait dire et le disait sans ambages : c'est ce qui faisait la valeur et le charme de sa conversation.

M. Castan eut des amitiés illustres : il sut se concilier, ce qui vaut mieux encore, quelques-unes de ces affections profondes que peut seul mériter un cœur généreux. Il eut aussi des adversaires : il était trop indépendant, et peut-être avait-il trop de valeur personnelle pour qu'il en pût être autrement. A une époque où le caractère est si rare, faut-il blâmer son indépendance, et doit-on lui faire un reproche des formes un peu vives qu'elle affectait quelquefois?

Et maintenant, ce brillant esprit est éteint; cette vive intelli-

gence a été arrêtée en pleine sève et en plein essor. Notre confrère ne s'assiéra plus à ce foyer où il se reposait si doucement de ses travaux ; il manque tout à coup à l'affection d'un frère et d'une sœur, à celle d'une épouse qui, fière de lui appartenir, l'entourait de tant de soins et de sollicitude.

Que peuvent nos regrets, que peut la sympathie de toute une ville en présence d'une pareille douleur? Il faut porter plus haut nos regards, vers le Dieu bon et miséricordieux auquel est allé celui que nous pleurons. Ce n'est pas un éternel adieu que nous disons à Auguste Castan; s'il a désormais sa place dans l'histoire, nous en espérons ailleurs pour lui une plus belle où nous le reverrons un jour.

Notice sur M. le docteur Labrune, *membre honoraire, par M. le docteur* Druhen.

Parmi les membres que notre compagnie a perdus dans le cours de l'année 1892, M. le docteur Labrune mérite une mention particulière.

Lauréat de l'Académie en 1867, il en est devenu membre résidant en vertu de cette préférence qu'elle a toujours témoignée à qui, s'étant présenté à ses concours, a mérité ses couronnes.

Né le 21 janvier 1813, à Besançon, M. Labrune fit ses études à Fribourg (Suisse); sa famille, qui tenait à une éducation religieuse, aurait pu se dispenser de l'envoyer si loin, car le collège royal comptant alors dans son personnel trois ecclésiastiques, le proviseur, l'aumônier et le professeur de philosophie, remplissait sous ce rapport toutes les conditions désirables.

Le moment venu de choisir une carrière, son goût naturel le portait vers la médecine, mais son père lui conseillait le barreau : pour tout concilier, il fit d'abord son droit, ajournant à plus tard les études médicales. En 1837 et 1838, il prit ses inscriptions à la faculté de Strasbourg. Des circonstances heureuses le mirent dans cette ville en rapport avec une des premières familles, dont le chef, M. Humann, était ministre des finances sous le gouvernement de Louis-Philippe. Mlle Humann, sa sœur, tenait un salon qui était le rendez-vous des hommes

les plus distingués dans le monde des lettres, de l'enseignement et du clergé. M. Labrune, grâce à son excellente éducation, s'y trouvait à l'aise; il y connut l'abbé Bautain, docteur de quatre facultés : médecine, droit, lettres et théologie, qui professait la philosophie à la faculté des lettres. L'abbé Bautain exerçait une grande influence sur les habitués de la maison de Mlle Humann, et cette influence se traduisit par la vocation ecclésiastique de quelques jeunes gens dont l'un, d'une famille israélite et israélite lui-même, devint plus tard l'abbé Ratisbonne.

Dans quelle proportion M. Labrune se laissa-t-il influencer par M. l'abbé Bautain, je ne saurais le dire; toujours est-il qu'il quitta Strasbourg plus fortifié que jamais dans ses convictions religieuses.

Après avoir obtenu sa licence en droit, il alla à Montpellier, qu'il appelait la métropole des idées sérieuses, pour y étudier la médecine et y recevoir un enseignement plus conforme aux idées spiritualistes, qui lui paraissaient trop effacées dans les écoles de Strasbourg et de Paris.

Sa thèse soutenue en 1845 est consacrée au développement de cette opinion, que la science médicale tire son origine de la source divine où sont allées puiser toutes les sciences et toutes les civilisations. Sans doute de nombreux systèmes, des théories variées, des hypothèses plus ou moins fondées l'ont encombrée à travers les siècles et en ont fait perdre la tradition. Aussi en est-il résulté une confusion et des conflits qui se sont prolongés jusqu'à nos jours. Il la comparait « à une planète frappée de la foudre, et qui serait éclatée en morceaux dans l'espace. » Cette pensée se retrouve non seulement dans toutes les publications du docteur Labrune, mais encore dans la correspondance qu'il entretenait avec un petit nombre d'amis.

Il a publié une série d'opuscules sur la philosophie médicale, et, dans plusieurs d'entre eux, il traite sévèrement, sous le nom de médecine athée, les doctrines positivistes, matérialistes, qui ont la prétention de voir dans l'homme un singe perfectionné, de le faire dépendre d'une force aveugle et fatale qui nous jette sur la terre « pour y vivre un jour, y mourir à notre heure, sans connaître la loi, le but et l'utilité de notre existence. »

Les critiques n'ont pas manqué à ces opinions subversives, mais leurs conséquences sont tellement dangereuses qu'on ne saurait faire trop bon accueil aux savants qui consacrent leur talent et leur plume à les combattre.

Dans l'opuscule qui a pour titre : De l'influence des doctrines matérialistes sur la profession médicale, il montre le vide de ces doctrines qui font de la pensée une sécrétion du cerveau, et qui, supprimant la responsabilité de nos actes, affranchit les crimes comme étant la conséquence des lois de la phrénologie. Il conclut en disant que la société attend du médecin des devoirs, et lui impose un dévouement dont le principe ne se trouve ni dans l'anatomie ni dans la physiologie des organes, et que, pour les comprendre et les pratiquer, il faut s'élever à un ordre d'idées conforme au spiritualisme. S'écarter de ce point de vue, c'est admettre qu'il n'y a point de différence entre l'art vétérinaire et la médecine humaine.

On ne peut nier qu'il se soit trouvé jadis des médecins tout à fait étrangers et même hostiles à toute pensée métaphysique, mais aujourd'hui parmi les praticiens on ne voit presque plus de sectaires qui s'indignent en rencontrant une garde-malade religieuse au chevet de son client, ou un prêtre venu pour lui offrir les consolations et les espérances de la religion.

A ce propos, on raconte que le pape Pie VII, qui était à Paris en 1804 pour le sacre de l'Empereur, donnait des audiences dans la grande salle du Louvre. Cinq élèves en médecine, parmi lesquels étaient notre savant compatriote Pidoux et l'illustre Laënnec, l'inventeur de l'auscultation, furent présentés à Sa Sainteté par le cardinal Sala, qui dit au pape : « Très Saint Père, ce sont des médecins pieux. » Le pape se prit à sourire, et mettant la main sur le front de l'un d'eux, il ajouta : « *Medicus pius, res miranda.* » Le Saint-Père n'aurait plus lieu de manifester aujourd'hui une pareille surprise, puisque la société Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, qui compte huit années d'existence, est établie déjà dans seize villes.

Le charlatanisme médical n'avait pas d'adversaire plus sévère que le docteur Labrune. Dans une brochure publiée en 1854, il s'attaque particulièrement à ce qu'il appelle l'hérésie de Raspail. Ce citoyen n'était guère connu de la foule que comme socialiste. C'était cependant un savant, mais un savant qui n'avait pas tardé à défroquer pour se lancer dans une entreprise qui, grâce à son nom et à ses opinions politiques, lui procurera la fortune qu'il cherchait. Selon lui, les parasites jouent un rôle immense dans le monde, et dans son *Histoire naturelle de la santé et de la maladie*, il ne tend à rien moins qu'à supprimer la science médicale et à lui substituer le parasitisme. Le camphre, l'aloès et surtout l'élixir Raspail, voilà de

quoi se compose l'arsenal de sa thérapeutique. Cette thèse développée avec esprit, à défaut d'instruction médicale dont il était dépourvu, et grâce à une réclame sans précédent, a entraîné une foule de gens crédules et ignorants qui lui ont fait cette popularité qui s'attachera longtemps encore à son nom.

Dans une brochure qui a pour titre : *Un chapitre oublié de la nosologie humaine*, le docteur Labrune, en moraliste religieux, s'exprime en des termes consolants sur un sujet qu'il n'est donné qu'à un petit nombre de personnes de considérer d'un œil calme et résigné : je veux parler de la mort. La mort est un bienfait, elle n'est que le retour vers Dieu, elle n'est point une destruction, elle n'est qu'une nouvelle naissance à un monde inconnu. Il développe cette vérité avec un véritable talent, mais il reconnaît que, pour la comprendre, il faut que l'éducation ait fait surgir en nous les germes de la vie surnaturelle.

M. Labrune a rarement abordé, dans ses écrits, les questions de médecine pratique. Il l'a fait cependant en 1861 dans une brochure qui a pour titre : *Du traitement des affections goutteuses et rhumatismales*. Son but principal était de recommander certaines pratiques de l'homéopathie qui a eu et qui a encore des partisans consciencieux et convaincus. Labrune était de ce nombre, et il raconte qu'il avait été conduit par ses relations, par ses affections et par les circonstances, à y chercher par l'étude ce qui pouvait s'y rencontrer de vérité.

Labrune pratiquait donc l'homéopathie, mais il n'y avait rien d'absolu dans la sympathie qu'il professait pour cette méthode de traitement, et il le prouvait en employant quelquefois les formules de ce qu'il appelait la médecine officielle. En présence des desiderata nombreux qu'on y rencontre, pourquoi, disait-il, n'essaierait-on pas de modifier et de relever l'économie souffrante par des médicaments à doses modérées et non perturbatrices ?

Présentée en ces termes, l'homéopathie n'a rien de subversif et Labrune protestait vigoureusement contre ses détracteurs. C'est ce qui lui arriva en 1865. On discutait au Sénat une loi sur l'organisation et l'enseignement de la médecine, et M. le sénateur Dumas, de l'Institut, avait prononcé un discours dans lequel il avait fait le procès de l'homéopathie. Non seulement il la traitait d'illusoire, mais il la considérait comme dangereuse en empêchant l'intervention, en temps opportun, des médicaments véritablement utiles. Labrune protestait contre des

affirmations qu'il croyait sans fondement, et disait à l'illustre savant qu'on n'était pas plus autorisé à imposer des limites à la thérapeutique qu'à la chimie, sa science de prédilection, dont il ne prévoyait certes pas les progrès considérables au début de sa carrière.

Parmi les publications du docteur Labrune, je citerai en terminant une de ses meilleures qui a, entre autres mérites, celui d'offrir une biographie dont la lecture peut intéresser, en dehors du corps médical, tous ceux qui apprécient les illustrations franc-comtoises.

L'Académie de Besançon avait proposé, pour être décernée dans sa séance publique du 24 août 1867, pour prix d'éloquence une « Étude sur la vie et les travaux de Desault, chirurgien célèbre du XVIIIe siècle. » Le docteur Labrune concourut et obtint le prix, qui consistait en une médaille d'or de 500 fr.

Voici comment s'est exprimé sur ce mémoire le rapporteur du concours, le docteur Sanderet de Valonne : « C'est une œuvre sérieuse et digne de votre attention. Elle prend Desault dès son enfance, et le suit dans les phases diverses d'une vie pleine d'efforts et d'intérêt. Elle expose avec exactitude, en puisant aux sources, ses recherches, ses progrès, ses innovations. Le récit, attachant et très complet, est coupé par des considérations sur les hommes et sur les choses de l'époque au point de vue spéculatif et médical, considérations inspirées par un esprit éclairé et personnel. L'auteur a étudié la philosophie de la science ; il se meut facilement dans l'appréciation des doctrines qui l'agitent, et, au milieu de ces courants d'idées, de ces tendances qu'on ne peut nier et dont on ne doit pas dissimuler le péril, il professe le plus pur vitalisme. Il parle en bons termes et vivement de la dignité et de l'honorabilité médicales, dont Desault fut un modèle. Le style a du nombre, de la fermeté, souvent de l'élégance et de l'éclat. C'est, en résumé, une forte et fidèle étude. »

Le docteur Labrune était un causeur disert, sa parole était facile et correcte, sa conversation semée de digressions qui faisaient craindre qu'elle ne s'égarât; mais elle revenait toujours et sans effort apparent au point de départ. Elle intéressait par la variété des sujets, par une érudition de bon aloi et par les souvenirs qu'il savait invoquer à propos.

Ayant perdu sa femme il y a une douzaine d'années, il avait recherché la solitude, et il en avait reçu une teinte de misanthropie qui avait laissé sur son caractère une empreinte qui ne

devait pas s'effacer. A cet effet il avait fixé sa résidence à Dole, afin, disait-il, « de s'y noyer dans une profonde retraite. »

A un ami qui regrettait son éloignement, il écrivait : « Votre vieux confrère est toujours le même : caractère excessif et absolu qui ne voit partout que ruines, parce qu'il n'a pas su prendre lui-même une place utile et commode dans l'édifice moderne, comme une bonne pierre qui se laisse tailler. Je suis, je le reconnais, d'une nature réfractaire qui éclate sous le ciseau. » Dans une autre lettre, il disait : « Comprenez comment, séparé du monde qui me fait mal à voir, je me suis retiré comme un oiseau blessé dans le trou d'un vieux mur. C'est à peu près l'aspect de l'appartement que j'habite, mais cela est bien bon pour un ermite de mon importance et de ma fortune, puisque celle de César a pu être portée sur une périssoire. »

Cette retraite anticipée et le mépris qu'il professait pour l'état social actuel étaient fort regrettables, car le docteur Labrune avait conservé ses facultés intellectuelles dans toute leur intégrité, et, appuyé sur les vertus morales et religieuses qui le distinguèrent, il aurait pu les exercer au service des œuvres utiles qui, partout, sollicitent les hommes de bonne volonté.

Notice sur Mgr Jacquenet, *associé correspondant franc-comtois, par M. le chanoine* Suchet.

Le village de Bonnevaux en montagne, dont le nom (*Bona Vallis*) indique la position favorable, est situé sur la limite de la Chaux-d'Arlier et au pied de la chaîne des Hautes-Joux. Ce village, fort ancien, faisait autrefois partie de l'importante seigneurie de la Rivière. Il était habité depuis longtemps par des familles de cultivateurs, dans lesquelles les traditions religieuses se conservaient comme un pieux héritage. Les redevances qu'ils payaient aux princes de Chalon étaient souvent fort lourdes. Les habitants firent plus d'une fois, à cette occasion, des remontrances, et obtinrent enfin, du prince d'Orange, une lettre d'affranchissement général. Aussi, l'énergie de la volonté et un certain esprit d'indépendance sont restés les notes caractéristiques des habitants de cette région.

L'église de Bonnevaux, dédiée à saint Jean-Baptiste, ne fut

primitivement qu'une chapelle dépendante de la Rivière. Elle est mentionnée dès le XIe siècle et a été rebâtie au XVIIe. C'est là que fut baptisé, au commencement de ce siècle, un enfant né dans une honnête famille de cultivateurs, et que la Providence destinait à devenir un des hauts dignitaires de l'Église.

Jean-Baptiste-Simon Jacquenet naquit à Bonnevaux le 3 avril 1816. Il était un des cinq enfants de cette famille patriarcale où l'amour du travail s'unissait à la pratique fidèle des devoirs du christianisme. La vie des champs, à laquelle le jeune Jacquenet consacra ses premières années, lui forma un tempérament robuste. Il fut envoyé, un peu tardivement, au collège de Pontarlier, pour y faire les études de latin, sous la direction du vénérable abbé Brocard, qui en était principal. Cet établissement était, à cette époque, une pépinière d'ecclésiastiques.

M. Jacquenet, fidèle à sa vocation, quitta le collège de Pontarlier en 1838, pour aller faire à Vesoul son cours de philosophie au séminaire diocésain. Il avait alors vingt-deux ans. Il trouva à Vesoul un condisciple beaucoup plus jeune que lui, M. Louis Besson, venu du collège de Baume. Malgré la différence d'âge, ils furent unis d'une étroite amitié, rapprochés par les mêmes goûts pour les études sérieuses, et particulièrement pour l'histoire de notre province.

En 1840, M. Jacquenet entrait au grand séminaire de Besançon, où il se distingua comme un étudiant sérieux, obstiné à creuser toutes les questions de dogme et de morale qui entraient dans le cours de théologie. Ses supérieurs le remarquèrent et songèrent à l'associer à leur œuvre. Son cours terminé, il fut ordonné prêtre le 8 septembre 1844, et le 4 novembre de la même année, il était nommé professeur de dogme au grand séminaire. Son aptitude pour la science théologique avait été appréciée au point de le faire passer, sans transition, des bancs de l'école à la chaire de professeur.

Voici comment Mgr Sourrieu, évêque de Châlons, chargé de prononcer l'oraison funèbre de Mgr Jacquenet, apprécie sa méthode d'enseignement. « Le premier caractère de son enseignement, dit-il, fut la vigueur. Il était, par son origine, de cette forte race jurassienne qui, par sa ténacité et sa force résistante, fait penser aux anciens Gaulois dont elle descend, qui n'avaient peur de rien, sinon que le ciel ne tombât pour les écraser.... Il reçut en héritage, non seulement la croyance catholique, mais encore un goût d'affirmation intransigeante

qu'il tenait de sa famille. Il étendra bientôt le programme rudimentaire de religion qu'il apprit des siens et de son curé ; mais quant à la vigueur, il fut du premier coup affirmateur sans quartier. Cette vigueur de foi, servie par une rare intensité de travail, imprima à son enseignement un autre caractère, celui de la science sacrée. Il ne tint pas de la nature les dons supérieurs que la catholique Franche-Comté admirait alors en plusieurs de ses fils. Il n'eut pas la puissante envergure théologique de son maître, le cardinal Gousset. Il n'eut pas la plume d'or que la philosophie et la poésie chrétiennes avaient déposée, de concert, dans la main de l'illustre Mgr Gerbet. Il n'eut pas l'éloquence attique, ni l'art biographique, ni l'esprit alerte de Mgr Besson, son compatriote et son condisciple. Mais il suppléa à tout par un travail opiniâtre, uniquement appliqué à la science sacrée. C'était l'effort à l'état continu. Il fut des premiers à poser les thèses de l'infaillibilité pontificale.... Il était l'homme d'une seule idée, mais cette idée était capitale, puisqu'elle fut proclamée au concile du Vatican. »

Ce jugement de Mgr Sourrieu sur Mgr Jacquenet est assez conforme à ce qu'on sait de sa manière d'enseigner au séminaire de Besançon. Les élèves appréciaient sa science, estimaient sa méthode, et le trouvaient parfois un peu absolu dans son dogmatisme.

Toutefois, malgré cette application continue aux études théologiques, M. Jacquenet eut l'heureuse pensée d'écrire d'intéressantes biographies franc-comtoises. C'est par là qu'il se mit en rapport avec l'Académie de Besançon. M. Besson, qui prenait en 1849 une part active aux travaux de votre Compagnie, engagea M. Jacquenet à concourir pour le prix d'histoire. Dans la séance publique du 24 août 1849, il fut chargé de faire le rapport de ce concours, et il eut la satisfaction de décerner le prix à son condisciple, pour la *Vie de M. l'abbé Gagelin.*

Ce premier succès fut suivi d'un second. En 1890, M. Jacquenet présenta au concours la *Vie de M. Marchand, missionnaire apostolique,* que l'Académie récompensa d'une médaille de 200 fr.

En 1854, M. Jacquenet publia un ouvrage bien plus important. C'est l'histoire du séminaire de Besançon, depuis son origine jusqu'à la Révolution. Ce livre est précédé d'une introduction savante qui résume l'histoire du diocèse dès son origine.

Quant au sujet traité dans le corps de l'ouvrage, il était d'autant plus nécessaire de l'étudier qu'il tient peu de place

dans les livres publiés sur l'histoire tant religieuse que civile de la Franche-Comté. Pour l'écrire, l'auteur a consulté tous les documents que pouvaient lui fournir les divers dépôts de la ville et de la province. Il a composé ainsi, pour le clergé, comme une véritable histoire de famille, également utile pour tous ceux qui s'intéressent aux grands établissements de notre pays. Et même, malgré le titre de l'ouvrage, il n'offre pas seulement un caractère local, mais il se rattache à l'histoire générale de l'Église, et en forme comme un chapitre aussi intéressant qu'instructif.

L'Académie de Besançon, qui gardait bon souvenir de son lauréat, le nomma son correspondant dans la séance du 28 janvier 1868.

M. Jacquenet avait exercé avec succès les fonctions de professeur pendant treize ans (1844-1857). En 1857, il fit au séminaire un sermon sur l'étude, à la suite duquel sa position dans le diocèse était devenue délicate ; il se rendit à Reims, où le cardinal Gousset le reçut avec bienveillance, le nomma son secrétaire particulier, puis chancelier de l'archevêché. Il le conduisit à Rome en 1862, avec quelques autres membres de sa famille ecclésiastique. En 1864, M. Jacquenet publia des *Observations critiques* sur la Théologie de Toulouse.

Le travail de bureau ne pouvait convenir définitivement à cet esprit studieux. En 1865, il fut nommé curé de l'église Saint-Jacques, de Reims, une des plus importantes de la ville. C'était son début dans le ministère paroissial, car jamais il n'avait été ni curé ni vicaire. Et pourtant il sut, à quarante-huit ans, gouverner habilement son église et y faire fleurir les bonnes œuvres.

Le 13 janvier 1881, il fut nommé évêque de Gap. Il prit, dans ses armes, la devise de Mgr Gousset : *Quæ seminaverit*. Ses paroissiens lui offrirent gracieusement sa chapelle épiscopale. Il fut sacré le 17 juillet 1881, dans son église Saint-Jacques, par Mgr Forcade, archevêque d'Aix. Il prit possession de son évêché par procureur le 24 juillet, et y fut intronisé le 2 août. En arrivant à Gap, il exprima ses sentiments à ses diocésains, en développant la parole qui faisait le texte de son mandement : *Pax vobis*. Il aurait voulu visiter en détail tout son troupeau. Il eut à peine le temps d'en faire une visite sommaire, car, en 1883, le 10 novembre, Mgr Jacquenet était désigné pour le siège d'Amiens, devenu vacant par la translation de Mgr Guilbert à Bordeaux.

C'était le quatre-vingt-dixième évêque qui était appelé à gouverner cet important diocèse. Dès le début, il s'appliqua à entretenir et à développer, dans le clergé et parmi les fidèles, les véritables enseignements de la doctrine catholique. Il fonda des écoles pour l'enfance et la jeunesse, et continua dans son palais cette vie d'étude qui était pour lui un charme autant qu'un devoir. Homme de foi, il voulait que la piété fût un des fruits de la science, et, à l'exemple de saint Thomas et de saint Bonaventure, c'est au pied du crucifix qu'il étudiait.

Mgr Jacquenet gouvernait ce diocèse depuis neuf ans, lorsque la mort est venue le visiter. En 1890, Mgr Ducellier l'avait nommé chanoine d'honneur de l'église métropolitaine de Besançon. Il venait rarement visiter son pays natal, où il a encore un frère qui continue les traditions de la famille. « Dans son palais silencieux, dit son panégyriste, il vivait entre la prière et le travail, à la façon d'un solitaire, et cet évêché était plus semblable à un cloître qu'à un palais. »

Notice sur M. Bonhote, *associé étranger, par M. Philippe* Godet.

M. James-Henri Bonhôte, qui est mort à Neuchâtel, le 7 novembre 1892, était, dans toute la force du terme, un fils de ses œuvres.

Neuchâtelois de vieille roche, né en 1832, il avait, à peine sorti des écoles primaires, fait un apprentissage de relieur, et il exerça pendant plusieurs années cette modeste profession. Mais il avait toujours eu le goût de la lecture, un esprit curieux et ouvert, l'amour des choses locales. Il compléta par le travail l'instruction sommaire qu'il avait reçue; doué d'une mémoire admirable, d'une intelligence pénétrante, il ne tarda pas à connaître mieux que personne l'histoire et les traditions de son pays.

Devenu sous-bibliothécaire de la ville, puis bibliothécaire, il a rendu pendant de longues années les plus précieux services aux chercheurs.

Les travaux qu'il a publiés se distinguaient par l'exactitude

et la sûreté des informations, par un style clair, précis, qui, dans la discussion, savait devenir vif et mordant.

Il fut au premier rang de ceux qui, en 1864, fondèrent la Société cantonale d'histoire et d'archéologie, et son organe, le *Musée neuchâtelois*, où il a publié un grand nombre d'articles curieux et de documents inédits. Il avait déjà, avant cette époque, collaboré aux *Étrennes neuchâteloises*, recueil d'études historiques, dont il a même publié seul les volumes II et III.

On lui doit (en collaboration avec l'abbé Jeanneret) les deux gros volumes intitulés *Biographie neuchâteloise* (1863), trésor de renseignements sur les hommes et les familles les plus notables du pays de Neuchâtel; puis un *Glossaire neuchâtelois* (1867), nomenclature de mots particuliers à notre idiome populaire.

Il a travaillé aussi à la *Galerie suisse*, publiée par M. Eugène Secrétan, de Lausanne, et a écrit pour cet important recueil les biographies du chancelier de Montmollin, de l'historien Frédéric de Chambrier et de l'homme d'État Henri-Florian Calame.

Enfin, il a eu l'honneur de refondre sur un plan rationnel le catalogue de la riche bibliothèque de Neuchâtel, qui, à lui seul, représente une somme de travail considérable.

Ces doctes travaux ne l'empêchaient pas de s'occuper des affaires publiques, auxquelles il voua une grande partie de son temps, soit comme membre des conseils de la ville, soit comme député au grand conseil (corps législatif du canton); il fut aussi un membre très actif de la « commission d'éducation, » qui exerce la direction et la surveillance des écoles.

Cet autodidacte avait su s'élever à la situation que nous venons de décrire, par son énergie laborieuse et ses dons naturels. Il avait eu la joie de voir son effort récompensé par l'Académie de Besançon et par l'Institut national genevois, qui lui avaient décerné le titre de membre correspondant. Une telle carrière est honorable à la fois pour l'homme qui l'a fournie et pour le pays, où le seul mérite personnel est assuré de conquérir la place dont il est digne.

Notice sur Mgr le cardinal Mermillod, *associé étranger, par M. le vicaire général* Touchet.

Le 25 février dernier, à Rome, par une journée de ciel extraordinairement bas et froid, une foule nombreuse d'admirateurs et, ce qui vaut infiniment mieux, d'amis, parmi lesquels on comptait des princes romains, des évêques, des gens du peuple, des religieux, des ambassadeurs et des ministres accrédités auprès du souverain pontife ou du roi Humbert, conduisit du palais Folchi à l'église des Saints-Vincent et Anastase, et de là au *Campo Verano*, la dépouille mortelle de celui qui avait été, vivant, Gaspard Mermillod, cardinal-prêtre du titre des Saints-René et Achillée, ancien curé et vicaire apostolique de Genève, ancien évêque de Lausanne et Genève, en résidence à Fribourg.

Le célèbre prélat était entré dans notre Compagnie le 28 janvier 1886. Ç'avait été justice à vous, Messieurs, de l'y accueillir. Besançon, en effet, avait eu quelque chose des prémices de son apostolat. Bien plus, il aimait la Franche-Comté entière. Il salue, en un endroit de ses œuvres, « cette terre dont l'histoire nous offre un peuple attaché à sa foi, zélé pour le travail, amoureux de ses franchises ; une race forte, sérieuse, avisée ; le frontispice de son hôtel de ville porte la devise de la fidélité : *Deo et Cæsari fidelis perpetuo ;* terre féconde en hommes, où le dernier des paysans pouvait devenir premier président du parlement de Dole, où le fils d'un serrurier fut le premier des Granvelle. » Enfin, pendant les années de malheur 1870 et 1871, il avait rendu les plus utiles services à un grand nombre de jeunes gens de notre région entraînés par delà nos frontières dans la débâcle de l'armée de l'Est.

Bref, la gratitude et l'admiration l'avaient désigné à vos suffrages.

* * *

Physiquement, Mgr Mermillod était petit de taille et d'apparence singulièrement frêle. Mais la fermeté et la gravité de son visage, un œil très grand ouvert et très pénétrant, un vaste front de penseur, un maintien parfaitement distingué, donnaient à sa personne une certaine majesté virile dont il aurait été difficile de ne pas subir l'impression.

Moralement, l'idée qu'il laissait à quiconque l'approchait, soit pour l'écouter au pied d'une chaire, soit pour l'entretenir dans un salon, c'est qu'il était une âme merveilleusement chaude et vibrante — si j'osais dire le mot — merveilleusement passionnée. Or il était fort simple de percer le mystère du double objet pour lequel il brûlait : c'était Genève et l'Église catholique.

Genève a exercé sur son esprit la fascination d'une terre incomparable, sacrée comme une patrie, mais une patrie dont on se sentirait le plus illustre citoyen. Ses amis l'ont surpris parfois disant : « A Genève on vient voir trois choses, les montagnes, les cygnes du lac et Mgr Mermillod. » On eût assez facilement conclu, à la façon dont il la nommait « la Rome protestante, » « la capitale de la Révolution, » qu'il la trouvait grande jusque par ses erreurs. Il était fier de sa législation libérale. Un prêtre que j'ai beaucoup connu et chéri (1), étant allé présenter ses hommages au vicaire apostolique, celui-ci daigna lui faire les honneurs de sa cité épiscopale. Les touristes rencontrèrent quelques officiers français. « Pauvres jeunes gens ! fit le prélat, ils sont venus respirer ici un peu l'air de la liberté. »

C'était en 1868. Cinq ans plus tard, il était poussé brutalement sur le chemin de l'exil, et réduit à chercher un abri à Ferney, en terre française.

Ce coup lui fut cruel. Il tenait ses pouvoirs de Pie IX, qui l'avait institué vicaire apostolique par un bref en date du 16 janvier 1873 : il comprit qu'à travers son autorité propre, M. Carteret, qui l'avait banni, s'en prenait à l'autorité pontificale. Puis on l'arrachait à un troupeau tendrement aimé. « Il y a deux ans, s'écriait-il dans un discours prononcé à Ferney devant quatre mille catholiques accourus pour protester contre la violence dont il était victime, quand la France gémissait sous l'invasion étrangère, j'accueillais autour de moi des Français désolés, des soldats meurtris. Je ne comprenais pas alors le malheur d'être privé de son pays, de vivre loin de sa patrie. Je le comprends aujourd'hui. Quand, dans cette église de Ferney, je célèbre le saint sacrifice, et qu'en bénissant le peuple, ma main se porte du côté de la Suisse, je sens mon cœur oppressé — oppressé

---

(1) M. l'abbé Le Conte, chanoine titulaire de la cathédrale de Bayeux, ancien curé de la paroisse Sainte-Trinité de Falaise.

non par le fiel et l'amertume — je n'en ai contre personne, mais par le souvenir de mon peuple séparé de moi. » Toutefois, ce qui peine surtout l'évêque, c'est que Genève a failli à ses engagements de tolérance vis-à-vis des catholiques, c'est qu'un citoyen suisse a été maltraité par elle, c'est que sa bonne renommée va baisser dans le monde civilisé. « Toute mon ambition, continue-t-il, a été de bâtir des églises pour la prière, des hôpitaux pour les souffrances, des écoles pour l'instruction du peuple, mendiant sur tous les chemins de l'Europe et disant que Genève était la terre du droit et de la liberté. Cette ambition m'a conduit en exil. Eh bien! je vais rester à la frontière, comme une protestation contre le droit violé, en attendant la résurrection de l'honneur de Genève! »

*
* *

De pareils sentiments se transformaient naturellement en désirs énergiques de ramener Genève à ce qu'il considérait comme la vérité totale, comme l'établissement religieux complet : l'Église catholique. Déjà, en 1854, il avait écrit à un prêtre franc-comtois (1), dans le voisinage duquel il avait passé huit jours de villégiature, un petit billet où il laisse déborder son cœur. « Je me rappelle avec délices mon vicariat d'une semaine près de vous. Je voudrais bien que le bon Dieu me ménageât encore cette année quelque temps de séjour à Montferrand (2). A Genève, notre labeur et nos espérances grandissent à vue d'œil. Plus que personne j'ai droit, en qualité de votre ancien vicaire, à vos prières. Oh! oui, monsieur le curé, priez et faites prier pour que Dieu bénisse nos travaux. Bien des âmes protestantes regardent l'Église catholique. Elles sont effrayées du protestantisme, qui ne leur offre plus qu'une religion en ruines. Plaise à Dieu qu'il les fasse venir se réfugier et s'abriter dans la sainte Église! Priez, car la prière est plus puissante que la prédication. »

Des années plus tard, le cardinal vieilli, usé par la souffrance et l'apostolat, retrouve sous sa plume les accents du jeune vicaire. « Que n'ai-je pu employer mieux les dons que j'ai reçus de Dieu à convertir les âmes, à amener mes chers frères, les protestants de mon bien-aimé pays de Genève, à l'unité du seul vrai bercail, sous le seul vrai pasteur (3)! »

---

(1) M. Valzer, curé de Grandfontaine.
(2) Chez M. de Ladevèze.
(3) Extrait du testament du cardinal.

Par le fait, il a ramené du protestantisme au catholicisme un grand nombre d'âmes. Il avait reçu d'en haut un don de conversion. Dans les controverses préparatoires à ces retours, il était fort capable de répandre la lumière à profusion. Il en possédait un riche trésor. Cependant, il discutait moins qu'il ne persuadait. Par son procédé, il ressemblait plus à saint François de Sales qu'au cardinal du Perron. Sa bonne grâce accomplie, son inépuisable bonté, lui servaient autant que la dialectique. Les causes les plus désespérées ne le rebutèrent jamais. Il est inouï qu'il ait refusé d'ouvrir ou sa bourse ou son cœur. Cette disposition générale à la bienveillance éclatait spontanément dans les circonstances les plus tragiques comme les plus futiles, tant elle était bien le fond de lui-même. Tandis que l'Europe malavisée nous abandonnait aux coups de la Prusse, il fit des prodiges de charité pour nos hommes. Cela était très grand. Voici qui est tout petit, mais pas moins significatif. Un soir de contrat, la fiancée eut cette méchante fortune de renverser l'encrier sur sa robe blanche. Ce fut comme de la stupeur, de la consternation dans l'assistance. Quel présage, grand Dieu ! quelle serait l'union ainsi commencée ! L'évêque, qui causait dans l'embrasure d'une fenêtre, se retourne, et sur-le-champ : Eh bien ! fit-il, de quoi donc s'étonner ? quand on est arrivé au port aussi heureusement que Mademoiselle, n'est-ce pas l'habitude de jeter *l'encre ?* » Tous applaudirent. La belle humeur reprit son cours, et la fée Guignon fut conjurée.

Cette bonté, tantôt royalement généreuse, tantôt ingénieusement alerte, faisait à Mgr Mermillod une auréole de charme et de séduction. De là s'échappait une force remarquable pour son apostolat à Genève. Néanmoins, personne n'en disconviendra, sa puissance souveraine fut celle de la parole.

* * *

Il a été, je pense, l'orateur chrétien le plus *entendu* de ce siècle. Au témoignage de l'un de ses amis (1), il déclarait avoir prêché plus de mille sermons en certaines années.

C'est assez indiquer que ses discours ne sentaient pas l'huile. Ils avaient plutôt un parfum de fleurs cultivées en serre chaude et hâtivement écloses. Il redisait forcément les mêmes choses, sans trop se répéter cependant. Le fond principal de ses prédi-

---

(1) M. Broquet, vicaire général.

cations solennelles, ce fut une série de conférences sur la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'Église. D'un mot, d'un cri, d'un à-propos, il savait donner à ses matériaux anciens un air de nouveauté qui ne trompait personne et ravissait tout le monde. On ne se lassait pas d'admirer comment l'habile mosaïste montait, démontait, plaçait, déplaçait chacun de ses cubes de marbre, afin d'en faire des tableaux d'aspect complètement inédit.

La trame de son argumentation n'est pas aussi serrée que si la méditation préparatoire eût été longue et approfondie, mais le sentiment religieux est exquis communément.

Ses retraites aux dames du monde ont autant servi à sa réputation que ses discours d'apparat. Il charmait les auditoires féminins comme il charmait tous les autres, même un peu plus ; et, en retour du bienfait de la vérité communiquée, ceux-ci prodiguaient au doux prélat les témoignages d'un enthousiasme d'autant plus expressif que, pour cette fois du moins, il était plus légitime. L'orateur maniait d'ailleurs supérieurement la langue qui convient en ces milieux. Philosophie, théologie, science même, il met tout à leur portée. « Qu'est-ce que la vie? leur demande-t-il. C'est une flamme rapide entre le berceau et la tombe.... La poésie la voit tantôt comme un chant funèbre, tantôt comme un sourire, tantôt comme une étoile qui brille, tantôt comme un songe qui passe. La vie, qui se l'est expliquée? N'est-ce pas un profond mystère? Dieu nous saisit dans le néant sans nous demander conseil; il nous appelle à la vie et nous jette un instant sur ce grain de poussière qu'on appelle la terre. Nous apparaissons, nous cherchons à briller, à éblouir. Dieu nous reprend, nous saisit. Où nous envoie-t-il? Est-ce dans le néant? Est-ce au supplice ou bien à l'éternelle union avec lui? Devant ce profond mystère de la vie, la raison humaine est confondue; elle est comme un enfant qui ploie les genoux, joint les mains et dit à Dieu : O mon Dieu, révélez-moi la vie! »

Que de comparaisons en quelques lignes, et comme l'imagination des auditrices est excitée! Quel voile de mélancolie jeté sur le connu du passé et sur l'inconnu de l'avenir, et comme leur sensibilité est sollicitée! Quel soin d'éviter toute expression technique, abstraite, et comme leur esprit suit aisément l'orateur!

Parfois, penserait-on, il flatte l'assistance.... mais c'est pour mieux lui faire la leçon. « Mesdames, dit-il, souvenez-vous que

vous êtes les gardiennes du christianisme, que vous en êtes le rempart, les protectrices : si vous laissez renverser ce rempart, si vous-mêmes vous êtes complices, c'est votre honneur qui tombe ! »

De ces appréciations il ne faudrait pas conclure que jamais le cardinal Mermillod ne s'éleva jusqu'à la grande et virile éloquence. Il serait facile de citer de lui plus d'une page magistrale, si les limites de cette étude le permettaient. A ces heures de haute inspiration, sa taille semblait s'élever, son visage s'illuminait, sa voix ordinairement grêle se fortifiait et portait loin, son geste s'élargissait : c'était une transfiguration sous l'effort du Dieu qui l'animait. Cependant il demeure juste de reconnaître que la grâce et la tendresse resteront la caractéristique de sa parole.

* * *

De tant de qualités de cœur et d'esprit, chose rare ! on lui sut un gré infini. A la première nouvelle du mal qui l'a enlevé, l'inquiétude fut partout où il avait passé, car partout où il avait passé, il avait laissé de fidèles amitiés. Lui seul ne perdait rien de sa sérénité. Il se sentait mourir et parlait de l'*événement* avec une réelle liberté d'esprit. Dans la dernière visite qu'il fit au souverain pontife : « Très Saint Père, lui dit-il, je viens prendre vos commissions pour l'autre monde. — Eh bien ! Éminence, demandez au bon Dieu qu'il nous envoie beaucoup de bons serviteurs de l'Église qui vous ressemblent. » La conversation continua sur ce ton moitié enjoué, moitié sévère. Enfin le cardinal prit congé, et montrant le ciel : « Au revoir, Très Saint Père, dit-il. — A bientôt, Éminence, » repartit le vieux pape.

Tel fut l'homme, à mon avis. Aimable dans sa vie et sa mort, éloquent souvent, généreux et serviable toujours. A beaucoup qui trouvaient la vie déplaisante et amère, il donna la consolation ; à beaucoup qui trouvaient la terre nue et sans eau, il donna l'espérance. Qui a vécu ainsi mérite sans doute de ne pas mourir tout entier.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1893

1° PENSION SUARD

Au mois de juillet 1893, l'Académie décernera la pension triennale (1,500 fr. par année), fondée en 1829 par Mme Suard.

Aux termes des volontés de la fondatrice : « La jouissance de cette pension sera donnée, pour trois années consécutives, à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou bachelier ès sciences, qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions soit pour l'étude du droit ou de la médecine.... Elle ne sera accordée qu'à des jeunes gens qui, par la médiocrité de leur fortune, auraient besoin de ce secours. »

Les candidats à la pension devront adresser, avant le 1er juin 1893 (terme de rigueur), leur demande écrite à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, en accompagnant cette demande des pièces suivantes :

1° Extrait de naissance légalisé ;

2° Diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences;

3° Certificats des directeurs des établissements dans lesquels le candidat a fait ou poursuivi son éducation ;

4° Feuille d'imposition des père et mère du candidat, délivrée par le percepteur.

Les candidats peuvent en outre joindre aux pièces ci-dessus tous les documents qu'ils jugeraient utiles pour appuyer leur demande.

2° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (500 fr.)

Un prix de 500 fr., dit prix Weiss, sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une

ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

3° **PRIX DE POÉSIE** (200 fr.)

Un prix de 200 fr. sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

MÉMOIRES

LES ALPES SUISSES

D'EUGÈNE RAMBERT

Par M. Henri MAIROT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 29 janvier 1892)

Messieurs,

En cette Franche-Comté, si voisine de la Suisse, nous allons volontiers vers les Alpes, trouvant toujours un charme nouveau à les admirer, et comprenant mieux chaque fois les scènes grandioses qu'elles offrent à nos yeux. Et, d'autre part, nous sommes attachés à la Suisse par trop de liens et de souvenirs, nous suivons son histoire avec trop de sollicitude, pour que je doive m'excuser auprès de vous du sujet de ce discours.

Je ne viens pas, d'ailleurs, vous apporter, après tant d'autres, une nouvelle description de la chaîne des Alpes; je n'ai d'autre dessein que de vous faire connaître un des meilleurs écrivains de la Suisse actuelle, Eugène Rambert, en parcourant avec vous une de ses œuvres les plus remarquables.

Les écrits de Rambert, et en particulier les *Alpes suisses*, se distinguent par de rares qualités; l'auteur joint à l'émotion du poète, aux joies hardies du grimpeur, à l'esprit

d'observation de l'homme de science, une sorte de tendresse filiale pour la montagne; il associe aux impressions générales, aux observations techniques, un sentiment patriotique qui les relève et les fait valoir. Il considère les Alpes comme le domaine d'un peuple particulier dont elles ont façonné les habitudes et constitué la nationalité, comme la formule de la patrie et la condition même de son existence. L'amour de la nature et l'idée patriotique, partout unis dans son livre, sont comme le lien des différents morceaux qui le composent. Ici la description à la fois pittoresque et scientifique d'un groupe de montagnes, là les épisodes émouvants d'une difficile ascension, ailleurs des récits de chasse, des nouvelles, puis des études sur la formation des glaciers, sur les plantes alpines, enfin des pages d'histoire, tout cela constitue un ensemble singulièrement varié, un tableau où, comme dans la vie humaine, les faits et les idées, l'observation et la réflexion trouvent tour à tour leur place. Le livre est d'un homme qui connaît les choses dont il parle non par ouï-dire, mais par expérience, et qui en parle avec amour, parce que ce sont choses de son propre pays. A tous ces titres, l'œuvre mérite de retenir votre bienveillante attention.

Dans une page de ses dernières poésies, Rambert nous a donné sur sa famille des détails intéressants. Son grand-père était vigneron, et son père, après avoir été d'abord régent à Clarens, puis professeur à Lausanne, ne put résister au désir de retourner finir ses jours au pays. Notre écrivain garda toute sa vie la salutaire empreinte de cette origine villageoise : il nous l'a dit lui-même :

> Je reste vigneron et paysan dans l'âme ;
>
> . . . . . .
>
> Je ne regrette point ce qu'on m'a fait apprendre,
> Ni l'horizon plus vaste entr'ouvert devant moi ;
>
> . . . . . .
>
> Mais, comme un fils des champs, j'adore la campagne.

Ses premières années s'écoulèrent dans le petit village où son père était régent (1); il commença ses études à Lausanne, et, comme sa santé était chancelante, on l'envoya passer quelque temps à Rossinières, dans le pittoresque pays d'En Haut; les souvenirs qu'il en rapporta lui fournirent plus tard le cadre d'un de ses plus charmants récits.

Ses années de collège finies, il prit d'abord son diplôme de licencié en théologie à la Faculté de Lausanne; il alla ensuite à Paris, où il s'occupa d'enseignement, en Angleterre, et enfin à Genève. Nommé en 1854, après un brillant concours, professeur de littérature française à l'Académie de Lausanne, il échangeait, six ans après, cette chaire contre un emploi semblable à l'école polytechnique de Zurich, qui venait d'être créée.

Ses travaux, jusque-là exclusivement littéraires, devaient suivre à Zurich un autre cours; tout en étudiant à fond pour son enseignement les périodes les plus remarquables de la littérature française, il prit part au mouvement scientifique très intense du milieu où il se trouvait maintenant placé. Il devint rapidement un maître en botanique, et s'occupa en même temps des autres sciences naturelles; il devait utiliser ces connaissances dans mainte partie de son œuvre.

Après vingt ans de séjour à Zurich, Rambert vint reprendre à Lausanne, dans des conditions meilleures, la chaire qu'il avait abandonnée autrefois; et c'est dans son pays natal qu'il mourut en 1887. Mais son séjour à Zurich marque la période active de sa vie. Il publie, en 1866, le premier volume des *Alpes suisses*; puis il donne à la *Bibliothèque universelle* de Lausanne de nombreux articles, tantôt sur

(1) J'emprunte ces détails biographiques à la notice que M. Ed. Tallichet, directeur de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, a fait paraître dans ce recueil au mois de janvier 1887, peu de temps après la mort de Rambert.

des sujets littéraires, tantôt sur la nature alpestre, tantôt même sur la politique; il écrit enfin pour cette revue la biographie de Vinet, travail considérable qui lui demanda de longues recherches, et qu'il compléta plus tard par une revision personnelle de la chrestomathie française ; des études de critique littéraire, quelques poésies, complètent la liste de ses ouvrages.

On peut deviner par ce rapide exposé les qualités diverses qui se trouvent réunies chez Rambert. Goût et intelligence affinés dans la compagnie habituelle des grands écrivains de la France, méthode formée par les déductions précises de la théologie, rompue ensuite aux exigences et aux procédés rigoureux des sciences, habitudes de travail et de patientes recherches, tels sont les instruments dont il dispose, et qui vont lui permettre d'exprimer et de faire comprendre aux autres ce qu'il ressent si vivement lui-même.

« Rambert, nous dit-on, avait une grande habitude d'écrire, il y prenait plaisir. Mais il ne le faisait pas rapidement. Sa pensée était intense; mais il la critiquait en quelque sorte tout en composant. » De même dans ses excursions : il voit le but, il y marche d'un pas assuré; mais il prend soin de diriger sa route. D'ailleurs, dans son style comme dans sa course, en plein air et en pleine clarté, toujours en santé et en bonne humeur, le cœur ouvert à toute émotion, l'esprit prompt à saisir toute impression de beauté.

Dans un morceau qui pourrait servir de préface à l'ouvrage, *les Plaisirs d'un grimpeur*, Rambert analyse avec une rare finesse l'attrait particulier des courses alpestres. Il cherche la philosophie de ce genre d'exercice, et montre que les escalades participent à la fois des jeux de hasard, des jeux d'adresse, et de ceux où l'intelligence et la sagacité du joueur décident seules du succès. Le jeu lui paraît la manifestation la plus effective de l'activité humaine,

comme étant la plus dégagée des entraves de la matière et des résistances de la nature. Dans le jeu de hasard, dit-il, la surexcitation, l'attente d'un événement incertain sont poussées à l'extrême. Le cerveau du joueur parcourt en une seconde toute la série des possibles; il a, pour un instant, la sensation de l'infini.

Or, toute ascension sérieuse comporte la lutte avec le hasard. On est incertain du chemin, on est suspendu sur l'abîme, et surtout, alors même que la raison semble avoir tout calculé, on doit compter avec les éléments, avec l'orage et la tempête, avec l'avalanche et les chutes de rochers. Dès lors, tous les nerfs sont agités et tendus, et cette action où l'on risque sa vie l'emporte en émotion sur celle du joueur qui hasarde sa fortune sur un coup de dés.

Mais on sent de reste qu'à un pareil jeu le raisonnement et le calcul ont aussi leur part; et quant au libre épanouissement de tout l'être, où le trouve-t-on plus complet que sur les hautes cimes où la légèreté de l'air semble nous donner des forces nouvelles, où la grandeur et la variété des spectacles éveillent constamment en nous de nouvelles admirations?

Ainsi, les ascensions réunissent à la fois les diverses attractions que les jeux exercent sur l'homme. D'ailleurs, ici comme au jeu, il y a une partie à gagner. Celui qui pose le premier son pied sur une cime inexplorée, celui même qui atteint pour la première fois un nouveau sommet, sent en son cœur le rare plaisir de la victoire : il est conquérant à sa manière, et sa joie est d'autant plus grande qu'il a eu plus de peine à parvenir au but.

Une ascension est donc en elle-même source de bien-être physique et de joie morale; elle est aussi source de jouissance artistique et de poésie. C'est seulement en gravissant les Alpes que l'on se rend compte de leurs véritables proportions, de leur grandeur, que la peinture, avec ses moyens limités, est absolument impuissante à rendre. Les

lignes de la montagne s'élèvent, en invitant l'esprit à les suivre, au delà de la vie et des réalités mesquines. Plus on monte, plus les neiges ont d'éclat, de sorte qu'en s'élevant le regard passe par une série de teintes de plus en plus lumineuses, de plus en plus idéales.

Rambert excelle à rendre ces impressions diverses. Pour bien comprendre sa manière, il faut la comparer avec celle d'un de ses émules, Emile Javelle, qui, lui aussi, nous a laissé d'intéressants récits de ses escalades. Comme alpiniste, Javelle est peut-être supérieur à Rambert, en ce sens qu'il a plus d'ardeur et d'élan et qu'il nous fait mieux voir les dangers de la montagne. Javelle nous rend plus présente la lutte de l'homme contre le hasard : Rambert rappelle plutôt le stratégiste, le joueur d'échecs, qui étudie les combinaisons, raisonne les chances, et met de son côté toutes les conditions du succès.

Javelle est plus hardi; la difficulté l'attire, et c'est quand elle est le plus grande qu'il semble se jouer plus à l'aise; à chaque pas, c'est un nouveau danger qui menace sa vie. Nous sommes suspendus avec lui aux anfractuosités du rocher, nous sentons qu'entre lui et le précipice il n'y a que l'effort de son énergie, la force de sa volonté, et nous le suivons haletants, ayant hâte de voir la fin de l'aventure, tant il nous semble que tout à l'heure il sera précipité dans l'abîme. Il ne nous laisse pas le temps de revenir sur nous-mêmes, de rien mêler de notre moi à l'émotion qu'il nous donne. Aux prises avec la montagne, il nous paraît semblable au gymnaste qui, suspendu au trapèze, risque sa vie dans les airs.

Rambert, au contraire, nous fait éprouver quelque chose de la tranquille jouissance si bien décrite par Lucrèce. Quoique nous le sentions en péril, notre quiétude n'est pas troublée : c'est que son récit fait appel au sens esthétique et diminue ainsi en nous l'impression du danger.

Faut-il comparer les méthodes et se prononcer pour

l'une plutôt que pour l'autre? Toutes deux ont leur valeur. Mais, après avoir suivi avec anxiété Javelle dans ses courses périlleuses, on sera heureux de revenir à Rambert pour goûter la beauté des Alpes dans les grandes lignes du paysage, pour la retrouver encore dans l'infinie richesse des détails, pour se reposer dans quelque flânerie sans but et jouir sans mélange du plaisir d'admirer suivant la fantaisie du moment et les hasards du chemin.

Il est arrivé à chacun de nous de s'arrêter longuement devant quelque tableau de maître, de l'examiner sous des angles divers, de s'attacher tantôt aux contours arrêtés du premier plan, tantôt aux perspectives fuyantes qui vont se perdre dans la lumière, d'étudier chaque détail et d'y insister jusqu'à ce que nous pensions avoir bien saisi l'idée du peintre et ne plus rien ignorer de l'ensemble et des particularités du tableau.

Ainsi fait parfois Rambert : le voici devant sa montagne favorite, la Dent du Midi ; il suivra pas à pas la vallée qui se déroule à sa base, depuis la brèche de Saint-Maurice jusqu'au lac Léman, et il en décrira l'une après l'autre les diverses perspectives. Celle-ci fait mieux ressortir la hauteur du sommet et la hardiesse de sa dernière pyramide ; celle-là, où la chaîne apparaît isolée au milieu d'un encadrement de verdure, fait valoir l'harmonie des arêtes, la profondeur des vallées, la séduction et les effrois de la nature alpestre ; telle autre, enfin, prise de plus loin, efface les détails pour ne laisser subsister qu'un groupe où paraissent à la fois la grâce et la grandeur. Chaque vue, saisie au passage et longuement contemplée, touche d'une manière différente le sens esthétique : l'écrivain en note les caractères d'un trait précis, s'attachant à la réalité et la serrant de près pour en saisir la marque spéciale dans chaque cas particulier ; ainsi chacun de ses tableaux se présente net et distinct et ne peut être confondu avec aucun autre.

Ici, d'ailleurs, l'étude topographique marche de pair avec les préoccupations de l'art. Rambert ne se borne pas à voir la Dent du Midi du fond de la vallée et à en examiner curieusement les différents aspects ; il la gravit, et nous raconte les difficultés de l'ascension, le danger des pierres qui s'ébranlent et des neiges qui surplombent, les surprises des brouillards, la soudaineté des orages qui transforment en un instant les filets d'eau en torrents redoutables. Nous connaissons désormais la montagne : aucune ligne, aucun trait, ne nous en restent cachés.

Dans l'ascension des Clarides, un des groupes les plus orientaux des Alpes suisses, il s'agit de résoudre un problème géographique, de distinguer, au milieu de cimes rivales et encore mal connues, le plus haut sommet et de l'atteindre. Dans cette recherche, la sagacité et l'intelligence se donnent libre carrière pour deviner la direction à suivre, la stratégie pour triompher des obstacles, la hardiesse pour emporter le succès. L'étude de la chaîne et de ses ramifications diverses, quelque peu hérissée de détails géographiques, gagnerait à être suivie sur la carte ; mais, ici encore, le côté pittoresque, la poésie, tiennent largement leur place. Rambert rencontre au passage la chute du Serrenbach, et il ne se lasse pas d'admirer la lutte de la cascade contre le vent du nord, qui « tantôt la saisit à l'improviste et l'enlève d'un souffle pour la laisser retomber tout à coup...., tantôt la prend si bien sur son aile que, semblable à une volée de petits nuages flottants, elle blanchit au loin dans l'espace. » Il arrive au but de sa course, et les sommets géants qui se pressent les uns derrière les autres lui rappellent « les flots innombrables de ces batailles du vieil Homère, se présentant en désordre, chaque héros ne comptant que sur lui-même et n'obéissant qu'à sa fierté. »

Quand on a, au détour du chemin, de si gracieux spectacles, à l'arrivée une représentation si grandiose, on ne

se fatigue pas de la course; et quand on sait, comme Rambert, rendre vivants pour le lecteur ces enchantements de la route, on est sûr de l'entraîner après soi.

Faut-il citer d'autres exemples, montrer avec quelle habileté l'écrivain arrive, en multipliant les rencontres, les incidents, les souvenirs historiques, à rendre intéressante même la monotone ascension du Bristenstock, la gigantesque pyramide qui garde l'entrée de la vallée de la Reuss ? Faut-il dire qu'il réussit à nous faire trouver neuve sa description de la Jungfrau, en nous expliquant, à cette occasion, comment les mêmes choses peuvent être belles, ou ne l'être pas, selon la place respective qu'elles occupent, le jour qui les éclaire et l'ensemble qu'elles concourent à former? Faut-il ajouter qu'il nous retient sans peine pendant de longues heures auprès de tel massif de roches nues, le Grand Muveran, à suivre la journée de la montagne, et ses changements d'aspect suivant les jeux de la lumiere depuis l'aurore, qui « frange les hautes arêtes d'une bordure de pourpre, » jusqu'au soleil du soir, qui réserve le plus brillant de ses rayons pour en saluer la plus haute cime ?

Il y a là des pages de grande allure, et d'un incomparable éclat. Nous en trouverons d'aussi belles dans la partie de l'œuvre où l'écrivain se montre plus spécialement homme de science, littérateur ou historien. Etudions-le brièvement à ces différents points de vue.

Sous le rapport scientifique, les *Alpes suisses* nous offrent deux morceaux, l'un sur les plantes alpines, l'autre sur les glaciers, remarquables tous deux par la connaissance complète du sujet traité, la facilité de l'exposition et une singulière habileté à rendre agréables et même attrayantes les arides notions de la botanique et de la géologie.

Ici encore, la poésie est présente : elle paraît à chaque page de l'étude sur les plantes alpines, soit pour dire l'élé-

gance idéale de l'églantine des Alpes, la délicatesse infinie, la couleur chatoyante, l'organisation nerveuse de la petite soldanelle, les fines corolles et l'aigrette légère de l'astrance, soit pour raconter l'ingénieuse adresse des plantes à se garantir des frimas, ou l'ardeur d'envahissement de certaines espèces, également avides de s'étendre et de se multiplier. La végétation des montagnes a, comme celle de la plaine, avec sa floraison du printemps, ses richesses de l'été et de l'automne. Les espèces varient suivant l'altitude, suivant l'exposition du sol et la nature du terrain : Rambert les a toutes étudiées ; de chaque fleur il connaît le genre de beauté, les mœurs, les habitudes et le domicile préféré.

On lit cette longue étude sans ressentir de fatigue, sans réfléchir même combien elle suppose chez l'auteur de patientes recherches et de longues investigations : c'est qu'on ne se lasse pas de la vie, et que la vie coule à pleins bords dans ces pages, jeune et exubérante avec la merveilleuse apparition des narcisses aux premiers jours du printemps, mélancolique et recueillie avec les religieuses magnificences des forêts des Alpes au déclin de l'automne. Le sentiment poétique, l'impression vive, la magie des couleurs, sont partout dans ce morceau sur les plantes alpines, et, pour être fidèle au point de vue de la science, il n'en est pas moins un vrai régal littéraire.

Le *Voyage du glacier* est, sous une forme pittoresque, un résumé des découvertes des savants, de Saussure, Jean de Charpentier, Forbes, Tyndall, qui ont étudié le mode de formation et les caractères des glaciers. C'est aussi une exacte description des phénomènes que présente sur les hauteurs l'eau sous ses divers états, pluie, neige et cristaux de glace, des accidents qui sillonnent la surface des glaciers, du voyage des débris dont l'accumulation constitue les moraines, enfin du glissement de la masse énorme des glaces, lentement, mais incessam-

ment poussée en avant, constamment renouvelée au sommet, tandis que sa base disparaît sous l'influence de la chaleur. Les faits sont consciencieusement observés, les théories sont exposées et discutées ; l'étude tout entière a une véritable valeur scientifique. Je ne puis cependant y insister davantage ; j'ai hâte de passer à la partie littéraire de l'œuvre de Rambert ; elle nous offrira les mêmes qualités que les récits de ses courses de montagne.

Que l'écrivain raconte une chasse au chamois, qu'il dise la dangereuse vie du flotteur dans les abîmes du Trient ou la misérable existence du chevrier, l'aventure prend un singulier relief, grâce à l'exactitude des sites et des paysages.

Lisons, par exemple, le récit intitulé *Deux jours de chasse sur les Alpes vaudoises*. Ecrit d'une plume alerte et facile, enlevé pour ainsi dire d'un jet, il court aussi léger que les chamois dont il suit les bonds à travers la montagne. Et pour qui connaît le lieu de la scène, la chaîne aride et déchirée qui va du Grand Muveran à la Dent de Morcles, il a de plus le rare mérite d'être absolument fidèle : voici l'étroite corniche, la *vire*, le long de laquelle Rambert et son compagnon gravissent l'abrupte muraille des rochers ; voici le glacier qui couronne le sommet, puis les cimes dénudées, rongées et dévastées par les siècles, qui forment la ligne de faîte. On revoit le chemin parcouru, et si l'on n'a pas l'émotion du chasseur, si l'on ne partage pas ses fatigues, on lui sait gré du moins de nous mettre de moitié dans ses rencontres ; on se repose volontiers avec lui sur cette plate-forme d'où il regarde, au coucher du soleil, l'ombre gagner les unes après les autres les plus hautes sommités des Alpes pour les confondre toutes dans l'obscurité de la nuit.

Ailleurs, Rambert nous raconte une *Course manquée :* il voulait visiter la montagne au sortir de l'hiver, en gravissant sur la neige gelée la longue pente qui s'étend du

hameau des Plans au col d'Anzeindaz. Il se promettait de marcher rapidement sur ce brillant tapis et d'y cheminer plus allègrement que dans les beaux jours de juillet. Un dégel malencontreux survint dans la nuit, et la course fut manquée. Notre promeneur eut du moins le plaisir d'assister, sur les pentes abritées, à la première déroute de l'hiver, d'admirer la floraison précoce de la bruyère rose et de voir le remue-ménage des fourmis, empressées de réparer les avaries de la mauvaise saison. Il passa deux heures à regarder ces spectacles, et je n'en suis pas surpris. Il était, comme le dit Fromentin de Ruysdaël, de ceux qu'une ombre affecte, qu'un coup de soleil enchante. Aussi, pour n'avoir pas été celle qu'il avait rêvée, sa course n'en fut-elle pas moins fertile en jouissances. Il en fait la remarque, et, appliquant à la vie la philosophie dont il use pour ses promenades, il observe que si l'on regarde communément la vie comme une longue suite de déceptions, c'est qu'au lieu de la prendre comme elle vient, on veut toujours qu'elle vienne comme il nous plaît de la combiner. Et il ajoute qu'il ne faut pas « nous raidir dans nos volontés impuissantes, mais souffrir que le ciel nous donne à son gré pluie ou soleil, et ne pas négliger les petites compensations qui se rencontrent sur le chemin. »

Heureux qui sait pratiquer ces sages maximes : il s'arrête devant une touffe de bruyère, il admire la cascade qui tombe du rocher, il s'intéresse aux jeux de l'ombre et de la lumière, et à tout cela il trouve du bonheur, parce que dans tout cela il y a une parcelle de beauté.

La vie du montagnard et les occupations auxquelles il se livre ont fourni à Rambert le sujet de deux jolies nouvelles où il nous initie au rude métier du flotteur et à la vie solitaire du chevrier.

Le travail du bûcheron des Alpes, du flotteur, consiste à amener dans la plaine, en se servant du lit des torrents,

les arbres abattus dans les forêts de la montagne. Couper le bois, le faire, avec mille peines, descendre jusqu'au ruisseau, retenir les eaux par des barrages, puis les laisser s'échapper soudain en entraînant avec elles les blocs accumulés, suivre la flottée dans les gorges profondes, jusqu'à ce qu'elle soit enfin arrivée tout entière au port, voilà le métier du flotteur, et il n'en est guère de plus dangereux, surtout si l'on est aux prises avec un de ces torrents qui se sont creusé dans une fente de rocher un lit étroit où ils coulent, impétueux et terribles, au fond de l'abîme béant.

La pauvre famille dont nous entretient Rambert a vu périr son chef dans les flots du Trient; restée seule avec un fils de cinq ans, la mère l'élève à force de travail et de privations, en se promettant que lui, du moins, ne sera pas flotteur. Mais il faut vivre, et un jour, le garçon, après avoir vainement cherché partout du travail, prend le parti de s'engager comme bûcheron. Il fait heureusement toute la campagne, puis, au moment où elle se termine, il meurt à son tour en se jetant dans le torrent pour sauver un de ses compagnons. Depuis ce triste jour la mère a perdu la raison; elle veut toujours aller vers le précipice où, dit-elle, son fils l'attend.

Malgré la pauvreté de l'action, l'écrivain sait nous intéresser à cette simple histoire, au péril du bûcheron et aux craintes de la pauvre mère. Il y a plus d'émotion encore dans l'histoire du chevrier de Praz-de-Fort, pauvre orphelin qu'un maître trop dur a rendu de bonne heure sauvage et mélancolique, et dont la vie s'écoule tout entière, tantôt sur les pentes abruptes qui dominent le val Ferret, tantôt dans les pâturages de la Gruyère. Les occupations et les amusements du pâtre, la marque que donnent à son esprit la solitude perpétuelle où il vit et le silence éternel qui l'entoure, tel est le vrai sujet du récit. C'est, malgré la monotonie des événements, l'histoire d'une

âme, et voilà pourquoi nous compatissons aux malheurs du chevrier, à sa tristesse, à sa pauvre vie, illuminée pour un instant d'un clair rayon qui s'éteint en le laissant plus sombre et plus désolé que jamais.

Une dernière nouvelle, *la Batelière de Postunen*, est aussi gracieuse et aussi riante que les autres sont tristes : c'est le récit de l'honnête jeunesse d'une brave et jolie fille qui, au siècle dernier, passait sur sa barque les voyageurs allant le long du lac de Weggis à Lucerne. Cette nouvelle, toute en action, pleine de soleil et de gaieté, mériterait mieux qu'une mention ; mais il est temps d'en venir à une autre partie de l'œuvre de Rambert, de montrer comment il comprend l'histoire de son pays.

Notre écrivain s'attache surtout aux origines et se demande ce qui fait l'attachement intense et vivace de l'habitant des montagnes pour la contrée qui l'a vu naître. Il remarque que, chez le montagnard, l'idée de patrie se confond avec l'idée de famille. L'étroit vallon où il est né, où il passe chaque jour de sa vie, renferme d'abord toutes ses affections ; dans ce petit espace, toutes les familles se connaissent et n'en forment, pour ainsi dire, qu'une seule ; ainsi les images de la famille et de la patrie s'associent et s'affermissent l'une par l'autre.

Mais l'habitant de ce coin de terre ne peut longtemps se suffire à lui-même ; il franchit les limites de son berceau ; il s'unit aux habitants des vallons voisins. De là une seconde association dont les limites sont marquées par les hautes montagnes qui enserrent un groupe de petites vallées. C'est une seconde patrie, le canton, et, comme la première, elle tient encore de la famille, tout en embrassant déjà une partie des intérêts qui unissent les membres de toute grande société humaine.

Enfin l'alliance entre les cantons est venue à son tour, créée par le besoin des confédérés de défendre leur indépendance, maintenue par leur volonté réciproque, for-

mer entre les citoyens des liens nouveaux qui sont devenus chaque jour plus forts, et par les souvenirs du passé, et par l'union plus intime des intérêts communs. Ainsi s'est constituée, ainsi existe vivante aux yeux du citoyen une troisième patrie, la Suisse.

Rambert aime à se reporter à cette ancienne ligue des cantons primitifs qui, successivement agrandie et toujours maintenue dans le même esprit de liberté, se retrouve dans la confédération actuelle. Il en étudie les caractères, il en donne, pour ainsi dire, la philosophie dans deux morceaux considérables, les *Landsgemeinde de la Suisse*, les *Alpes et la liberté*.

Les *Landsgemeinde* sont les assemblées du peuple souverain. C'est par elles que, dès l'origine, les anciens cantons ont été gouvernés; elles subsistent encore dans les cantons d'Uri et d'Unterwald, de Glaris et d'Appenzell. Par elles la démocratie s'est constituée, en plein moyen âge, à titre de gouvernement régulier.

Les citoyens se réunissent deux fois par an sur la place publique pour statuer sur les intérêts du canton, nommer le landamman et les autres officiers. Partout l'assemblée commence par une cérémonie religieuse et se poursuit jusqu'à ce que l'ordre du jour soit épuisé; puis la journée se termine comme une fête, dans la bonne humeur et la gaieté. La publicité des votes, la solennité de l'assemblée, sont une garantie contre la corruption et les surprises, comme aussi contre les entraînements de la majorité. Tous les citoyens doivent assister à la réunion, et dans certains cantons, celui d'Appenzell par exemple, l'électeur qui s'en dispense sans raison valable est condamné à l'amende.

Rambert raconte les vicissitudes de ces assemblées populaires, leur fonctionnement et leur action sur la vie publique. Il admire la solennité qui y préside, la gravité et la réflexion qui accompagnent le vote. Il a vu à Glaris, à Trogen, ces réunions de libres citoyens, et il a été

saisi d'une religieuse émotion au moment de la solennelle prestation de serment entre le landamman et le peuple. Le landamman prend la parole le premier; puis, à leur tour, les dix mille citoyens qui composent l'assemblée répètent la formule, phrase par phrase, prononçant lentement chaque mot. « La grande voix qui s'élève de cette foule immobile est peut-être, dit Rambert, la plus grave qu'il puisse être donné à l'homme d'entendre sur la terre.... Le monde des apparences a disparu; il ne reste que le seul monde vrai, celui de la conscience en présence d'elle-même. »

Si Rambert ressent, au contact des assemblées des anciens cantons, une impression si profonde, c'est qu'elles lui rappellent les temps héroïques de la Suisse. Il remercie quelque part Schiller d'avoir, dans son *Guillaume Tell*, si bien chanté « la mâle constance et l'accord unanime d'un peuple honnête, d'avoir doté la Suisse d'un idéal qui resplendit, pareil à une auréole, sur le front même de ses Alpes. »

Pour notre écrivain, cet idéal n'est autre chose que la liberté, fièrement revendiquée, fidèlement garantie à tous. Le temps a apporté dans la plupart des cantons d'importantes modifications aux formes de la souveraineté populaire et aux conditions de la primitive alliance, et ces changements ne sont pas toujours sans péril pour les droits d'une partie des citoyens. Mais l'inébranlable attachement du peuple suisse à la liberté est un obstacle efficace à toute oppression durable. L'autonomie locale reste énergique, vivante, malaisée à absorber, et les individualités se trouvent ainsi protégées.

Ce maintien jaloux des libertés locales est la condition même de l'existence de la Suisse; car elle ne subsiste ni sous la protection de frontières naturelles bien définies, ni par l'unité de sang et de race, mais par le consentement mutuel des divers peuples qui la composent. Et ce consen-

tement, dépendant de la volonté des cantons, ne peut être durable que si aucun d'eux n'est lésé dans le libre exercice de ses droits. Souhaitons à la Suisse de ne jamais perdre de vue l'idéal que lui propose Rambert, de montrer toujours au monde, comme il le dit, ce bel exemple « d'une majorité germanique respectant une minorité romande, d'une majorité protestante respectant une minorité catholique, d'états lancés à pleines voiles dans le courant de la vie moderne, respectant la lenteur des vieilles démocraties pastorales. » C'est là l'honneur de la Suisse et c'est aussi son salut.

L'élévation d'idées, la justesse de vues qui se rencontrent dans ces considérations historiques, montrent que chez Rambert le penseur était l'égal du poète. Peut-être est-ce le poète qui se représente sous de si riches couleurs l'antique alliance sortie du Grutli et qui salue dans le drame de Schiller la résurrection de cette brillante aurore : mais c'est le penseur qui rappelle à ses concitoyens la pureté de leur origine, qui les conjure de n'en pas déchoir et de ne prendre des tendances modernes que ce qui ne contredit pas leurs libres institutions. Et si le penseur est digne du poète, c'est que tous deux n'ont qu'un même cœur, passionné pour la patrie, jaloux de la voir rester fidèle à ses anciens souvenirs.

Rambert se proposait, au début de son œuvre, d'aborder tour à tour, non seulement la description des diverses contrées des Alpes, mais encore l'histoire et les coutumes de leurs habitants. Il avait réparti ses sujets d'étude en quatre groupes distincts : la montagne, d'une part réalité pittoresque, d'autre part phénomène scientifique, puis le montagnard, subissant, sans en avoir conscience, l'influence de la nature qui l'entoure, et, en opposition, l'homme civilisé, s'efforçant de conquérir cette même nature pour la science, pour la poésie et pour l'art.

Le plan était vaste et difficile à remplir sous la forme où

il avait été conçu. Au lieu d'esquisser un vaste tableau où les grandes lignes, habilement groupées, seraient arrivées à un effet d'ensemble, Rambert a procédé par voie d'analyse. Il se condamnait ainsi à entrer dans le détail, sans pouvoir obtenir cette vue générale qui donne seule à l'esprit une satisfaction complète. S'il eût ajouté quelques volumes à son œuvre, il eût difficilement évité la monotonie, et cependant, tel qu'il nous est donné, son livre ne nous offre guère que des fragments isolés. Mais chacun de ces fragments est achevé; chaque pierre de l'édifice est taillée et prête à être mise en place; des parties tout entières sont édifiées, et ces parties sont assez nombreuses pour donner l'idée du monument lui-même. Sous leurs formes diverses, elles procèdent toutes d'une pensée unique, l'amour du pays natal, et grâce à cette unité, tout en laissant encore beaucoup à dire sur le vaste monde des Alpes, l'œuvre réalise en quelque sorte le dessein de l'auteur. Il fallait, pour arriver si près du but, un esprit élevé et un goût littéraire accompli; il fallait la mesure juste du style et le sens de la beauté; il fallait enfin, dans la partie historique, la sûreté d'appréciation, l'impartialité de l'homme qui voit de haut les événements et les juge sans parti pris comme sans faiblesse. Rambert réunit à un haut degré ces dons si divers : ses compatriotes lui sont reconnaissants d'avoir contribué à faire connaître leur pays et à le faire aimer; nous devons lui savoir gré à notre tour de réveiller en nous quelques-uns des plus nobles sentiments qui puissent agiter l'âme humaine, l'amour du beau, le culte de la patrie, le respect de la liberté.

UN AVENTURIER FRANC-COMTOIS

AU XVIIIE SIÈCLE

GONZEL

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Armand BOUSSEY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 29 janvier 1892)

Monseigneur, Messieurs,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à prendre place parmi vous, vous avez pensé que si votre choix était habituellement la récompense du travail et la consécration du talent, il pouvait être quelquefois aussi un encouragement offert à la bonne volonté. En m'exprimant ainsi, je n'ai pas l'intention, vous le pensez bien, de diminuer le prix de la faveur que vous m'avez faite, et d'apporter une maladroite réserve à l'expression de ma gratitude. Celle-ci, au contraire, vous est doublement acquise, parce que, si vos suffrages me flattent beaucoup, l'indulgence qui vous les a dictés a pour moi le grand avantage de me rassurer un peu. Le respect de vos traditions, le goût de l'étude, l'amour de l'histoire et en par-

ticulier de l'histoire de notre pays, voilà, Messieurs, ce que vous me demanderez ; et c'est précisément ce que je crois pouvoir vous promettre sans trop d'outrecuidance comme sans fausse modestie.

Messieurs, les Archives du Doubs possèdent une demi-douzaine de lettres relatives à un certain Gonzel, natif d'Ornans, se disant indifféremment abbé ou comte d'Empire, et accusé de conspiration par la police de Louis XIV. La lecture de ces pièces m'a fait espérer qu'il y aurait quelque intérêt à reconstituer l'histoire de ce personnage, assez remuant pour attirer sur lui l'attention du ministre Torcy et du lieutenant de police d'Argenson, et réputé assez dangereux pour qu'on le retînt à la Bastille de l'année 1702 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1706.

Je crois avoir puisé les éléments du récit que je viens vous soumettre à toutes les sources où je pouvais avoir quelque chance de trouver d'utiles informations. La très suspecte histoire de la Bastille, de Constantin de Renneville, m'a fourni sur Gonzel quelques anecdotes curieuses, mais sans grande importance au fond, et auxquelles, étant donné ce que l'on sait de l'auteur, je n'ai pas cru devoir ajouter trop de foi. Je dois davantage aux archives de cette prison d'Etat, publiées par M. Ravaisson ; les pièces de ce recueil, à la fois officielles et destinées à rester secrètes, méritent toute créance à ce double titre, et m'ont permis de savoir sur Gonzel au moins ce que la police de Louis XIV avait réussi à en savoir elle-même. Mais surtout j'ai eu la bonne fortune de mettre la main, aux archives du ministère des affaires étrangères, sur treize interrogatoires fort longs et fort détaillés d'un certain Holtzay, valet de Gonzel, Suisse d'origine et Allemand de langage, qui fournit à d'Argenson de curieux détails sur son maître ; témoin d'autant plus précieux que, d'après le lieutenant de police lui-même, « il a un grand air d'in-

» génuité dans toutes ses expressions et que, quoiqu'il ne » manque pas d'esprit, il ne comprend pas lui-même où » portent ses réponses. » Les interrogatoires d'Holtzay ayant été ma principale source d'informations, et ce dernier étant ainsi reconnu plus ingénu qu'intelligent, vous pouvez prévoir d'avance ce qui manquait à ses réponses et ce qui manquera du même coup à mon récit qui les résume.

Je dois, en effet, Messieurs, et avant tout, vous avouer ma déception et du même coup vous en épargner une. S'il m'a été possible de reconstituer avec assez de détails la romanesque existence du comte Gonzel, je n'ai pas pu déterminer quel était au juste le but de ses intrigues, ni trouver la clef de ses multiples aventures ; d'Argenson et ses habiles agents y avaient échoué avant moi, et j'ai tout lieu de croire que si le mystère n'a pas été découvert, c'est qu'en réalité il n'y en avait pas, et que Gonzel lui-même n'a jamais bien su au juste ni ce qu'il voulait, ni ce qu'il faisait. C'est vous dire suffisamment que mon héros n'est pas une haute intelligence ni un caractère bien sympathique ; je ne vous demanderai pour lui ni estime ni admiration; le piquant et l'intérêt de son histoire est précisément dans le contraste entre la pauvreté du personnage et l'importance de quelques-uns des événements auxquels il a été mêlé.

Voici les faits. Dans le courant du mois de septembre 1702, un agent secondaire de la police signalait au lieutenant d'Argenson la présence, à Paris, d'un prêtre franc-comtois, nommé Gonzel, et qui prenait le titre de comte d'Empire. Les accusations dont Gonzel était l'objet étaient assez vagues, mais de nature cependant à éveiller de légitimes soupçons.

« Gonzel, disait l'agent Septier, est un homme très » suspect, très dévoué aux volontés de l'empereur, qui l'a » anobli et fait comte, ainsi que tous ses frères par rap- » port à lui et aux bons services qu'il a rendus à l'empe-

» reur.... Gonzel est homme des plus intrigants qu'il y ait, » qui a beaucoup d'esprit, venant à bout de tout ce qu'il » entreprend.... Cet homme, il y a environ onze ou douze » ans, n'était qu'un pauvre prêtre qui n'avait que ses » messes et qui, par ses intrigues, a fait sa fortune et » celle de ses frères.

» Il est à remarquer, continue l'agent, que Gonzel, à » son retour d'Allemagne en Comté, depuis environ neuf » mois, avait un très grand équipage qui consistait en un » carrosse à six chevaux noirs, accompagné de nombre » de domestiques, et en passant de Comté pour s'en venir » à Paris, donna ordre à un de ses frères de venir après » lui avec tout son équipage, n'ayant pris que la commo- » dité ordinaire d'un simple voyageur, et dès que son frère » fut arrivé, il fit vendre tous les équipages et ne s'est » réservé uniquement qu'un seul valet qui ne bouge de la » maison et ne le suit jamais et renvoya d'abord son frère.

» Il va souvent aux académies, aux bureaux et assem- » blées et doit partir pour Fontainebleau.

» Gonzel est homme de grande taille, un peu bossu, » assez proportionné, visage assez uni et blanc, âgé d'en- » viron quarante-huit ans, habillé en abbé. »

Sur ce rapport, Gonzel fut arrêté et confié à la garde d'un certain d'Aulmont aîné. D'Argenson, chargé par Torcy de l'interroger, ne put le faire immédiatement, à cause de la mauvaise santé du prisonnier. Par le fait, l'esprit de Gonzel était aussi atteint que son corps. Son gardien d'Aulmont en était fort embarrassé, il écrivait à d'Argenson : « L'accablement d'esprit où Gonzel est, qui pense » continuellement à ses affaires.... altère si fort son esprit » qu'il y a des moments où il ne sait ce qu'il dit. » Gonzel songe au suicide et voudrait avoir un couteau pour s'ouvrir les veines, et comme d'Aulmont lui représente « qu'il » est prêtre et qu'une pareille pensée était plus condam- » nable dans lui que dans un autre, » il répond que c'est

la violence des douleurs qu'il souffre et le chagrin qui le ronge qui le mettent au désespoir. Au médecin qui le soigne il débite des sottises et des impertinences, lui disant que sans son pot de chambre qu'il avait pris dans ses bras, il n'aurait pu dormir, ou encore que s'il avait aimé le vin, les Allemands l'auraient fait cardinal ; le médecin n'y comprend rien et avertit d'Argenson que cette grande agitation d'esprit pourrait bien brouiller la cervelle de Gonzel.

Il me semble que la chose était à moitié faite, et je n'en veux pour preuve que la lettre que Gonzel, après de longues tergiversations, se décida à écrire au ministre Torcy, le 24 octobre 1702, avec l'intention de se disculper. Cette lettre est évidemment l'œuvre d'un homme à qui la peur, le remords et les désordres de toute nature ont fait perdre tout sang-froid.

Gonzel se recommande de Chamillard, de Darmenonville et de Torcy lui-même, qui lui a donné audience au début de son séjour à Paris. Il le supplie d'informer Sa Majesté de ce qu'il a fait pour son service; il a aimé le roi même au milieu de ses ennemis et contre ses intérêts, il a secouru et sauvé des prisonniers français conduits en Hongrie, il a défendu à ses frères d'entrer au service de l'empereur. Il a servi en Pologne les intérêts du prince de Conti et invoque en sa faveur le témoignage de l'abbé de Polignac.

Aux services rendus il s'offre d'en ajouter d'autres et d'une autre nature ; il a le moyen d'augmenter considérablement les finances du Roy par un établissement qui soulagerait l'Etat et ne dérangerait aucune autre affaire du royaume. Il s'agit simplement de quelque cent millions. Gonzel se défend d'avoir jamais reçu de l'empereur que le titre de comte, affirme ne s'être jamais occupé des affaires de la cour impériale et proteste de la fidélité de ses cinq frères, tous établis en Franche-Comté.

Voici son dernier argument :

« Je peux dire que le ciel et la nature sont garants de » notre fidélité puisqu'ils se sont servis de notre famille » pour annoncer à la Franche-Comté qu'elle était destinée » à être à jamais sous l'agréable domination de Sa Majesté » et de ses successeurs, en ce que quinze jours avant que » Sa Majesté conquît en personne la Franche-Comté, ma » mère accoucha d'un septième fils qui apporta une fleur » de lys aussi bien imprimée qu'on puisse la voir dans un » jardin, cette belle fleur ayant fait l'étonnement de tout » le monde. »

Gonzel espérait-il vraiment être pris au sérieux ? Malheureusement, ce qu'on savait déjà de sa conduite, ce que révélaient les papiers saisis à son domicile le jour même de son arrestation, donnait à ses protestations de fidélité un formel démenti. La lettre est du 24 octobre 1702 ; le 27 il couchait à la Bastille « à la première chambre de la tour de la liberté. »

A partir de ce moment, tous les renseignements que nous avons sur Gonzel nous sont fournis par les interrogatoires de son valet, Holtzay. Mais, comme si tout devait être mystérieux dans cette histoire, cet unique témoin fut sur le point d'échapper à la police. D'Argenson écrivait à Torcy le 2 décembre 1703 :

« Ce laquais nous avait échappé par un détour dont il » serait maintenant assez inutile de vous faire le détail ; » mais j'ai trouvé moyen de le joindre et je l'ai mis à la » garde du sergent-major du régiment des gardes suisses, » qui est comme lui des environs de Saint-Gall et qui m'en » répond ; je l'ai encore interrogé deux fois depuis cet in- » cident et il m'a déclaré qu'un Allemand qui demeure au » faubourg Saint-Germain l'étant venu voir au petit Cha- » telet, lui avait fait entendre qu'il ne sortirait point » avant son maître, et qu'on devait le transférer au plus tôt » dans un château éloigné où il manquerait de toutes cho-

» ses : comme il ne sait pas le nom de cet Allemand, j'ai
» cru ne pouvoir mieux faire que de charger le sergent-
» major des gardes suisses de le conduire tous les jours
» par les principales rues du faubourg pour voir s'il n'y
» rencontrerait pas ce même Allemand, dont la démarche
» et le discours peuvent venir de plus haut. »

Les interrogatoires d'Holtzay se prolongèrent du 14 novembre 1702 au 24 février 1703 ; ils nous permettent de suivre son maître dans sa vie aventureuse, successivement à Vienne, en Pologne, à Bruxelles et dans toutes les villes d'Allemagne où le conduisent ses intrigues ou son humeur inquiète.

Il ne faut pas oublier que Vienne était alors le rendez-vous d'assez nombreux Franc-Comtois qui n'avaient pas accepté le fait de la conquête française. Tandis que les mécontents plus pacifiques vivaient à Rome et s'étaient fait une petite patrie franc-comtoise de la confrérie de Saint-Claude des Bourguignons, ceux dont le caractère était plus résolu, ou la rancune plus tenace, étaient allés attendre ou préparer auprès du chef de la branche allemande de la maison d'Autriche l'occasion d'une revanche à prendre ou d'une fortune à faire. Les uns suivaient la carrière des armes, les autres s'étaient jetés dans les intrigues de la politique. Parmi ces derniers, Gonzel semble avoir été, je ne dirai pas le plus influent ni le plus habile, mais le plus actif et le plus encombrant.

Holtzay nous le montre partageant son temps entre les dissipations du monde et de mystérieuses négociations. Gonzel menait à Vienne le train d'un grand seigneur libertin et d'un homme à la mode ; il passait sa vie au jeu, faisait de grandes dépenses, avait un carrosse, deux chevaux, un cocher, deux pages, deux laquais, un maître d'hôtel et deux servantes ; il traitait souvent et avec luxe les seigneurs de la cour. La femme d'un gentilhomme franc-comtois, le baron de Lanan, vivait avec lui et l'aidait à

tenir sa maison. Le mari, du reste, ne lui tenait pas rigueur et était le compagnon de ses plaisirs et le complice de ses intrigues. Gonzel se cachait, du reste, de ses gens dans la plupart de ses démarches. Il entrait fréquemment dans un billard à double issue, en laissant ses valets à la porte avec défense expresse de le suivre. Holtzay ne doute pas qu'il ne vît fréquemment l'empereur et ses ministres. Son langage était celui d'un chaud partisan de la maison d'Autriche. Ses laquais lui ont souvent entendu dire que le Roy avait envahi et usurpé plusieurs pays qui ne lui appartenaient pas. Il choisissait ordinairement pour domestiques des déserteurs français, qu'il préférait à tous les autres et payait fort largement.

Gonzel était aidé dans sa tâche par ses frères, qui partageaient ses travaux et sa fortune ; c'étaient les comtes François et Clément, le P. Jérôme, carme déchaussé, et un quatrième dont Holtzay ignorait le nom et qui semble n'avoir fait qu'un court séjour en Allemagne. Le P. Jérôme était au courant des intrigues de Gonzel. Celui-ci le visitait souvent dans son couvent et l'entretenait seul à seul en s'entourant de mille précautions pour n'être pas entendu. Mais les comtes Clément et François surtout étaient ses auxiliaires et lui servaient d'ambassadeurs. Holtzay croit se souvenir que Clément fut envoyé par son frère à Prague, il affirme que François fit le voyage de Rome et que son retour fut l'occasion d'un repas magnifique, auquel assistaient des seigneurs de la cour et des ministres. Malheureusement l'ignorance du laquais et sa position subalterne ne lui permettaient pas de se rendre compte du pourquoi de ces mystérieux voyages.

C'est après deux années environ de cette vie agitée que Gonzel, prétextant auprès de ses gens une absence de six semaines, se rendit en Pologne, où il demeura six mois. Ici les renseignements fournis par Holtzay devinrent moins précis, il n'avait pas accompagné son maître, et ce qu'il

sait, il le tient de son frère, qui a fait le voyage, et des bavardages de l'office, où les valets commentent naturellement la conduite de leur maître.

Du reste, nous pouvons facilement suppléer à l'insuffisance du témoignage d'Holtzay. Pour la première fois, les intrigues de notre personnage se rattachent à un fait historique connu. Nous sommes au printemps de l'année 1697, la succession de Pologne est ouverte depuis la mort de Sobieski, qui a succombé à une attaque d'apoplexie le 17 juin de l'année précédente. La diète polonaise était réunie, les prétendants étaient nombreux, le champ était libre aux aventuriers, et il semble que Gonzel ne pouvait manquer de paraître sur un théâtre où son esprit d'intrigue pouvait facilement se donner carrière. Il y parut, en effet, comme agent de l'un des concurrents, le prince Louis de Bade. Il avait eu, avant de quitter Vienne, de longs entretiens avec ce dernier ; Holtzay ou son frère l'avait fréquemment accompagné jusqu'à la porte du palais du prince ; enfin Gonzel avoue lui-même, dans sa lettre du 24 octobre, qu'il avait été son agent.

Gonzel, au service de Louis de Bade, se trouvait l'adversaire du candidat français, le prince de Conti, et du célèbre abbé de Polignac, que Louis XIV avait chargé de soutenir auprès de la diète les intérêts de son cousin. Comment se fait-il qu'il soit entré en relations avec le prince et l'ambassadeur, dont il contrecarrait la politique, et qu'il ait pu se vanter plus tard d'avoir pris leur cause en main? Sans tenir compte, en effet, de l'affirmation de Gonzel, Holtzay, sur le témoignage de son frère et de ses camarades d'antichambre, cite l'abbé de Polignac au nombre des personnages que son maître fréquenta à Varsovie et parle même d'une entrevue qu'il aurait eue à Dantzig avec le prince de Conti. Ne sommes-nous pas en droit de penser que Gonzel trompait tout le monde, qu'il n'avait d'autre politique que son intérêt, et qu'il servait sans scru-

pule deux maîtres, afin de doubler les ressources qui lui permettaient de continuer sa vie de désordre?

On sait, du reste, que ni l'un ni l'autre des deux rivaux que Gonzel prétendait servir ne réussit dans ses prétentions. Il fallut à la diète trois jours de tumulte et presque de bataille pour faire un roi. Les deux premiers jours, le succès du prince de Conti parut certain. Le troisième, il fut proclamé par la majorité de la diète, mais un parti rival proclamait en même temps l'électeur Frédéric-Auguste de Saxe. Seulement Frédéric-Auguste voulait être roi et Conti n'y tenait guère ; celui-ci laissa le champ libre à son adversaire, pensant « que quand on est prince du sang de France, on peut se passer d'être mieux. »

Suivons Gonzel sur un autre théâtre où l'attendent de nouvelles aventures. Dans le courant de l'année 1698 il arriva à Bruxelles, où son valet Holtzay vint bientôt le rejoindre. Dans cette ville vivait alors un enfant de moins de sept ans qui était le principal objet des préoccupations politiques des cabinets de Madrid, de Vienne, de Paris, de Londres et de la Haye. C'était le fils de Maximilien II, électeur de Bavière et gouvernant les Pays-Bas pour le compte de l'Espagne ; c'est à cet enfant que, par un testament secret, le roi d'Espagne Charles II avait réservé la totalité de ses Etats, sur lesquels il était encore juste de dire, malgré bien des pertes, que le soleil ne se couchait pas. En même temps et par un étrange revirement de la politique, les deux mortels ennemis, Louis XIV et Guillaume III d'Angleterre, étaient d'accord pour assurer au jeune prince la meilleure part de l'héritage qui allait être vacant. Toutes ces combinaisons devaient être inutiles. L'enfant mourut subitement le 8 février 1699. Une mort si prompte et qui venait à point pour tant d'intérêts ne pouvait manquer d'éveiller bien des soupçons. Saint-Simon dit sans réserve qu'elle passa pour l'œuvre de la cour de Vienne et semble tout près de croire lui-même que

l'empereur se serait débarrassé par un crime du seul concurrent qui semblât pouvoir lui disputer avantageusement l'héritage de Charles II.

D'Argenson va bientôt plus loin ; avec lui les suppositions deviennent des certitudes ; bien plus, il a mis la main sur l'instrument dont s'est servie la cour de Vienne, et cet instrument, c'est notre Gonzel.

Sur quels faits reposait l'opinion du lieutenant de police ? Gonzel menait à Bruxelles la même existence qu'à la cour de Vienne ; il vivait familièrement avec les grands seigneurs de l'entourage de l'Electeur, il entrait librement dans les appartements du jeune prince, il jouait toujours fort gros jeu, entretenait une nombreuse et secrète correspondance, recevait de l'argent d'une main mystérieuse, mille ducats d'or en une seule fois que lui remit un banquier inconnu. Quelques personnages, d'allures suspectes, étaient de ses intimes. C'était d'abord « un homme habillé en manteau noir » qui pourrait bien être un médecin, « d'autant, ajoute naïvement d'Holtzay, que les médecins » sont habillés de la même manière que l'était cet homme-» là ; » puis c'était un apothicaire chez lequel il acheta un jour du poison ; c'était une poudre blanche, et Gonzel dit un jour au témoin « qu'il n'y avait qu'à mettre de cette » poudre dans une escuelle de terre avec un peu d'eau » par-dessus, que par ce moyen il ferait mourir les ratz.... » et en effet cet expédient lui réussit ; mais ledit S. Gonzel » luy recommanda très expressément et à ses autres do-» mestiques de ne pas approcher cette eau de leur nez, » parce qu'ils en seraient empoisonnés s'ils l'en appro-» chaient ; » c'était encore un seigneur italien qui avait avec Gonzel de fréquents entretiens et prenait de grandes précautions pour ne point être entendu ni interrompu.

Enfin, autant qu'on pouvait en juger des réponses d'Holtzay, Gonzel avait dû quitter Bruxelles au moment même de la mort du prince électoral, et alors il s'était

livré à une sorte de course folle à travers l'Allemagne, comme s'il eût voulu dérouter les soupçons ou étourdir ses remords.

En communiquant ces renseignements au ministre Torcy le 22 novembre 1702, d'Argenson met habilement en relief toutes les circonstances qui semblent accuser Gonzel. « Jamais homme, dit-il, ne parut moins favorable, » ni plus suspect dans toute sa conduite que celui-là. » Torcy lui répond le 29 novembre et le félicite de son zèle, mais il fait en même temps des objections ; il paraissait au roi, qui était tenu au courant de l'affaire, que les dates ne concordaient pas et que des faits rapporté par Holtzay paraissaient contradictoires. D'Argenson avoue à Torcy son embarras. Holtzay, qui ne sait ni lire ni écrire, a perdu le souvenir des dates et des années ; pour assurer la mémoire du naïf laquais, il demande qu'on lui remette les huit ou dix gazettes qui ont précédé ou suivi la mort du prince électoral ; puis il revient à Holtzay et tâche de tirer de lui ce que celui-ci ne pouvait lui donner.

Deux personnages intriguaient surtout le lieutenant de police ; c'étaient l'apothicaire et l'homme au manteau noir. Le laquais fait naïvement le portrait de l'un et de l'autre :

L'apothicaire « est de grande taille, d'une grosseur » proportionnée, le visage blanc, ayant une perruque » blonde à l'espagnole ; il avait un habit de drap gris blanc » fort propre et une veste de même drap à boutonnières » d'argent, son apothiquairerie était grande et bien or- » née ; il avait à son service deux garçons ou compagnons » de bonne taille. » Quant à l'homme au manteau noir, « il » était d'une taille médiocre, avait le teint brun et portait » une perruque noire. » Tout cela était plus pittoresque que précis et n'avançait pas beaucoup l'instruction.

D'Argenson aurait voulu savoir du moins si les entretiens de Gonzel avec l'apothicaire avaient coïncidé avec

la maladie et la mort du prince électoral. Mais sur ce point, comme sur bien d'autres, il eut beau solliciter de mille façons la mémoire d'Holtzay, celle-ci resta rebelle, sans qu'il fût possible de soupçonner de feinte l'imperturbable naïveté du laquais.

D'Argenson ne se rendit pas immédiatement et continua ses interrogatoires jusqu'au 24 février 1703. Le 27, il en rendait compte à Torcy. « Les six derniers interroga-
» toires du laquais.... vous feront connaître les relations
» continuelles qu'avait ce Franc-Comtois à la cour de
» Vienne, la suite de ses intrigues et de ses voyages; son
» affectation à parcourir l'Allemagne après la mort du
» prince électoral, d'aller aux eaux et de ne retourner en
» Autriche qu'après un temps considérable; toujours en-
» tretenu et payé par les ministres de l'empereur, à qui
» il s'adressait librement dans toutes les villes ; enfin ces
» interrogatoires établissent, ce me semble, la preuve de
» la récompense qu'il a reçue à la cour impériale, immé-
» diatement après qu'il y fut retourné, suivant l'usage
» ordinaire de cette cour, où l'on récompense plus volon-
» tiers et plus magnifiquement les grands crimes que les
» vertus distinguées. »

Il résultait, en effet, des réponses d'Holtzay que Gonzel avait reçu des mains d'un ministre de l'empereur la somme de 18,000 francs. Ce dernier fait ne pouvait encore autoriser qu'une conjecture, et il semble que d'Argenson finit par renoncer à trouver la preuve d'un crime dont il avait si facilement accepté l'hypothèse.

Mais si Gonzel n'était pas un empoisonneur, c'était du moins un intrigant, et sa seule nationalité franc-comtoise suffisait à éveiller les soupçons. Avant de se rendre à Paris, Gonzel avait passé quelques semaines en Comté, à Ornans et à Besançon, où sa vie était toujours entourée du même mystère. Ici plus que jamais nous avons à regretter qu'à l'ingénuité dont se félicitait d'Argenson, Holt-

zay n'ait pas joint un peu plus d'intelligence et de curiosité de ce qui se passait chez son maître. Nous saurions quels étaient les Franc-Comtois qui fréquentaient Holtzay, ses frères et le baron de Lanau, et si notre aventurier avait vraiment trouvé chez ses compatriotes des complices de ses intrigues en faveur de l'Empire.

Dès le mois de novembre 1702, d'Argenson avait demandé à Torcy qu'on arrêtât les membres de la famille de Gonzel qui se trouvaient en Franche-Comté, ainsi que le baron de Lanau. L'intendant de Besançon, de Bernage, fut chargé de l'arrestation et rendit compte de sa mission en ces termes, le 12 janvier 1703 :

« Le grand prévôt de Franche-Comté a conduit dans les » prisons de Dole Gonzel, curé de Torpes, qui se nom- » mait autrefois le comte Clément. Il y a mis aussi Qui- » not, ecclésiastique de la même ville, qui revint d'Alle- » magne avec le comte Clément, et il a arrêté le Père » Jérôme Gonzel, carme déchaussé, qu'il a laissé dans le » couvent de Bletterans, où il était pour lors, et le prieur » s'est chargé de le représenter.

» Un autre officier avait été chargé d'arrêter le baron » de Lanau, son fils, et Gonzel, ci-devant lieutenant et » marié à Ornans. Tous trois se sont absentés sur ce que » l'on croit qu'ils ont pénétré cet ordre, ou par l'officier » ou autrement.

» MM. de Grammont, de Chatillon et de Novillars, gens » de qualité, parents du baron de Lanau, ont offert leurs » services pour faire revenir le fils, si l'on voulait per- » mettre qu'il demeurât à Besançon sous leur caution, et » l'on y a consenti.

» Des personnes qui connaissent la province et qui » sont attachés à la France assurent que ce jeune homme » vivait dans sa terre, sans aucune relation avec gens » suspects d'intrigues avec les ennemis, qu'il était séparé » d'avec son père depuis douze ans lorsque ce dernier

» revint d'Allemagne il y a deux ans, que M. de Lanau
» fils a servi dans les troupes du roi pendant la dernière
» guerre avec fidélité, ainsi il paraît qu'il suffit à présent
» de l'observer.

» Le père est un homme ruiné de débauches; il a aban-
» donné sa terre de Bohême à sa seconde femme, compa-
» gne des voyages de Gonzel, et il était revenu vivre sur
» les terres de son fils, dont les parents paraissent être
» bien aises de cette affaire qui les en délivre; l'on croît
» qu'il n'avait d'autres desseins que d'achever sa vie dans
» la débauche : on le croit allé en Bohême.

» Quinot passe d'une voix pour un homme vertueux et
» d'un génie tranquille; il était depuis quatorze mois
» attaché au gouvernement des enfants orphelins entre-
» tenus à Dole par la piété de M. de Broissia. L'on assure
» que le hasard le joignit au comte Clément pour revenir
» d'Allemagne à son retour d'un voyage de pure curiosité
» en Italie, d'où il était passé en Allemagne aussi par
» curiosité.

» A l'égard du curé, ci-devant le comte Clément, l'on
» n'en parle pas de même, et le carme n'est pas exempt
» de tous soupçons. »

L'abbé Quinot fut relâché immédiatement. Le Père Jérôme fut transféré de Bletterans aux Carmes déchaussés de Paris. Le curé de Torpes fut mis à la Bastille. Il n'en est plus question depuis. Pour n'oublier personne, Holtzay fut engagé dans un régiment suisse au service de la France.

Que devenait cependant le héros principal de toutes ces aventures? Il resta à la Bastille, sans être jugé ni condamné, c'était assez l'habitude du temps. Etait-ce comme criminel, comme personnage dangereux, ou simplement comme fou, qu'il fut privé de sa liberté? Les trois hypothèses sont permises, mais j'inclinerais volontiers pour la dernière; toutes les extravagances que lui prête Cons-

tantin de Renneville ne sont pas en désaccord avec ce que nous savons de lui. Il avait assez de bon sens cependant pour souffrir de sa situation et pour chercher à l'améliorer. Au mois d'avril 1706, il demandait quelques secours à sa famille, et Pontchartrain écrivait à Bernage pour le prier de transmettre sa demande à son frère. C'était le lieutenant, celui qui avait échappé en 1702 aux poursuites de l'intendant, il était revenu à Ornans, où on ne l'inquiétait pas. Il était, au dire de Bernage, en état de fournir une plus forte somme que les cent livres qui lui étaient demandées. Il eut cependant la cruauté de les refuser.

Gonzel mourut au mois de janvier 1706, à l'âge de soixante-six ans, il fut enterré au cimetière Saint-Paul.

Telle est, Messieurs, dans son ensemble et sauf bien des détails que j'ai dû négliger, l'histoire de l'abbé Gonzel. Elle pourrait, il me semble, servir de thème à un beau roman d'aventures. L'auteur aurait à choisir entre plusieurs hypothèses. Il pourrait prendre le personnage au sérieux, en faire le champion sympathique d'une cause perdue, mais honorable après tout, la nationalité franc-comtoise, un héritier et un émule du célèbre Lisola ; ou bien, s'emparant des accusations de d'Argenson, il ajouterait un chapitre nouveau à l'histoire dramatique des empoisonneurs au XVIIe siècle. Le médecin, l'apothicaire, personnages obligés d'un pareil récit, sans compter le mystérieux seigneur italien, sont déjà tout trouvés et à moitié dessinés. L'histoire ne peut se permettre de semblables fantaisies, et la moitié de sa tâche consiste souvent à avouer et à justifier son ignorance. Telle que nous la connaissons cependant, avec ses lacunes et l'incertitude où elle nous laisse sur bien des points, l'aventure de Gonzel ne laisse pas d'avoir quelque sens pour nous et de tenir une petite place dans l'histoire de notre pays.

Au début du XVIIIe siècle, il y avait à peine un peu plus

de vingt ans que la Franche-Comté était officiellement française. La génération qui avait assisté à la conquête et qui en avait souffert existait encore. Il est certain que le regret de la domination espagnole sommeillait, prêt à se réveiller dans bien des cœurs. En même temps, l'étoile de Louis XIV pâlissait, et la coalition formidable qui s'organisait contre lui semblait autoriser bien des espérances et préparer peut-être de singuliers retours de fortune. De là ces timides essais de conspiration dont la Franche-Comté allait être le théâtre quelques années plus tard et que quelques pauvres diables allaient payer de leur vie. Il se trouve précisément que la première victime de ces obscures intrigues fut un ami et un complice de Gonzel. Un certain abbé Proudhon s'était trouvé à son domicile le jour de son arrestation. Il avait été relâché immédiatement malgré le témoignage d'Holtzay, qui rapportait de lui des paroles fort compromettantes. Trois ans après, en janvier 1705, le même Proudhon était condamné et pendu sur la place Neuve de Besançon pour crime de haute trahison. Cette fois le doute n'était pas possible. Proudhon avait été trouvé porteur d'une patente signée du roi des Romains et du prince Eugène, lui donnant mission d'intriguer dans le comté de Bourgogne en faveur de la maison d'Autriche. Sans trop forcer les choses et sans vouloir relier intimement les intrigues de Gonzel à ce que Saint-Simon appelle un peu ambitieusement la conspiration franc-comtoise de 1707, on peut les considérer comme un premier essai des tentatives plus sérieuses qui vont se succéder dans les années suivantes et étudier en lui comme une ébauche des conspirateurs futurs. Envisagée à ce point de vue, l'existence de notre aventurier reprend une certaine valeur, et vous penserez peut-être avec moi qu'elle méritait d'occuper pendant quelques instants l'attention de l'Académie.

APPENDICE

Lettre justificative de Gonzel (24 octobre 1702)

Paris, le 24 octobre 1702.

MONSEIGNEUR,

Je fus arrêté par ordre du Roy le septième de ce mois, fort malade, et n'ay pu dès ce tems-là me donner l'honneur d'informer Votre Grandeur combien il m'a été sensible d'avoir paru suspect aux yeux de la cour après avoir fait toutes les démarches qu'aucun homme aurait jamais pu faire pour la persuader du contraire. Le témoignage évident que j'en peux donner à Sa Majesté sera par M. de Chamillard, par M. Darmenonville et par Votre Grandeur même, qui me fit l'honneur de me donner une longue audiance dans le commencement que je fus icy.

C'est pour ce sujet que je viens très humblement supplier Votre Grandeur d'avoir la bonté d'informer Sa Mâté de tout ce que j'ay fait pour son service selon le récit que je vay en faire à Votre Grandeur.

Premièrement je peux dire que jamais sujet ny serviteur de Sa Majesté ne l'a plus aimé que moy, car je l'ai aimé, sa gloire et ses intérêts au milieu de ses ennemis sans intérêts et sans que jamais je me sois démenty sur tout ce qui l'a regardé de la moindre chose, ayant fait tous mes efforts pour luy faire connaître dans plusieurs occasions.

J'ay secouru les prisonniers français que l'on conduisait en Ongrie pendant la dernière guerre de tout mon pouvoir, j'en ay caché et délivré une seule fois onze tout d'un coup à qui je donnay des habits, de l'argent et des passeports pour s'en retourner en France.

Je n'ay jamais permis qu'aucun de mes frères prenne de l'employ dans les trouppes de l'empereur, crainte qu'un jour ils ne soient engagés à servir contre Sa Majesté. — Etant en Pologne à la dernière élection comme envoye de M. le prince Louys de Bade, M. l'abbé de Polignac peut dire avec combien

de zèle je me suis porté pour les intérêts de Mgr le prince de Conti et par conséquent de Sa Majesté. M'étant même chargé de rester à Varsovie que tout le monde abandonnait, d'y attendre l'électeur de Saxe et de l'informer à mes propres frais de tout ce qui s'y passerait, nous étant munis d'un chiffre pour correspondré ensemble que j'ay même encore en mains.

Mais tout cela est très peu de chose en comparaison de ce que j'ay fait en quittant l'Allemagne, où j'étais fort considéré et appuyé, où j'avais assez de quoy passer tranquillement le reste de mes jours et enfin avec plusieurs avantages considérables.

Mais tout cela n'a pas été capable de me retenir lorsque j'ay cru avoir en mains des moyens assurés de rendre service à mon Roy.

Je partis de Bohême sur la fin d'octobre de l'an passé 1701 et j'arrivay à Paris, le dix-neufième décembre. D'abord j'allay droit à sa Mâté..... me sçaurait très bon gré du partit que j'avois pris. Je luy présentay un mémoire pour l'informer qui j'étais, d'où je venais et à quel dessein je me jettais entre ses bras.... Je donnay mon mémoire à M. de Chamillard qui me promit qu'il en aurait du soin. Je ne sais si Sa Mâté le vit, mais neuf ou dix jours après M. Darmenonville me fit l'honneur de me faire avertir par une lettre de son secrétaire que je pourrais aller chez luy pour conférer de l'exposé de mon Mémoire, je ne manquay pas de m'y rendre, et ayant fait voir à M. de Darmenonville des avis donnés à l'empereur par un de ses ministres, je luy dis qu'il y avait moyen d'augmenter considérablement les finances et revenus du Roy par un établissement qui soulagerait l'Etat et ne dérangerait aucune autre affaire du royaume, après luy en avoir parlé, il m'invita de dresser un mémoire comme cela se pourrait faire et d'y marquer les avantages du Roy et ceux de l'Etat en même tems. J'y travaillay sans relache jour et nuit. Après quoy j'eus une nouvelle conférence avec M. Darmenonville qui me dit qu'il lui semblait que je possédais assez bien la chose pour en dresser l'institution que je croyais qu'on pourrait faire.

J'entrepris la chose, et pendant plus de deux mois j'en fis mon unique occupation. L'ouvrage achevé, je retournay parler à M. Darmenonville, avec qui j'eus un entretien de près de deux heures, il me parut goûter tout ce que je lui dis et pour conclusion me dit qu'il examinerait très sérieusement l'écrit que j'avais dressé, qu'en marge de chaque article il y marquerait son sentiment et qu'en suitte nous aurions une nouvelle conférence.

Depuis ce tems-là j'ay toujours attendu cette nouvelle conférence avec beaucoup d'impatience et de chagrin, n'ayant pendant neuf mois receu aucune consolation de la cour, sinon que j'appris que M. d'Armenonville avait parlé de moy fort obligeamment.

Au travers de tout cela, j'ai creu être obligé de faire voir à Votre Grandeur certaines lettres qui m'avaient été écrites de Bohême avant que j'en parte, parce qu'elles pouvaient être regardées comme suspectes contre les intérêts de Sa Mâté. Votre Grandeur m'ayant fait l'honneur de me donner audience, je luy fis toutes voir et le priay qu'en cas que l'on ne jugerait pas à propos d'établir l'affaire dont M. Darmenonville était en conférence avec moy, de m'employer en tout et par tout où l'on me jugerait capable, que je sçavais les langues étrangères et avais des connaissances dans toutes les cours d'Allemagne et en plusieurs autres.

Voilà, Monseigneur, à ce qu'il me semble, la conduite la plus juste, la plus zélée et la plus sincère qu'un sujet fidel puisse tenir envers son roy et son souverain.

Je quitte un païs où je suis assez aimé et considéré, où j'ai fait une petite fortune que j'abandonne volontiers.

Je viens en toute confiance et de bonne foy me jetter entre les bras de mon roy.

J'expose la vérité de ce que je suis et de mon état.

L'on entre en conférence avec moy par le moyen de laquelle je suis retenu icy et ne doute plus d'être très agréable à Sa Mâté et à toute la cour.

J'apporte plusieurs moyens d'augmenter les finances de Sa Mâté, dont l'un a été fort bien reçu et a produit neuf ou dix millions dans les coffres de Sa Majesté.

Le mémoire que j'ay eu l'honneur de présenter à Sa Mâté et qui doit être entre les mains de M. Darmenonville en parle deux mots en passant de tout quoy jusqu'à présent je n'ay profité de rien.

Les autres moyens que je présente sont si considérables que Sa Mâté en peut tirer quelques cent millions et dont en même tems l'Etat sera fort soulagé.

Les occupations infinies de M. Darmenonville à peine lui permettent-elles de s'attacher à celle-là, ou nécessairement il faudrait que je sois présent quand on l'examine pour en lever tous les obstacles que je ne doute aucunement de tous lever à la satisfaction d'un chacun.

Je crois que si la cour jugeait à propos de commettre deux ou trois personnes sçavantes qui s'assemblassent chez M. Darmenonville et qui avec moy examinassent article par article toute cette affaire, cela soulagerait beaucoup M. Darmenonville et elle se conclurait dans peu de jours, et enfin sur le rapport de M. Darmenonville que le conseil royal y puisse résoudre ce qu'il jugera à propos.

Tous ceux qui m'ont connu ou qui se sont informés qui j'étais dès que je suis à Paris m'ont regardé comme un comte de l'Empire qui y avait de grands biens, qui avait été au service du prince de Bade et chacun était curieux de sçavoir ce que je faisais à Paris dans la conjoncture présente ; plusieurs personnes m'ont même interrogé là-dessus. Mais je ne pouvais dire à qui que ce soit le sujet qui m'y retenait. Ainsy je ne doute pas que je n'aye paru suspect à plusieurs personnes et que l'on n'aye cru rendre un service à Sa Majesté d'informer la cour qu'il y avait ici un comte d'Empire et cætera, par malheur pour moy j'ai échappé du souvenir de M. de Chamillard et peut-être de Votre Grandeur. Mais tout ce que j'ay exposé cy-devant étant très véritable, j'espère que mon arrest fera mon bonheur et comme il est très glorieux de protéger l'innocence, j'espère que si Votre Grandeur me fait la grâce d'informer Sa Majesté de mon histoire qui a peu d'exemple, la cour changera les soubçons qu'on luy a pu donner contre moy en une confiance de mon grand zèle et de ma fidélité, que Votre Grandeur aura la bonté de me procurer la liberté et l'honneur de faire la révérence à Sa Mâté, de qui j'attends tout mon bonheur et de vivre et mourir dans ses bonnes grâces pour lesquelles j'ai toujours soupiré.

Toute la Franche-Comté ayant sceu le partit que j'avais pris de quitter l'Allemagne avait fait courir le bruit que Sa Majesté m'allait donner l'abbaye de Baume, qui se trouva vacante en ce tems-là, à quoy je n'ai jamais pensé. Toujours est-il vray que tout le monde a creu que le partit que j'ay pris de quitter l'Allemagne m'allait attirer mil bienfaits de Sa Majesté, qui n'a jamais manqué de combler de faveur ceux qui luy ont rendu de bon cœur quelques services.

Au reste, Monseigneur, je dirai encore à Votre Grandeur qu'avant que de quitter l'Allemagne, il y avait quatre ou cinq mois que j'étais dans un village de Bohême nommé Jikovitz, éloigné de Prague d'environ trente lieues et de Vienne d'environ soixante et dix, que je n'ay correspondu dans ce village

avec personne au monde, sinon, comme j'en ai informé Votre Grandeur, avec le baron de Lanau, qui m'y a écrit cinq ou six lettres me priant de luy faciliter son retour en Allemagne et de persuader à quelqu'un des ministres de Prague de travailler à ce qu'on le rappelle ; mais jamais je n'en ai parlé à personne, au contraire, l'on peut voir par les mêmes lettres que j'ay fait voir à Votre Grandeur que je l'ay toujours dissuadé de retourner en Allemagne, mais de demeurer et vivre en repos chez lui.

D'ailleurs je n'ay jamais receu autre bienfait de l'empereur que celuy de m'avoir fait comte.

Jamais je ne me suis ingéré dans aucune affaire du ministère ny n'ay jamais eu aucune commission ny de sa cour ny d'aucun de ses ministres. Je n'ay aucun bien en fonds en quelque endroit du monde que ce soit.

Je n'ay jamais prêté serment de fidélité ny à l'empereur ni à aucun autre prince ou état que ce puisse être, n'ayant jamais voulu avoir d'engagement que celuy que j'ay envers sa Mâté, mon légitime souverain. J'ay cinq frères en Franche-Comté, dont trois sont religieux, l'un carme déchaux, l'autre minime, et l'autre prêtre séculier. Les deux autres y sont mariés.

Je peux dire que le ciel et la nature sont garants de notre fidélité puisqu'ils se sont servis de notre famille pour annoncer à la Franche-Comté qu'elle était destinée à être à jamais soubs l'aggréable domination de Sa Mâté et de ses successeurs, en ce que quinze jours avant que Sa Majesté conquît en personne la Franche-Comté, ma mère accoucha d'un septième fils qui apporta une fleur de lys aussy bien imprimée qu'on puisse la voir dans un jardin, cette belle fleur ayant fait l'étonnement de tout le monde.

Ce septième, dès l'âge de quinze ans, a eu une passion incroyable de servir Sa Mâté, il l'a fait pendant quatre ans de simple soldat, ensuite il fut lieutenant et enfin réformé, et faute d'appuis en est resté là.

Mes autres frères ont aussy fait plusieurs campagnes au service de Sa Majesté.

J'aurais, Monseigneur, mil choses à dire qui pourraient être très aggréables à Sa Majesté, mais crainte d'être trop long et ennuyeux, je me confie au témoignage de M. de Chamillard, de M. Darmenonville et à la protection de Votre Grandeur, espérant qu'elle aura la bonté d'informer Sa Mâté de tout cecy, qu'elle m'appuyera de sa protection, et qu'elle aggréera que

tout le tems de ma vie je ne cesse de me dire avec un très profond respect de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

Le comte Gonzel, *abbé*.

(Archives du Doubs, E. Nouvelles acquisitions.)

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

L'Académie a la bonne fortune de compter dans son sein des historiens éminents. Les uns, originaires de la province, dépouillent ses manuscrits, relèvent les inscriptions de ses monuments et font revivre ses antiques institutions. Les autres, formés par les maîtres de notre Université, et devenus depuis longtemps des maîtres eux-mêmes, font bénéficier la Compagnie de recherches plus générales et d'une connaissance approfondie de l'histoire de la France et de celle des peuples étrangers; souvent même, adoptant la Franche-Comté comme une seconde patrie, ils se joignent à nos compatriotes pour élucider les points obscurs de nos annales ou mettre au jour nos anciennes coutumes.

Vous vous étudiez à suivre de tels exemples, et c'est pourquoi les confrères distingués auxquels je faisais allusion tout à l'heure vous ont introduit parmi nous.

Vous nous avez dit que les aventures de Gonzel pourraient servir de canevas à un véritable roman. Qu'est-ce à dire, sinon qu'un Alexandre Dumas y trouverait l'occasion d'un de ces livres où beaucoup d'imagination s'unit à un peu de réalité pour tenir le lecteur en éveil par l'imprévu des événements et le séduire par le portrait plus

ou moins fidèle d'un personnage historique ? Mais un tel récit n'aura-t-il pas plus de valeur encore et un plus sérieux attrait si, grâce au talent de l'écrivain, l'histoire toute seule en fournit les éléments; si, au lieu d'une conception idéale et parfois invraisemblable du passé, l'auteur met sous nos yeux le drame lui-même, avec les seuls incidents qui l'ont marqué et dans le milieu réel où il s'est déroulé? Voilà, Monsieur, ce que vous avez fait pour Gonzel : le roman dont vous pensiez ne donner que l'idée, vous l'avez écrit sans le vouloir, et vous avez pu juger, à l'attention de votre auditoire, de l'intérêt qu'il prenait à votre héros.

La science moderne exige de l'historien que chaque fait, chaque appréciation, soient appuyés sur des documents authentiques ; le goût actuel demande non moins impérieusement que la narration participe à sa manière au mouvement et à la vie, à l'intensité de sensations et de sentiments qui agitent, parfois outre mesure, cette fin du XIXe siècle. Et de telles exigences semblent justifiées ; car c'est à ces conditions seulement que l'histoire parvient à reconstituer le passé.

Le trop court fragment dont vous nous avez donné lecture nous a prouvé, Monsieur, que vous possédez ces qualités maîtresses qui élèvent notre école historique si fort au-dessus de ses devancières. Aussi attendons-nous avec impatience l'ouvrage important dont jusqu'ici de rares privilégiés ont pu seuls entendre quelques chapitres. Nous savons qu'au milieu des labeurs de votre enseignement quotidien, vous avez trouvé le temps de compulser nos archives, que vous aussi, vous vous êtes pris de passion pour la Franche-Comté, et que vous avez rétabli son histoire pendant la période de transformation qui suivit la conquête de Louis XIV. Si vous me permettez de parler un instant une langue qui m'est familière, je vous dirai que vous avez acquitté aujourd'hui envers cette

Compagnie une partie seulement de la dette que vos parrains ont contractée en votre nom. Or, comme tout créancier, l'Académie est exigeante et elle réclame avec instance le livre qui lui a été promis. Vous nous donnerez à coup sûr plus que nous n'avons le droit d'exiger, et c'est alors nous qui, à notre tour, deviendrons vos débiteurs ; car vous aurez enrichi dans une large mesure ce précieux ensemble de recherches et de travaux qui est le patrimoine de l'Académie tout entière.

LE

DÉVOUEMENT D'UN VIEUX SOLDAT

Par M. Paul GUICHARD

TRÉSORIER DE LA COMPAGNIE

(Séance publique du 29 janvier 1892)

I.

C'était un survivant des guerres de l'Empire,
Un de ces cœurs loyaux que l'honneur seul inspire.
Ce soldat, échappé par miracle au canon,
Fut toujours du devoir le simple et rude esclave;
L'étoile décorait la poitrine du brave,
Jacques Briot était son nom.

Il aimait à se rendre à la saison nouvelle,
Pour causer, sous l'abri des tilleuls de Granvelle,
Lieu cher aux promeneurs alors comme aujourd'hui.
Là, quelques retraités mangeant en paix leur rente,
Du fécond narrateur clientèle courante,
Formaient un groupe autour de lui.

Le voyez-vous paraître à l'heure militaire,
Exact et ponctuel comme un cadran solaire.
Boutonné, brandissant sa canne d'outre-Rhin,
Il était éloquent, le sergent-major Jacques;
Surprises d'Autrichiens, culbutes de Cosaques,
Que d'ennemis sur le terrain!

Ses histoires parfois s'émaillaient d'anecdotes,
De bons mots, de refrains aux pétillantes notes,
De couplets de caserne et de chants du bivac,

D'un sel vif et piquant, mais pas toujours attique;
Briot en possédait un répertoire unique
En son inépuisable sac.

Ces discours bigarrés duraient au moins deux heures.
Midi.... les vétérans regagnent leurs demeures.
Aussitôt, s'élançant d'un petit externat
Tout voisin, deux garçons à la mise proprette,
Entraînant avec eux une aimable sœurette,
Gambadaient autour du soldat.

Jacques sur les enfants inclinait sa moustache;
Un cœur d'ancien troupier au jeune âge s'attache.
« Marchons, bambins, la soupe au logis nous attend,
En avant, deux à deux, enlevons la gamelle, »
Et la petite troupe emboîtant la semelle,
Partait comme au tambour battant.

II.

A moins que le temps ne vous dure,
Lecteurs, achevons ce portrait;
Il n'est si modeste figure
Qui ne puisse avoir quelque attrait.
Briot naquit dans nos montagnes;
Du grand capitaine adoré,
Tout jeune, il suivit les campagnes,
Sa gloire l'avait enivré.

Doué d'une âme peu commune,
Il partagea son infortune,
Ses revers et son désespoir;
A Waterloo finit son rêve,
D'un crêpe il entoura son glaive,
Et dans nos murs il vint s'asseoir.

Quand le temps, ce puissant remède,
Eut un peu calmé ses douleurs,
Quand l'espérance, à qui tout cède,
Eut repris ses fraîches couleurs,
Briot se dit : « Sur mon visage,
Je devine un heureux présage;
Pourquoi, par un paisible amour,
Ne point couronner ma carrière?

Je n'ai plus ma grâce première,
Mais je puis plaire à mon retour.

« Ma pension est fort honnête,
Elle s'augmente de ma croix;
Là-bas, la mercière Jeannette
Ne sera point sourde, je crois.
Sans être orgueilleux, je me berce
De l'aider vite en son commerce ; »
Et déjà le futur époux,
Caressant sa moustache grise,
Calculait, pour son entreprise,
Le jour d'un prochain rendez-vous.

Or voilà que sur l'entrefaite,
Michel, son frère, est alité;
Le docteur, en hochant la tête,
A dit tout bas la vérité.
Michel est veuf; en sa pensée
Il voit sa fille délaissée,
Sa blonde fille en son printemps ;
« Frère, je m'en irai tranquille,
Si tu veux donner un asile
A cette fleur de dix-huit ans. »

Briot songeait à la mercière,
L'amour combattait l'amitié;
La bataille fut meurtrière,
Mais de sa nièce il eut pitié :
« Allons, j'adopterai ta fille;
Si Lucie est sage et gentille,
Sa vertu sera sans danger. »
Et cachant une grosse larme,
Il ajouta : « Sois sans alarme,
En paix, tu peux déménager. »

Et Michel s'endormit comme s'endort un juste;
Le soldat fit creuser un modeste caveau
Au fond du cimetière, à l'ombre d'un arbuste;
Il réserva pour lui son coin dans le tombeau,
En disant, ce bourru tendre comme une femme :
« Nous dormions, nous chantions, enfants, au même lit,
Michel me recevra quand j'aurai rendu l'âme,
Pour que les deux oiseaux rentrent ensemble au nid! »

III.

Quand Lucie eut pleuré quelque temps son bon père,
Jacques lui dit : « Ma fille, on ne peut pas, sur terre,
Vivre toujours de sentiment;
Tes larmes ne font pas bouillir notre marmite;
Il faut prendre un état; ton protecteur t'invite
A te décider gentiment. »

Lucie est avisée et n'est point paresseuse;
Après réflexion, chez une blanchisseuse
Sans peine elle vint s'installer.
La patronne bientôt la jugea digne d'elle;
A manier le fer, à polir la dentelle
L'enfant sut bien vite exceller.

Ainsi dans le travail s'écoulait la semaine;
Puis, dès l'aube du jour désiré qui ramène
La trêve au milieu des soucis,
Le soldat, plein d'égards pour sa pupille aimée,
Lui parlait de Wagram ou de la grande armée,
Intarissable en ses récits.

Quand des exploits guerriers finissait l'avalanche,
L'oncle ayant endossé son habit du dimanche,
Lucie, achevé ses apprêts,
Le petit chien montant la garde en la demeure.
On visitait Saint-Claude, ou la route de Beure,
Ou les ombrages des Chaprais.

Elle était à ravir sous sa ruche frisée
Et sa mantille blanche avec art empesée,
La nièce du sergent-major,
Si belle que toujours il craignait quelque embûche;
A vingt ans si souvent cœur féminin trébuche :
Comme il gardait son pur trésor!

Si quelque muscadin de coquette prestance,
Autour d'eux, oubliant de garder sa distance,
Papillonnait d'un air flatteur,
Le brave qui jadis affronta la Russie
Etait étincelant pour défendre Lucie
Et foudroyer le tentateur.

Un jardinier, Vincent, cependant trouvait grâce,
Beau, simple, réservé, mais devinant leur trace
Comme une aiguille suit l'aimant;
Au détour du chemin, au sortir de la messe,
On le trouvait partout ; c'était bien la promesse
D'un cœur fidèle assurément.

Jacques, qui redoutait surtout les hypocrites,
L'observa prudemment, s'enquit de ses mérites.
Vincent, expert en son état,
Au dire des voisins de conduite exemplaire,
Possédait à la Grette un lot de bonne terre;
Tout cela plut au vieux soldat.

« Pauvre Michel, c'est lui qui d'en haut m'encourage;
Il m'envoie un neveu ; mettons-nous à l'ouvrage. »
Or, voilà que par un beau soir,
Le jardinier apporte un bouquet à la nièce :
« Que vois-je? dit Briot. Artilleur, à la pièce!
Certes, je voudrais bien savoir

Qui vous permet, pékin, sans que rien la motive,
De faire une visite à cette heure tardive? »
En même temps, le petit chien
A se rompre aboyait, blotti sous une chaise :
« Tais-toi, Blücher! » Briot, tout en tressaillant d'aise,
Gardait un imposant maintien.

« Excusez-moi, Monsieur, ces jasmins et ces roses,
Ces fleurs dans mon jardin par mon travail écloses,
Je les apporte en tout honneur.
Mademoiselle en est pour moi le pur emblème,
Elle en a la beauté; souffrez que Vincent l'aime
Et se dévoue à son bonheur. »

Le soupirant parlait d'un ton ferme et modeste,
Briot en fut touché; l'on devine le reste,
Sans retard il se dérida.
Lucie en rougissant était fière d'entendre
Monter à son oreille un langage si tendre,
Et l'union se décida.

Sans doute à ce moment l'image de Jeannette
Dans le cœur du troupier vint sonner la trompette :
« Bah ! dit-il, point de songes creux;

Je me suis dévoué, ne gâtons point la chose,
Je veux que mon amour sur ces enfants repose,
Si je vis, que ce soit pour eux ! »

IV.

A l'ombre des jardins que Chaudanne couronne,
Se croisent des chemins divers ;
L'un mène à Rosemont et l'autre au polygone ;
Celui-ci, bordé de prés verts,
Vous conduit à Velotte où rougit la cerise ;
Celui-là traverse Canot,
Et s'embaume au printemps d'une odorante brise
De prune en fleur et d'abricot.
Petit coin de Provence, où sourit la nature,
L'arbre en plein vent et l'espalier
Au gai soleil d'avril y font bonne figure,
Tendre espoir pour le jardinier.
On y découvre aussi des horizons superbes,
Châteaufarine, Saint-Ferjeux,
Des champs où par milliers s'entasseront les gerbes,
Si l'été n'est point orageux.
Au nord, on voit la ville et le Doubs qui serpente
Sous les arches du pont gaulois,
Et sur le ciel, Chailluz qui profile sa pente
Et l'ombre austère de ses bois.

C'est là qu'après dix ans mon récit vous ramène ;
Voyez-vous, au milieu d'un élégant domaine,
Ce chalet dont le toit reluit.
Le houblon et le lierre unis aux vignes folles,
La glycine grimpante aux vertes folioles,
Encadrent le riant réduit.

Auprès de l'agrément se trouve aussi l'utile ;
En légume, en primeurs un potager fertile
S'étale autour de la maison ;
Vincent, on l'a compris, de ces lieux est le maître ;
Au marché, chaque jour, on le voit apparaître
Avec les fruits de la saison.

Que de sages calculs, que de rudes journées,
Et pour mener à bien l'effort de dix années,
Quel zèle il fallut déployer,

Lucie avec son fer, Vincent avec sa bêche ;
Ils étaient, de l'aurore à la nuit, sur la brèche;
Le soir on chantait au foyer.

Le ciel avait béni les amours du ménage;
De trois enfants joufflus le joyeux badinage
Charmait les heures du repos;
Jacques, l'oncle chéri, voyait avec tendresse
Croître en eux la raison, et la grâce, et l'adresse;
Il s'égayait à leurs propos.

Quand ils avaient reçu le baiser de leur mère,
Ce soldat au cœur d'or, dévoué comme un père,
Surveillait leurs jeux innocents
Loin de la plate-bande, au centre des allées;
Et quand l'on caressait fraises ou giroflées,
Il prenait de mâles accents.

Ils étaient trop petits pour leur parler d'Arcole;
Il faut auparavant les conduire à l'école,
Nous l'avons vu d'un ton gaillard,
Avec ordre guider son armée enfantine,
C'était comme un écho lointain; la discipline
Chantait sa musique au vieillard.

Oh! qu'il était heureux dans son paisible office,
Vivant de souvenirs et fier du sacrifice
Que son cœur avait accepté.
Jeannette comme lui resta célibataire,
On ne sait si ce fut par un choix volontaire,
N'importe, il en était flatté.

Mais le temps fuit rapide, et rien ne le conjure;
Du bon sergent-major la démarche est moins sûre,
L'éclat de son regard moins vif.
Les amis qui formaient son docile auditoire
Déjà sont clairsemés; Briot n'y pouvait croire,
Et les comptait d'un air pensif.

Sa pipe d'Ulm au brun tuyau, sa pipe aimée,
Dans son écrin de bois poli restait fermée,
Des enfants il craignait le bruit;
En vain, non loin de lui fumait le polygone,
Après une journée ingrate, monotone,
Il rêvait anxieux, la nuit.

Son visage, si gai jadis, était maussade.
« Nul doute, dit Vincent, notre oncle est bien malade,
Au grand voyage il faut songer. »
Lucie alla querir le curé de Velotte :
« Mon oncle est dévoré par la fièvre, il grelotte;
Venez, sa vie est en danger. »

Aussitôt le pasteur accourt; âme d'élite,
Au pauvre qui soupire, au mourant qui s'alite,
Son secours ne manque jamais.
Il entre en souriant : « Salut, cher monsieur Jacques,
Dieu par moi vous bénit; voici le temps de Pâques,
C'est le pardon avec la paix! »

Le malade s'émeut à la voix qui l'appelle ;
« Oh! monsieur le curé, Briot n'est point rebelle;
Quand il était vaillant et fort,
A Smolensk, à Lutzen, absorbé par la guerre,
A la dévotion lui qui ne songeait guère,
Veut aujourd'hui son passeport. »

Le prêtre sur le lit s'incline : au pas de charge,
Du poids de ses péchés le soldat se décharge.
Puis sur le mur fixant les yeux,
Une dernière fois il contemple ses armes,
Son doux regard s'étend sur sa famille en larmes;
Ce sont les suprêmes adieux.

C'est ainsi qu'il mourut sans peur et sans reproche;
Par un beau jour d'avril on l'emporta; la cloche
Aú deuil associait sa voix.
Les parents, les voisins, les amis dans la peine,
Encombraient les chemins; l'humble église en fut pleine,
C'était le plus beau des convois.

Un odorant gazon d'œillets, de cinéraires,
Orne aujourd'hui la tombe où dorment les deux frères;
On grava sur le monument :
Ci-gît Jacques Briot : passants, il vous convie
A suivre ainsi que lui le chemin de la vie
Dans l'honneur et le dévouement.

LE RECTEUR

DANS L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. Maurice LAMBERT

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 29 janvier 1892)

Les peuples n'ont jamais pu se passer d'une certaine somme de liberté et d'indépendance. Aujourd'hui, la démocratie, dit-on, règne et gouverne. Elle est, en effet, dans la lettre de la plupart des constitutions modernes, mais elle n'est pas toujours dans les faits. Au moyen âge, elle était bien aussi un peu dans les chartes des villes et des communes; elle y avait seulement un autre nom, elle s'y appelait *franchises* ou *privilèges*. Mais elle existait surtout dans les institutions, dans les usages, dans les mœurs et dans la vie de tous les jours.

L'ancienne Université de Franche-Comté, qui fut créée à Dole, au commencement du xve siècle, et qui, transférée à Besançon en 1691, a subsisté jusqu'à la Révolution, me semble offrir un des exemples les plus frappants de cette liberté, de cette démocratie d'autrefois, qui ne ressemblait guère à celle d'aujourd'hui. En ce moment où il est question de rétablir des Universités régionales, j'ai pensé qu'il pourrait y avoir de l'intérêt à rappeler quel-

ques traits caractéristiques de notre ancien établissement universitaire comtois. Comme il serait trop long d'en exposer toute l'organisation, j'ai cru devoir étudier de préférence la manière dont cette Université était gouvernée, la forme dans laquelle elle élisait son recteur et la place que ce recteur occupa dans sa constitution depuis ses commencements jusqu'à ses derniers jours.

I.

S'il s'agissait de créer de toutes pièces aujourd'hui une Université, si l'Etat consentait, par exemple, à doter Besançon d'une de ces grandes écoles régionales qui sont en projet, la chose serait des plus faciles. La puissance de l'Etat moderne est si grande qu'elle ne connaît plus d'obstacle. Un simple article de loi et quelques décrets suffiraient. Le ministre de l'instruction publique nommerait les professeurs, qui n'auraient ensuite qu'à ouvrir leurs cours. Les étudiants viendraient ou ne viendraient pas. J'aime à croire qu'ils viendraient, car dans notre pays la vraie science, la science utile et pratique a toujours trouvé des disciples ; mais quand même les élèves seraient peu nombreux, l'Université n'en serait pas moins fondée.

C'est ainsi que nous comprenons aujourd'hui la création d'un établissement d'enseignement supérieur. Au xve siècle, c'était une œuvre plus complexe et plus difficile. Il y fallait tout à la fois le concours du pape, celui du souverain, celui des Etats de la province, celui de la ville où devait être le siège de l'Université, et enfin et surtout celui des étudiants. Quand le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, eut résolu d'ériger une Université dans ses Etats, il commença par envoyer des députés à Rome pour obtenir du pape l'autorisation nécessaire ; il n'aurait pu, en effet, se passer de cette autorisation, qui seule pouvait permet-

tre d'enseigner la théologie et le droit canon, et sans laquelle les grades conférés par la nouvelle Université auraient été sans valeur pour l'obtention des dignités ecclésiastiques. Notre savant confrère, M. Jules Gauthier, a retrouvé et publié une lettre adressée par Philippe à l'abbé de Saint-Paul de Besançon pour le charger de cette mission auprès du pape (1). Le bon duc se plaint des difficultés qu'éprouvent ses sujets à aller chercher la science dans les Universités éloignées, « et par ce, dit-il, est à présumer que dedans brief temps n'aura aucun juriste ne clerc suffisant en nostre dit pays de Bourgoingne, au grant dommaige et lésion du bien publique d'icelui. » Le pape, qui était alors Martin V, accueillit favorablement la demande de Philippe le Bon. Par une bulle du 21 novembre 1422, adressée à l'archevêque de Besançon, dont la juridiction s'étendait alors sur la ville de Dole, il permit d'établir dans cette ville un *studium generale*, où les maîtres enseigneraient et les élèves étudieraient librement — ce sont les termes de la bulle — et jouiraient de toutes les prérogatives appartenant aux autres Universités (2).

Muni de cette concession, le duc fit appel à la générosité des « genz d'église, bourgeois et habitans des bonnes villes et plat pays » de son comté de Bourgogne, c'est-à-dire des Etats de la province. Convoqués tout exprès à Salins, ils votèrent pour la dotation de l'Université une somme de neuf mille six cent quatre-vingt-treize livres, dont il est difficile d'apprécier l'importance aujourd'hui, mais qui représente probablement plusieurs centaines de mille francs de notre monnaie (3).

---

(1) V. cette lettre dans les *Annales franc-comtoises*, année 1870, t. XIII, p. 453.

(2) Cette bulle se trouve dans *Les Universités de Franche-Comté*, par Henri Beaune et J. d'Arbaumont, aux pièces justificatives, p. 3.

(3) V. *Lettres patentes de Philippe le Bon*, 22 juin 1423, dans Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 7.

Le duc, à son tour, constitua des rentes à l'Université sur le produit de ses sauneries de Salins. En outre, il lui accorda des *privilèges*, c'est-à-dire des exemptions d'impôts, de droits de péage et de service militaire, en faveur de tous les maîtres, étudiants ou suppôts de l'Université (1). La plupart des grandes écoles jouissaient alors de semblables privilèges; le souvenir s'en est conservé en Allemagne, où l'on dit encore : *Bien d'étudiant est exempt de péage.*

Enfin la ville de Dole tint à honneur de contribuer par une large subvention à l'établissement d'une école dont elle devait tirer tant de gloire et de profit. Elle avait même eu la précaution, dit-on, de faire connaître à l'avance au duc Philippe les sacrifices qu'elle était disposée à s'imposer, afin d'obtenir la préférence sur les autres villes de la province. C'est, sans doute, pour la récompenser de son zèle, autant que pour justifier le choix qu'il avait fait, que le duc, dans les lettres patentes portant concession des privilèges de l'Université, fit un pompeux éloge de la cité doloise, célébra la beauté de son site, la fertilité de son sol, et jusqu'à son nom; ce nom, dit-il, ne vient pas du mot *dolus*, qui signifie fraude, ni du mot *dolor*, douleur, mais de *dolo*, qui veut dire façonner le bois et rappelle les colonnes des palais où les rois rendent la justice, en s'entourant de la science et de la sagesse, pour être dignes d'habiter plus tard les palais célestes non faits de main d'homme.

Tant d'avantages ne pouvaient manquer d'attirer de nombreux élèves à la nouvelle Université. Des lettres avaient été adressées aux villes de Fribourg, Berne, Lausanne, Constance, Heildelberg, Cologne, Bâle, Utrecht, Worms, Trèves, Strasbourg, Metz, Nancy, Toul et autres,

---

(1) V. *Lettres patentes de Philippe le Bon*, 13 novembre 1423, dans Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 10.

pour convier étudiants et professeurs (1). Nous ignorons combien il en vint, car les archives de cette époque se sont perdues dans l'incendie de Dole de 1479; mais nous savons par Gollut que les premières leçons s'ouvrirent le 18 octobre 1423, et nous voyons par des lettres patentes de Philippe le Bon qu'au 13 novembre 1423, l'Université était déjà « mise sus et constituée. »

« L'Université, comme on l'a très bien dit (2), ce n'est pas un corps qui enseigne, c'est une société qui étudie. Les élèves n'y sont pas enrégimentés, classés, disciplinés sous une règle et des professeurs désignés à l'avance par une autorité supérieure; ils votent leurs lois, ils choisissent leurs maîtres, ils élisent leurs juges, leurs administrateurs et leurs chefs. » L'Université, en un mot, c'est, dans l'organisation de la cité du moyen âge, la corporation des étudiants; c'est, comme elle s'appelait elle-même, la *république littéraire*, protégée d'un côté par l'Eglise et de l'autre par le seigneur féodal.

Nous la voyons d'abord voter sa constitution, c'est-à-dire ses statuts; ils sont élaborés par le premier recteur, choisi dans l'assemblée générale, et par des commissaires, *statutarii*, qui lui sont adjoints. Ces statuts sont, d'ailleurs, établis d'après ceux des autres Universités existant en France ou en Italie. Les Universités allemandes sont presque toutes plus récentes que la nôtre (3).

L'article le plus important des statuts est celui qui a trait à l'élection du recteur, et c'est aussi celui que nous allons plus spécialement étudier. Le recteur, y est-il dit, doit toujours être unique, car il est la tête du corps mystique de l'Université. Il est élu pour un an, à moins que son élection ne soit pas confirmée. Confirmée par

---

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, p. xxii.

(2) V. Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, p. xxxix.

(3) Une copie des statuts de l'Université de Dole, écrite par Laurent Chifflet, recteur en 1537, se trouve aux Archives du Doubs, D, 1.

qui? Par l'assemblée générale de l'Université, sans doute, car rien n'indique que l'élection du recteur ait jamais eu besoin d'être approuvée par une autorité ecclésiastique ou séculière quelconque.

Dans les cinquante premières années de l'Université, l'élection du recteur avait lieu tous les six mois et se faisait par un suffrage à deux degrés : chacune des cinq Facultés de théologie, de droit canon, de droit civil, de médecine et des arts nommait d'abord deux délégués ou *officiers* qui, sous le nom de *procureur* et de *conseiller*, devaient la représenter au conseil de l'Université, et ces délégués réunis choisissaient immédiatement le recteur. Mais en 1473, le président des deux Bourgognes, Jean Jouard, fit décider que le recteur serait désormais élu pour un an et par les officiers nommés l'année précédente. Les statuts furent modifiés dans ce sens (1).

L'élection se faisait autrefois le lendemain de la Saint-Ambroise, c'est-à-dire le 8 décembre ; elle eut lieu, dans la suite, le mardi ou le mercredi de la semaine de Quasimodo. Tous les membres de l'Université étaient convoqués individuellement par le bedeau général en vertu d'un mandement du recteur dont les pouvoirs allaient expirer. Voici la formule de la convocation, telle qu'elle se trouve dans un registre des *Annales de l'Université*, qui était tenu par les recteurs et qui est conservé à la bibliothèque de Besançon (2) ; je ne fais que la traduire : « Nous, ... recteur de l'Université de Dole ; — Afin que nul ne contrevienne par ignorance aux statuts de notre Université, nous ordonnons à tous et à chacun de ceux qui y sont immatriculés, sous la peine du parjure et de la désobéissance, de ne pas sortir de la ville avant l'élection du

(1) V. *Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, par Labbey de Billy, t. I, p. 28.

(2) *Annales Academiæ dolanæ* (Bibliothèque de Besançon, mss., n° 629).

recteur et de se rendre à notre demeure, le 8 avril, à sept heures du matin, pour nous accompagner à l'Université, suivant l'usage. Donné en notre hôtel, le 6 avril de l'an susdit. » Des copies de cette convocation étaient affichées aux portes des églises.

Le jour indiqué, à l'heure matinale à laquelle était fixée l'assemblée, tous les professeurs et étudiants, après être allés chercher le recteur chez lui, se réunissaient dans la plus vaste salle des bâtiments universitaires, ordinairement dans l'auditoire de la Faculté de droit. Là, le recteur ouvrait la séance, et il invitait l'assemblée d'abord à élire les procureurs et conseillers des cinq Facultés. Il exhortait les membres de ces Facultés à porter leur choix sur des hommes capables et honorables. Les statuts voulaient que l'élection des procureurs et des conseillers des Facultés eût lieu en même temps que celle du recteur pour écarter tout soupçon d'influence de la part de celui-ci. Ils devaient avoir déjà le grade de bachelier ou de maître ès arts. Le recteur déclarait ensuite qu'il était arrivé au terme de son office; il remerciait l'Université des honneurs et des avantages qu'elle lui avait accordés; il la priait de lui pardonner les fautes qu'il avait pu commettre. Puis, s'adressant plus spécialement aux officiers chargés par les statuts de désigner son successeur, il leur recommandait d'avoir soin d'élire un homme digne par son mérite de voir toutes les têtes s'incliner devant lui.

Immédiatement après ce discours, les officiers qui devaient procéder à l'élection juraient sur l'Evangile de n'écouter ni la haine ni la faveur, ni aucune considération étrangère à leurs devoirs, mais de nommer celui qui leur paraîtrait le plus apte à bien remplir la charge. Puis, sans désemparer, les électeurs entraient dans une salle particulière, appelée *conclave*, et au moment où ils en franchissaient le seuil, il leur était ordonné, sous peine d'être exclus de l'Université pendant un mois, de ne pas pro-

longer leur délibération au delà d'une heure. Pendant ce temps-là, l'Université tout entière restait assemblée, et personne n'avait le droit de sortir.

Le recteur, d'après les statuts, ne pouvait être pris parmi les professeurs ou docteurs, parce que la charge de gouverner l'Université aurait pu les détourner de leurs études et les empêcher de faire leurs cours. De plus, le recteur ne devait être ni clerc, ni marié, ni moine ou religieux. Il ne devait pas non plus être Dolois, probablement à cause des conflits de juridiction qui pouvaient se produire et se produisaient, en effet, fréquemment entre lui et les magistrats municipaux. Les statuts disent encore qu'il ne devait pas exercer la profession d'avocat ni celle de procureur, « de crainte que sa haute dignité n'en paraisse diminuée. » Enfin, il devait être enfant légitime, issu d'une famille honorable, âgé d'au moins vingt-cinq ans, licencié, bachelier en droit ou maître ès arts. La condition de n'être pas clerc, *clericus*, semble contredite par un statut postérieur, et de fait elle n'a pas toujours été observée. Il est arrivé aussi, en 1585, après des pestes et des guerres qui avaient presque dépeuplé l'Université, qu'on fut obligé de déroger exceptionnellement à la règle qui voulait que le recteur fût célibataire. Mais, la plupart du temps, c'était un simple étudiant; on le choisissait de préférence parmi les nobles et les riches, à cause des frais de représentation que sa charge lui imposait.

Nous avons laissé les électeurs dans la salle du conclave. S'ils ne parvenaient pas à s'entendre, le recteur en exercice était appelé pour les départager. Lorsqu'ils avaient fixé leur choix, le nouveau recteur désigné était invité à venir devant eux pour déclarer s'il acceptait; il n'était, d'ailleurs, pas libre de refuser. S'il alléguait une excuse, il devait l'affirmer par serment, et le précédent recteur, les docteurs et le procureur général en étaient juges. Lorsque l'excuse était admise, ou lorsqu'il était impossible,

même par la menace des peines les plus graves, de décider celui qui était élu à accepter, on procédait à une nouvelle élection. Lorsqu'au contraire l'élu avait accepté, son nom était proclamé devant l'assemblée générale, qui ratifiait l'élection par ses applaudissements. Le précédent recteur lui remettait aussitôt la robe et le chaperon rouges, bordés d'hermine, le conduisait au siège rectoral et lui faisait prêter serment. Ce serment était ainsi conçu : « Je jure de maintenir de tout mon pouvoir les honneurs, les avantages et les libertés du *studium* de Dole, de maintenir la paix et la concorde entre nous, entre tous les élèves, les habitants de la ville et les suppôts de l'Université, d'empêcher les dommages, les discordes et les scandales, de ne pas détourner ni permettre qu'on détourne aucun élève des professeurs ou régents, et enfin de ne rien faire concernant l'état ou les affaires de l'Université, sans l'avis, le consentement et l'ordre de ladite Université ou du Collège. »

Le nouveau recteur, ainsi intronisé, recevait les serments du procureur général, qui était élu aussi dans la même assemblée, ceux des procureurs et conseillers de chaque Faculté, puis il était conduit, en grande pompe, à l'église de Dole. Les bedeaux, portant des masses et des verges, précédaient le cortège. A l'église, un *Te Deum* était chanté, au son de toutes les cloches; il était suivi d'une messe du Saint-Esprit, puis tous les professeurs et les étudiants gradués ou nobles, sans distinction de rang, accompagnaient le recteur jusqu'à sa demeure. Ceux qui auraient manqué à ces cérémonies étaient passibles d'une amende de deux gros.

Après midi, tous les professeurs et étudiants revenaient chercher le nouveau recteur pour le conduire dans une prairie, située hors de la ville, de l'autre côté de la rivière, où avaient lieu des jeux et des exercices variés. Tout le reste de la journée était donné à ces divertissements, et

enfin le recteur était encore reconduit chez lui par tous les étudiants.

« Ce mode de nomination du chef de la vieille Université franc-comtoise, puisé dans une sage et virile liberté, comme l'a dit M. Villequez, professeur à la Faculté de droit de Dijon (1), était un des moyens les plus efficaces d'émulation, en donnant en perspective, à ceux que leur travail et leurs bonnes mœurs en rendaient dignes, la plus enviable des récompenses. On y devenait homme en même temps que savant. Aussi voyons-nous tous les recteurs sortant de l'Université occuper les emplois les plus élevés. »

II.

Les fonctions du recteur consistaient à recevoir les serments de tous les membres de l'Université, car quiconque se faisait immatriculer devait jurer d'observer les statuts, de procurer de tout son pouvoir le bien de l'Université, d'honorer le recteur et de lui obéir. Le bailli de Dole, qui avait été nommé par Philippe le Bon conservateur des privilèges universitaires, devait lui-même, à son entrée en charge, jurer entre les mains du recteur, dans l'église de Dole, de respecter fidèlement et de faire respecter ces privilèges.

Le recteur avait la garde du sceau de l'Université, la présidence de toutes les assemblées et actes solennels. On lui donnait le titre de « magnifique seigneur. » Dans les cérémonies publiques, il précédait les évêques et marchait côte à côte avec le président du Parlement.

Pour l'administration des affaires universitaires, il était le chef d'une sorte de gouvernement constitutionnel, mais

---

(1) *Les écoles de droit en Franche-Comté et en Bourgogne* dans la *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, année 1872, p. 268.

n'avait pas de pouvoir propre. Toutes les affaires devaient être soumises au Collège de l'Université, composé des professeurs, des docteurs, des étudiants nobles qui avaient dépassé leur vingtième année ou qui étaient licenciés ou bacheliers en théologie, du procureur général, des procureurs et des conseillers de chaque Faculté. Le recteur et le procureur général de l'année précédente faisaient aussi partie du Collège pendant six mois à partir de la cessation de leurs fonctions.

Le recteur en exercice avait le droit de convoquer l'assemblée générale de l'Université ou le Collège quand il le jugeait à propos. Il était obligé de les convoquer quand il en était requis par la majeure partie des procureurs de Faculté. S'il refusait, la convocation pouvait être faite par le plus âgé des licenciés ou par le procureur général. Le recteur devait toujours se conformer aux décisions du Collège; il y était astreint par le serment qu'il avait prêté en entrant en charge.

La plus importante de ses attributions consistait dans le droit de juridiction qu'il avait sur tous les membres de l'Université : les professeurs ou étudiants ecclésiastiques en étaient seuls exceptés, parce qu'ils étaient soumis à la juridiction de l'évêque. Le recteur jugeait seul toutes les affaires civiles intéressant les membres de l'Université; il jugeait seul aussi tous les délits dont la peine n'entraînait pas d'effusion de sang; pour les crimes ou délits plus graves, il devait être assisté du bailli de Dole. La procédure devant le tribunal du recteur était sommaire et expéditive; les statuts fixaient les délais dans lesquels les affaires devaient être terminées. Dans toutes les causes où il siégeait seul, on pouvait appeler de son jugement devant le Collège et du jugement du Collège devant l'Assemblée générale. Celui qui n'exécutait pas la sentence devenue définitive était exclu de l'Université; il n'y pouvait rentrer qu'en payant une forte amende (3 francs).

On comprend facilement que tous les membres de la corporation universitaire appréciaient fort le privilège d'être ainsi jugés par le recteur qu'ils avaient élu. « Les registres municipaux de Dole, comme le constatait dernièrement notre distingué confrère M. Feuvrier (1), abondent en plaintes contre les excès des étudiants. Lorsque l'un d'eux avait commis quelque méfait au dehors, l'Ecole de Dole, fort jalouse de son droit de juridiction, ne manquait pas de le réclamer; et si, comme il arrivait fréquemment, un conflit s'élevait avec la magistrature municipale, l'*alma mater*, pour bien marquer ses privlèges, renvoyait l'inculpé *cum litteris absolutoriis*, ou du moins usait dans la répression de la plus grande indulgence. »

Le recteur, ayant à supporter, disent les statuts, de nombreuses charges, recevait comme indemnité le produit de divers droits dus par les étudiants au moment de leur inscription ou quand ils obtenaient leurs grades. Il percevait aussi une part des amendes. Mais ces droits, paraît-il, ne suffisaient pas pour couvrir ses frais. L'une de ses principales causes de dépense, et non la moindre, consistait dans les repas qu'il devait offrir plusieurs fois dans l'année. L'usage de ces repas s'est conservé dans l'Université jusqu'à la Révolution, et leur menu, à en juger par des notes qui en sont restées, était des plus copieux. Ce n'est pas toutefois d'un repas du recteur, mais d'un repas donné par un docteur en médecine à l'occasion de sa promotion, que parle Bayle, lorsqu'il nous dit que Juste Lipse, tout Allemand qu'il était, ayant voulu entrer en lutte, le verre en main, avec des Franc-Comtois, faillit y perdre la vie!

Quelque onéreuse que pût être la charge rectorale, elle n'en était pas moins quelquefois ardemment convoi-

(1) Dans un article intitulé *Esbattement d'escoliers dolois*, publié par l'*Avenir du Jura*.

tée et vivement disputée. Les annales que j'ai déjà citées nous en ont conservé un exemple. Le 19 avril 1563, au moment où Antoine Poly venait d'être élu et où le précédent recteur allait lui remettre les insignes, un bachelier dolois, Jacques Drouhot, soutenu par de nombreux partisans, s'empara de ces insignes, s'en revêtit et fut conduit par ses amis à l'église, puis chez lui et dans la prairie où avaient lieu les jeux traditionnels, comme s'il eût été le véritable recteur. Il fut suivi par l'ancien recteur, Jean Besançon, et par tous les autres étudiants, armés et résolus à reconquérir, au besoin par la force, la robe rectorale. Une mêlée sanglante paraissait inévitable, mais heureusement l'intervention de quelques comtes et barons réussit à l'empêcher. L'ancien recteur revint dans la ville, convoqua le Collège dans l'église paroissiale et lui fit décider que Jacques Drouhot serait cité à comparaître devant lui le surlendemain. Drouhot n'ayant pas obéi à la citation, le Collège présenta requête au Parlement pour lui demander d'interposer son autorité et d'obliger Drouhot à rendre les insignes. Le Parlement commit trois de ses membres pour informer sur cette affaire, puis, sur leur rapport, il enjoignit à Drouhot de remettre les insignes entre les mains d'un tiers, et au Collège de faire procéder à une nouvelle élection à un jour déterminé. Le Collège, ne voulant pas paraître obéir sur ce point au Parlement, fixa l'élection à un autre jour, en déclarant qu'il admettait les excuses à lui présentées par Antoine Poly, régulièrement élu. La nouvelle élection eut lieu le jour indiqué par le Collège, et le nouveau recteur, Laurent Hotmann, de Wesel, fut conduit à l'église par le procureur général au Parlement, avec une escorte militaire. On avait même jugé prudent, dans la circonstance, de tenir fermées les portes de la ville, et les étudiants qui accompagnèrent le recteur à la prairie étaient tous bien armés. Quand cette affaire fut rapportée à l'archevêque de Besançon, qui, de par la bulle de Mar-

tin V, devait veiller sur les privilèges de l'Université, il trouva, paraît-il, qu'on avait eu tort de réclamer l'intervention du Parlement et il écrivit dans ce sens au Collège, mais celui-ci lui envoya des députés pour lui faire connaître exactement ce qui s'était passé, et par une nouvelle lettre, il reconnut qu'on avait bien procédé et que la seconde élection était régulière.

Des scènes comme celles-là n'étaient pas très rares à l'Université de Dole. Elles résultaient souvent de la rivalité des différentes *nations* entre lesquelles se partageaient les étudiants. Ces dissensions servirent de prétexte au duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas et de la Franche-Comté sous Philippe II, pour retirer aux étudiants le droit d'élire le recteur. En même temps qu'il augmentait les appointements des professeurs, par une ordonnance du 18 mai 1571, il décidait que l'office de recteur ne se donnerait plus à de jeunes gens, comme on en avait usé jusqu'alors, mais à un licencié ou docteur, qui serait choisi par le Collège tour à tour dans les cinq Facultés (1).

Cette décision ne fut pas accueillie sans protestations par les étudiants. Ils la subirent pendant quelques années. Mais en 1575, au moment où les membres du Collège allaient entrer dans la salle du conclave, un étudiant, prenant la parole au nom de ses camarades, déclara qu'ils demandaient tous que la dignité rectorale fût donnée à l'un d'eux. Les professeurs ayant, sans doute, objecté que cela n'était pas possible, une véritable émeute éclate dans l'assemblée; les bancs sont brisés, on barricade la porte de la salle du conclave, et les professeurs, effrayés, sont obligés d'entrer en composition avec cette jeunesse révoltée. Ils demandent qu'on leur présente une liste de candidats et renvoient l'élection au lendemain. Mais le lende-

---

(1) V. cette ordonnance dans Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 120.

main la tempête recommence, les professeurs sont insultés et frappés. Le recteur en exercice a beau se mettre « sous la protection de Sa Majesté », sa robe est lacérée, on le force à recevoir le serment d'un jeune baron allemand, Gonsal d'Hoës, qui lui est donné pour successeur par l'assemblée, et les professeurs sont contraints d'accompagner cet intrus à l'église, dont les portes sont fermées pour les empêcher de sortir (1).

Gonsal d'Hoës exerça néanmoins les fonctions de recteur, et ce furent encore des étudiants qui lui furent donnés pour successeurs les années suivantes. En 1579, sur une requête qui lui avait été présentée de la part des élèves de l'Université de Dole, Philippe II révoqua l'ordonnance du duc d'Albe de 1571 (2). Il ordonna que les anciens statuts seraient « de poinct en poinct gardez et observez mesmement en l'élection du recteur de ladicte Université, qui se pourra faire de tous gradués et ydoines estudians en icelle ayans les qualités requises par lesdicts anciens statuts. » Seulement il ajoutait que le recteur serait nommé « par l'élection des professeurs et officiers de ladicte Université. » Ainsi, le recteur devait être désormais pris parmi les étudiants, mais il n'était plus élu uniquement par leurs délégués; son choix appartenait désormais au Collège, composé des professeurs, du procureur général, des procureurs et des conseillers de chaque Faculté.

Cette situation dura jusqu'en 1617. Elle ne paraît pas avoir eu d'inconvénients sérieux, car on lit dans un rapport adressé à l'archiduc Albert en 1616, par deux conseillers au Parlement, que ceux qui avaient été élus à l'office de recteur, « quoy que jeunes escholiers, » s'étaient toujours comportés en cette charge « avec tant de pru-

---

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, p. li.

(2) V. Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 134.

dence et de modestie, » qu'il n'était survenu « aucun désordre ny aucune chose indigne de la dignité rectorale, » qui avait été souvent déférée « à des escholiers fort doctes et qui desja avoient esté promeus à quelques degrés, ou bien à quelques gentilshommes, comtes et barons allemands, la plupart destinés à l'estat ecclésiastique et entre lesquels plusieurs seroient depuis parvenus aux dignités électorales de l'Empire (1). »

Il semble cependant que la charge rectorale n'était déjà plus aussi ambitionnée qu'autrefois. Les auteurs du rapport que nous venons de citer constatent que les professeurs et officiers chargés de l'élection « se treuvent quelquefois fort empeschés d'en rencontrer parmy les escholiers de ce pays et aultres nations qui soient pourveus des qualités requises audit office, mesmement à cause de quelques frais qu'il y convient de faire, quoy que maintenant retranchés pour la plupart. » Les deux conseillers concluaient à ce qu'on autorisât le Collège à prendre le recteur parmi les professeurs, en lui laissant seulement la faculté de confier exceptionnellement la charge à un étudiant, quand il s'en rencontrera un « qui volontairement et sans aucune induction la vouldra accepter, et qui de plus aura les moyens de la soustenir dignement. »

Ce tempérament ne fut pas admis par l'archiduc. Dans une ordonnance signée de lui le 12 mai 1617, et par laquelle il déterminait les appointements des professeurs et des officiers de l'Université, il accorda une indemnité de 50 francs au recteur, pour l'aider à « supporter les frais de son rectorat, » mais en stipulant qu'il devait être « l'un des professeurs à tour des Facultés (2). » C'était assez la coutume d'augmenter les revenus de l'Université chaque fois qu'on lui retirait quelque chose de ses libertés.

---

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, pièces justific., p. 169.
(2) V. Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, pièces justific., p. 171.

III.

L'époque où le rectorat cessa d'être accessible aux étudiants marque le commencement d'une ère nouvelle pour l'Université de Dole. Les études y furent peut-être plus calmes, plus régulières; elle eut encore parfois à sa tête des hommes éminents; elle compta de savants professeurs; mais elle ne retrouva jamais l'éclat, la vie, la prospérité de ses deux premiers siècles.

Il semble qu'on se soit rendu compte de ce changement dès les premières années qui suivirent la réforme de 1617. La ville de Dole, voyant que son Université se dépeuplait, adressa, en 1623, une supplique à l'archiduchesse Isabelle pour que la dignité rectorale fût rendue aux étudiants. Les Etats du comté firent la même demande. Mais il fut répondu que la chose « ne se trouvait convenir pour le moment (1). »

A partir de cette époque aussi, s'il n'y eut plus de luttes intestines dans l'Université, elle eut en revanche constamment à lutter contre les autres corps judiciaires ou administratifs de la province, principalement contre le Parlement et la Chambre des comptes, pour défendre ce qui lui restait de ses privilèges.

Le recteur prenait rang, dans les cérémonies publiques, immédiatement après le président du Parlement. Quand la Chambre des comptes eut été établie à Dole en 1562, par Philippe II, elle invoqua sa qualité de compagnie souveraine pour disputer ce rang au recteur. Le débat, qui dura plus d'un siècle, ne fut terminé qu'après la réunion de la Franche-Comté à la France, par un arrêt du conseil tenu à Fontainebleau le 24 septembre 1677. Il fut décidé

(1) V. Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, p. lv.

que le recteur conserverait sa place accoutumée et que le plus ancien maître des comptes, qui tenait lieu de président de la Chambre, marcherait à gauche du plus ancien des professeurs de l'Université.

Mais dès avant cette décision, le Parlement avait été transféré à Besançon par lettres patentes du 22 août 1676 (1). La ville de Besançon avait versé à Louis XIV, pour obtenir cette faveur, une somme de 100,000 écus. Elle obtint, quinze ans après, la translation de l'Université pour 50,000 écus. C'est ainsi que tout avait son prix sous le règne du « grand roi », qui fut aussi, hélas ! un grand marchand !

Le Collège de l'Université se réunit pour la première fois à Besançon le 12 novembre 1691. Il se composait alors de onze professeurs. Le recteur, M. de Desnes, dit qu'il avait vu à son arrivée deux députés du magistrat qui l'avaient complimenté et lui avaient témoigné la joie qu'éprouvait la ville de posséder l'Université. Le syndic de la ville lui avait ensuite remis les clefs des salles qui devaient provisoirement abriter les Facultés et qui, en fait, les abritèrent jusqu'à la fin. Ces salles dépendaient du couvent des carmes de la Grande-Rue ; le Collège décida qu'il allait les visiter sur l'heure. « Mais avant que de sortir, ajoute le procès-verbal, M. le recteur a fait voir le quarrau (2) et le tapis de velour, que l'on a fait venir de Lyon, pour examiner s'ils seroient bien ou s'il y auroit quelque chose à oster et ajouster, et à pluralité de suffrages, on a délibéré d'oster quatre grosses houppes d'or, qui pendoient au

---

(1) V. ces lettres patentes dans le *Recueil des édits et déclarations du roi, lettres patentes, arrêts du conseil de Sa Majesté, vérifiés, publiés et registrés au Parlement séant à Besançon, et des règlements de cette cour*, t. I, p. 321, et dans Beaune et d'Arbaumont, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 185.

(2) Le « quarrau » était un coussin de velours rouge, placé devant le siège du recteur.

quarrau et d'y mettre en place les quatre petites du tapis, parce que les quatre grosses estoient trop riches et qu'elles pourroient donner lieu à M. le premier président de s'en plaindre; on a exécuté cette résolution, et les quatre grosses houppes ont esté remises au sieur Rigoine, trésorier de l'Université, pour les vendre et en rapporter le prix dans les comptes (1). »

Ce petit trait nous montre que le Collège de l'Université, en arrivant à Besançon, n'était pas sans appréhensions sur l'attitude qu'allait prendre le Parlement à son égard, et ces appréhensions ne tardèrent pas à se justifier. Les cours commencèrent le 15 novembre, mais la séance solennelle de rentrée fut retardée parce que ni l'Université ni le Parlement n'étaient satisfaits des dispositions données à la salle des actes publics. De plus, le Parlement — et il était ici certainement dans son tort — ne voulait pas permettre que les orateurs qui parleraient s'adressassent d'abord au « magnifique recteur » et non au premier président. En présence de ces difficultés, on décida qu'on n'enverrait pas d'invitations pour la séance de rentrée, qu'on prierait seulement les Pères Carmes de laisser ouverte la grande porte de leur couvent pendant qu'elle aurait lieu.

Un autre conflit s'éleva bientôt entre l'Université et le Parlement au sujet du rang du recteur dans les cérémonies. Le recteur prétendait marcher, comme autrefois, à côté du premier président. Le Parlement s'y opposa, et l'Université se pourvut devant le conseil du roi. En attendant la décision, elle s'abstint de paraître dans aucune fête publique. Un arrêt du conseil du 23 février 1695 décida que le recteur marcherait à la gauche du dernier des présidents du Parlement, mais aurait le pas sur le doyen

(1) Registre des délibérations de l'Université. (Bibliothèque de Besançon, mss , n° 633, f° 75, verso.)

des conseillers (1). C'était une déchéance; l'Université s'y soumit, mais le Parlement ne fut encore pas satisfait; il attaqua l'arrêt devant le conseil des dépêches, qui connaissait en appel des décisions du conseil du roi, et ce fut cette fois le Parlement qui s'abstint de paraître aux cérémonies, mais son recours fut rejeté.

Une difficulté plus grave se produisit au sujet du droit de juridiction du recteur. Après qu'on eut plaidé devant le conseil du roi, la décision du débat fut remise, d'un commun accord, au premier président Jobelot et à l'intendant Claude de la Fond. Une transaction intervint et fut homologuée par un arrêt du conseil du 19 mai 1697 (2). Elle maintenait au recteur le droit de juger en dernier ressort les contestations civiles qui naissaient entre les membres de l'Université, comme aussi de prononcer contre eux des peines non afflictives ni infamantes et même la prison pour quelques jours contre les écoliers. Le recteur continuait également de pouvoir connaître conjointement avec le lieutenant criminel du bailliage de Besançon, substitué à celui de Dole, des actions emportant peine afflictive ou infamante, mais en premier ressort seulement et à charge d'appel au Parlement. Un arrêt du conseil, du 17 novembre 1719, régla la procédure qui serait suivie dans les causes soumises à la compétence commune du recteur et du lieutenant criminel.

Cette juridiction du recteur eut encore quelquefois l'occasion de s'affirmer dans le cours du XVIIIe siècle. En 1764, une altercation étant survenue un soir entre deux officiers et un étudiant nommé de Montby, le marquis de Saint-Simon, qui commandait à Besançon, en l'absence du duc de Randans, gouverneur, mit l'étudiant aux arrêts, en chargeant un cavalier de la maréchaussée de garder la

(1) *Recueil des édits*, etc., t. I, p. 628.
(2) *Recueil des édits*, etc., t. I, p. 759.

porte de sa chambre. L'Université considéra cette mesure comme une atteinte à ses privilèges. Le Collège se réunit et envoya une députation au marquis de Saint-Simon, qui consentit à retirer son ordre. Mais, en même temps, le recteur enjoignit à l'étudiant de ne pas sortir de sa chambre, et il alla prier le gouverneur d'envoyer un autre cavalier pour le garder. De Montby fut ainsi maintenu aux arrêts pendant quelque temps par l'ordre du recteur (1).

Nous avons vu que, d'après l'ordonnance archiducale de 1617, le recteur devait être choisi par le Collège tour à tour dans chaque Faculté. En 1695, le Collège, « pour éviter toutes contestations des Facultés, » prit sur lui de déroger à cette règle. Il décida que chacun des onze professeurs serait recteur à son tour tous les onze ans (2). C'est ainsi que les choses se sont passées jusqu'à la Révolution, et c'était assurément le moyen de supprimer toute contestation, puisque du même coup on supprimait l'élection.

L'usage des jeux qui avaient lieu à Dole le jour de l'élection du recteur s'était perpétué à Besançon. « Jusqu'à nos jours, dit l'auteur d'une dissertation qui a été couronnée par l'Académie en 1774, nous avons vu pratiquer les jeux du saut et du fleuret, avec beaucoup de pompe et d'éclat à l'Université de Besançon (3). » Ces exercices se faisaient en présence du recteur et des professeurs, qui adjugeaient une paire de gants à trois de ceux qui y réussissaient le mieux. Mais en 1765, le Collège adressa une lettre au ministre, dans laquelle il lui exposait que cet usage lui avait paru depuis plusieurs années sujet à beaucoup d'inconvénients, qu'il désirait le supprimer et proposer aux étudiants un objet d'émulation plus convenable, qui consisterait dans des livres que le Collège donnerait à

(1) Registre des délibérations de l'Université du 4 au 7 août 1764.

(2) Registre des délibérations, 24 mars 1695, f° 121, verso.

(3) *Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. IV, p. 178.

la fin de l'année à celui des jeunes gens qui, dans chaque Faculté, aurait le mieux réussi dans ses études (1). L'année suivante, en effet, un arrêt du conseil accorda à l'Université une somme de 1,000 livres, dont les intérêts devaient servir à acheter les prix « substitués, disait l'arrêt, à la place des jeux fleuraux. »

Le recteur prononçait autrefois trois discours par an devant l'Université : le premier avait lieu le jour de la Saint-Georges, 23 avril, ou vers cette époque, dans une séance où l'on faisait lecture des statuts ; le second, pour la rentrée de la Saint-Martin, et le troisième, le jour de l'élection d'un nouveau recteur. En 1703, il fut décidé que, « pour soulager à l'avenir les recteurs de la peine de ces trois harangues, » celle de la Saint-Martin serait seule conservée, « et qu'on aurait soin de la faire toujours le lendemain de celle du Parlement (2). »

L'usage de ce discours de rentrée subsistait encore en 1789. Il était fait en latin, car le latin était resté la langue universitaire ; aux cours et aux examens, les professeurs et les élèves parlaient latin.

En 1790, le recteur était le professeur de droit Jean-Baptiste Courvoisier. Dans la séance de rentrée du 13 novembre, il prit pour sujet de son discours cette question : « La doctrine des philosophes a-t-elle été jusqu'ici utile ou nuisible (3) ? » Il concluait qu'elle avait été nuisible. Attaquer ainsi les philosophes en plein siècle philosophique et dans le moment même où l'Assemblée constituante travaillait à faire passer leurs idées dans les institutions, c'était un crime qui, même en latin, ne pouvait être par-

---

(1) Registre des délibérations, 16 avril 1765

(2) Registre des délibérations, 16 avril 1703, f° 213.

(3) *An utilis huc usque, vel nocens fuerit philosophorum doctrina? Oratio habita martinalibus anni 1790, in aula majore Academiæ bisuntinæ, a D.* Courvoisier, *in eadem Academia regio jurium antecessore, nec non rectore magnifico. — Vesontione*, 1790.

donné. Le pauvre Courvoisier ne tarda pas à s'en apercevoir. « Son discours, comme l'a très bien dit notre secrétaire perpétuel dans la belle notice qu'il lui a consacrée, pouvait passer pour une dernière manifestation du vieil esprit franc-comtois (1). » C'était même quelque chose de plus ; c'était la protestation de la vieille Université autonome et catholique contre les nouvelles doctrines qui prévalaient et qui allaient anéantir l'Université elle-même. Ce discours fut dénoncé au Conseil général du département qui, s'en étant fait rendre compte par quatre commissaires, le trouva de nature à exposer la jeunesse à l'erreur, blessant pour l'Assemblée nationale et capable d'alarmer les citoyens. Il envoya chercher Courvoisier, comme un malfaiteur, par un officier de la garde nationale et trois fusiliers, et le président du Conseil général, l'abbé Séguin, qui quelques mois plus tard devait être élu évêque constitutionnel du Doubs, adressa au professeur une verte admonestation. Le Conseil général eut soin, toutefois, de déclarer dans le procès-verbal de sa séance que les autres membres de l'Université seraient avertis de toutes les démarches faites et à faire au sujet de ce professeur, « dont les écarts ne doivent pas nuire à un corps utile, qu'il est intéressant de maintenir et conserver en cette ville. »

Mais, hélas ! on pouvait presque déjà dire que l'Université avait vécu. La suppression des dîmes lui avait enlevé une partie de ses ressources. Elle fut désorganisée, l'année suivante, par l'obligation imposée aux professeurs de prêter le serment civique. Quatre d'entre eux, parmi lesquels Courvoisier, le refusèrent. Les autres le prêtèrent, le 13 juillet 1791, devant la municipalité ; et le recteur en exercice, le médecin Tourtelle, profita de la circonstance, comme on l'a dit, pour faire publiquement réparation d'honneur

---

(1) *J.-B. Courvoisier*, par Léonce Pingaud, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1883, p. 323 et suiv.

à la philosophie des outrages qu'elle avait reçus du recteur précédent (1). Malheureusement, il ne le fit pas en un français aussi bon que le latin de Courvoisier : « La philosophie, dit-il, dont la voix avait été étouffée jusqu'alors par la terreur et l'effroi,.... s'est fait entendre comme un tonnerre et a retenti dans tous les cœurs.... Bientôt la verge flétrissante *a tombé* des mains du despote, et le bras de la superstition, paralysé, *a resté* sans mouvement et sans vie. »

Ceux qui avaient refusé le serment furent déclarés déchus de leurs chaires. Mais ces chaires elles-mêmes étaient à la veille d'être renversées. Un décret de la Convention du 15 septembre 1793 supprima en bloc tous les collèges et toutes les Facultés qui existaient sur le territoire de la république.

L'Université du comté de Bourgogne avait vécu trois cent soixante-dix ans.

Est-elle destinée à revivre? Non telle qu'elle était jadis, assurément. Si les institutions ressuscitent quelquefois, c'est toujours avec un corps et un esprit nouveaux. Mais en ce monde tout change, tout se transforme. Après un siècle qui a tout donné à la centralisation, il peut en venir un qui, au contraire, sera partisan de la décentralisation et de la vie locale. Alors, sans doute, on reconnaîtra que le premier élément de vie pour une province ou une région, c'est d'avoir un établissement d'enseignement autonome, ayant ses racines dans le pays et se gouvernant lui-même. Alors peut-être aussi les étudiants se diront-ils qu'après tout l'Université est faite pour eux, qu'ils ne sont ni moins intelligents ni moins libres que leurs aînés du xve siècle, et qu'ils méritent bien, eux aussi, d'avoir leurs représentants dans les conseils universitaires.

---

(1) Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. I, p. 700.

Quoi qu'il arrive de ces hypothèses, il est un vœu qu'il est permis de former et que l'Académie a bien fait de former l'année dernière, d'accord avec tous les représentants du pays et toutes les voix autorisées, sans distinction de parti : c'est que des cinq Facultés dont se composait autrefois notre Université, l'Etat nous rende celle qui fut toujours la plus nombreuse et la plus populaire ; c'est que l'enseignement du droit soit rétabli dans ce pays où il fut si florissant autrefois !

LE CARDINAL DE ROHAN

EN 1830

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le vicaire général TOUCHET

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 29 janvier 1892)

Messieurs,

La reconnaissance s'exprime avec sobriété. Un mot — et il n'a que deux syllabes — suffit à la rendre dans son étendue et sa profondeur. Au moins souffrirez-vous que ce *merci*, présentement trop court à mon gré, je vous l'adresse sans rien retrancher à la plénitude de cordialités qu'il est susceptible de traduire.

De hautes barrières se dressaient entre votre compagnie et moi. Je ne suis ni artiste, ni littérateur, ni savant,.... ni Comtois. Il vous a plu d'oublier ces incapacités accumulées et de me faire asseoir parmi vous comme si j'étais l'un de vous. Les rares feuillets dont j'eus la faiblesse de risquer la publication ne sauraient m'illusionner en votre présence. Vos suffrages furent de réelle faveur; nul ne trouvera mauvais que je le confesse avec une réelle sincérité.

Après avoir rempli ce devoir, ferais-je un aveu? Pour-

quoi pas? Voici donc : j'ai essayé de prendre le ton de votre demeure la première fois que je m'y présente, en parlant, moi aussi, histoires de la Comté, et à cette intention, j'ai choisi un épisode de la vie du cardinal de Rohan. Mais je crains fort que cette pensée ambitieuse ne soit, ainsi qu'il advient communément et avec justice, une pensée malheureuse. Au surplus, Messieurs, dussé-je ne laisser tomber dans votre trésor académique qu'une méchante pièce de cuivre, vous ne seriez pas néanmoins trop à plaindre : votre journée n'aurait pas été perdue, puisque d'autres mains que la mienne se sont chargées d'y apporter de l'or et du meilleur aloi.

Avant tout, quel fut le cardinal de Rohan?

L'archevêché de Besançon possède un portrait de lui, peint en 1831, par le Turinois Arays. Il est difficile de voir, de rêver une physionomie plus sympathique, plus distinguée de prélat, avec sa tête petite, mais bien modelée, au-dessus d'un cou grêle et flexible, avec sa souple chevelure tombante en boucles à l'arrière et ramenée sur le front et aux tempes, suivant la mode chère à Charles X, avec ses grands yeux très doux et ses lèvres ni hautaines, ni dures, ni vulgairement souriantes.

Nul ne passera devant cette personne exquise sans s'arrêter et sans être pénétré du parfum de grâce parfaite, de bonté sereine, mais surtout d'habituelle résignation aux sévérités de la vie, qui s'en exhale.

C'est qu'en effet, M. de Rohan fut un illustre exemple du peu que valent la fortune et la situation sociale pour assurer le bonheur de leurs favoris. Né en 1788, il n'a pas quatre ans qu'il est obligé de fuir son pays. La plus large joie humaine de sa vie, son union avec Mlle de Sérent, est immédiatement suivie de la fin tragique de la duchesse, emportée dans l'épouvantable catastrophe que l'on sait; sa mère, Elisabeth de Montmorency, meurt quinze jours

avant son sacre ; la révolution de juillet et son second exil coïncident avec sa promotion au cardinalat ; il ne rentre dans son diocèse que pour y subir de scandaleuses avanies ; il reconquiert le cœur de son peuple à force de zèle et de charités, mais c'est pour mourir à la fleur de l'âge.

En vérité, il n'aura que trop le droit d'écrire mélancoliquement dans une pièce de vers en langue italienne :

Come un sogno, come un vento
E statta la mia felicità.

Mes bonheurs à moi se sont toujours envolés avec la rapidité du songe qui passe et du vent qui fuit.

Au milieu de ces épreuves, il ne cesse pas de faire noble figure, figure d'homme du monde accompli dans le siècle, figure de véritable évêque dans l'Eglise. Lamennais l'a dépeint quelque part comme « une espèce d'enfant de chœur » arrivé à la quarantaine. Rien de plus injuste. Sans doute il aima les cérémonies pompeuses, l'autel étincelant de mille lumières, le flamboiement des ors et des pierreries sur ses chasubles et ses mitres, les pourpres étincelantes, les hermines blanches comme neige. Atavisme et éducation. Au cours d'une retraite dont les résolutions ont été retrouvées, il s'alarma de cette tendance et jura à soi-même et à Dieu de s'en corriger. Je doute qu'il ait réussi complètement. Ses amis ne craignaient point de le plaisanter à ce sujet, et le plus illustre d'entre eux, Lamartine, était allé jusqu'à lui dédier le quatrain suivant :

Bon patriote et bon chrétien,
Fidèle aux Rois et à l'Eglise,
Je demande au ciel, pour tout bien,
Que jamais rien ne me défrise.

Mais, à côté de ces préoccupations moindres, que de virils soucis connaît l'archevêque ! Il groupe autour de soi une élite de prêtres qui deviendront la couronne de l'Eglise de France. Artiste, il leur inspire le goût des

arts ; et ce qui est plus merveilleux, instruit mais pas savant, il leur inspire le goût de la science ; convaincu qu'à notre siècle épris de toute culture il faut un clergé cultivé, il fonde et dote une école de hautes études. Si ses desseins se réalisent, Thomas Gousset, de Bonnechose, Doney, Cart, Goschler, de Marguerye, y auront des chaires. Homme d'autorité, il ressaisit d'une main parfois même un peu brusque les rênes du gouvernement, qui s'étaient égarées à demi sous ses trois prédécesseurs. Théologien par le tact, sinon par la lecture, il discerne l'un des premiers le venin du ménésianisme et augure à la morale équi-probabiliste, ainsi qu'on s'exprime dans l'école, les faveurs que l'avenir lui gardait. Orateur populaire, il catéchise avec une rare perfection. Généreux jusqu'à l'imprévoyance il se ruinerait en libéralités. Bref, si la Providence lui eût octroyé quelques années de plus, je n'aurais pas eu seulement le droit de l'appeler tout à l'heure un véritable évêque, j'aurais eu le devoir de l'appeler un grand évêque.

Tel m'apparaît M. de Rohan. Tel je l'ai reçu par tradition. Car j'ai eu cette heureuse chance de connaître le plus enthousiaste et le plus intime de ses familiers. Que de fois, pendant la dernière année de sa vie, M. le vicaire général Perrin m'a parlé de son maître !

Je trouvais le vieillard à demi assoupi. Les deux termes extrêmes de l'existence humaine ont ceci de commun, que l'âme s'y laisse volontiers tomber dans une espèce de flottement qui la berce, mais ne permet à la pensée de s'arrêter sur rien de précis; seulement, au matin c'est par éblouissement qu'elle fait ainsi, au soir c'est par lassitude. Au matin elle ne discerne pas encore les objets, au soir elle a trop vu, elle a trop appris, trop souffert peut-être ; elle veut dormir. Le moyen de ranimer le vénérable abbé était assuré cependant, il suffisait de prononcer le nom de M. de Rohan. Aussitôt c'était un

vol de souvenirs qui se levait et chantait dans le coin le plus ensoleillé de sa mémoire. De son geste hésitant d'aveugle, il cherchait une liasse de plusieurs milliers de feuillets couverts de signes difficiles à déchiffrer. « Je publierai cela, » disait-il (1). Puis il commençait à conter. Je suis heureux de saisir cette occasion de rendre hommage au narrateur — je n'oserais dire à l'historien — qui m'a le plus appris sur les événements de 1830, et surtout au brave cœur qui sut garder jalousement, à travers trois quarts de siècle, la vivacité sans cesse renouvelée de son affection et de son dévouement posthumes.

Le 15 juin 1830, M. de Rohan apprit qu'il avait été décoré de la pourpre par Pie VIII. Un mois après, nous le trouvons à Paris pour ses visites officielles et la réception de la barrette, que devaient lui apporter le garde-noble Chigi et l'ablégat de Vialla.

A peine était-il installé chez sa belle-mère, Mme de Sérent, que la spirituelle marquise de Gontaut-Biron alla le saluer. Elle le félicita comme il était séant, mais ne put se retenir de lancer un trait au prince de Polignac, qu'elle aimait peu. Ainsi, dit-elle, c'est le prince Jules qui vous a obtenu le chapeau. Comment un homme peut-il disposer d'un chapeau quand il n'a pas de tête ? » Et elle ajouta plus gravement : « Dieu veuille qu'on ne s'aperçoive pas de cela trop tôt. »

On s'en aperçut tôt en effet. Une semaine environ plus tard paraissaient les Ordonnances : puis ce furent coup sur coup la protestation des 41 ; la concentration des troupes sous les ordres de l'impopulaire Marmont ; les premières fusillades de l'émeute ; les aveuglements

(1) Ce discours était écrit depuis longtemps, lorsqu'on m'a communiqué un ouvrage intitulé : *Souvenirs d'un garde du corps*, publié par M. de Montépin, où se trouvent plusieurs pages sur le cardinal de Rohan, évidemment dues à la plume ou tout au moins à l'inspiration de M. l'abbé Perrin.

étranges du prince de Polignac; les obstinations impolitiques de Charles X; finalement la révolution triomphante et le trône des Bourbons une fois encore renversé par la main du peuple.

Au milieu de l'effervescence croissante, le cardinal ne changea rien à ses habitudes. Ses amis remarquèrent même qu'il affectait d'aller à pied par les rues les plus agitées de Paris. A coup sûr, ce n'était pas esprit de provocation, c'était simplement instinct de race.

Il se sentait de souche batailleuse. Descendant, par son père, de ces chefs bretons dont Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson demeurent le type le plus célèbre et le plus élevé, par sa mère il tirait son origine de ce rude moissonneur de drapeaux, Jacques de Montmorency, premier baron de la chrétienté, qui, au soir de Bouvines, remit à Philippe Auguste douze étendards marqués de l'alérion allemand et mérita d'entendre son suzerain lui dire : « Garde-les, ces aiglons, ils sont tiens et que désormais ils ornent ton écu. » Cette sorte de sang, Messieurs, ne connaît guère la peur.

Aussi sa belle-mère ne réussit pas à dissuader M. de Rohan, courtisan du malheur comme il l'avait été de la prospérité, d'aller le 26, en grand équipage, avec sa livrée rouge, offrir une dernière fois ses hommages à son vieux roi déjà délaissé dans Saint-Cloud. Toutefois, quand il rentra de cette excursion, il ne put échapper à toute alarme. Sa paisible rue de Belle-Chasse était devenue singulièrement houleuse. Des ouvriers, réunis par groupes, discutaient et se montaient la tête les uns aux autres. « Ce M. de Rohan, disaient-ils, était certainement venu solliciter les ordonnances. Il était l'adversaire de la Charte, il était l'ami de Polignac; il était l'ennemi du peuple. » Le 27 et le 28, le cardinal fit face à l'orage. Le 29, cédant aux supplications de Mme de Sérent, il consentit à s'éloigner. Il se communia donc, sans célébrer la messe, communia

son secrétaire M. Perrin, et donna l'ordre de pousser vers Rambouillet, où le roi s'était retiré.

Malheureusement, la route avait été barricadée. Force fut de se rabattre sur Vaugirard. A peine la voiture était engagée dans ce quartier que des cris retentissent : « Un ministre qui fuit! Arrêtez, arrêtez le ministre. » C'était une belle occasion pour une garde nationale de banlieue de s'illustrer. Paris s'était laissé surprendre : mais Vaugirard veillait! Sans plus de certitude sur la réalité du ministre, des soldats citoyens se jettent à la bride des chevaux; la portière est ouverte violemment : « Qui êtes-vous? demande le premier venu. — L'archevêque de Besançon. Je n'ai jamais voulu que le bien de mon peuple. Celui-ci est mon secrétaire. — C'est assez, descendez. » On arrache les deux prêtres de la voiture; l'abbé Perrin est bousculé, le cardinal est frappé au visage; la foule grossit; des vociférations se croisent : « Les calotins au mur! les calotins à la lanterne! les calotins à l'eau! » Chacun proposait l'assassinat de ses préférences. Par une attention du ciel, celui qui avait procédé à l'interrogatoire sommaire était un homme de tête : « Mes amis, dit-il, peut-être avez-vous raison. Mais opérons légalement. Ne déshonorons pas la révolution par une violence injustifiée. Conduisez la voiture à la mairie, nous l'y fouillerons et nous interrogerons les prisonniers! » L'avis de l'orateur fut goûté. La voiture prit les devants au grand trot. Il va de soi qu'elle fut ouverte avant l'arrivée de son propriétaire, lequel eut le spectacle de ses caisses éventrées, de ses vases sacrés profanés, de ses ornements promenés au bout d'une pique; lui-même fut enfermé à la maison commune.

Le reste de la scène a été conté longuement dans une lettre du cardinal, publiée par notre secrétaire perpétuel (1)

---

(1) M. le professeur Pingaud, dans les *Annales franc-comtoises*, décembre 1869.

avec celles de l'abbé Lacroix. En résumé : au bout de deux heures de garde, les geôliers improvisés se lassèrent. Le moment de dîner était venu, la bande se dispersa. C'était là-dessus que comptait le maire de Vaugirard. Il apporta un habit de boucher à l'archevêque, un habit de maçon à l'abbé Perrin, coupa les cheveux du premier, enroula un foulard bleu sur la tête du second et les conduisit dans une maison voisine. Bientôt une alerte les délogea de ce nouvel asile. Ils durent sauter par une fenêtre et tombèrent en pleine campagne.

Après une longue marche à l'aventure, M. de Rohan, épuisé, parlait de se coucher dans un champ de blé, lorsqu'un ecclésiastique de la chapelle de Charles X, qui l'avait reconnu en dépit de son déguisement, l'exhorta à frapper à la porte du chimiste Payen. Les fugitifs furent accueillis, et ils passèrent cinq jours cachés auprès de cet honnête homme.

Les cinq jours de Vaugirard furent cruels de perplexité pour le cardinal. La question du meilleur parti à suivre se posait devant lui. Essaierait-il de regagner son diocèse? Prendrait-il le chemin d'un exil volontaire? Telle était l'alternative. Celui qui, sans de fortes et légitimes raisons, abandonne sa patrie pour s'établir sur une terre étrangère est un homme mal né, a dit le duc de Brissac. Si Mgr de Rohan connaissait le mot, il était de caractère à en apprécier la justesse. D'un autre côté, il prévoyait que le lieutenant général serait bientôt le roi; sous le duc d'Orléans il entrevoyait Louis-Philippe. Eh bien, lui, un Rohan, l'ami et obligé de Charles X, accepterait-il la déchéance de l'un et l'usurpation de l'autre? Peut-être exigerait-on un nouveau serment. Serment contre serment, cela se pourrait-il?

Ajoutons une remarque afin de mieux éclairer la situation. Le cardinal de Rohan fut une âme substantiellement fidèle. Il fut fidèle en ses tendresses. Vous connaissez tous « sa romance, » comme l'on dit ici.

Ton souvenir est toujours là,
O toi qui ne peux plus m'entendre ;
Toi que j'aimai d'amour si tendre,
Ton souvenir est toujours là, etc.

Les strophes du jeune mari devenu veuf sont vraiment autre chose qu'un développement de fantaisie ou bien un motif à musique gracieuse. Ces mots *toujours*, *jamais*, qu'il répète avec tant d'insistance — ces mots qui feraient sourire peut-être sous une autre plume et qui rendent respectueux sous la sienne, — furent pour lui si peu vides de sens qu'il les comprit jusqu'au sacrifice.

Il fut fidèle en ses amitiés comme en ses tendresses. Dès son arrivée à Besançon, il avait distingué l'abbé Gousset. « C'est un homme transcendant, écrivait-il, d'une érudition étonnante, d'un caractère charmant. » Dix-huit mois plus tard, celui-ci, par esprit de solidarité, ne crut pas pouvoir se séparer de ses collègues du grand séminaire, dans la rédaction d'une lettre déférente quant à la forme, dure quant au fond, qu'ils adressaient à leur archevêque. Mais M. de Rohan s'était donné, il ne se reprit pas; et l'incident n'était pas vieux de quelques semaines qu'il envoyait à M. Gousset un titre de vicaire général.

Comment, avec ce tempérament, n'aurait-il pas été fidèle en ses convictions légitimistes? Une seule considération aurait suffi à contre-balancer ses répugnances vis-à-vis du régime qui s'installait : le bien de ses prêtres et celui de son troupeau. Or, dans le nouvel état de choses, il ne voyait plus la place de la religion. Quand le trône avait été renversé, l'autel demeurerait-il debout? Le refrain populaire, « toujours en France les Bourbons et la foi, » lui semblait une formule presque sacramentelle. Sa théologie n'avait ni les expériences de la nôtre ni ses scepticismes quant aux institutions politiques. Ses idées religieuses, au lieu de le retenir, le poussaient donc du même côté que ses traditions de famille et le mouvement

de son cœur. Ce qui devait advenir advint : il décida de quitter la France.

Au matin du 4 août, l'exilé volontaire touchait Bruxelles; mais le contre-coup des événements de Juillet avait secoué la Belgique; sur les conseils du nonce, il ne s'arrêta point, poussa jusqu'à Cologne, enfin, tournant brusquement vers le sud, il descendit à Fribourg par les bords du Rhin.

Une colonie royaliste l'avait devancé dans la gracieuse cité suisse. Le docteur Récamier, célèbre depuis par ses études sur le choléra; le préfet de police Franchet, dont la femme avait coutume de répéter sur un ton d'oracle que la France serait sauvée quand quelques évêques auraient été emprisonnés et quelques prêtres guillotinés; le comte O'Mahony, dont les démêlés avec cet éloquent Montalembert firent bruit; Mgr de Forbin-Janson, toujours turbulent; Mgr Tharin, toujours distingué; M. de Blacas, d'autres encore de moindre marque, tous se groupaient autour des Pères Jésuites, alors directeurs du collège de Fribourg. Nul, bien entendu, ne se privait de dire ce qu'il pensait du roi des Français, et nul n'en pensait de bien. Le cardinal, qui était descendu à la maison même, frondait plus vigoureusement que qui que ce soit. Les choses en vinrent à ce point que ses hôtes, tout attachés qu'ils fussent à la branche aînée de la maison de France, prirent peur et imaginèrent un moyen assez vif d'insinuer à M. de Rohan qu'il devenait de quelque embarras; ce fut de n'offrir ni gîte ni couvert à M. Perrin quand, le 13 août au soir, il arriva de Paris pour rejoindre son maître. Ce dernier ne se troubla point. Il céda une de ses pièces à son secrétaire et n'en devint que plus agressif. Toutefois il avait compris, et plus tard il se vengea doucement par un de ces mots chers à l'esprit gaulois, dont la pointe se montre, sans fiel, entre deux sourires : « A Fribourg, dit-il, nous pratiquions les vertus que Jésus a recommandées dans le texte évangélique : *Estote prudentes sicut serpentes*

et simplices sicut columbæ : ayez la circonspection des serpents et la simplicité des colombes. Seulement, nous nous les partagions suivant nos aptitudes. Moi je pratiquais la simplicité, les Révérends Pères pratiquaient l'autre. »

Honni soit qui mal y penserait ! *Non lædunt ictus quos dat amica manus, flèche ne blesse pas, lancée par main d'ami.* Or, le cardinal ne fut pas seulement l'ami de la compagnie, il en fut le nourrisson. Un jésuite l'avait admis dans la congrégation ; un jésuite décida son entrée dans les ordres ; un jésuite l'assista dans ses moments suprêmes.

Quelques voyages à Notre-Dame d'Einsiedeln, au sanctuaire de Nicolas de Flüe, à Genève pour un mariage, à Lucerne pour la remise de la barrette, remplirent la fin de l'été et tout l'automne.

Cependant, à Paris, on s'alarmait ou bien l'on feignait de s'alarmer d'une telle absence. Le duc de Broglie, devenu ministre des cultes, transmit à MM. les vicaires généraux Cart et Loye l'expression des inquiétudes du gouvernement. « Sans doute, écrivait-il, le départ du prélat trouvait quelque explication dans les circonstances extraordinaires qui l'avaient provoqué. Cependant l'éloignement ne saurait durer qu'en violation de la loi organique du 8 avril 1802. Les évêques, nul ne l'ignorait, ne peuvent quitter leur diocèse sans la permission du roi. C'était du droit ancien qui n'avait jamais été abrogé. » Le duc-ministre ne termine pas sans laisser entrevoir qu'il serait facile de trouver des sanctions, supposé que l'archevêque refusât d'obtempérer à sa sommation ; et de fait, M. de Rohan vit son traitement supprimé du 1er août 1830 au 24 mai 1832.

Le cardinal, qui n'avait pas plus de faible pour le ministre que pour son roi, le prit de haut avec M. de Broglie.

« Une raison plus pressante, monsieur le duc, que la loi du

8 avril 1802 me rappellerait dans mon diocèse, lui répond-il, car la résidence des évêques est de droit divin et l'affection que je porte à mon troupeau me fait sentir vivement la douleur d'en être séparé. Mais il est des raisons impérieuses qui autorisent les évêques à s'éloigner pour un temps.... C'est lorsque leur vie ou leur liberté est menacée ; lorsqu'ils n'ont moyen de défendre ni leur personne ni leurs brebis contre les ennemis de la religion ; c'est lorsque leur seule présence accroîtrait les haines et attirerait sur leur clergé de plus grands maux; c'est enfin lorsque certaines portions du peuple ne connaissent plus de frein et que l'autorité est impuissante à les contenir. »

Puis il rappelle les insultes qu'il a subies à Paris et il poursuit : « Plusieurs évêques ont été expulsés par leurs ouailles, sans que le gouvernement ait rien fait et apparemment rien pu faire pour leur défense.... Dans mon diocèse, les gens d'armes ont reçu ordre de surveiller mes prêtres comme s'ils étaient des malfaiteurs.... Des réunions de huit à dix ecclésiastiques, qui se rassemblent pour traiter certaines questions de dogme ou de morale, ont été qualifiées de complots et ont dû cesser.

» Voilà, monsieur le duc, les motifs pour lesquels j'ai hésité à rentrer chez moi.

» C'est donc à vous que je viens demander aujourd'hui l'époque à laquelle il me sera donné de retourner parmi les miens, car c'est au gouvernement qu'il appartient de calmer les esprits, de prévenir les désordres, de réprimer les abus, et, puisqu'il n'y a plus de religion d'Etat, d'assurer à chaque culte une véritable liberté dont la religion catholique seule semble être privée en ce moment.

» Si telle est l'intention ferme du gouvernement, je vous demande, monsieur le duc, de vouloir bien me le faire connaître et d'écrire en ce sens à M. le préfet du Doubs, qui, je le sais, s'empressera de se conformer à

votre volonté manifestée. Alors, quels que puissent être mes souvenirs, mes affections, mes engagements que j'avais crus inviolables, je n'hésiterai pas à venir concourir au maintien de l'ordre et au rétablissement de la paix. »

Le duc de Broglie fut-il embarrassé de mettre sous les yeux de ses collègues et du roi lui-même ce dernier paragraphe, tout plein d'allusions gênantes à la fidélité ?.... Quoi qu'il en soit, le 31 octobre, il rédige une nouvelle dépêche. Après y avoir exposé qu'il abandonne son portefeuille, il confesse avoir hésité à communiquer la lettre de l'archevêque à son successeur. « Peut-être les explications données sont-elles pour lui seul. Que Monseigneur veuille le rassurer à cet égard et ses scrupules cesseront. »

Mgr de Rohan, qui avait certainement inventé avant Emile Augier que la politique et ses précautions méritent d'être reléguées entre l'alchimie et l'astrologie judiciaire, n'eut pas une minute d'incertitude.

« Monsieur le duc, reprend-il (à la date du 3 novembre), je ne vois rien qui empêche que ma lettre soit transmise au conseil des ministres du roi.... Je puis même aujourd'hui y ajouter que M. le préfet du Doubs a chargé un ecclésiastique qui passait à Besançon de me faire savoir que s'il avait un conseil à me donner, c'était de ne pas songer à retourner dans mon diocèse. Or, il a entre les mains le moyen de justifier par la suite ce conseil peu bienveillant. Cet ecclésiastique, employé à l'éducation religieuse des princes de Nemours et de Joinville, pourrait donner à la reine plus de détails encore. On devrait, ce me semble, nous donner parfois une idée de cette tolérance que l'on réclame de nous avec tant d'instance. »

Dans une pièce annexe, il sollicite un passeport pour Nice, — afin, note-t-il soigneusement, d'obéir à Pie VIII, qui recommandait la soumission au pouvoir établi.

Il attendit la conclusion de cette correspondance jus-

qu'à la fin de novembre. Ne voyant rien venir, il se mit en chemin avec un vieux passeport.

Tempête de neige, rencontre des chiens célèbres du Saint-Bernard transportés dans cette région des Alpes-Maritimes, halte forcée dans le misérable hôpital du Col de Tende, épanchements entre amis qui se retrouvent à l'improviste, après une très longue séparation, dans un repli glacé de montagne (1), voiture brisée, rien n'eût manqué des aventures classiques, si les voyageurs avaient eu la fortune de trouver au coin d'une roche le moindre petit brigand. Cela seul leur fut refusé.

M. de Rohan entrait à Nice le 3 décembre. Deux plis y avaient été déposés à son adresse. Le premier par un vieux domestique tombé dans la misère, le second par l'abbé Lacroix.

La supplique ne mériterait guère d'être citée, si elle n'éclairait un côté du caractère de l'archevêque. Il aimait les vers, même les mauvais. Il les collectionnait soigneusement et les payait bien.

Le pauvre *Baptiste*, qui signa l'épître de Nice, connaissait ce faible de grand seigneur ; il l'exploita. Il se vante bien de faire de la poésie parce qu'Apollon le tourmente; il se promet sans hésitation l'immortalité :

> Je sens renaître en moi les feux de mon printemps ;
> Je vais dicter mes vers sur les ailes du temps ;
> Il les transportera sur les plaines du monde,
> Tandis qu'avec Caron je descendrai sur l'onde.

Hélas ! le moindre grain de mil devait mieux être l'affaire de Baptiste que le plus pur rayon de gloire. Mécène comprit à merveille et s'exécuta de même. Sa bourse s'allégea de quelques louis; son recueil de poésies s'alour-

---

(1) Le cardinal rencontra au col de Tende M. l'abbé de Mazenod, depuis évêque de Marseille, et sa mère.

dit d'un feuillet ; et sa couronne de charité s'enrichit d'une perle.

La dépêche de l'abbé Lacroix contenait une grave nouvelle. Elle annonçait la mort de Pie VIII.

Le grand seigneur mécontent se retrouva aussitôt cardinal français. Au-dessus du gouvernement qu'il détestait, il aperçut la patrie qu'il chérissait ; pesant de quelle importance serait pour le pays l'élection du futur pape, il n'hésita point à faire des avances au général Sébastiani, ministre des affaires étrangères. Dès le soir il lui écrivit :

« Général,

» J'apprends à l'instant la perte que vient de faire l'Eglise dans la personne de son auguste chef. Mon devoir comme cardinal est de me rendre à Rome pour concourir à l'élection de son successeur. Avant les pénibles événements qui viennent de tout changer en France, les cardinaux, qui devaient leur nomination au roi de France, recevaient de son gouvernement des instructions dont ils faisaient ensuite usage autant pour le bien de la religion que pour l'honneur de la France, à laquelle vous penserez sans doute qu'il importe d'être représentée dans cette occasion. Je pourrais, aujourd'hui, me considérer comme délié de ces rapports en considérant que le gouvernement a semblé me repousser, puisqu'il a gardé le silence lorsque j'ai demandé son agrément et des passeports pour me rendre à Nice, puisqu'il a refusé de me remettre les frais d'établissement pour le cardinalat qui me sont dus, et le traitement qui m'est dû aussi jusqu'au 1er janvier prochain.

» Cependant, me rappelant encore la soumission que le feu pape nous recommanda aux lois et à l'autorité existante, je viens aujourd'hui en produire un acte en demandant à Votre Excellence ses instructions. Si elle veut me les adresser à Rome, je les y trouverai, et comme mes de-

vanciers je m'y conformerai, persuadé qu'elles seront conformes aux lois de l'Eglise et à ma conscience. Voilà, général, comment un evêque français répond aux calomnies auxquelles il est injustement en butte. »

Le lendemain 4 décembre, sans plus de repos, M. de Rohan reprenait sa course vers Rome. Sous une apparence frêle, cet homme était d'acier.

Ici, Messieurs, se termine ma tâche de narrateur et la vôtre beaucoup plus lourde d'auditeurs.

Au cours de ces six mois, dont je viens de retracer les événements, M. de Rohan commit une erreur. Evêque, sa place était dans sa ville épiscopale. Le pasteur avait assez de vertus, le peuple de Besançon avait assez de justice, pour que le rapprochement fût rapide, à supposer même que les événements de juillet eussent créé entre eux une mésintelligence passagère. Cependant, le prélat demeure intéressant toujours, digne de respect toujours, parce qu'il crut obéir aux dictées du devoir toujours. Il ne sacrifia rien à ses intérêts : il sacrifia tout à ce qu'il estimait la loi de la reconnaissance et celle de l'honneur.

Du reste, dans les diverses étapes de son bannissement, il ne se départit ni des vertus de son état ni des qualités de sa condition. Jamais il ne cessa d'être évêque et prince.

Quiconque s'avance dans la vie sous cette armure de constance avec soi-même et de loyauté, s'il est le fils d'un temps paisible, sera un bon citoyen ; s'il est le fils d'un temps troublé, il pourra devenir un héros ; si enfin il appartient au petit nombre de ceux dont l'histoire garde le le nom, encore qu'il eût encouru les colères et les méconnaissances de ses contemporains, il obtiendra tôt ou tard justice. Quelqu'un se trouvera pour dire : devant cette figure inclinons-nous, car c'est la figure d'un homme ; et un homme, suivant le mot du vieux roi juif, est une rareté de grand prix.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Lorsque, après la translation de Mgr Foulon à l'archevêché de Lyon, l'on sut à Besançon le nom du prélat qui venait occuper le siège autrefois illustré par le cardinal de Rohan, on apprit à la fois le rare mérite du nouvel archevêque et le talent oratoire du prêtre distingué qui l'accompagnait parmi nous. En même temps que le nom de Mgr Ducellier, la renommée nous avait fait connaître le vôtre, et nous étions avides d'entendre votre voix.

Les voûtes de la cathédrale avaient retenti longtemps de la haute parole d'un enfant de notre province, d'un membre éminent de cette compagnie, M. l'abbé Besson. Il s'était montré, dans ses conférences, apologiste solide, orateur fécond ; il avait su reprendre, par la richesse des développements historiques, par la belle ordonnance des idées, par la largeur d'une langue singulièrement simple et brillante, la tradition des grands prédicateurs du XVIIe siècle. La ville tout entière accourait, pour l'entendre, dans les vastes nefs de la basilique. Vous avez eu, dès votre premier discours, le même auditoire, et, comme M. l'abbé Besson, vous l'avez retenu depuis lors chaque jour plus fidèle autour de votre chaire.

C'est que vous aussi nous apportiez, bien que dans une manière différente, les dons les plus rares. Soucieux surtout de l'expression des idées, vous semez à pleines mains, à travers les hardiesses voulues du style, les mots incisifs et les phrases éloquentes, et, par la netteté de votre attaque, vous enlevez, comme à l'assaut, les positions les mieux défendues. Dès le début, l'auditeur est séduit ; il suit votre pensée avec une curiosité inquiète, et cède enfin à cette force de conviction, qui chez vous domine le dis-

cours, et, sous le langage, fait apparaître l'idée comme vivante et pour ainsi dire armée en guerre.

Vous nous présentiez ainsi une forme nouvelle de l'éloquence de la chaire, et nous pouvions, sans cesser d'aimer Mgr Besson, vous donner également notre admiration; car nos anciens souvenirs ne faisaient que prêter plus de charme à votre parole, et le contraste même contribuait aux succès de vos conférences.

Vous vous inspiriez d'ailleurs de sentiments qui ne pouvaient manquer de trouver de l'écho dans nos âmes. La chaire chrétienne n'échappe pas aux grands courants qui, à certaines époques, parcourent le monde; elle est sympathique à tout effort qui tend à réaliser sur la terre une plus grande somme de justice. A ce double titre, elle partage cette préoccupation de plus en plus vive du sort des pauvres et des ouvriers qui, sous les formes les plus diverses, met en mouvement de nos jours les monarchies et les républiques. Moins que tout autre, Monsieur, vous deviez rester indifférent à ce grand fait, et, bien avant que la voix de Léon XIII eût réclamé pour l'ouvrier le juste salaire, vous appeliez notre attention sur ce grave problème; vous applaudissiez, au nom de la religion, aux efforts tentés pour procurer au peuple un bien-être plus étendu et une moralité plus haute, et vous appeliez notre société moderne à s'attendrir de plus en plus sur « ceux qui ont besoin d'être protégés parce qu'ils sont faibles, et encouragés parce qu'ils sont souffrants. »

C'est ainsi que, pendant ces trois années de conférences, vous vous êtes constamment inspiré des nécessités de notre temps, ne craignant d'envisager en face ni les prétentions de la science, ni celles plus périlleuses des revendications sociales, acceptant des unes et des autres ce qui vous en semblait légitime, mais vous portant avec une égale franchise contre ce qui heurtait votre foi et votre sentiment de justice, et, sous cette réserve nécessaire,

empressé à dire aux hommes de progrès : « La religion vous applaudit, vous bénit et vous aide. »

Avec ce don naturel de l'éloquence qui vous a été si largement départi, vous avez fait vibrer en nos cœurs l'amour de la patrie dans ce discours pour l'Œuvre de la Croix-Rouge, où vous sollicitiez notre charité en faveur de nos frères blessés. A l'anniversaire du combat de Sidi-Brahim, vous avez redit à nos soldats le sacrifice héroïque de leurs devanciers, et vous leur avez appris le prix infini de la mort subie pour le devoir.

Ainsi, dans la mêlée confuse où se débattent de nos jours tant de bonnes volontés impuissantes, il vous a été donné de défendre les grandes causes de la religion, de la justice sociale et de la patrie. C'est ce qui fait votre force, et ce qui, au point de vue humain, fera la fécondité de votre action.

L'Académie, Monsieur, ne pouvait être insensible à l'éclat de votre parole. Quoi que vous vouliez en dire, votre place était marquée parmi nous, et nous avons été heureux de vous ouvrir nos rangs. Par une délicate attention, vous avez voulu consacrer votre première lecture à un prélat dont le souvenir reste entouré, dans cette ville, d'une auréole de grâce et de bonté. Nous avons cru voir revenir à la vie l'exquise figure agenouillée dans la chapelle du Saint-Suaire, et, remontant à soixante ans en arrière, nous avons compris les angoisses du cardinal de Rohan au moment où disparaissait pour toujours la monarchie qu'il avait aimée.

Je vous remercie, au nom de l'Académie, de cette brillante esquisse. Nous continuerons, monsieur le vicaire général, à aller à la cathédrale recevoir les leçons de votre enseignement ; usez de réciprocité à notre égard, et venez souvent recueillir, comme aujourd'hui, les applaudissements de notre compagnie.

LETTRES DE GUSTAVE FALLOT

PREMIER PENSIONNAIRE SUARD

PUBLIÉES

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 16 avril 1892)

Gustave Fallot a été le premier en date de nos pensionnaires Suard; il en fût peut-être devenu le premier en talent et en réputation sans sa mort prématurée. Lorsqu'il se présenta aux suffrages de l'Académie, il avait déjà près de vingt-cinq ans, et se voyait hors d'état de suivre au gré de ses désirs sa vocation, aussi ardente que sérieuse, pour les lettres, au sens le plus étendu de ce mot. D'abord employé de commerce à Gray, il avait été ensuite attaché, à Besançon, à l'imprimerie Gauthier, et y avait connu Proudhon, dont les débuts eurent tant de ressemblance avec les siens; puis il était parti pour Paris en juillet 1831, espérant y trouver à la fois des moyens suffisants d'existence, des ressources sans rivales pour le travail et des relations utiles. Il laissait derrière lui en Franche-Comté un ami et un protecteur dans la personne de Weiss, et sa candidature à la pension Suard triompha, mais non sans peine, au scrutin du 23 août 1832.

Il y a encore, ce me semble, quelque intérêt, après

soixante ans écoulés, à revoir les pièces de ce concours, à relire la liste des juges et celle des candidats. Parmi les premiers, il en est un, M. Parandier, qui nous appartient encore, à titre honoraire. La commission chargée de préparer la décision de l'Académie se composait de Ch. Weiss, de Viancin, des deux universitaires J.-J. Ordinaire et Bertaut, et du futur cardinal Gousset. Les concurrents, au nombre de onze, furent classés par ordre de mérite présumé. Le dernier de la liste en était le premier par l'âge (il avait trente-sept ans) et présentait entre autres titres ceux d'officier démissionnaire, de chevalier de la Légion d'honneur et de capitaine de la garde nationale. Les autres candidats portaient pour la plupart des noms qu'on n'a pas encore oubliés. Si celui-ci, simple curé de campagne, n'a recueilli que les souvenirs reconnaissants de ses paroissiens; si celui-là, docteur en médecine, s'est plus fait connaître par ses spéculations philosophiques que par ses succès professionnels, Mauvais a obtenu une place comme astronome dans le monde scientifique, et M. Vieille, qui vit encore, a exercé de hautes fonctions universitaires. Fallot, présenté en première ligne, trouva un concurrent sérieux dans Camille Laurens, qui n'occupait cependant que la quatrième place; mais Laurens appartenait à une vieille famille bisontine, et était fils d'académicien ; il fut préféré par ceux pour qui Montbéliard continuait à être une ville étrangère. Fallot, disait-on, est d'une ville qui, lors de sa naissance, appartenait, non au département du Doubs, mais à celui du Haut-Rhin ; il veut se consacrer aux lettres contre la volonté paternelle, et il demande à l'Académie d'approuver, en le choisissant, sa rébellion à une autorité sacrée; ses ressources ne sont point si médiocres, puisque son père paie le cens électoral. Bref on épuisa les objections et les chicanes, et Weiss ne réussit à faire triompher son protégé qu'au quatrième tour de scrutin.

Dès lors Fallot, rassuré sur l'avenir, et confié à la tutelle morale de Joseph Droz, travailla assidûment pendant trois années. Il aimait la philosophie et la littérature proprement dite, mais il croyait avant tout « que l'observation des phénomènes du langage et de la physiologie, comparés, amènerait tôt ou tard des découvertes assez importantes pour résoudre définitivement en *oui* ou en *non* les problèmes les plus intéressants de la science (1). » A cet égard, il a été le précurseur des philologues de nos jours. La pension Suard lui permit d'attendre patiemment l'heure où son haut et sérieux mérite serait enfin reconnu. Dès 1834, Guizot, alors ministre de l'instruction publique, le fit entrer comme secrétaire au comité des travaux historiques, puis, bientôt après, le nomma sous-bibliothécaire de l'Institut. Sa mort prématurée (6 juillet 1836) ne lui permit pas de rien publier.

Il avait eu, dans son existence modeste et laborieuse, deux amis qui l'un et l'autre parurent s'intéresser à sa mémoire. Le premier était P.-J. Proudhon, son ancien camarade à l'imprimerie Gauthier, puis son compagnon d'études à Paris, et comme lui en proie à une vaste ambition intellectuelle : « Si je meurs, lui disait en 1832 Fallot atteint du choléra, jurez-moi que vous m'immortaliserez. » Proudhon se rappela cette parole, et crut y faire honneur en écrivant à Weiss, après la mort de Fallot, une lettre en somme peu bienveillante à l'homme qu'il se targuait d'avoir aimé. Il lui accordait sur le papier des qualités brillantes qu'il s'efforçait aussitôt d'atténuer et de restreindre, et il avouait presque ouvertement regretter cet émule disparu moins pour la science que pour lui-même et le profit qu'il eût pu retirer de son commerce. Il devait être le second successeur de Fallot comme pensionnaire Suard ; on sait quelles furent ses relations avec l'Acadé-

(1) Correspondance de P.-J. Proudhon, t. I, p. 20.

mie. Avec sa nature pétrie d'envie et d'amour-propre, il lui en eût coûté d'être reconnaissant envers les académiciens de Besançon comme d'être dévoué sans arrière-pensée à la mémoire de son ami.

Fallot avait heureusement connu en Ackermann un autre jeune homme d'un esprit aussi aventureux, mais d'un cœur plus élevé. Ackermann, Alsacien élevé à Montbéliard, devait mourir prématurément comme Fallot. Sous la double protection de Cuvier et de Charles Nodier, il se fit connaître à Paris par ses travaux historiques, à Berlin par sa collaboration à l'édition des œuvres de Frédéric le Grand, à Besançon même par le prix d'éloquence qu'il y remporta en 1839. En définitive, son nom n'est arrivé à nous que par la réputation poétique acquise plus tard par sa veuve, et ce qui en recommande surtout ici le souvenir, c'est le zèle empressé avec lequel Ackermann se fit l'exécuteur testamentaire de Fallot. Il avait trouvé dans les papiers du défunt des *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XVIe siècle;* il les édita avec soin, et, interprétant les intentions reconnaissantes de l'auteur, il fit précéder l'ouvrage d'une dédicace *à Messieurs de l'Académie de Besançon.*

Ce volume était le fruit d'une érudition forte et ingénieuse; les lettres insérées par l'éditeur dans la préface font regretter l'homme autant que le savant. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'en faire connaître d'autres, extraites des archives de l'Académie, ou communiquées, avec une parfaite obligeance et un égal empressement, par nos confrères MM. Estignard et Fleury-Bergier, et par l'aimable collectionneur d'autographes, M. Alfred Bovet, associé étranger de la compagnie. Dans leur ensemble, elles achèveront de nous faire connaître un homme dont l'Académie est tenue tout particulièrement à conserver et à recommander la mémoire. Elles le montrent, en effet, aux dernières heures de sa vie, possédé

tout entier par sa vocation pour les hautes recherches philosophiques et philologiques; attentif à toutes les manifestations de la pensée, mais néanmoins antipathique au renouveau des études sur le moyen âge sous sa forme romantique; ayant du moins en commun avec les disciples de Victor Hugo, et en dépit de ses propres origines, l'adoration de l'homme de lettres, le dédain de « l'épicier » et du bourgeois; avec cela, sans jalousie et sans fiel, et bien que parlant volontiers de ses études et de ses espérances, plein de gratitude pour ses protecteurs, d'affection pour ses maîtres, de générosité pour ses émules; enfin affectant un style soigné et pondéré jusque dans sa correspondance, comme s'il eût voulu témoigner ainsi son respect pour la littérature, même dans le genre où la familiarité sied mieux que l'élégance convenue et acquise. Le témoignage que Fallot s'est rendu ainsi sans y penser justifie et complète celui que, dès 1839, lui accordait Joseph Droz : « Son excellent caractère, sa vie laborieuse, retirée, modeste, le rendent digne sous tous les rapports de servir de modèle à nos jeunes compatriotes (1). »

I.

A P.-J. Proudhon (2).

Paris, 5 décembre 1831.

Mon cher Proudhon,

Vous avez droit d'être surpris, mécontent même, du long retard que j'ai mis à répondre à votre aimable lettre; je vais vous en expliquer la cause. Il a fallu transmettre vos idées à M. J(obard) (3), de Gray, entendre ses objections, y répliquer et

(1) Droz à Genisset, 24 avril 1835. (*Archives de l'Académie.*)

(2) Cette lettre a été imprimée dans la notice qui figure en tête de la *Correspondance de P.-J. Proudhon* (I, XIII-XVIII).

(3) Jobard (Jean-Baptiste-Thérèse) (1784-1875), maître de forges. Il apporta plusieurs améliorations dans la métallurgie et mit en pra-

attendre sa réponse définitive, qui ne m'est arrivée que depuis peu de temps, car M J(obard) est une espèce de grand seigneur financier qui ne se pique d'exactitude dans ses relations avec de pauvres hères tels que nous. De mon côté, je suis négligent en affaires ; j'y pousse l'incurie quelquefois jusqu'au désordre, et les rêveries métaphysiques qui m'absorbent toujours, jointes aux distractions de Paris, me rendent l'homme du monde le plus incapable de pousser une négociation avec célérité.

J'ai la détermination de M. Jobard ; la voici : il vous trouve, d'après sa manière de voir, trop habile et trop fort pour ses bambins ; il craint que vous ne puissiez assez plier votre esprit et votre caractère aux caprices enfantins de leur âge et de leur condition ; enfin, il est ce qu'on appelle dans le monde un bon père, c'est-à-dire qu'il veut gâter ses enfants, et pour cela faire à son aise ; il juge à propos de conserver encore leur précepteur actuel, qui n'est pas un grand grec, mais qui se prête à leurs jeux et à leurs joyeuses badineries avec une merveilleuse souplesse, qui montre les lettres de l'alphabet à la petite fille, qui conduit les petits garçons à la messe, et qui, non moins complaisant que le digne abbé P...., de notre connaissance, serait prêt à danser la danse basque pour divertir Madame. Un tel métier ne saurait vous convenir, à vous, âme d'homme, libre et fier ; vous êtes éconduit, n'en parlons plus. Peut-être ma sollicitude sera-t-elle moins malheureuse une autre fois. Il ne me reste qu'à vous demander pardon d'avoir ainsi songé à disposer de vous presque à votre insu ; j'ai mon excuse dans les motifs qui m'ont guidé ; j'avais en vue votre bien-être et votre avancement dans les voies de ce monde.

Je vois dans votre lettre, mon camarade, à travers les saillies qui y éclatent, et sous la franche et naïve sève de gaieté franc-comtoise que vous y avez répandue, une teinte de tristesse et de découragement qui m'afflige. Vous êtes malheureux, mon ami ; l'état que vous exercez ne vous convient pas ; vous ne sauriez y vivre, il n'est pas fait pour vous, il est au-dessous de vous ; vous devez le quitter, il le faut, avant que son influence délétère ait pu s'exercer sur vos facultés, avant que vous ayez pris, comme l'on dit, la manière de voir de votre profession, si tant est que vous puissiez jamais la prendre, ce que je nie for-

---

tique l'un des premiers, au profit de ses employés et ouvriers, le système de la participation aux bénéfices. Il fut député de la Haute-Saône de 1833 à 1834.

mellement. Vous êtes malheureux ; vous n'êtes pas encore dans les voies que votre nature vous a assignées. Eh ! âme pusillanime, est-ce une raison pour vous laisser abattre ? Devez-vous tomber dans le découragement ? Luttez, morbleu, luttez avec persévérance, et vous triompherez. J.-J. Rousseau a tâtonné jusqu'à quarante ans avant que son génie se révélât à lui. Vous n'êtes pas J.-J. Rousseau, mais écoutez ; je ne sais si j'aurais deviné l'auteur d'*Emile* à vingt ans, à supposer que j'eusse été son contemporain et que j'eusse eu l'honneur de le connaître. Mais je vous ai connu, vous, je vous ai aimé, je vous ai deviné, si j'ose le dire ; pour la première fois de ma vie je vais me hasarder à prédire l'avenir. Conservez cette lettre, relisez-la d'ici quinze ou vingt ans, vingt-cinq peut-être, et si alors la prédiction que je vais vous faire ne s'est pas accomplie, brûlez-la comme d'un fou, par charité et par respect pour ma mémoire.

Voici ma prédiction : vous serez, Proudhon, malgré vous, inévitablement, par le fait de votre destinée, un écrivain, un auteur ; vous serez un philosophe ; vous serez une des lumières du siècle, et votre nom tiendra sa place dans les fastes du XIXe siècle, comme ceux de Gassendi, de Descartes, de Malebranche, de Bacon dans le XVIIe, comme ceux de Diderot, de Montesquieu, d'Helvétius, de Locke, d'Hume, de d'Holbach dans le XVIIIe. Tel sera votre sort ! Maintenant, agissez à votre guise, composez des caractères d'imprimerie, élevez des bambins, engraissez-vous dans une retraite profonde, recherchez des villages obscurs et écartés, tout cela m'est égal ; vous ne sauriez échapper à votre destinée ; vous ne sauriez vous dépouiller de la plus noble partie de vous-même, de cette intelligence active, forte, chercheuse, dont vous êtes doué ; votre place est marquée sur la terre et elle ne saurait rester vide. Prenez-vous-y comme il vous plaira ; je vous attends à Paris, philosophant, platonisant ; vous y viendrez bon gré, mal gré. Moi qui vous le dis, il faut que ma conviction soit bien forte, pour que je me hasarde à vous l'écrire, puisque je cours la chance, sans aucun profit pour mon talent divinatoire, auquel je ne tiens pas le moins du monde, je vous assure, de passer pour un écervelé, si je me trompe ; c'est jouer bien gros jeu que de mettre son existence sur les cartes, en retour du très léger et très mince mérite d'avoir deviné un jeune homme.

Quand je dis que je vous attends à Paris, ce n'est qu'une locution proverbiale qui ne doit rien vous faire préjuger sur mes projets et sur mes plans ; le séjour de Paris me déplaît au

contraire, me déplaît beaucoup même, et quand cette fièvre des beaux-arts qui me possède aujourd'hui m'aura quitté, je l'abandonnerai sans regret pour le séjour d'une ville plus paisible de province, à condition toutefois que cette ville m'offrira des moyens de subsistance, du pain, un lit, des livres, du repos et de la solitude. Que je regrette, mon bon Proudhon, cette chambre noire, obscure, enfumée, que j'habitais à Besançon, et dans laquelle nous avons employé de si douces heures à philosopher! Vous en souvient-il? Que cela est loin de moi maintenant! Cet heureux temps reviendra-t-il jamais? Nous retrouverons-nous un jour? Ici ma vie est agitée, incertaine, précaire, et qui pis est, paresseuse, illettrée, vagabonde; je ne travaille pas, je fainéantise, je divague, je ne lis rien, je n'étudie plus; mes bibliographes languissent délaissés, je feuillette de loin en loin quelques métaphysiciens, et après une journée de courses lointaines, dans des rues sales, immondes, obstruées de mille embarras, je me couche la tête vide et le corps fatigué, pour recommencer le jour d'après. Qu'est-ce que ces courses? me demanderez-vous. Ces courses, mon ami, ce sont des visites, ce sont des sollicitations auprès de sots personnages; puis c'est l'entraînement de la curiosité qui m'a saisi, moi, le moins curieux des êtres animés. Ce sont des musées, des bibliothèques, des assemblées, des églises, des palais, des jardins, des théâtres à visiter. Je me suis épris de peinture, je me suis épris de musique, je me suis épris de sculpture; tout cela est bel et bon, mais tout cela ne peut assouvir la faim, quand elle me presse, ni remplacer mes douces lectures de Bailly, d'Hume, de Tennemann, que je faisais au coin de mon feu quand je savais lire.

Voilà mes jérémiades terminées. Ne les prenez pas trop à la lettre et ne croyez pas que je cède à l'abattement ni au découragement; non, je suis fataliste et j'ai foi dans mon étoile. Je ne sais encore quelle est ma vocation, ni à quelle branche des lettres humaines je suis plus particulièrement propre : je ne sais même si je suis et si je serai jamais propre à aucune : mais qu'importe! Je souffre, je travaille, je rêve, je jouis, je pense, et tout résumé, quand sonnera ma dernière heure, j'aurai vécu!

Proudhon, je vous aime, je vous estime; ce ne sont pas des phrases que je vous fais là. Eh! dis-moi, pauvre ouvrier imprimeur, quel intérêt aurais-je à te flatter, à te caresser? Es-tu riche, pour payer des courtisans? As-tu une table somptueuse,

une femme fringante, de l'or à répandre pour les attirer à ta suite? As-tu de la gloire, des honneurs, du crédit, pour que ta connaissance puisse captiver leur vanité, leur orgueil? Non, tu es pauvre, obscur, délaissé; mais obscur, pauvre, délaissé, tu as un ami, et un ami qui sait toutes les obligations que ce mot impose aux gens d'honneur, quand ils osent le prendre. Cet ami, c'est moi; mets-le à l'épreuve.

II.

A M. Charles Demandre (1).

(Paris), ce 23 décembre 1831.

Mon cher Demandre,

Permettez-moi dès l'abord cette locution familière et abréviative. Notre connaissance n'est encore à la vérité que très récente et superficielle; mais il ne dépendra pas de moi qu'elle ne devienne en peu de temps plus intime. Vous avez des inclinations littéraires; vous aimez les belles-lettres et les beaux-arts, vous êtes poète, poète de naissance, d'organisation, de naturel. Moi, je ne fais point de vers, je suis métaphysicien et vil prosateur, mais j'adore les lettres, je ne vis que pour elles et par elles; parents, emplois, espérances assurées d'aisance et de fortune, j'ai tout abandonné pour me livrer au goût impétueux qui m'entraînait vers elles; je leur ai dévoué ma vie sans prétention de retour, et je serais prêt à quitter l'existence plutôt que la culture exclusive des lettres. Voilà quel je suis; n'y a-t-il pas en nous plus d'un élément et plus d'un germe de sympathie? Cette conduite, telle que je viens de vous la faire connaître,

---

(1) Communiquée par M. Alfred Bovet. — M. Charles Demandre, mort en 1875, était maître de forges à la Chaudeau, près de Luxeuil. Il avait eu dans sa jeunesse quelques velléités littéraires et poétiques, et pendant toute sa vie il fut lié avec un grand nombre d'écrivains et d'artistes : parmi ses amis, on peut citer Jules Sandeau, Faustin Besson, Tourguénev, Toussenel, Lorédan Larchey, Xavier Marmier. Ce dernier a consacré au souvenir de son passage à la Chaudeau un rondeau qu'on peut lire dans ses *Poésies d'un voyageur*, p. 182. Napoléon III, pendant son séjour aux eaux de Plombières, visita aussi la Chaudeau; ce fut là qu'il eut avec Cavour (1857) ces entretiens secrets d'où devait sortir l'unité italienne. (*Revue rétrospective*, 1885, t. I, p. 41.)

n'est pas à la vérité d'un excellent exemple, et je sais plus d'un papa qui ne serait pas fort aise que je m'en targuasse auprès de ses fils; mais, à cela près, je suis d'une sagesse édifiante, et je pourrais m'offrir pour un modèle à tous ceux qui sont moins sages et moins raisonnables que moi.

Je vous ai sans doute rendu compte de mon entretien avec M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), rédacteur du *Mercure,* au sujet de votre jolie pièce de poésie. Il me promit de la faire insérer dans la première livraison de décembre. Je le revis à quelque temps de là et lui rappelai sa promesse; mais il me répondit que cela ne le regardait plus, qu'il avait abandonné la rédaction du *Mercure,* passé en d'autres mains; qu'il n'y prendrait plus désormais aucune part et n'y conservait aucune influence. Vous pouvez vous assurer de l'exactitude de ce témoignage en lisant la dernière livraison du *Mercure,* où ce changement est annoncé et qui renferme par parenthèse un fort joli petit article de M. X. Marmier. Or je ne connais nullement le nouveau directeur de ce journal, et je ne puis me promettre que ma recommandation soit du moindre poids à ses yeux. J'irai le voir cependant; j'irai dès demain, je lui présenterai vos vers dont, par bonheur, il me reste une copie que j'avais tirée parce que je ne suis pas sans quelque expérience des manières d'agir de ces Messieurs; je la lui lirai et je me flatte que le mérite du morceau suffira pour faire ce qu'aurait fait pour moi l'amitié de Lacroix.

Je ne saurais vous dire combien je suis vivement peiné de ce contretemps et combien j'aurais désiré que vos vers fussent imprimés pour l'époque que vous me désignez. Je ne sais quand ils pourront l'être, mais je m'engage à faire tous mes efforts pour qu'ils le soient le plus tôt possible, et vous pouvez compter que je n'épargnerai pour cela ni soins ni démarches. J'ai eu le tort de m'endormir sur la parole de Lacroix, de m'y fier et de ne pas le talonner à temps. Mais aussi qui pouvait prévoir que justement huit jours après l'époque qu'il m'avait fixée pour l'insertion, il quitterait la gestion et perdrait ainsi les moyens de réparer son inexactitude? Voyez si ma faute vous semble vénielle et si vous croyez pouvoir m'octroyer mon pardon. Je vous promets toujours que je n'y retomberai pas.

Il n'y a pas de nouvelles littéraires bien fraîches. Vous recevez d'ailleurs la *Revue de Paris,* qui vous tient au courant. Les *Feuilles d'automne* n'ont pas eu un bien grand succès. Les *Iambes* d'Auguste Barbier ont excité des plaisanteries

presque aussi vives et aussi nombreuses que feu les *Contes d'Espagne et d'Italie* de M. Alfred de Musset. Les *Saynètes* de Paul Foucher ont beaucoup mieux réussi; mais les gloseurs ont cru y reconnaître l'ongle de son beau-frère, M. Victor Hugo.

J'espère toujours avoir le plaisir de vous revoir en janvier. D'ici là disposez de moi pour les emplettes de livres et toutes les autres commissions littéraires que vous pourrez avoir à faire faire ici.

Adieu : je ne fermerai ma lettre que demain afin de pouvoir vous transmettre la réponse du directeur du *Mercure,* quand je l'aurai vu.

Ce 24 au soir.

Je suis allé chez le nouveau rédacteur du *Mercure*, dont je ne sais pas le nom. C'est un jeune homme fort aimable, qui m'a reçu comme un ancien collaborateur, titre qui ne m'a pas coûté cher. Il m'a d'abord dit qu'il s'était fait une loi de n'insérer que des vers d'abonnés ou d'actionnaires. Puis je lui ai lu les vôtres; leur mérite l'a radouci; il les a trouvés charmants, c'est son propre terme. J'ai obtenu qu'il ferait en votre faveur infraction à sa loi rigoureuse, et je ne l'ai quitté qu'avec la promesse très formelle que vos vers seraient insérés dans le courant de janvier. Ainsi c'est positif, et comptez-y. Je vous assure que j'irai le revoir, que j'y tiendrai la main et qu'il y aura du malheur si vous ne recevez pas d'ici un mois votre numéro du *Mercure*. J'aurais voulu plus tôt, mais cela n'a pas été possible; il y a abondance et surabondance de poésie. Adieu.

III.

A MM. les membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (1).

Paris, ce 7 janvier 1832.

Messieurs,

J'ai appris que vous étiez sur le point de disposer pour la première fois du revenu de la somme que la munificence de Mme Suard a déposée entre vos mains, et la destination de cet

(1) *Archives de l'Académie.*

argent m'étant connue, il m'a semblé que peut-être vous pourriez trouver en moi quelques-unes des principales conditions qui sont exigées par la donatrice et qu'il me serait permis de vous exposer les droits que je crois avoir à votre bienveillante sollicitude. Plein de confiance dans votre équité, dans vos lumières, j'ai donc pris le parti, Messieurs, de vous mettre naïvement sous les yeux les titres sur lesquels je me fonde, c'est-à-dire un simple narré des principales circonstances de ma vie jusqu'à ce jour. Je ne vous déguiserai rien; je tâcherai, tout en parlant avec franchise, de me tenir à l'abri d'une sotte jactance, et si, dans mon récit, quelques circonstances vous paraissent minutieuses, vous n'attribuerez cette surabondance de détails qu'au désir d'éclairer complètement votre justice.

Je suis né à Montbéliard, le 17 du mois de novembre 1807; j'ai fait mes premières études dans le collège de ma ville natale et j'y obtins quelques-uns de ces succès qui sont de profitables encouragements pour la jeunesse, mais qui (comme on l'a dit souvent) ont tant de fois déçu les espérances qu'ils avaient fait naître, qu'il n'est permis d'en tirer que des indices et des pronostics fort incertains pour l'âge mûr. Je terminai mes humanités à seize ans; un instinct secret, un penchant insurmontable à l'étude, mais dont je ne me rendais pas bien compte alors, inexpérimenté que j'étais, me disait que là ne devaient pas finir les études de ma vie, qu'au sortir du collège ne se fermait pas pour toujours à mes yeux le livre de la science, dont j'avais déjà quelque plaisir à bégayer les premières lignes; je sentais que j'étais né pour employer autrement ma vie qu'à d'ignobles combinaisons de négoce et d'argent; mon intelligence était curieuse, inquiète; mon cœur battait fortement à la seule pensée de la gloire littéraire, et la lecture de quelques bons livres était presque mon unique plaisir et mon seul passe-temps.

Je désirais de continuer mes études. La volonté de mon père, déterminée par des considérations qu'il serait inutile de discuter ici, en décida autrement; il ordonna que j'entrasse dans le commerce et me mit en apprentissage chez un marchand de Gray. J'y passai près de trois années, enchaîné à mon comptoir comme un forçat à son bagne, livré aux occupations les plus antipathiques à mes goûts, qui tous les jours se développaient davantage, dont tous les jours je démêlais mieux la portée, qui chaque jour m'éloignaient davantage de la profession qui m'était imposée et m'appelaient impérieusement vers une autre.

J'employais à lire et à étudier de courtes heures de loisir, dérobées souvent au sommeil; je consacrais à me procurer des livres les sommes légères que je pouvais ravir à d'autres besoins. Seul, isolé, sans guide, au fond d'une petite ville illettrée, je dévorais tous les volumes que le hasard plaçait sous ma main; mon avidité m'égarait; mais bientôt le hasard, une certaine justesse d'esprit peut-être, m'avertirent du péril. Pour apprendre à choisir les livres que je devais lire, je cherchai des guides dans les livres eux-mêmes. J'achetai quelques ouvrages élémentaires de bibliographie, et cette science devint dès lors le point central auquel se rattachèrent toutes mes études. Cependant je ne cessais, dans mes lettres fréquentes, de représenter à mon père que la profession à laquelle il m'avait condamné n'était pas faite pour moi; que mon inclination, la tournure de mon esprit, la nature de mes idées, m'appelaient vers une autre carrière. Quelques parents, qui s'intéressaient à ma situation malheureuse, joignirent leurs instances aux miennes. Tout fut inutile; inébranlable dans ses décisions, mon père déclara que je resterais dans le commerce ou qu'il cesserait de me regarder comme son fils.

Enfin, Messieurs, que vous dirai-je, que déjà vous n'ayez deviné? Ma destinée s'accomplit; dès que je le pus, je rompis la chaîne. Et l'un de vous (que sa pudique bienfaisance me permette de le dire), non moins infatigable dans le bien qu'il répand autour de lui que dans les trésors d'érudition qu'il accumule, l'un de vous m'en fournit les moyens. Par son entremise, j'obtins chez un imprimeur de votre ville un petit emploi mieux assorti à mes goûts et suffisant pour me faire vivre, quoique devenu ma seule ressource. Car, il faut que je l'avoue, Messieurs, mon père a tenu la parole qu'il m'avait donnée, et s'il m'a généreusement accordé le pardon de ma désobéissance, il a cessé de prendre aucun intérêt direct à mon sort et à ma fortune.

Je passai deux années à Besançon, qui furent pour moi des années de retraite, de solitude et d'études asssidues; j'y renouai le fil trop longtemps coupé des travaux de mon enfance; j'y complétai mes études classiques par la lecture des meilleurs écrivains de l'antiquité et des temps modernes; j'y suivis avec assiduité les cours de la faculté des lettres, et, pour constater que j'avais accompli la tâche que l'on assigne aux jeunes gens dans les collèges, je pris le grade de bachelier ès lettres. Alors, Messieurs, les guides ne me manquaient plus; quelques-uns

d'entre vous daignèrent même me diriger par leurs conseils, m'éclairer par leur expérience dans la route où je m'engageais, et me la rendre moins ardue par leurs indulgents encouragements.

Mais ces temps d'obscures et solitaires études s'évanouirent trop tôt. Les commotions politiques ébranlèrent tout en France; le commerce des livres en souffrit plus que tout autre ; les imprimeries se fermèrent ; je perdis ma place, et avec elle toutes les ressources que je possédais. Dénué de secours, abandonné à moi-même, persistant néanmoins dans la résolution inébranlable de cultiver les lettres et de quitter plutôt la vie que les études que j'avais commencées, quel parti me restait à prendre? Où pouvais-je espérer de trouver les moyens de pourvoir à des besoins modiques, mais impérieux, et de continuer mes travaux ? A Paris, dans ce Paris seulement vers lequel m'attirait dès longtemps une vive curiosité et ce désir de voir, qui est naturel à la jeunesse. J'espérais que ses vastes dépôts de livres, que ses savantes écoles m'offriraient de nouvelles ressources pour augmenter mes connaissances, en même temps que la coopération à quelques journaux littéraires ou à quelques autres publications analogues me fournirait les moyens de subvenir à mes besoins. J'y vins donc, Messieurs ; j'y suis depuis près d'une année ; mais, hélas ! mes espérances étourdies sont presque de tout point déçues. Je fréquente les bibliothèques ; je suis assidu aux leçons des plus illustres professeurs. Cependant le temps s'écoule ; les faibles économies que j'avais faites, les légers secours qu'ont pu me fournir quelques parents peu aisés touchent à leur fin, et aucun travail, aucun profit ne vient raviver mes moyens d'existence. Les journaux regorgent de rédacteurs et manquent d'abonnés, ils paient mal ou point les articles qu'on leur fournit, et il est fort difficile de parvenir à s'attacher à l'un d'eux d'une manière quelque peu lucrative. D'ailleurs, Messieurs, il faut vous le dire ; ce n'est pas tout pour moi d'arriver au but où je tends ; je veux encore y arriver par des moyens honnêtes et n'y arriver que par là. Il serait possible, si je voulais me faire prôneur d'une coterie et détracteur des coteries rivales, que je parvinsse peut-être à faire gager mes panégyriques ou mes diatribes périodiques ; mais de tels moyens me sont odieux; je ne veux point faire sur ma plume de viles et méprisables spéculations, dût mon estomac en souffrir. Je suis décidé à conserver l'indépendance de mon esprit.

D'autres ressources, telles que des leçons en ville ou dans une pension, un emploi dans quelque bureau, seraient peu avantageuses et me raviraient un temps précieux ; et puis, Messieurs, je suis ici pauvre, obscur, délaissé, sans amis, sans appuis; le moyen de rien solliciter et de rien obtenir? A qui m'adresser, dans une ville où pas un homme ne s'intéresse à moi? Où trouver des introducteurs, des protecteurs, quand on est inconnu, isolé, qu'on a quelque fierté dans l'âme et peut-être même quelque reste de rudesse provinciale ?

Telle est ma situation, Messieurs ; je la supporterais avec courage et résignation, je me garderais de m'en plaindre, si elle ne m'imposait que des privations physiques, si elle n'atteignait que mon bien-être matériel. Mais ces peines et ces privations réagissent sur mes travaux intellectuels et leur nuisent. Sans parler de l'inconvénient de travailler sans feu dans son cabinet pendant les rigueurs de décembre, de n'avoir qu'à peine dans un taudis la place suffisante pour poser ses livres, ses papiers et son écritoire, d'être obligé, faute de luminaire, de restreindre ses veillées durant les longues nuits du solstice; sans parler même de la difficulté de se procurer les ouvrages dont on peut avoir besoin, je vous dirai, Messieurs, que les anxiétés poignantes et les embarras pressants dans lesquels je vis ne me laissent qu'à peine assez de liberté d'esprit pour pouvoir me livrer avec quelque suite à des études sérieuses et approfondies. Souvent, excusez la familiarité de ces détails, souvent le souvenir de quelque nécessité pressante, de quelques besoins urgents vient me préoccuper et m'interrompre au milieu d'une lecture philosophique. Quelquefois l'abattement, suite de cette lutte pénible, s'empare tellement de mon âme qu'il ne me laisse pas même la force de me distraire et de puiser des consolations dans mes douces études.

Encore si je pouvais espérer que ces études chéries portassent bientôt leurs fruits ! Mais, Messieurs, je sens ma tête se mûrir chaque jour davantage ; je sens chaque jour s'élargir le cercle de mes connaissances; je rassemble, je recueille, je coordonne; je redresse à chaque instant, à l'aide des lumières nouvelles qui me naissent, mes jugements et mes idées ; dans cette disposition d'esprit, trouvant mauvais et faible le lendemain ce que j'avais écrit avec plaisir la veille, je ne puis encore mettre au jour et produire. Les travaux dont je m'occupe sont de ceux qui ne portent que des fruits lents et tardifs ; mes études sont de celles où, lorsqu'on a la prétention de faire autre chose que

de fades et futiles compilations, il faut bien des études et bien des méditations pour parvenir à produire quelques idées nouvelles et à les présenter avec succès. En un mot, Messieurs, mes études se rapportent aux sciences de spéculation et de réflexion, comme aux sciences de mémoire, c'est-à-dire d'histoire ou de faits. C'est, dans le premier genre, la métaphysique tout entière, la psychologie, c'est-à-dire les questions les plus ardues et les plus épineuses qui puissent exercer l'intelligence humaine ; c'est, dans l'autre genre, l'histoire littéraire, la bibliographie, avec leurs accessoires indispensables, la critique et la philologie, c'est-à-dire encore les sciences les plus surchargées de faits minutieux, de détails arides, de dates et d'anecdotes. Vous voyez, Messieurs, que je ne suis pas pèlerin qui heurte à des chaumières.

Vous trouverez peut-être quelque présomption et quelque témérité dans le choix de pareilles études. Mais outre que c'est, je puis le dire, la propension de mon esprit qui seule m'y a conduit, je crois pouvoir vous faire observer que c'est ici peut-être le seul cas où une hasardeuse présomption doive ne pas être pernicieuse à la jeunesse. En effet, Messieurs, dût-il y avoir beaucoup à décompter un jour de toutes ces vaniteuses tentatives, elles auront toujours eu l'avantage d'avoir fortifié mon esprit par une lutte directe avec les plus grandes difficultés qu'offrent les sciences humaines. En commençant ainsi par attaquer de front, dès l'abord, ce qu'elles présentent le plus pénible et de plus rebutant, on s'aguerrit, on se rend plus robuste, plus vigoureux, plus alerte, on ne s'alanguit pas par de faciles et légères victoires, et plus tard, si l'on n'a pas eu le dessus dans ces premières étreintes, au moins se trouve-t-on plus ferme à attaquer de plus rudes adversaires.

Après vous avoir ainsi parlé de mes travaux, exigerez-vous, Messieurs, que je vous en dise le résultat ? Dois-je vous initier dans le mystère de mes projets, de mes plans, de mes châteaux en Espagne ? Car les résultats de mes études ne sont encore qu'en projets ; ce sont des plans de livres, quelques jalons plantés sur la route, quelques pages décousues écrites au moment de l'inspiration, pour ne pas laisser perdre quelque idée soudaine, quelque aperçu né du hasard. Mais vous tous, Messieurs, qui avez l'expérience des travaux littéraires, qui tous savez combien l'imagination ardente et inquiète d'un jeune homme enfante de projets avant que sa raison trouve celui qui doit enfin la fixer ; vous qui savez combien souvent la médita-

tion et l'accroissement progressif de nos connaissances, autant que les accidents de notre destinée, rectifient, modifient, dénaturent la tournure primitive de notre esprit et les goûts de notre premier âge, vous n'exigerez pas que je vous détaille mes projets, car vous les exposer ce serait en quelque sorte contracter l'obligation de les mener à fin, et qui peut répondre que quelques-unes des causes exposées ci-dessus ou les circonstances du dehors ne me forceront pas d'y renoncer ou de les modifier beaucoup ?

Mais, d'un autre côté, comme ils peuvent contribuer à vous éclairer sur la portée ou sur la justesse de mon intelligence, je vous indiquerai, en vous priant de n'y attacher pas plus d'importance qu'à de simples projets, à l'exécution desquels me préparent mes études journalières, une édition complète des œuvres du Père Malebranche, précédée d'une introduction qui contiendrait l'histoire de sa vie, de ses ouvrages, de ses débats philosophiques avec le grand Arnauld et des aperçus sur son système, rattaché à l'ensemble des travaux philosophiques et apprécié d'après les idées de notre temps ; une histoire littéraire de la France depuis 1814, où la propagation de nouvelles doctrines a opéré une révolution dans notre littérature ; cet ouvrage, faisant suite à peu près à ceux de Dussault (1818), de M. J. Chénier (1809), contiendrait le résumé de toutes les discussions auxquelles l'école allemande et romantique a donné lieu et l'examen des principaux ouvrages où ses principes ont été appliqués ; enfin, Messieurs, un travail étendu sur les sources de l'histoire de France, sur les nombreux mémoires particuliers qu'elle a produits, comparés entre eux, avec l'examen du parti que les historiens proprement dits en ont tiré.

Il ne me reste rien à vous dire, Messieurs ; le peu que j'ai pu faire imprimer jusqu'à présent ne vaut pas la peine de vous être cité et je serais fâché que votre attention s'y arrêtât seulement un instant. De la décision que vous allez prendre, après la lecture de ce mémoire, dépendra l'avenir du reste de ma vie ; je ne saurais donc me défendre, en le terminant, d'une impression de tristesse et de crainte, en même temps que la nudité des détails qui le remplissent m'inspire un sentiment de pudeur et de confusion. Quel que soit votre arrêt, Messieurs, j'y souscris d'avance avec une soumission entière, vous suppliant seulement, s'il m'est contraire, de n'y point ajouter dans votre opinion un jugement trop rigoureux sur celui qui vous

implore et de lui accorder au moins quelque penser d'indulgence, de bienveillance ou de commisération.

IV.

A M. Bergier (1).

Paris, du 12 mars 1832.

Mon cher monsieur Bergier,

La bienveillance affectueuse que vous m'avez si souvent témoignée pendant le séjour que j'ai fait à Besançon, et l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à ce qui me concerne me mettaient en droit de vous donner de mes nouvelles et m'en faisaient même un devoir; mais la dissipation inséparable d'un premier séjour dans cette Babylone, la difficulté que j'éprouvais à me livrer à aucune occupation de cabinet et qui faisait que j'ai eu peine pendant six mois à trouver le loisir d'écrire quelques lettres à mes parents ou à mes amis, la certitude où j'étais d'ailleurs que notre bon Micaud vous tiendrait au courant de tout ce qui pouvait me survenir d'important, m'ont jusqu'à présent empêché de vous écrire. Je le fais enfin, avec grand plaisir et il ne dépendra pas de moi désormais, si vous le voulez bien, que notre correspondance devienne aussi régulière et suivie que vous le trouverez bon. Cette lettre-ci ne comptera même, dans nos arrangements à ce sujet, que comme une sorte de préface ou d'avant-propos sans conséquence, bon seulement à vous donner le signal : je vous l'écris fort à la hâte, très fatigué, mais ne pouvant pas la remettre, Micaud m'ayant annoncé ce soir qu'il partirait après demain à cinq heures du matin.

La première pensée qui m'occupe et qui s'empare de moi et que je me sens pressé d'émettre au moment où je prends la

---

(1) Communiquée par M. Fleury-Bergier, neveu du destinataire. — M. Anastase Bergier, né à Vercel le 24 décembre 1790, est mort à Besançon le 18 août 1860. Il avait, dans sa jeunesse, appartenu à l'Université comme maître d'études, puis à la Cour royale comme commis greffier. Il fut ensuite nommé directeur du Mont-de-Piété et consacra ses loisirs à des études de littérature et d'économie sociale. En 1820, il obtint à l'Académie de Besançon le prix d'éloquence pour son *Eloge du cardinal de Granvelle.*

plume pour vous écrire, c'est le vif et reconnaissant souvenir de toutes vos bontés à mon égard. Avec quelle cordiale et franche amitié vous m'avez accueilli et traité, mon bon monsieur Bergier! Moi, pauvre, isolé, inconnu, n'ayant pas le plus léger titre à de telles faveurs, combien je m'en sens pénétré! Combien cette amitié sincère, cet intérêt et ce souvenir que vous me conservez me touchent et m'honorent! Je ne suis fâché que de n'avoir rien fait et de ne pouvoir rien faire pour les mériter, de ne m'y sentir aucun droit et de demeurer ainsi avec vous dans une position telle que vous êtes sans cesse l'obligeant et moi l'obligé. A ce compte, il n'y a réellement point égalité entre nous deux et vous me tenez réellement dans une sorte de sujétion; si je n'en étais si glorieux, j'en serais presque humilié.

Il faut que je vous parle un peu de mes affaires, c'est-à-dire de mes études, car pour moi, c'est tout un. La ville de Besançon m'a fait l'honneur de me nommer élève à l'Ecole des Chartes, ce qui m'est et me doit devenir avantageux sous plusieurs rapports; aussi j'en suis les cours avec zèle et l'étude de la diplomatique est devenue l'une de mes principales occupations; j'ai fait de plus un traité avec le libraire éditeur de la *Biographie universelle,* au moyen duquel il me paie à peu près ce qu'il me faut pour vivre et je lui donne vingt à vingt-cinq heures de travail par semaine : ce qui m'offre encore quelques avantages, le travail étant fort à mon gré. Mais je suis, sous d'autres rapports, fort mécontent de moi, et la vie de Paris a singulièrement dérangé mes habitudes sédentaires et casanières : j'y suis devenu paresseux. Les six premiers mois ont été d'abord, par entraînement, presque entièrement absorbés à satisfaire mes curiosités de nigaud franc-comtois, à courir, à visiter palais, musées, églises, cimetières; puis six autres mois à me rasseoir, à reprendre mes travaux, à courir après mes idées, à me procurer des ressources, à voir des savants et des gens de lettres. Il y a un an que je suis ici; voyez ce que j'ai pu faire de besogne.

Mais enfin aujourd'hui que je suis enfin réglé, que par les arrangements dont je viens de vous faire part mon existence se trouve assurée, que je n'ai plus tant de courses à faire, je compte jouir enfin d'un peu plus de liberté pour mon travail. Ce travail, sans but bien positif, est ma vie elle-même, car en vérité je ne vis qu'en lui et par lui. Dût-il me mener à rien du tout, dussé-je ne jamais faire imprimer une seule ligne, je n'en

consacrerais pas moins par goût, par instinct, par nécessité de ma nature, toutes les forces de mon être à lire, à chercher, à fureter et à courir après des vérités peut-être chimériques ; il faut que j'étudie, que je compulse, que j'examine, que je discute ; j'ai besoin de cela comme le poisson d'eau.

Je vous prie de vouloir bien me rappeler au bon souvenir de Mme Bergier, de M. et de Mme Chemery, et de leur faire agréer mes salutations respectueuses ainsi que le témoignage de toute ma gratitude.

Adieu, ne prenez pas trop sur votre sainte et philosophique paresse pour me répondre ; autorisez-moi seulement, par un mot tracé à votre loisir, à vous écrire de temps en temps, et croyez, je vous en prie, qu'à défaut de tout autre mérite, j'ai au moins à votre égard celui d'avoir su apprécier vos belles et nobles qualités et de vous estimer et de vous vénérer comme vous le méritez. Des sentiments d'amitié de la part d'un homme comme vous sont honorables pour celui qui en est l'objet, et j'en suis fier ; daignez me les conserver et vous tenir assuré d'une réciprocité sincère et bien sentie.

V.

A M. Genisset (1).

Paris, ce 8 septembre 1832.

Monsieur,

M. Alfred Marquiset, retenu quelques jours à Troyes par une indisposition, ne m'a remis que depuis peu de temps la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois dernier. Je me suis rendu sur-le-champ chez M. Stapfer, que je n'ai pu voir ; il est à la campagne et y passera probablement le reste de l'automne ; sa santé, qui est toujours mal affermie, n'a point éprouvé de dérangement sérieux, mais des maux d'yeux, devenus continuels, lui interdisent toute application, l'ont forcé de négliger un peu ses correspondances, et c'est à cette infirmité que doit être attribuée l'interruption qu'il a mise dans ses relations avec vous. Au surplus, j'aurai le plaisir de le voir aussitôt après son retour à Paris, et je ne manquerai

(1) *Archives de l'Académie.*

pas de lui rappeler la commission dont vous aviez bien voulu me charger pour lui.

J'ai été plus heureux avec M. Droz, et quoique, dans cette saison, il passe une grande partie de son temps à la campagne, j'ai eu le plaisir de m'entretenir déjà longuement avec lui; la noblesse de son caractère, l'élévation de son esprit, la sagesse de ses pensées, la bonté de son cœur se sont montrées à moi dans cette conversation plus grandes encore peut-être que la lecture de ses écrits ne m'avait préparé à les trouver, et je me sens pénétré à la fois pour lui d'une vénération profonde et d'une vive affection. J'aurai le bonheur de le voir fréquemment désormais, et je compte au nombre des plus grands avantages que puisse me procurer jamais la précieuse faveur dont votre Académie vient de m'honorer, celui d'avoir fait la connaissance d'un tel homme, de la cultiver et de jouir souvent de son entretien.

Il est un autre avantage que votre savante compagnie m'a procuré, Monsieur, et que je ne prise pas moins haut : c'est celui de nouer avec vous quelques relations, que vous daignerez me permettre d'entretenir un peu et dont je me promets un bien grand profit.

Depuis longtemps, Monsieur, vous m'étiez connu par votre réputation et par vos ouvrages; et la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire m'aurait causé une joie bien vive, si elle ne m'avait fait éprouver une sorte de confusion. Les sentiments que vous daignez m'y témoigner me font naître la crainte de ne pouvoir jamais y répondre d'une manière digne de vous; et dans le choix dont l'Académie de Besançon vient de m'honorer, le danger de rester au-dessous de ce que l'on peut attendre de moi, d'être à jamais incapable de remplir la tâche qui m'est en quelque sorte imposée, est un amer tempérament à la joie que je puis ressentir.

Du reste, Monsieur, loin de me laisser abattre par ces pensers, je sens redoubler mon zèle et mon ardeur; je tiens à cœur de justifier, autant qu'il sera en mon pouvoir, le premier choix qu'ait fait l'Académie, et si quelque jour le public ne sanctionne pas unanimement le choix, il n'y aura pas eu de ma faute; c'est que *je n'aurai pas pu.*

J'aurai l'honneur de transmettre au secrétariat de l'Académie, dans une lettre de remerciements, l'expression bien sincère de ma respectueuse gratitude. Souffrez qu'en attendant je vous adresse celle que je vous dois d'une manière particulière et que

je profite de cette occasion pour vous offrir mes services dans toutes les commissions littéraires ou autres que vous pourriez avoir dans la capitale et que vous daignerez confier à mes soins empressés.

Je vous prie d'agréer, etc.

Gustave FALLOT,

Rue de Savoie, n° 1, faubourg Saint-Germain.

VI.

A M. Genisset (1).

Paris, ce 3 aoust 1833.

Monsieur,

Je viens rendre compte à l'Académie, ainsi qu'elle me l'a prescrit, des travaux et des études dont j'ai rempli cette première année, pendant laquelle j'ai joui du titre de son pensionnaire. Je remplis ce devoir pour la première fois; aucune prescription précise ne m'indique la marche que je dois suivre, et ce n'est pas sans quelque embarras que j'écris cette lettre. Mais votre bienveillance, Monsieur, m'encourage; si ces lignes écrites sans apprêt ne peuvent être mises sous les yeux de l'Académie, vous aurez la bonté de lui en soumettre l'extrait, dans la forme que vous jugerez la plus convenable. Je dois donc avant tout me recommander à votre indulgence et vous prier de solliciter pour moi celle de l'Académie.

Ce n'est pas le moindre bénéfice du titre que vous m'avez accordé, que le droit de recourir aux lumières des hommes les plus habiles et les plus expérimentés dans la carrière où je débute, de recueillir leurs avis, de me guider par leurs instructions et de m'y présenter, pour ainsi dire, sous leur patronage. J'ose donc me promettre que si ce que j'ai à vous dire provoquait quelques réflexions dans le sein de l'Académie, vous auriez la bonté de me les transmettre. Je me flatte aussi que vous voudrez bien y joindre vos propres conseils, qui me seront bien précieux.

A l'époque où je fus nommé titulaire de la pension Suard, je m'étais mis à travailler, depuis quelques semaines, chez le

(1) *Archives de l'Académie.*

libraire Michaud, éditeur de la *Biographie universelle*, à laquelle il prépare un supplément. Ce travail, dans lequel je n'avais guère à m'occuper que des personnages de l'histoire contemporaine, ne rentrait que fort indirectement dans les études que j'avais à poursuivre, ou plutôt il m'en détournait; aussi, dès que je fus en état de me passer pour vivre du produit que j'en retirais, je le quittai.

Pour mettre à profit, autant qu'il était en mon pouvoir, ces trois années d'étude indépendante que j'avais devant moi, je résolus de les employer à poser en moi les fondements de toute instruction solide, je veux dire de les consacrer à l'étude exclusive des langues et des littérateurs de l'antiquité. Sans la connaissance approfondie de ces monuments, il n'y a guère de science bien établie, il n'y a guère d'érudition profonde, il n'y a guère même de littérature d'un goût épuré et sûr, d'une intelligence élevée. Leur étude m'était d'autant plus précieuse, qu'exigeant de la suite, du loisir, de la méditation, il n'avait guère été en mon pouvoir de m'en occuper depuis ma sortie du collège. J'avais à peu près oublié le grec; je ne lisais guère en latin que quelques auteurs favoris dont l'étude journalière m'avait rendu l'entente dès longtemps facile. J'ai donc repris, Monsieur, l'étude des langues de l'antiquité : Homère, Thucydide, Pindare, les auteurs dramatiques d'Athènes ont rempli mes instants : j'en ai soigneusement étudié les textes, en m'éclairant des travaux des commentateurs, et en abordant de front toutes les difficultés; je trouvais un délassement dans la lecture plus légère et moins grave des poètes latins et de quelques auteurs modernes, de Gœthe, de l'Arioste. Et comme en tout, une étude en appelle une autre, la lecture des poètes grecs m'a conduit à l'étude d'autres monuments de l'art grec. Je suis allé chercher dans les belles statues que nous en possédons de nouveaux développements de cette riche et puissante intelligence : le goût très vif que j'avais toujours eu pour la peinture et la sculpture s'en est encore accru.

L'étude de l'antiquité, la plus douce, la plus féconde, la plus attrayante des études; celle de toutes qui satisfait davantage les facultés les plus nobles de notre être; qui occupe et nourrit la raison, qui ennoblit les sentiments, qui étend et développe l'intelligence, qui exerce et fixe le goût, cette étude est tout à fait négligée parmi nous; tous les jours elle y perd quelqu'un de ses derniers appuis; reléguée dans les collèges où, sans connexité avec les occupations du reste de la vie, elle amuse au-

tant qu'elle occupe les loisirs des jeunes gens, elle s'est déjà vu disputer ce dernier asile. En Allemagne même on la voit céder pied à pied lentement, mais sans intervalle, devant l'envahissement de préoccupations moins paisibles; et quand on prévoit le jour où dix hommes ne resteront plus en Europe en état de se rendre compte des difficultés d'un texte d'Homère, on sent encore devant soi une des plus tristes applications de ce mot, que je tiens pour un cri d'alarme : *les Dieux s'en vont!*

Faire refleurir parmi nous ces études laborieuses; en propager le goût, en faire sentir le charme; chercher à donner, au milieu des gens dissipés de notre âge, quelques dignes successeurs à ces maîtres de la philologie française, dont les derniers semblent n'être plus là que pour attendre s'il se présentera quelqu'un qui puisse recueillir leurs doctes traditions : c'est peut-être la plus belle tâche que se pût promettre un jeune homme dévoué aux fortes et saines études. L'esprit élevé, profond, pénétrant de M. Jouffroy l'avait conçue; sa bienveillance trop indulgente daignait me l'indiquer, mais elle excède mes forces. Outre que mon instruction en ce genre est de trop fraîche date pour être jamais bien profonde; que pour suivre ainsi, seul, dans l'isolement, une route dont mille distractions vous détournent, il faut une vigueur, une persévérance que m'a refusée la nature, la nécessité m'oblige à tenir compte de considérations secondaires, et, si le mot peut être dit, temporelles : ces études délaissées, entourées de préventions en France, ne présentent que des chances d'existence trop précaires au jeune homme qui s'y consacre sans partage.

Mais à quelque genre de travail que je m'applique désormais, le profit que j'ai retiré de mon commerce avec les grands hommes de l'antiquité est toujours assez grand pour que je n'aie qu'à me féliciter du temps que je leur ai consacré; toute ma vie, en quelque position que la fortune me place, ils ne cesseront d'être mes consolateurs, mes compagnons, mes maîtres. Sous plusieurs rapports, cette étude reste liée à celles que je me propose de suivre : il m'en reste tout au moins quelque connaissance des langues anciennes, le grec et le latin, et cette connaissance, jointe à celle de quelques idiomes modernes, m'aurait amené peut-être à l'étude des langues asiatiques, leur source commune, si d'autres travaux ne m'en détournaient.

Je suis devenu, le mois de janvier dernier, élève de l'école royale des Chartes. Les cours de cette école durent deux an-

nées ; je les suis avec assiduité ; ils me préparent à la publication des monuments de l'histoire du moyen âge et peut-être trouverai-je, avant même qu'ils soient terminés, l'occasion de faire usage des connaissances paléographiques que j'y puis avoir acquises.

Vous avez su déjà, Monsieur, que la bienveillance dont M. Droz m'honore m'a mis au nombre des candidats pour la place naguère vacante de sous-bibliothécaire de l'Institut. Rien de plus flatteur pour moi qu'une telle candidature ; mais ce dont je me tiens le plus honoré, dans les suffrages qu'elle m'a valus, c'est le nom même de mon protecteur.

Malgré l'enthousiasme avec lequel j'en parle, malgré le degré d'importance que je semble leur attribuer, je le sais, Monsieur, les travaux du genre de ceux qui m'occupent sont humbles ; ils ne sont point de ceux auxquels sourit la gloire, qui fixent l'attention des hommes, auxquels s'attache un renom populaire. *Parvum parva decent.*

Daignez agréer, etc.

VII.

A Ch. Weiss (1).

Mercredi, 2 heures.

Mon bon maître,

J'ai reçu hier soir, en rentrant chez moi, votre lettre et ce matin, à neuf heures, je suis sorti pour aller à l'adresse que vous m'indiquiez chercher ce paquet pour Mme Deis, à laquelle il est remis maintenant. Mais je suis sorti à neuf heures ; je jure devant Dieu que je n'ai fait autre chose qu'aller rue du Mail et de là hôtel Dauphine ; je suis rentré à une heure et demie. Pendant cette longue course, je faisais des réflexions, car que faire en chemin à moins que l'on ne songe ? Et ces réflexions, dussiez-vous me battre, sont si fraîches dans ma mémoire que je ne peux me retenir de vous les mettre par écrit.

Il arrive à Paris de Besançon je ne sais quel manant, qui s'en vient au printemps renouveler son magasin d'épicerie, sa provision de cassonade et de moutarde blanche. Cet homme

(1) Communiquée par M. Estignard.

apporte un paquet pour un de ses compatriotes, logé à une lieue de l'hôtel qu'il a pris lui-même. Ces deux intéressantes personnes n'ont d'autres affaires à Paris que de courir, d'aller incessamment d'un quartier à l'autre, de chez le droguiste en gros de la rue Mouffetard au fabricant de brioches de la rue Bellefonds. Cependant l'arrivant veut s'épargner la peine de faire servir lui-même à l'arrivé le paquet qu'il apporte. Il faut à nos honnêtes épiciers un commissionnaire qui aille prendre le paquet chez le portier de l'un et qui l'aille remettre chez le portier de l'autre. L'épicier arrivant aurait bien peut-être le temps de le porter ce paquet, mais il lui faudrait pour cela huit jours de loisir. Son plus pressant est de faire ses affaires, car d'un jour à l'autre le prix de la cassonade peut monter. Or, pour épargner à l'intéressant Bisontin logé rue du Mail la peine de porter, en se promenant, le paquet dont il s'est chargé pour son compatriote logé rue Dauphine, un homme de lettres, un des hommes qui ont le plus travaillé dans leur vie, qui sait le mieux le prix du temps pour les gens qui travaillent, qui connaît d'ailleurs le mieux combien il faut être serré de tout point en ce pays-ci pour que la vie ne s'y dissipe pas tout entière en flâneries sur les trottoirs des rues et en baguenaudages, cet homme fait choix d'un malheureux jeune homme, qui n'a que trop à courir pour ses affaires, qui travaille comme un cheval, et qui est dans le moment de sa vie où il lui est le plus important de travailler sans relâche, et pour se faire une position, c'est-à-dire simplement tâcher de s'assurer un toit et du pain et pour profiter des dernières années de l'âge où l'on apprend bien, où l'on travaille avec fruit. Je suis occupé avec acharnement d'achever un mémoire sur la langue des Volsques, que je compte lire à l'Académie des inscriptions d'ici six semaines comme préliminaire à mes travaux sur la langue étrusque, et je suis d'autant plus pressé d'achever cette besogne que pour la faire, depuis un mois j'ai laissé en suspens, j'ai laissé dormir ma collection de manuscrits des historiens des croisades que je fais pour l'Académie des inscriptions. Or, cette dernière collection est pressante et l'on me talonne pour y mettre fin. Je n'ai jamais été plus harassé de travail que je le suis à présent; et quelques affaires que puissent avoir les épiciers, les marchands de calicot et les plaideurs de Besançon qui viennent à Paris, je ne prise pas autant les graves intérêts de leur important commerce que le plus mince des résultats des recherches du plus mince et du dernier des érudits de France,

s'il a de la conscience. Je ferais faire banqueroute de grand cœur, dussé-je être assommé après, à tous les épiciers de la Comté, pour savoir avec certitude d'où venaient les Etrusques, et je croirais avoir rendu service à l'espèce humaine.

Tous ces propos ne sont pas d'un homme complaisant. Oh ! cela est vrai : mais je tiens qu'à Paris tout homme qui se pique de complaisance, qui s'en va courir à droite et à gauche pour rendre de petits services à mille gens qui feraient fort bien leurs affaires sans lui, est ou un désœuvré et un flâneur, qui vit de ses rentes, ou une ganache de papier mâché qui ne fera jamais rien. Il faut être sévère jusqu'à la brutalité sur la perte du temps, quand on habite un pays où le temps vole à tire-d'aile, et où les occasions de le perdre se renouvellent vingt fois par jour, toujours plus séduisantes. Vous voyez bien vous-même, mon maître, la besogne que vous avez pu faire, quand, arrivé à Paris à la fin d'août, vous en repartez au commencement de novembre. Je ne suis point complaisant, je ne veux point l'être ; je ne l'ai jamais été et ne me suis jamais donné pour tel. Qu'un homme qui m'a rendu les plus signalés services qu'on me pût rendre ; qu'un homme à qui j'ai les plus extrêmes obligations, à qui je dois de la reconnaissance, à qui je serais un misérable si je n'en montrais pas en toute occasion ; que cet homme me demande un service, ce qui s'appelle un service, qu'il lui faille, pour quelque chose qui en vaille la peine, mon temps, ma peine, mon travail, tout ce que j'ai, et je n'ai que cela, je crois pouvoir affirmer que je n'hésiterai point, que je ne mettrai nul retard et que je ne ferai point de *réflexions ;* mais que cet homme, même cet homme, me prenne mon temps pour des fadaises, pour être agréable à je ne sais quels grimauds dont il ne se soucie au fond non plus que moi, eh bien ! je lui donnerai encore, je lui écrémerai, parce que c'est lui, trois heures sur le meilleur de ma journée, mais je ferai des *réflexions*. Tout autre, je l'enverrais promener.

Enfin, en conscience : le personnage qui arrive rue du Mail n'a-t-il pas le temps de porter en arrivant son paquet à celui qui est logé rue Dauphine ? Eh bien ! s'il avertissait en arrivant l'épicier de la rue Dauphine qu'il vienne prendre à sa porte ledit paquet, celui-ci n'aurait-il pas le temps de l'aller prendre ou de le faire prendre tout de suite ? Et enfin, est-ce équitablement priser mon temps ce qu'il vaut, que de le faire servir à ménager celui de tels ou tels imbéciles provinciaux, qui auront le temps d'aller flâner stupidement à regarder les

boutiques du Palais-Royal, d'aller écouter les lazzis de Polichinelle sur la place de la Bourse et les pointes d'Odry aux Variétés ? Les trois heures que j'ai perdues à aller de chez moi rue du Mail, de la rue du Mail rue Dauphine et de la rue Dauphine chez moi, ce n'eût été qu'une heure et demie pour votre débarqué, parce qu'il n'avait que la moitié de tout ce chemin à faire, de chez lui rue Dauphine et de la rue Dauphine chez lui ; et pendant cette matinée j'aurais lu seize pages de Festus, ou trente pages de Lanzi, qui sont remises à demain, si ma journée de demain n'est pas prise à épargner le temps et les pas de quelque marchand de pain d'épices.

Il ne faudrait pas que toute cette longue boutade vous fît croire, mon maître, que j'attache à cela plus d'importance que cela n'en a, c'est-à-dire fort peu. Je vous dis cela parce que je le pense, et je ne suis pas maître de ne pas le penser, ni de ne pas vous le dire, puisque je me suis fait la douce habitude de vous dire tout ce que je pense. D'ailleurs, une fois que je vous sais et que je vous sens bien averti, je ferai aveuglément tout ce que vous me demanderez, parce que je saurai que vous aurez mesuré que cela vaut mon temps ; et je le ferai dorénavant sans réflexions.

J'ai payé à Pauthier le 6 de ce mois 30 francs pour le prix de la *Grammaire chinoise* du P. Prémare, qu'il a dû porter chez MM. de Bure. Le lendemain, j'ai remis à Quérard 75 fr. pour le prix d'un exemplaire complet jusqu'au dit jour de la *France littéraire*. C'est le prix que cela coûte en librairie, et il ne pouvait pas me le procurer à meilleur marché. C'est donc 105 fr. que j'ai déboursés pour vous. Mme Porquet m'a remis en compensation, le 15 de ce mois, 65 fr., et le 21, 45 fr., qui font 110 fr. J'ai pris ces 5 fr. de trop, dont je vous suis redevable, parce que je comptais vous envoyer la note de divers bouquins qui vous iront, à ce que je présume. Je suis si négligent que cette note est encore à faire et ces bouquins épars, sur ma table, avec d'autres livres. Je vous dois donc 5 fr. et vous enverrai ma note la première fois que je vous écrirai, ce qui ne tardera pas.

Il me reste à vous dire quelque chose. J'ai rencontré ce matin M. Michaud, qui m'a dit qu'il allait vous écrire et qu'il venait de recevoir votre lettre. Je n'ai pas revu le bon M. Lévesque depuis la visite dont je vous ai rendu compte ; mais je me promets le plaisir de lui souhaiter le bonjour un de ces matins.

Adieu, mon respectable maître.

VIII.

A M. Genisset (1).

Paris, ce 14 d'aoust 1834.

Monsieur,

Je viens mettre sous vos yeux un compte sommaire des occupations qui ont rempli pour moi la seconde année de la pension Suard. C'est la seconde fois que je m'acquitte de ce devoir et cette circonstance abrégera pour vous et pour moi l'analyse de mes travaux, qui n'ont été que la continuation de ceux auxquels je m'étais livré l'année précédente.

Avant tout, Monsieur, je dois commencer par vous réitérer les sincères expressions de ma gratitude pour le compte bienveillant que vous avez bien voulu rendre à l'Académie des détails que j'avais pris la liberté de mettre l'an dernier sous vos yeux. Votre bienveillance, les encouragements trop flatteurs que je lui dois et qui me sont si précieux venant d'une telle part, ont passé de beaucoup les espérances que j'aurais pu concevoir. J'ai regretté seulement, Monsieur, que dans les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous ayez paru prendre pour une vaine formule la prière que je vous avais faite de vouloir bien me faire part de vos instructions et de vos conseils. La bonté que vous me témoignez m'avait enhardi à vous faire cette demande; et en vous l'adressant, Monsieur, moi jeune homme qui cherche à me former pour la philologie, je n'ignorais pas que c'était au savant et ingénieux auteur de l'*Examen oratoire des Bucoliques de Virgile*, c'est-à-dire à l'un de mes maîtres dans la carrière que je parlais.

J'ai continué, Monsieur, à me livrer sans partage à l'étude des langues de l'Europe; j'ai continué à lire avec soin les classiques grecs et latins, pour approfondir, autant qu'il est en moi, l'étude de leurs idiomes. Homère encore m'a beaucoup occupé : la question que présente l'existence de ses ouvrages et l'obscurité qui voile leur origine, les raisons puissantes qui sont alléguées pour et contre l'existence d'un auteur unique de ces poèmes, les embarras et les difficultés que rencontre la cri-

(1) *Archives de l'Académie.*

tique dans la discussion de ces faits si éloignés, font de cette question l'une des plus épineuses, les plus compliquées et par conséquent les plus attrayantes pour les esprits laborieux, qui se complaisent à la solution des problèmes philologiques et historiques. Si je n'ai pas encore acquis le droit d'émettre une opinion qui me soit propre, je me suis au moins, par l'étude continuelle des textes et par l'examen des écrits qui ont vu le jour en Angleterre et en Allemagne sur ces matières, mis au courant de la discussion ; et je crois être à peu près préparé à y prendre part quelque jour.

A l'étude grammaticale des langues grecque et latine, j'ai joint celle de leurs dialectes ; et prenant goût à la philologie comparative, je suis entré dans l'examen des langues qui, en Europe, nous offrent des rapports de parenté avec les deux idiomes classiques. Ainsi, de l'allemand et de sa nombreuse famille, je me suis hasardé à passer à l'examen des idiomes slaves, plus nombreux et plus divers encore. Mais les secours pour l'étude de ces langages sont rares et d'un difficile accès ; les livres ne se trouvent qu'à petit nombre, ou bien il faut les tirer à grands frais de contrées éloignées. Les résultats qu'on peut retirer de tels travaux sont d'ailleurs fort incertains ; les monuments historiques qui existent dans ces langues ne remontent pas à des temps assez anciens pour fournir beaucoup de ressources à l'histoire, et peut-être ne conduirai-je cette étude qu'aussi loin qu'il me sera nécessaire pour traiter en elle-même la question de philologie que présentent les rapports fréquents d'origine qui se trouvent dans les trois langues les plus anciennes de l'Europe : le grec, le slavon, l'allemand.

Je ne saurais dire, Monsieur, combien de temps se pourront faire encore attendre pour moi-même les premiers résultats publics de ces études : j'ai commencé à travailler à la rédaction d'un livre de philologie comparative ; mais il est peu avancé, et je demanderais encore plus de six mois pour y mettre la dernière main si, dans la solitude, je pouvais me consacrer exclusivement à l'écrire.

Or c'est ce qui n'est pas. M. Guizot a bien voulu me confier les fonctions de secrétaire du comité qu'il charge de la surveillance des travaux historiques qu'il entreprend, et ces fonctions, qui me sont précieuses, puisqu'elles sont pour moi un moyen d'existence des plus honorables, me prendront beaucoup de temps et ajourneront peut-être la publication que j'avais projetée.

Je ne dois pas finir sans vous prier, Monsieur, de vouloir bien encore adresser à l'Académie mes sincères remerciements pour le choix qu'elle a fait du patron et du correspondant qu'elle m'a donné à Paris. M. Droz m'a comblé des marques de la plus touchante bonté; encouragements, conseils, amitié, protection zélée, j'ai trouvé tout en lui. Au surplus ce que je dis ici de M. Droz pourrait n'être pas applicable à lui seul. Prenez-y garde, Messieurs, vous me gâtez; et cela est de conséquence, car je ne suis plus un enfant.

Veuillez agréer, etc.

IX.

A Ch. Weiss (1).

Ce 30 d'aoust [1834].

Cette lettre-ci, mon maître, c'est Ravenel qui vous la porte. La seule chose que j'y joigne, c'est une brochure de M. Nodier publiée en dernier lieu par le libraire Techener. Si vous avez celle *sur la reliure* que Techener a dû vous envoyer avec son bulletin bibliographique, vous êtes au courant.

M. de Magnoncourt va mieux, à ce que m'a dit Mme Porquet, car je ne l'ai pu voir. Il se fait céler avec grand soin, et j'ai dit mon nom sans pouvoir pénétrer jusqu'à lui. Mme Porquet a été plus heureuse et m'a dit qu'elle l'avait laissé hier assez bien pour qu'il songeât à son prochain départ.

L'exemplaire des *Voyages* de M. de Humboldt que j'ai fort regretté de vous avoir vu manquer est vendu au bibliothécaire de la ville du Mans. Il n'y a du reste rien de nouveau dans la librairie, et il ne se fait plus de ventes.

Franchement, mon maître, j'ai envie de vous conter le conte de Peau d'Ane, pour remplir les trois énormes pages de ce papier que j'ai eu l'imprudence de prendre pour vous écrire. Heureuses les provinces sur lesquelles l'histoire n'a rien à dire, s'est écrié Montesquieu. Je suis, quant à présent, une de ces provinces, et je suis fort heureux. Je travaille, je vis tranquille, je n'ai jamais été moins préoccupé de l'avenir, parce que peut-être le mien s'est un peu désembruni; il

(1) Communiquée par M. Estignard.

n'y a pas, dans ma vie, ni dans la littérature, ni dans tout ce qui vous intéresse en ce monde, une seule nouvelle intéressante à vous raconter depuis six semaines. Soit stérilité de mon imagination, soit disette absolue de choses dignes de vous être dites, et remords de vous envoyer à lire des pages de billevesées, moi dont la verbeuse faconde déborde toujours les dimensions du papier, empiète sur les moindres revers et vient à grand'peine s'éteindre sur les marges, j'éprouve pour la première fois en ma vie de l'embarras à vous envoyer une feuille remplie.

J'ai été nommé il y a plus d'un mois, ce que vous savez. L'ordonnance mise au *Moniteur*, il n'en a plus été question. J'ai su ma nomination, et rien de plus. Du reste, j'attends que le ministre nous convoque et nous donne quelque besogne, et en attendant, je ne me croise pas les bras; je travaille sur le grec, le latin et l'allemand et pense me mettre en état de donner au jour quelque fruit tel quel de mon labeur. Je suis toujours aussi de fort près mes langues slaves, dont la spécialité m'appartient.

Il n'a rien paru depuis longtemps qui mérite qu'on vous en parle et cette année a été stérile en tout. Depuis le gros livre de M. Emeric David sur Jupiter, je n'ai vu que des annonces de romans; les gens qui les lisent disent qu'ils sont tous plus mauvais les uns que les autres. Cependant il faut vous dire que j'ai vu et lu les *Essais sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères*, de M. Delarue de Caen, 3 vol. in-8°, qui ont paru depuis six semaines. C'est un livre fait avec assez de conscience, mais qui n'est bon que parce que nous n'avons rien qui vaille d'un peu complet sur ces matières. L'auteur a sur nos savants de Paris l'avantage d'avoir mûri longtemps son livre avant de le publier et d'avoir visité les bibliothèques d'Angleterre, qui renferment beaucoup de manuscrits français qui nous sont inconnus; il y a puisé les noms d'auteurs considérables et intéressants dont personne avant lui n'avait parlé. Du reste, la mode est aujourd'hui d'étudier le moyen âge; cinq ou six cents jeunes gens qui se croient, année commune, en finissant leurs classes, trop d'esprit pour entrer dans les tabacs ou dans l'épicerie, étudient le moyen âge, c'est-à-dire portent moustache, mettent leur cravate sans col de chemise, jurent dans le style du feu maréchal de Tavannes, boivent, fument, et vont à la bibliothèque du roi pour y gaspiller les manuscrits, y regarder les images du XIIIe siècle; et ceux qui ont quelque argent publient chez Techener quelque petite chanson d'un trou-

vère, dont ils estropient le langage à le rendre inintelligible, parce qu'ils ne l'ont pas pu lire, et en tête de laquelle ils mettent une préface pour parler des sublimes institutions républicaines du XIIe siècle, du *progrès* social, de leur maîtresse, de l'art et du mérite *artistique* du dernier mélodrame joué à l'Ambigu. La littérature, en France, est tombée dans le roman du bibliophile Jacob. L'érudition y est tombée dans la préface de M. Prompsault. M. Janin y succède à Voltaire, Francisque Michel à dom Mabillon ; nous nous en allons beaucoup plus vite encore que je ne l'aurais cru. Je connais presque tous les jeunes gens qui, comme moi, se livrent à l'étude, et je n'en saurais désigner un seul qui nous puisse laisser espérer un savant, un vrai savant, un savant comme nous en avons eu, et comme les derniers s'en vont sous nos yeux, sans successeurs. Cela est triste, mais tout prend fin, et la France est sur son déclin.

Le livre de l'abbé Bergier est très mauvais et beaucoup plus mauvais que je n'avais pu l'imaginer. Je n'en peux rien tirer, et c'est au point que pour peu que vous puissiez tenir à ravoir cet exemplaire, dont peut-être vous vous êtes privé ou quelqu'un de vos amis, je vous le renverrai.

Il y a deux livres sur les patois de Franche-Comté, l'un de je ne sais quelle demoiselle Brun, l'autre de l'abbé Besançon. Je n'ai jamais vu ni l'un ni l'autre. Sont-ils rares ? Où les peut-on trouver ? Je ramasse tout ce qui se présente sur les patois et je serais bien aise d'avoir ceux qui existent sur ceux de ma province.

J'ai fait comme l'auteur du sonnet en *ème* et en *eau :* j'ai fini ma lettre en songeant aux fadaises dont je la pourrais remplir. On pourrait me mettre au pressoir sans tirer de moi, à l'heure qu'il est, la matière d'une autre de même étendue.

M. Nodier est entièrement remis de son indisposition; mais il prend tous les jours davantage une tristesse et une mélancolie morose que je ne lui avais jamais vues.

Je vous charge de mes sincères amitiés à nos amis avec des compliments respectueux pour M. de Courvoisier, M. Bourgon et M. Jouffroy, s'il est à Besançon.

Je suis allé avec Pauthier chez M. de Magnoncourt il y a une quinzaine de jours, et ils sont très bons amis.

Adieu, mon bon maître. Je vous embrasse comme je vous aime, de tout le meilleur de mon âme.

X.

A Ch. Weiss (1).

Jeudi [novembre 1834].

Mon cher bon maître,

Ce qui n'a pu manquer d'arriver jusqu'à vous des bavardages des gazettes vous aura assez fait connaître, je crois, pourquoi je ne vous ai pas encore écrit ni pu écrire au sujet des affaires de la commission Granvelle. Nous avons été depuis plus de quinze jours sans ministre de l'instruction publique, et M. Guizot, renommé d'hier, est encore trop occupé de ses affaires pour que je lui puisse parler des nôtres avant plusieurs jours. J'ai vos lettres devant moi, et aussitôt que je pourrai obtenir une audience, j'irai causer avec lui et me mettre en état de vous répondre catégoriquement.

Il ne serait point mal que vous vinssiez ici cet hiver; vous le verriez, vous lui parleriez et lui pourriez dire bien des choses que M. Jouffroy ou moi lui dirons mal ou ne lui saurons pas dire du tout. Si donc, dans l'intérêt de ces travaux, vos maudits rhumatismes vous permettaient de venir, je crois que nous y gagnerions tous.

Ravenel est arrivé de ce matin, et il m'a réveillé à une heure où il vous aurait déjà trouvé debout, à six heures. J'ai vu le nouveau numéro du recueil académique, qui m'a fait grand plaisir, et depuis qu'il est arrivé, je n'ai guère fait autre chose que le lire.

Le rapport de M. Bourgon, une charmante pièce de vers de M. Viancin, pleine de naïveté, de grâce et du faire le plus heureux, m'ont beaucoup intéressé. J'ai vu aussi avec une véritable joie la question d'intérêt local sur les traditions franc-comtoises proposée par notre Académie. Elle nous vaudra à coup sûr des mémoires remplis de renseignements curieux.

Je vais aller demain voir Audoin, l'entomologiste qui a succédé à Latreille dans la chaire du Jardin des Plantes. Je lui porterai ce volume pour lui communiquer l'article d'histoire naturelle qu'il contient, et si cet article renferme sur les

(1) Communiquée par M. Estignard.

mœurs du *ceœeris ornatus* des détails aussi neufs que l'auteur paraît le croire, il les fera répéter, au moins par extrait, dans un journal scientifique ou bien en fera rendre compte à l'Académie des sciences.

Ma nomination à la place de sous-bibliothécaire de l'Institut paraît bien probable. M. Feuillet m'en répond, et je n'ai pas de concurrents redoutables. Les élections seront terminées et leurs résultats connus dans une quinzaine de jours; j'aurai le plaisir de vous écrire aussitôt.

J'ai bien de la besogne : 1° Je travaille pour moi et j'ai promis un morceau assez long et difficile à l'impression pour le 1er janvier; il n'est qu'à peine ébauché; 2° j'ai mon examen de sortie de l'école des Chartes pour le 29 novembre, et quelques préparations sont nécessaires; 3° j'ai de la besogne de mon comité historique, des courses, des surveillances, des lettres, des procès-verbaux; 4° j'ai des visites à faire pour ma candidature de la bibliothèque de l'Institut. Et par-dessus le marché, je suis malade de fatigue, j'ai les yeux affaiblis et ne peux travailler autant que je le voudrais.

Pauthier est à Londres, pour se distraire et pour recueillir des documents sur la Chine. Nodier se porte bien et je le verrai dans une heure, si j'ai le temps de courir chez Crozet.

Adieu, mon maître. Amitié et respect de cœur.

XI.

A M. Genisset (1).

Paris, 3 juin 1835.

Monsieur,

Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en dernier lieu. Je ne saurais vous dire combien les sentiments d'affection et d'indulgence toute paternelle que vous y daignez exprimer ont excité ma gratitude profonde.

J'ai l'honneur de vous soumettre ici un troisième compte rendu de mes études et de mes occupations comme titulaire de la dotation Suard. Nous touchons à l'expiration de la troisième et dernière année de mon titre, et en venant remplir

(1) *Archives de l'Académie.*

pour la dernière fois ce devoir, je sens vivement qu'avec cette année tous mes devoirs et ma reconnaissance envers la compagnie savante dont vous êtes secrétaire n'expireront point.

Il me semble à peine nécessaire, Monsieur, de recommander à votre bienveillance cette lettre, qui doit être communiquée par vous à l'Académie. Vous m'avez déjà donné tant de preuves de votre indulgente bonté que j'ose y compter sans presque l'avoir sollicitée.

Cette année, Monsieur, a été pour moi fort occupée, fort remplie; mais elle a été aussi des plus décisives dans mon existence. Quelques circonstances extérieures et des occupations nouvelles y ont ralenti quelque peu mes travaux particuliers, et en ont, à mon profit peut-être, retardé les résultats et l'émission; mais je suis fort loin de m'en plaindre, puisque ces occupations m'ont assuré dans l'avenir un sort aussi doux et agréable que je l'ai jamais pu souhaiter.

J'ai terminé mes cours de l'école royale des Chartes; j'en suis sorti comme j'y étais entré, le premier de ma promotion. Et, ce qui m'est bien plus doux à dire, je suis resté l'ami de mes professeurs.

Vous avez su déjà, Monsieur, que M. le ministre de l'instruction publique, fondant près de son ministère un comité pour surveiller et diriger de grandes publications historiques, m'a choisi, en ma qualité d'élève de l'école des Chartes, pour remplir dans ce comité les fonctions de secrétaire. J'exerce ma revision sur tous les travaux qui s'impriment, et les devoirs de cette charge m'ont en grande partie occupé depuis six mois.

M. Guizot, connaissant mes moyens d'existence, et sachant que le principal était sur le point, par sa nature même, de toucher à son terme, avait bien voulu me rassurer et me promettre que les émoluments qu'il attacherait à ma nouvelle place seraient suffisants pour me faire vivre et remplacer ce que j'allais perdre. Mais il ne pouvait faire que cette place ne fût temporaire, qu'un vote de la Chambre des députés ne la pût supprimer d'une session à l'autre, et que par conséquent mon existence ne fût encore bien précaire. Heureusement, un second emploi est venu s'offrir, qui, moins brillant peut-être que le premier, est plus solide et peut être regardé par un auteur comme moi, qui se dévoue dans l'obscurité à débrouiller quelques coins mal connus du champ de l'érudition, comme un port à l'abri de toutes les tempêtes.

Ce second emploi est celui de sous-bibliothécaire de l'Institut

royal de France. J'en suis redevable, et je ne l'oublierai jamais, j'en suis redevable à l'Académie de Besançon ; car c'est à l'Académie de Besançon que j'ai dû l'honorable amitié de M. Droz, et c'est surtout le zèle de M. Droz à m'être utile qui a contribué à ma nomination. J'ai été nommé, par le vote à peu près unanime des cinq Académies, au mois de novembre dernier, et je suis entré immédiatement en fonctions.

Grâces en soient rendues, Monsieur, à l'Académie de Besançon ! Elle a rempli envers moi tout entière sa pieuse mission : elle m'a racheté mon temps pour me donner le loisir de travailler et de me former une spécialité dans la science ; elle m'a permis de travailler et d'approfondir un peu, pour la première fois, les parties de l'érudition sur lesquelles je compte exercer mes facultés ; et c'est encore par sa protection que quand sa tutelle me quitte, je trouve immédiatement des moyens d'existence assurés et paisibles qui me permettent de continuer mes travaux à mon aise. Il est impossible de toute façon de faire plus pour un jeune homme, et l'Académie m'a tiré on ne peut plus complètement des rudes épreuves de la jeunesse et de la pauvreté. Puisse-t-elle réussir aussi bien pour tous mes successeurs !

Il ne me reste, Monsieur, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'à justifier par mes efforts et par mes travaux les bontés de l'Académie. C'est une pensée qui me soutient et qui m'anime ; je relève quelquefois mes forces en me disant que j'ai contracté envers vous, Monsieur, et envers le corps savant que vous représentez, une dette littéraire qui n'est point encore acquittée. J'y songe souvent et j'ose dire, dans toute la vérité de l'expression, que je ne vis que dans mes études et pour elles ; j'y suis complètement absorbé ; mes journées, sans aucune exception, s'écoulent sur mes livres ; j'y passe une partie des nuits ; je lis, je réfléchis pour coordonner et féconder mes lectures, puis je note et recueille le résultat de mes observations. Mes livres, mes papiers m'occupent tout entier ; je n'ai guère de pensées qui ne s'y rapportent ; là sont à la fois tous mes plaisirs et toutes mes affaires. Dans cette grande ville, agitée, bruyante, tumultueuse, je vis fort isolé, fort solitaire ; la maison de M. Droz, où tant de bontés et de sagesse m'appellent, est la seule que je fréquente avec quelque assiduité ; et si je n'avais quelques courses aux bibliothèques, aux archives du royaume, et maintenant des fonctions qui m'appellent hors de chez moi, des journées s'écouleraient et se succéderaient sans que je sortisse.

L'étude et la comparaison des anciennes langues de l'Europe, l'application de cette étude à l'histoire attirent toute mon attention et c'est à cela que se rapportent tous mes travaux. Si des fonctions et des devoirs en dehors de ces études ne m'empêchaient de disposer d'une partie de mon temps, je pourrais annoncer comme fort rapprochée la publication d'un volume. Mais, Monsieur, je ne me pique point *d'une folle vitesse*, et j'attache plus de prix à faire bien qu'à faire vite. J'ai pour devise : *nulla dies sine linea ;* j'ai moins peur de ne pas finir, que je n'ai crainte, quand j'aurai fini, de regretter d'avoir fini trop tôt.

Hélas ! Monsieur, dans notre frêle nature, tout finit et tout finit bien vite. J'éprouve une impression de mélancolie à songer qu'avec ces dernières lignes que j'écris finissent des relations que vous m'avez rendues si douces. Ces années, ces longues années, avec lesquelles se termine, pour ainsi dire, ma vie d'étudiant, les voilà révolues. Je ne sais si j'aurai quelque jour l'occasion de les regretter; quoi qu'il en soit, Monsieur, veuillez bien vous rendre, auprès de l'Académie, l'organe de mes sentiments respectueux et de ma profonde gratitude.

Veuillez agréer, etc.

XII.

A M. Genisset (1).

Ce 12 juin 1835.

Monsieur,

Pendant que la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en dernier lieu pour être remise à l'Académie courait la poste, j'ai reçu ici par occasion le compte rendu semestriel de la séance du 28 janvier dernier. J'y ai vu, Monsieur, la manière extrêmement obligeante avec laquelle vous avez bien voulu y parler de moi ; ce m'est un devoir de vous en faire, Monsieur, comme à la compagnie savante dont vous êtes secrétaire, de nouveaux remerciements. Je vous parle avec sincérité, Monsieur, quand je vous assure que toutes ces marques d'insigne bienveillance dont vous me comblez me pénètrent d'une reconnaissance que

(1) *Archives de l'Académie.*

je ne vous puis exprimer. Je les sens d'autant plus vivement que je n'ai rien fait pour les mériter, et que vous obligez, à son insu, avec une grâce infinie, un jeune homme pauvre, obscur, qui se croirait isolé s'il ne vous sentait son appui, et qui ne sait en vérité quand et comment il justifiera jamais ce que vous voulez bien dire de lui.

Voici, Monsieur, une dernière chose, fort peu considérable, mais digne néanmoins de quelque attention de votre part, parce que les plus petites choses peuvent être de conséquence lorsqu'il s'agit de l'institution des jeunes gens. Je vous la soumets dans une lettre particulière, parce que j'ai voulu vous laisser maître de juger s'il était à propos que l'Académie en prît connaissance et si cela était digne de l'occuper. C'est, Monsieur, que le mode de paiement qui a été pratiqué à mon égard pour les semestres de la dotation Suard me paraît mal entendu dans l'intérêt des pensionnaires. On leur remet à la fois tous les six mois une somme de 750 fr. Or, Monsieur, si vous considérez que les jeunes gens qui reçoivent cette dotation seront pour la plupart dans le cas de n'avoir jamais eu beaucoup d'argent à leur disposition, vous conviendrez que cette grosse somme qui se trouve à la fois entre leurs mains leur doit paraître un trésor inépuisable, un moyen à peu près illimité de satisfaire, non seulement à tous leurs besoins, mais à toutes leurs fantaisies, et vous sentirez combien facilement ils se trouvent portés à en user avec peu de discrétion et à gaspiller un peu les commencements. Les jeunes gens ont peu de prévoyance : répartir une somme en parts égales sur six mois de leur vie, pour en faire, pendant un *si long intervalle,* un emploi juste et bien mesuré, c'est une force de calcul et de prévoyance qu'aura bien rarement leur tête, fussent-ils de jeunes fourmis ; surtout, Monsieur, dans une grande ville, où les séductions sont puissantes, renouvelées sans cesse, variées, attrayantes, disposées selon les goûts et selon les saisons, et surtout encore pour de jeunes gens qui y arrivent, que la curiosité, l'inexpérience, la fausse appréciation de leurs ressources et de leurs besoins peuvent égarer, même avec les inclinations les plus honnêtes. Je conclus, Monsieur, à vous proposer de faire convertir le mode de paiement semestriel en un paiement mensuel ; je ne crois pas qu'il serait difficile de prendre des arrangements tels que le pensionnaire pourrait aller, chaque mois, recevoir chez un banquier que vous lui désigneriez le montant de sa pension et en laisserait un reçu, ou enfin serait

payé mensuellement de toute autre manière qu'il vous plairait de lui prescrire.

Vous voudrez bien, Monsieur, dans tous les cas, m'excuser de ces réflexions. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de soumettre à l'Académie ou tout au moins à vous, Monsieur, les observations que mon expérience me pourrait suggérer dans l'intérêt de mes successeurs. Et quand je dis *mon expérience,* cependant il faut faire mes réserves : je n'ai point été victime des suggestions d'imprévoyance que je vous viens d'indiquer, j'ai plutôt vu le danger que je n'y ai succombé. Tout au plus quelquefois, après ma pension reçue, un livre payé trop cher s'est trouvé racheté plus tard par la réduction de mes dîners. Mais c'est que moi, Monsieur, quand j'ai été nommé, j'avais vingt-quatre ans, j'étais à Paris depuis plusieurs années, je faisais déjà de l'état d'homme de lettres ma profession. Tout cela ce sont des conditions d'expérience et de sens rassis que la plupart de mes successeurs n'auront sans doute pas.

Je vous réitère, Monsieur, la prière de vouloir bien vous rendre, auprès de l'Académie, l'organe de mes sentiments de gratitude profonde.

Veuillez bien agréer, etc.

UNE AMBASSADE SUISSE

EN FRANCHE-COMTÉ (1674)

Par M. Henri MAIROT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 28 juillet 1892)

MESSIEURS,

M. Maag, professeur à l'école supérieure de Glaris, a soutenu récemment devant la Faculté de philosophie de Zurich une thèse de doctorat qui offre un grand intérêt pour l'histoire de notre province.

Cette thèse a pour sujet les rapports de la Franche-Comté avec la Confédération suisse depuis la mort de Charles le Téméraire jusqu'à la paix de Nimègue (1). L'auteur a largement mis à profit les archives des cantons de Berne et de Zurich, sources négligées par nos historiens, et il a éclairé d'un jour nouveau certaines parties de nos annales ; il en est ainsi par exemple pour les négociations très actives qui se poursuivirent à la veille de la conquête entre la Franche-Comté et la Suisse, et donnèrent lieu,

---

(1) *Die Freigrafschaft Burgund, und ihre Beziehungen zu der schweizerischen Eidgenossenschaft vom Tode Karls des Kühnen bis zum Frieden von Nymwegen (1477-1678)*, von Rudolf MAAG, von Zürich. — Zürich, Druck von Zürcher und Furrer, 1891.

en 1667 et 1668, à la mission de l'abbé de Watteville, et en 1674 à celle du président Philippe.

Une autre ambassade, envoyée par les Suisses en Franche-Comté et en Bourgogne, quelques semaines avant l'entrée de Louis XIV à Besançon, est à peine mentionnée dans nos histoires. M. Maag en fait un récit très complet d'après les pièces conservées à Berne et la relation présentée au grand Conseil par le chef de l'ambassade, le général d'Erlach. J'essaierai, après lui, de retracer brièvement cet épisode, en m'appuyant sur les documents inédits dont je lui dois l'obligeante communication, et sur les dépêches recueillies aux archives de notre ministère de la guerre.

Le traité signé à la Haye le 30 août 1673 avait uni contre Louis XIV l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne et la Lorraine. Par un manifeste publié à Bruxelles le 12 octobre, l'Espagne déclarait la guerre à la France ; et le gouverneur des Flandres, le comte de Monterey, ordonnait presque aussitôt aux troupes cantonnées en Franche-Comté de commencer les hostilités contre le duché de Bourgogne. Alveyda, lieutenant gouverneur et capitaine général à Besançon, avait, en conséquence, fait attaquer le duché par le colonel Massiette, le meilleur homme de guerre de la province. Parti de Gray le 20 novembre, Massiette s'était avancé vers Dijon par Mirebeau ; mais il avait été presque aussitôt repoussé par le duc de Navailles que Louis XIV avait envoyé en toute hâte à Dijon. Navailles avait pris à son tour l'offensive ; il s'était emparé de Saint-Amour et ses troupes avaient paru aux portes de Lons-le-Saunier.

Au commencement de février 1674, M. de Vaubrun, lieutenant de Turenne, qui opérait dans le pays de Montbéliard, occupait Pont-de-Roide et poussait une pointe vers Clerval. De son côté, Navailles passait l'Ognon le 13 février, et, le lendemain, il était maître de Pesmes. Partout les troupes françaises rançonnaient les paysans, enle-

vaient le bétail, brûlaient les maisons. Le gouverneur Alveyda, vieillard sans capacité et sans énergie, n'avait que peu de soldats à opposer à l'ennemi et était impuissant à empêcher ses progrès. Le 28 février, après quatre jours de siège, le duc de Navailles entrait dans Gray (1); quelques jours plus tard, il faisait occuper Vesoul. Il pouvait alors en toute vérité écrire à Louvois que le roi de France était maître de la moitié de la province, et du meilleur pays qu'il y eût (2).

La consternation était grande dans la Comté. Alveyda, n'ayant de secours à attendre ni de l'Espagne ni des Flandres, résolut de s'adresser aux cantons suisses pour leur demander, en vertu des anciens traités qui les liaient à la Franche-Comté, de lui fournir des recrues et de permettre le libre passage aux renforts qu'il espérait du Milanais.

Le gouverneur obtint du Magistrat de Besançon l'avance d'un subside de 5,000 patagons pour aider au succès de la négociation, et il décida le conseil des Vingt-Huit à écrire directement aux Magnifiques Seigneurs de Berne en invoquant le traité de cobourgeoisie qui unissait les deux villes. En même temps il déléguait à Berne l'ancien conseiller au Parlement, Philippe (3), et l'amodiataire des sauneries de Salins, le sieur Mouret, avec mission de demander un secours de 1,500 à 2,000 hommes et l'autorisation du

---

(1) Navailles à Louvois, 4 mars 1674. Vous ne sauriez comprendre la consternation des Comtois d'avoir vu sortir le sieur de Massiette, qui était leur héros, avec une capitulation aussi rude. Et la Bourgogne et la Champagne sont dans la dernière joie de se voir délivrées de leur persécuteur. Ils étaient persuadés que rien ne saurait résister à sa bravoure et à son savoir-faire. (Archives historiques du ministère de la guerre. Conquête de la Franche-Comté, pièce 64.)

(2) Navailles à Louvois, 11 mars 1674. Id., n° 67.

Louvois écrit dans les mêmes termes au marquis de Rochefort le 16 mars (Rousset, *Histoire de Louvois*, chapitre VII).

(3) Voir, sur le conseiller Philippe, la notice de M. Ed. Besson dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1881.

passage. La nécessité de protéger Besançon et Salins amènerait, pensait-on, de la part de Berne une réponse favorable ; des dons en argent, condition obligée alors de toute négociation avec les Suisses, devaient aider les délégués à mener l'affaire à bonne fin (1).

Le conseil de Berne se trouva fort embarrassé. Il savait de quelle importance était pour le canton l'indépendance de la Franche-Comté ; il comprenait que le voisinage immédiat de la France serait un danger pour la Confédération tout entière ; mais il tenait à ménager Louis XIV, dont la main toujours ouverte prodiguait les subsides et les pensions ; il craignait aussi de provoquer une attaque du roi de France et du duc de Savoie contre le pays de Vaud, qui était alors sous la domination de Berne.

On refusa donc les levées, et l'on renvoya à la Diète la résolution à prendre au sujet du passage des troupes. De cette manière, dit la délibération, « l'affaire devient commune, et la responsabilité sera, en tout cas, plus légère pour Messieurs du Conseil. »

Les envoyés franc-comtois durent, par suite, se rendre à la Diète, qui se réunit le 25 février à Baden. Mollement soutenus par l'ambassadeur d'Espagne, le comte Casati, combattus avec énergie par l'ambassadeur français, l'abbé de Saint-Romain, ils avaient peu de chances de réussir dans leur mission. Saint-Romain était mieux pourvu qu'eux du grand moyen de persuasion, l'argent ; il avait reçu de France une somme de 100,000 livres à employer en gratifications (2). Les députés des cantons, d'abord mal disposés pour la France, ne pouvaient rester insensibles à de tels arguments.

Philippe et Mouret exposèrent le 2 mars, à la Diète, le

---

(1) Maag, p. 296.

(2) Lettre du marquis de Pomponne à Saint-Romain, 31 janvier 1674. Maag, p. 286.

péril de la Franche-Comté, et demandèrent un secours de quatre à cinq mille hommes, dont la solde serait garantie sur le revenu des salines. Les cantons catholiques appuyèrent la requête, mais avec peu d'ardeur; car il n'y avait, paraît-il, aucune troupe qui fût prête à marcher. Le canton de Zurich reprocha à la Franche-Comté d'avoir commencé la lutte; celui de Berne traîna l'affaire en longueur (1). L'opinion générale de la Diète se prononçait contre les délégués franc-comtois.

La crainte d'une rupture avec la France avait grandement contribué à ce résultat; toutefois, une autre considération encore faisait paraître la demande d'Alveyda singulièrement importune.

Les confédérés poursuivaient depuis quelque temps d'actives démarches pour faire reconnaître par les belligérants la neutralité de la Franche-Comté; dès le mois d'avril 1673, les cantons de Fribourg et de Soleure en avaient fait la proposition, et au mois de juillet suivant, la Diète avait délibéré de s'en ouvrir à l'Allemagne, à l'Espagne et à la France (2). Louis XIV, qui dirigeait alors contre les Pays-Bas tout l'effort de ses armes, trouvait avantage à un arrangement qui l'eût mis à l'abri d'une attaque du côté de la Bourgogne. Il s'empressa de donner son acquiescement, et, le 3 janvier, il adressait à Saint-Romain ses pleins pouvoirs pour reconnaître la neutralité de la Franche-Comté, du Brisgau et des cantons rhénans.

Mais un projet qui entrait si bien dans les vues de Louis XIV était moins au gré de ses ennemis. Ni l'Empereur ni l'Espagne ne se hâtèrent de répondre aux propositions des confédérés. L'Empereur attendit trois mois avant d'envoyer son plénipotentiaire; l'Espagne laissa son ambassadeur, Casati, sans instructions. Tout restait en

---

(1) Maag, p. 299.

(2) Recueil des anciens actes de la Confédération. VI, 1. Maag, p. 283.

suspens, et cependant les rapides progrès des Français en Franche-Comté et le pressant appel d'Alveyda obligeaient les cantons à se hâter : Louis XIV prétendant exclure de la neutralité tout le pays occupé par ses troupes, il fallait agir au plus tôt si l'on voulait que la zone neutralisée fût de quelque étendue.

La Diète résolut d'envoyer une ambassade essayer une médiation entre le duc de Navailles et le gouverneur de la Franche-Comté. Elle décida, en outre, de traiter au besoin de la neutralité avec la France seule, si, à la prochaine session, les envoyés des deux autres puissances étaient encore sans instructions. Enfin, pour peser sur la décision de l'Espagne, les Etats de Berne déclarèrent solennellement le 10 mars que, en cas de résistance de sa part, il ne serait accordé à la Franche-Comté ni recrues ni permission de passage (1). Ainsi la plupart des cantons, et en particulier celui de Berne, dont l'influence était prépondérante, étaient acquis à la France au moment où les ambassadeurs délégués par la Diète allaient se mettre en route pour notre province.

Le nombre et la qualité de ces délégués marquaient assez l'importance que la Diète attachait à leur mission : c'étaient le général Sigismond d'Erlach, de Berne; Pfyffer, de Lucerne; Beroldingen, d'Uri; Vonderweid et Joseph Reiff, de Fribourg; Pierre Suri, de Soleure. Le véritable chef de l'ambassade était le Bernois d'Erlach (2). Celui-ci, alors âgé de soixante ans, était fils de Jean-Rodolphe d'Erlach, qui avait été ambassadeur à Paris sous Louis XIII. Il avait pris de bonne heure du service en France, et avait combattu plus tard dans l'armée de Bernard de Weimar. Rentré à Berne en 1649, il commande, en 1653, les troupes

(1) Archives de Berne, citées par M. Maag.

(2) Voir, sur Sigismond d'Erlach, la biographie très complète donnée par M. Maag comme préambule au récit de l'ambassade, p. 302 et suivantes.

de Berne, de Fribourg et de Soleure, et bat, à Herzogenbuchsee, les paysans révoltés. En 1666, il devient président du conseil de guerre ; il devait être appelé, quelques mois après son retour de Franche-Comté, à la plus haute charge de l'Etat (1).

Les compagnons de Sigismond d'Erlach n'avaient pas, à beaucoup près, un renom égal au sien : ils remplissaient cependant dans leurs cantons des fonctions importantes. Henri Pfyffer était lieutenant-colonel et membre du Conseil d'Etat de Lucerne, Beroldingen, landamman d'Uri, Pierre Vonderweid, conseiller d'Etat et commissaire général à Fribourg, Joseph Reiff, bourgmestre de Fribourg, Pierre Suri, banneret de Soleure (2).

Les envoyés d'Alveyda avaient quitté Berne le 12 mars ; les ambassadeurs des cantons les suivirent de près vers la Franche-Comté (3). Le jeudi 15 mars, ils étaient à Pontarlier, où le capitaine Harding, commandant du fort de Joux, les traita de son mieux (4). Ils repartirent le même jour par un très mauvais temps et des chemins affreux, et trouvèrent à Ornans le souper et le logement. Le lendemain matin, à dix heures, ils arrivaient à Besançon. Le gouverneur, escorté de l'intendant de Vaës, et du major de place, le baron de Saint-Moris, les reçut à la porte de la ville, les fit monter dans des voitures et les accompagna jusqu'à leur hôtel.

Les visites se succèdent aussitôt auprès d'eux : deux de Messieurs du Magistrat, Fyard et Linglois (5), puis le con-

---

(1) Sigismond d'Erlach mourut en 1699 et fut enterré dans son domaine de Spiez, au bord du lac de Thoune. Son épitaphe porte ces mots : *Nasci, laborare, mori.*

(2) Voir, sur les instructions données aux ambassadeurs, le *Burgundbuch*, aux archives de Berne. Maag, p. 309.

(3) Relation présentée le 21 avril aux « Conseil et Bourgeois » de Berne. *Burgundbuch*, G. 421. Pièces justificatives, I.

(4) Ordinaire : *Deux époques militaires à Besançon.* I, p. 369.

(5) Délibération de Messieurs : Vendredi 16 mars 1674. Messieurs,

seiller Philippe et le docteur Mouret, viennent leur souhaiter la bienvenue. Après le déjeuner, deux chanoines leur apportent les compliments de l'archevêque, et deux autres ceux du chapitre; enfin se présentent les délégués des Etats et de l'ordre de Saint-Georges.

A trois heures arrive Alveyda, en compagnie de MM. de Vaës et de Saint-Moris et du baron de Soye, commandant de la citadelle. Le gouverneur exprime sa gratitude de la démarche des cantons; il laisse entendre cependant qu'il en espère peu de résultats pour le bien de la province. Suivant lui, les bonnes paroles ne manqueront pas de la part des Français; mais ils continueront la guerre et achèveront de ruiner le pays. Du reste, parvînt-on à traiter avec eux, on ne pourrait compter sur la parole donnée. Toutefois, Alveyda ne cacha point qu'il serait heureux d'obtenir par l'entremise des ambassadeurs une suspension d'armes qui lui permît de demander des instructions à Bruxelles, et il assura que, comme gouverneur général de la province, il avait des pouvoirs suffisants pour convenir de la trêve.

Lors de la visite que les délégués rendirent peu après au gouverneur, l'intendant de Vaës blâma en termes fort vifs la politique des cantons, reprochant à celui-ci l'empêchement apporté à la levée des recrues, à celui-là le refus de passage, et déclarant nettement qu'un millier d'hommes serait plus utile à la province que toutes les négociations. Les Suisses répondirent de leur mieux et prièrent Alveyda de mettre à leur disposition un trompette qu'ils se proposaient d'envoyer le lendemain, dès l'ouverture des portes,

---

ayant su que, ce soir ou demain, doivent arriver en cette cité des ambassadeurs des treize cantons pour aller moyenner avec Sa Majesté très chrétienne quelque neutralité ou accommodement pour cette province, ont député MM. Linglois et Fyard pour les complimenter aussitôt qu'ils seront arrivés et leur faire envoyer le vin d'honneur et l'avoine. (Registre municipal de 1674, aux archives de la ville de Besançon.)

à Dijon, pour annoncer leur arrivée au duc de Navailles.

Le dimanche 18 mars, le baron de Soye, MM. de Saint-Moris, d'Andelot et de Grammont viennent renouveler aux ambassadeurs l'invitation à dîner que le gouverneur leur a faite la veille. Des personnes considérables de la ville sont également priées, entre autres le président de Messieurs, Jean-Claude Cabet; mais, sur l'avis de ses collègues, ce dernier s'excuse, « crainte de quelque inconvénient touchant la préséance; car M. le président ne peut céder le pas à personne dans la cité (1). »

Les conférences entre Alveyda et les délégués continuent le dimanche et le lundi, amenant de part et d'autre la répétition des mêmes arguments. Le gouverneur fait connaître les mauvaises nouvelles qu'il vient de recevoir. Lons-le-Saunier, menacé par les Français, s'est rendu sans résistance, et l'on a de vives craintes à l'égard de Salins : aussi Alveyda réclame-t-il instamment des confédérés une assistance effective et l'autorisation de passage pour les troupes qu'on lui fait espérer du Milanais.

Les ambassadeurs mandent aussitôt au canton de Berne les progrès des Français dont ils se montrent fort inquiets (2) ; mais le lendemain, d'Erlach annonce que l'on a quelque espoir d'obtenir un secours de l'Allemagne, et que l'on ne sait rien de plus à l'égard de Salins (3).

L'occupation de Lons-le-Saunier était cependant bien

---

(1) Extrait du registre municipal : Dimanche 18 mars 1674. M. Jean-Claude Cabet, président. M. le Président a assemblé Messieurs extraordinairement pour leur donner part que Son Excellence l'a fait inviter d'aller dîner aujourd'hui chez lui avec les ambassadeurs des treize cantons et autres personnes considérables, ce qu'il n'a pas voulu faire sans savoir s'ils l'agréeraient; mais ils ne l'ont pas jugé à propos, crainte de quelque inconvénient touchant la préséance, et ont chargé le secrétaire d'Etat d'aller rendre grâces à Son Excellence de son invitation, en lui faisant entendre clairement que M. le Président ne pouvait céder le pas à personne dans la cité.

(2) Voir cette lettre aux pièces justificatives. II.

(3) Id. III.

réelle, et c'était pour les Français un succès de grande importance (1) ; les délégués, sentant que la situation s'aggravait chaque jour, étaient impatients de recevoir la réponse du duc de Navailles. Entre-temps, le baron de Soye leur fit les honneurs de la citadelle; ils se promenèrent autour de la forteresse, et admirèrent l'épaisseur du bastion, construit tout en pierre, et si épais qu'il devait être à l'épreuve du boulet. D'Erlach note qu'il n'a pu se rendre compte de l'approvisionnement; les pièces de canon lui ont paru en trop petit nombre.

Le trompette envoyé à Dijon rentra à Besançon le mercredi 21 mars, dans la matinée; le duc de Navailles attendait les ambassadeurs à Auxonne pour le lendemain. Ils s'empressèrent de faire leurs préparatifs et d'aller prendre congé du gouverneur, en laissant aux gentilshommes de leur suite le soin de rendre les visites dont ils ne pouvaient s'acquitter eux-mêmes.

Alveyda eût désiré adjoindre aux Suisses un Franc-Comtois qui se fût tenu à leur disposition pour parler au nom de la province dans les négociations qui allaient s'engager. Sur leur refus, il se borna à envoyer à Dole un capitaine de cavalerie, M. d'Ardon, chargé de transmettre immédiatement à Besançon toutes communications utiles.

Le 22 mars, au matin, les Suisses quittaient Besançon; ils voyageaient tout le jour sous la pluie et arrivaient le soir même à Auxonne : dans quelles dispositions allaient-ils trouver le duc de Navailles?

Le commandant des troupes françaises n'était pas sans

---

(1) Navailles à Louvois, 14 mars 1674 : « Vous connaissez mieux que personne son importance (de Lons-le-Saunier) qui couvre les deux Bresses, donne une grande entrée dans le pays, pousse les contributions très loin, est un grand entrepôt si l'on veut aller à Salins, et rend le roi maître d'une infinité de villages pour y faire subsister ses troupes. »

(Archives historiques du ministère de la guerre. Conquête de la Franche-Comté.)

inquiétude à l'égard d'une intervention des cantons en faveur de la Franche-Comté. Il écrivait le 8 mars à Louvois : « Rhinfeld serait un bon poste à occuper, si cela était possible. Ce serait un moyen d'empêcher que les Suisses ne donnassent passage aux ennemis. Messieurs de Besançon leur ont envoyé de l'argent et les pressent fort pour leur donner des secours. Si on eût eu la saison favorable, avec les troupes qui me devaient joindre, on eût pu tirer parti de cette affaire. Je crois qu'il eût été d'une grande importance de ne pas donner aux Suisses le temps de délibérer là-dessus. L'on ne peut aller contre le temps (1). »

Ainsi Navailles n'avait d'autre pensée que de poursuivre ses succès; c'était, d'ailleurs, répondre aux intentions du roi. Nous lisons, en effet, dans le « Fragment sur la campagne de 1674, » écrit de la main de Louis XIV, que « la prise de Gray mit le roi en état de penser à quelque entreprise en Bourgogne et qu'il se détermina enfin d'attaquer la Franche-Comté (2). » Soit donc que Louis XIV eût d'abord souhaité la neutralité de la Comté pour être plus libre contre la Hollande, soit qu'il ne se fût proposé dès le principe que d'amuser les Suisses (3), il est certain qu'au moment où les délégués des cantons arrivaient à Auxonne, la France était résolue à achever sa conquête. A cette date, on voulait moins encore de la neutralité à Versailles qu'à Madrid. Les Suisses restaient seuls à la désirer : mais l'inclémence de la saison n'ayant pas permis d'en finir d'un seul coup, il fallait les maintenir dans

---

(1) Archives du ministère de la guerre. Conquête de la Franche-Comté. Pièce 66.

(2) Cité par M. Maag, p. 312.

(3) M. Rousset, dans son *Histoire de Louvois* (chapitre VII), écrit que, de la part de Louis XIV, toute la négociation relative à la neutralité n'a jamais été qu'une feinte. M. Maag pense, au contraire, d'après les dépêches échangées et le détail des négociations, que Louis XIV a désiré réellement la neutralité jusqu'au jour où les succès du duc de Navailles l'ont décidé à s'emparer de la Franche-Comté.

leur illusion ; on ne pouvait mieux y réussir qu'en feignant d'être d'accord avec eux.

C'est bien ainsi que Saint-Romain juge la situation et qu'il en écrit à Louvois (1) : « Vous avez pris, Monsieur, le bon parti de faire mettre les troupes de M. de Navailles en quartier et d'attendre un temps propice pour achever la conquête de la Franche-Comté avec une puissance capable de la faire en peu de temps....

» Il est bien à propos, en attendant le beau temps et que tout soit prêt pour agir, d'entretenir par delà le plus qu'on pourra les députés suisses, pour éloigner la tenue de la Diète générale.

» M. le duc de Navailles le fera aisément en les écoutant et entrant avec eux en négociation sur une trêve ou sur la neutralité.... Je laisse à juger si, pour mieux les endormir, il serait à propos de faire même une courte trêve du nombre de jours qu'on aviserait.... J'ai écrit dans ce sens à M. de Navailles. »

Et le 18 mars, rapportant à Louvois les bruits qui courent au sujet des secours qui pourraient arriver à la province, soit de l'Allemagne, soit du Milanais, Saint-Romain termine par ces mots : « Vous ne sauriez désormais vous emparer trop tôt de la Franche-Comté. On rompra bien des moyens aux ennemis en le faisant, et on s'épargnera de fâcheuses affaires. »

Informé directement de l'état des négociations entre la France et la confédération suisse, Navailles avait, en outre, reçu de Louvois des instructions précises sur la conduite qu'il devait suivre à l'égard des délégués des cantons (2) : « Par la dernière lettre de M. de

---

(1) Saint-Romain à Louvois, 16 et 18 mars. (Archives du ministère de la guerre. Conquête de la Franche-Comté.)

Voir ces deux lettres aux pièces justificatives. IV et V.

(2) Louvois à Navailles. Archives du ministère de la guerre : Minutes des dépêches de Louvois.

Saint-Romain, écrit Louvois le 16 mars, il paraît que les Suisses ont l'intention de vous envoyer des députés pour vous solliciter de faire une suspension d'armes en attendant que les pouvoirs de l'Empereur et du roi d'Espagne soient arrivés pour conclure de la neutralité. L'ordre du roi est que vous les régaliez de votre mieux et vous leur répondiez que le roi a envoyé ses pouvoirs pour la neutralité à M. de Saint-Romain, que vous n'avez d'autre ordre de sa part que celui de bien faire la guerre, jusqu'à ce que ledit sieur de Saint-Romain vous ait donné avis de la signature du traité ; que la suspension d'armes qu'ils demandent vous paraîtrait injurieuse au roi, puisqu'en la faisant vous donneriez le temps à ses ennemis d'attendre les secours qui leur viendraient.... pendant que le défaut de ces pouvoirs leur fait voir clairement le peu de considération qu'ils ont pour les offres des Suisses et la neutralité.... »

Ainsi Louis XIV se montrait en apparence toujours disposé à suivre les négociations ; au fond, il était hostile à tout arrangement et donnait à Saint-Romain l'ordre de soulever, s'il en était besoin, des difficultés de forme pour traîner l'affaire en longueur (1). Navailles allait s'inspirer de la même politique.

Les ambassadeurs arrivèrent à Auxonne le 22 mars, à six heures du soir. Reçus à leur entrée en ville avec les honneurs militaires, ils étaient à peine rendus à leur logement que le duc les faisait complimenter par M. de Flammeron, lieutenant du roi ; le maire et l'échevin de la ville

---

(1) Saint-Romain devait exiger que les pouvoirs du comte Casati fussent signés par la reine régente d'Espagne ; les cantons, au contraire, se seraient contentés de la signature du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas.

Une deuxième somme de 100,000 fr. fut mise à la disposition de Saint-Romain, à la fin de mars, pour servir à de nouvelles gratifications. Maag, p. 313.

vinrent ensuite leur présenter leurs hommages. En réponse à leur demande d'audience, le duc les invita à souper le soir même au château. Ils y furent salués de six coups de canon et comblés de marques d'amitié.

Navailles leur parla peu de l'objet de leur voyage; mais, moins fier ou plus habile que Messieurs de Besançon, il les pria de désigner eux-mêmes le mot de passe, leur donna le pas, et, lorsque le moment fut venu de se séparer, les accompagna à leurs carrosses et resta sur le perron jusqu'à ce qu'ils fussent tous montés en voiture. D'Erlach note avec soin toutes ces attentions, dont le Conseil de Berne ne pouvait manquer d'être touché à son tour.

Le vendredi, dès la première heure, M. de Flammeron. puis le maire et l'échevin viennent demander comment leurs hôtes ont passé la nuit. Le duc fixe l'audience au matin même, à neuf heures; il fait chercher les ambassadeurs dans deux voitures, les reçoit à l'entrée du château et leur donne de nouveau le pas. L'audience a lieu en présence de l'intendant du duché de Bourgogne, le sieur Bouchu. Les délégués donnent lecture d'un mémoire qu'ils ont préparé d'avance, et voici, fidèlement rapportée d'après la relation du général d'Erlach, la suite de l'entretien : Le duc nous répondit qu'il doutait fort que le gouverneur Alveyda eût les pouvoirs suffisants pour conclure une suspension d'armes. Il ajouta que son roi n'aurait jamais songé à aucune entreprise contre la Comté si celle-ci n'avait commencé l'attaque. Dès la première démarche de la Confédération, le roi avait fait enjoindre à tous ses officiers de ne se livrer à aucune agression contre la Comté; son lieutenant à Auxonne en avait informé M. de Vaës; mais celui-ci avait répondu avec autant de morgue qu'eût pu le faire un prince. Le roi de France regardait la Suisse comme sa véritable alliée; il la tenait en telle estime que, par égard pour elle, mais nullement en considération de l'Espagne, il consentirait à une trêve. « Il ne voulait, dit-il,

avoir affaire qu'à nous seuls; et, pour nous prouver sa confiance, il nous priait de lui dire de quelle manière il pourrait nous donner satisfaction. »

Les ambassadeurs, en remerciant le duc de sa bonne volonté, lui demandèrent d'arrêter ses troupes et de laisser toutes choses en l'état jusqu'à la conclusion d'une neutralité.

« Là-dessus, écrit d'Erlach, le duc se mit à rire et dit que la trêve serait trop longue; car nous pouvions être certains que, malgré nos efforts, nous n'obtiendrions pas de l'Espagne qu'elle consentît à la neutralité. Il en était assuré, et nous ne tarderions pas à nous en convaincre. Il laissait, d'ailleurs, au temps le soin de nous démontrer qu'il y avait du côté de la France plus de solidité que du côté de l'Espagne. »

Les délégués sollicitent alors un armistice de six semaines; Navailles offre trois semaines, et, après s'être fait prier, en accorde quatre : mais il se réserve d'agrandir ses quartiers en occupant encore quatre ou cinq villages dont il refuse d'indiquer les noms.

« Rentrés à la maison, continue d'Erlach, nous avons trouvé, en examinant le projet qui nous avait été soumis, qu'il était captieux et manquait de clarté; nous nous en sommes entretenus pendant plusieurs heures avec le duc de Navailles, qui nous avait invités à dîner au château. Enfin, n'ayant pu obtenir d'autres conditions, nous avons pris le parti d'accepter le traité plutôt que de revenir les mains vides. »

Les députés s'empressent d'envoyer le projet à Alveyda; puis ils quittent Auxonne le samedi matin à huit heures. Le duc de Navailles leur avait fait visite la veille au soir avec le lieutenant du roi et d'autres seigneurs; empressé jusqu'à la fin, il vint encore prendre congé avant leur départ et fit tirer le canon en leur honneur. Enfin, sous prétexte d'éviter les mauvais chemins, il fit reconduire

ses hôtes à travers les boulevards, où ils purent constater les travaux faits pour mettre en état les fortifications de la ville.

Les Suisses ne se faisaient pas d'illusion sur la valeur du projet qu'ils avaient expédié à Besançon. Navailles avait mis à la suspension d'armes des conditions telles qu'elle était inacceptable pour l'Espagne. Aucun mouvement de troupes ne devait avoir lieu, de part ni d'autre, pendant la durée de l'armistice; mais les Français gardaient leurs positions en Franche-Comté (1); et, restant en communication avec le duché de Bourgogne, ils pouvaient, dès la reprise des hostilités, recevoir des renforts, tandis qu'Alveyda, isolé de tous côtés, devait être plus affaibli encore après les quatre semaines de trêve.

Quant à l'arrêt provisoire des opérations, Navailles pouvait y consentir sans qu'il lui en coûtât rien. Le débordement des rivières le mettait, pour l'instant, hors d'état de tenter aucune nouvelle attaque. En écrivant à Louvois, il lui parle longuement de la persistance des pluies : « Je prévois bien, dit-il, que de quinze jours à trois semaines, il n'y aura rien à faire, » et il prie le roi de lui accorder un congé (2). L'intendant Taruel écrit également de Gray le 14 mars : « La terre est tellement pleine d'eau et couverte de neige qu'on ne saurait travailler à rien (3). » Ensuite de ces avis, le roi avait jugé à propos, depuis la prise de Gray, de diminuer le nombre des troupes qu'il laissait en Bourgogne, et il avait décidé d'envoyer le duc de Navailles servir en Flandre (4).

---

(1) Maag, p. 315. La copie du projet se trouve dans les archives de Berne et dans celles de Zurich.

(2) Archives du ministère de la guerre. Conquête de la Franche-Comté.

(3) Taruel à Louvois. *Ibid.*

(4) Louvois au marquis de Rochefort. Archives du ministère de la guerre.

Prévenu par Saint-Romain que les Suisses insistaient pour l'armistice, Louis XIV lui recommandait, le 21 mars, d'éluder leurs démarches sans paraître les rejeter, en leur faisant remarquer que le mauvais temps et le retrait des troupes avaient déjà amené une suspension naturelle (1). Le duc de Navailles avait agi de même vis-à-vis des délégués : l'armistice eût-il été accepté, la marche générale de la campagne n'en était nullement compromise.

Notons, en passant, la supériorité de la politique française dans toutes ces négociations avec les Suisses : Louvois et Navailles, Pomponne et Saint-Romain y déploient la même activité, le même esprit de suite et la même finesse; le roi travaille avec ses ministres, se tient au courant de tout, écrit lui-même à son ambassadeur. Quel contraste avec l'indécision de l'Espagne, avec la lointaine et incertaine direction du comte de Monterey, avec la mollesse d'un Casati et la légèreté d'un Alveyda!

Nous avons laissé nos ambassadeurs sur la route d'Auxonne à Besançon; à l'approche de Dole, ils rencontrèrent le gouverneur de la ville qui s'était porté au-devant d'eux; il était presque seul, ayant été séparé de son escorte par un fâcheux accident. Le pont-levis s'était rompu au moment où un officier de sa suite le traversait au galop ; le cheval et le cavalier avaient été précipités dans le fossé et avaient failli perdre la vie. Les délégués durent faire le tour de la ville pour entrer par une autre porte où les attendait la compagnie du malheureux capitaine. On leur procura des logements chez le bourgeois; des députés de la ville, les comtes de Staremberg et de Grammont et plusieurs officiers allèrent les y complimenter.

Le dimanche, le gouverneur vint les prendre en voiture pour les mener déjeuner à son quartier; il fit défiler devant eux la garde, qui était composée en partie de gens

(1) Louis XIV à Saint-Romain. Maag, p. 313.

du pays, en partie de Suisses et d'Allemands; on leur dit que la garnison s'élevait à 2,000 hommes, et que la place était bien approvisionnée.

Rentrés à Besançon le lundi à six heures du soir, les Suisses reçurent aussitôt la visite du gouverneur et de l'intendant, qui venaient se plaindre à eux du projet d'armistice. Ils ne pouvaient, disaient-ils, renoncer à faire entrer aucunes troupes dans la province pendant quatre semaines, et étaient prêts à tout plutôt que d'accepter une condition si dure. Les députés cherchèrent en vain à combattre ces objections. Alveyda leur apprit que les Français venaient d'attaquer Arbois et Poligny; c'était avoir bien peu d'égards pour leur ambassade : Alveyda, au contraire, avait, à leur considération, fait cesser toute hostilité.

Les délégués allèrent le même soir demander au gouverneur une réponse écrite qui leur fut promise pour le lendemain matin. Comme ils faisaient leurs préparatifs de départ, ils virent arriver le baron de Soye qui les pria, de la part d'Alveyda, de différer jusqu'au mercredi soir; car les lettres que l'on attendait de Bruxelles arriveraient sans doute dans l'intervalle, et peut-être contiendraient-elles quelque décision relative à l'objet de leur mission. Le courrier arriva, mais sans apporter aucune instruction utile. M. de Vaës vint donc, à la dernière heure, remettre la réponse du gouverneur.

Alveyda s'élevait vivement contre les propositions de la France : le duc de Navailles promettait de ne plus faire entrer de renforts en Franche-Comté jusqu'au 25 avril; mais il ne donnait aucune assurance qu'il n'en amasserait point dans le duché de Bourgogne, et on avait moins de sécurité encore du côté des autres frontières qui n'étaient pas sous ses ordres. Au contraire, l'Espagne, obligée d'empêcher l'entrée des secours qui pouvaient lui venir du dehors, ne pouvait s'en ménager aucun pour l'avenir, puisqu'elle n'avait pas de lieu à la frontière où

elle pût faire subsister des troupes. La province était même exposée à perdre une partie de la noblesse et de la milice du pays, que la suspension d'armes aurait fait rentrer dans ses foyers.

En outre, pouvait-on admettre que, malgré la trêve, la France se réservât de lever des contributions de guerre et d'étendre ses quartiers?

La France a fait voir le peu de cas qu'elle fait de la médiation de la Suisse : après avoir remis aux ambassadeurs son projet d'armistice, le duc de Navailles a pris la ville de Poligny et attaqué celle d'Arbois, sans même attendre la réponse du gouverneur de la Franche-Comté. L'Espagne s'est comportée tout autrement ; les confédérés n'hésiteront pas à lui accorder passage et secours pour la défense de la province, et ils refuseront l'un et l'autre à la France (1).

Le gouverneur pria les délégués de solliciter en son nom une trêve de quinze jours sans condition ; ils firent droit à sa requête ; puis ils reprirent, le jeudi 29 mars, le chemin de leur pays (2).

Une escorte de vingt cavaliers, sous la conduite du baron d'Andelot et du capitaine d'Ardon, les accompagna jusqu'à Ornans, où ils couchèrent ; le capitaine d'Ardon les suivit jusqu'à Pontarlier.

Le 30 mars, à midi, les Suisses quittaient le sol de la Franche-Comté, salués au passage par la garnison du château de Joux. Les délégués de Fribourg prirent la route de Sainte-Croix, les autres, celle de Neuchâtel ; là,

---

(1) Voir la déclaration d'Alveyda aux pièces justificatives. VI.

(2) Avant de quitter Besançon, les ambassadeurs avaient fait remercier le Magistrat de son bon accueil : le registre municipal porte à la date du 28 mars : M. le président a aussi resservi Messieurs que MM. les ambassadeurs de Suisse lui ont envoyé trois gentilshommes pour rendre grâces à Messieurs de leurs compliments de civilité qu'ils reçurent à leur arrivée en cette cité.

d'Erlach, laissant ses collègues continuer leur chemin vers Soleure, se dirigea directement sur Berne, où il rentra le mardi 2 avril.

Les cantons avaient continué leurs démarches pour obtenir la neutralité d'un vaste territoire avoisinant leurs frontières ; ils résolurent de les poursuivre malgré l'échec de leur ambassade. Saint-Romain se montrait toujours, en apparence, aussi bien disposé; se prévalant auprès de la Diète de l'armistice consenti par le duc de Navailles, il exprimait, le 3 avril, le vœu qu'Alveyda se fût ravisé, et que l'on pût négocier en repos (1).

De son côté, Casati faisait ressortir la duplicité des Français, montrait que leur zèle pour la neutralité n'avait jamais été qu'un leurre, et représentait qu'il n'y avait pour les cantons qu'une seule conduite à tenir : aider l'Espagne à chasser l'ennemi de la Franche-Comté, et pour cela, lui permettre d'enrôler des recrues (2).

La Diète était fort éloignée d'une résolution aussi énergique ; voyant dans la neutralité la solution la plus favorable à ses intérêts, elle s'obstinait à la rechercher. Saint-Romain, sachant Casati toujours sans pouvoirs, encourageait les cantons dans leur illusion, et l'argent, dont il était largement pourvu, l'aidait à les convaincre de la constante bonne volonté du roi à leur égard.

Le marquis de Pomponne avait écrit le 6 avril à l'ambassadeur : « Enfin, Monsieur, empêchez que les Suisses ne se mêlent des affaires de la Franche-Comté avant la fin de ce mois, et laissez-nous faire le reste (3). » Saint-Romain remplit pour le mieux les instructions qui lui étaient données. Pendant ce temps, Louis XIV poussait vigoureusement ses préparatifs. Bientôt il reprenait les hostilités ; la

---

(1) Voir ce message de Saint-Romain aux pièces justificatives. VII.
(2) Maag, p. 318.
(3) Id., p. 319.

ville de Besançon était bloquée dès le 26 avril; elle ouvrait le 15 mai ses portes au roi de France, et quinze jours après Dole était emportée à son tour.

La Franche-Comté était conquise, définitivement cette fois. C'était fini pour la Suisse du rêve de la neutralité; elle avait désormais pour voisin, sur toute sa frontière du Jura, le puissant royaume de France.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Rapport des ambassadeurs envoyés en Bourgogne par les Etats de la Confédération, récemment réunis à Baden.*

Ensuite des ordres que nous avons reçus de la Diète, nous nous sommes tous rencontrés à Pontarlier le jeudi 5 (15) mars 1674, et nous avons poursuivi le lendemain notre voyage.

Malgré un très mauvais temps et des chemins affreux, nous sommes arrivés à Besançon le 17 mars, à dix heures.

Le gouverneur, escorté de l'intendant de la province, de Vaës, et du major de place, baron de Saint-Moris, nous a reçus à la porte de la ville, et après les salutations réciproques, nous a accompagnés à l'hôtel, où nous avons été conduits dans plusieurs voitures.

Bientôt les députés de la ville, et après eux M. Philippe et le docteur Mouret sont venus nous souhaiter la bienvenue à notre logement.

Après le déjeuner, nous avons reçu la visite de deux chanoines au nom de l'archevêque, et de deux autres au nom du chapitre, puis des trois états et de l'ordre de Saint-Georges.

A trois heures sont arrivés le gouverneur en personne, avec M. de Vaës, M. le baron de Saint-Moris, et M. le baron de Soye, gouverneur de la citadelle.

La conversation s'étant aussitôt engagée sur notre voyage, le gouverneur exprima en termes amicaux sa gratitude pour les bons offices de Vos Seigneuries et de nos confédérés ; mais il laissa à entendre qu'il avait peu d'espoir que notre ambassade pût être d'une grande utilité pour la province, ni qu'elle pût la tirer du péril où elle se trouvait actuellement ; car, d'après lui, les Français nous donneraient sans doute de bonnes paroles ; mais ils n'en continueraient pas moins la guerre ; ils épuiseraient le pays ; et en admettant que l'on parvînt à traiter avec eux, les conventions arrêtées ne seraient

pas tenues; on peut le prévoir par l'expérience du passé. Il ajouta qu'il ne lui serait cependant point désagréable de nous voir employer nos efforts à retenir les armes françaises, jusqu'à ce qu'il eût envoyé un courrier à Bruxelles pour y chercher des instructions; il lui fallait obtenir pour cela, des Français, un passeport, qu'il nous priait de lui procurer.

Nous avons demandé si M. le gouverneur avait le pouvoir de conclure une suspension d'armes; sur sa réponse que, comme gouverneur en chef, il pouvait le faire, nous nous en sommes tenus là; sur quoi il prit congé de nous.

Dans la visite que nous rendîmes immédiatement après, M. de Vaës prit d'abord très vivement la parole, et reprocha en termes amers, à l'un l'empêchement apporté au recrutement des troupes, à l'autre le refus de passage. On lui répondit sur le même ton autant que de besoin. Mais il ne voulut accepter aucune de nos raisons, et déclara assez nettement que nos démarches étaient inutiles; car des négociations ne pouvaient servir à rien; un millier d'hommes seraient plus utiles que tout cela.... Nous demandâmes alors au gouverneur un trompette pour faire annoncer notre arrivée au duc de Navailles; il y consentit. Nous écrivîmes notre lettre (1) le soir même, et l'envoyâmes à Dijon par le trompette, le lendemain matin, dès l'ouverture des portes.

Le dimanche 18 mars, MM. le baron de Soye, de Saint-Moris, d'Andelot et de Grammont sont venus à notre hôtel nous renouveler, de la part de M. le gouverneur, l'invitation à déjeuner qu'il nous avait faite lui-même la veille. Nous avons ensuite envoyé quelques-uns de nos gentilshommes demander au gouverneur une audience particulière qu'il nous a accordée, et qu'il a fixée à onze heures.

Lorsque nous fûmes rendus chez lui, la conversation précédente fut de nouveau vivement reprise, et de notre côté, nous ne manquâmes pas de répondre. Le gouverneur nous dit, en terminant, que des partis, munis de pièces de canon, se rassemblaient près de Lons-le-Saunier, qui s'était rendu sans résistance, et que l'on pouvait craindre que les Français eussent en vue d'attaquer Salins....

L'audience se termina de la sorte, et nous prîmes ensuite place à la table du gouverneur dans sa maison....

---

(1) Cette lettre, accompagnée de la demande d'un passeport, est aux archives de Berne. *Burgundbuch*, G, 559.

Le lundi 19 mars après midi, le gouverneur nous fit de nouveau visite....

Le mardi 20, nous nous sommes rendus à la citadelle; le gouverneur, M. le baron de Soye, est venu à notre rencontre; il nous a conduits à l'intérieur de la forteresse, et nous a ensuite promenés tout autour.

Le bastion tout en pierre et les murs, tellement épais que le canon pourrait difficilement les entamer, nous ont paru fort beaux. Nous n'avons pu voir si la forteresse était bien garnie de vivres et de munitions; mais nous avons constaté que les pièces de canon étaient en trop petit nombre.

Le lendemain 21, après dix heures, est arrivé le trompette que nous avions envoyé le lundi au duc de Navailles; comme la réponse du duc portait qu'il nous attendait à Auxonne pour le jeudi soir, nous nous rendîmes après dîner chez M. le gouverneur pour lui faire part de cette décision et prendre aussitôt congé de lui.

Il nous demanda de nous laisser accompagner par un des siens, qui se tiendrait dans le voisinage, de sorte que si les négociations s'entamaient, quelqu'un fût prêt à prendre la parole, en cas de besoin, au nom de la Franche-Comté. Nous ne pûmes consentir à cet arrangement; mais le capitaine de cavalerie d'Ardon fut envoyé à Dole, pour être à même de transmettre aussitôt et sûrement à Besançon, soit personnellement, soit par un exprès, les communications que nous pourrions avoir à y faire parvenir.

Le même jour encore, nous avons fait rendre par nos gentilshommes toutes les visites que nous ne pouvions faire nous-mêmes.

Le jeudi 22, nous sommes partis de très bonne heure de Besançon par un temps de pluie, et nous sommes arrivés à Auxonne à six heures du soir.

A notre entrée dans la ville, la garde, forte de plus de 150 bons soldats, s'est mise sous les armes en bel ordre. Aussitôt que nous fûmes descendus, M. Flammeron, lieutenant du roi, vint nous complimenter à notre hôtel au nom du duc; le maire et l'échevin de la ville y vinrent également. Nous avons ensuite envoyé au duc quelques-uns de nos gentilshommes pour demander audience. Peu après leur retour, M. Flammeron est revenu nous inviter à aller souper au château.

A notre arrivée au château, l'on a tiré six coups de canon

pour nous souhaiter la bienvenue. Pendant le souper, on a peu parlé de l'objet de notre ambassade; on s'est plutôt entretenu de choses indifférentes. Mais le duc s'est comporté envers nous d'une manière tout à fait polie et amicale; il nous a présenté la main droite, nous a donné le pas, et nous a fait l'honneur de nous prier de désigner le mot d'ordre. Au départ, il nous a accompagnés sur l'escalier et jusqu'à la voiture, et il est resté jusqu'à ce que nous fussions tous montés.

Le vendredi 23 mars, M. Flammeron vint de bonne heure à l'hôtel, et après lui le maire et l'échevin, nous demander comment nous avions passé la nuit.

Nous fîmes aussitôt après demander une audience au duc; il la fixa pour neuf heures à son logis et nous y fit amener dans deux voitures. Le duc nous reçut à l'entrée de la maison et nous fit de nouveau prendre le pas. L'intendant du duché de Bourgogne (1) assistait à l'audience. Après les compliments et la lecture de notre mémoire, le duc nous fit la réponse suivante :

« Il doutait fort que le gouverneur d'Alveda eût les pouvoirs suffisants pour conclure une suspension d'armes. Il ajouta que son roi n'aurait jamais songé à aucune entreprise contre la Bourgogne, si elle n'avait attaqué d'abord; à la première demande de la Confédération pour la neutralité, le roi avait aussitôt fait enjoindre et ordonner à tous ses officiers de ne rien entreprendre contre la Comté : c'est ce qu'avait écrit sur ses ordres le lieutenant du roi à Auxonne à M. de Vaës; mais celui-ci avait répondu à cette communication d'une manière aussi hautaine qu'eût pu le faire un prince. Son roi regardait notre nation comme sa véritable alliée, et il la tenait en telle estime et considération, que, par égard pour elle, mais nullement à cause de l'Espagne, le duc était prêt à consentir à la suspension d'armes. Mais il ne voulait conclure aucun traité; car il pensait n'avoir affaire qu'à nous seuls, en faveur de qui il était entré en pourparlers au nom du roi, et pour nous prouver sa confiance toute particulière, il nous demanda de quelle façon il pourrait nous donner satisfaction. »

Nous remerciâmes le duc de la bonne volonté qu'il nous témoignait, et, en le priant de nous la continuer, nous lui dîmes que notre seule demande était que les armées françaises s'arrêtassent, et que tout restât dans le *statu quo* jusqu'à la conclusion d'une neutralité.

---

(1) Bouchu.

Là-dessus il se mit à rire et dit que ce serait un trop long armistice : car nous pouvions être certains que, malgré toute notre peine et nos démarches, nous ne pourrions obtenir de l'Espagne aucune neutralité. Il le savait, et nous l'apprendrions avec le temps. Il fallait donc fixer un terme, et nous reconnaîtrions qu'il y avait chez les Français plus de solidité que du côté de l'Espagne.

Nous avons alors demandé six semaines; il dit que ce serait trop long, et se prononça pour trois; après quelque insistance de notre part, il en accorda quatre ; mais il ajouta que, pour agrandir ses quartiers, il lui fallait encore quatre à cinq villages qu'il ne voulut pas nommer.

Une fois rentrés à la maison, nous trouvâmes, en examinant sa proposition, qu'elle était captieuse et manquait de clarté. Aussi avons-nous eu à cet égard avec lui une conversation de plusieurs heures après le dîner où il nous avait invités au château. Enfin, ne pouvant rien obtenir de plus, nous nous sommes décidés à accepter le projet plutôt que de ne rien avoir, et retournés à notre logement, nous l'avons envoyé par exprès au gouverneur d'Alveda, de sorte qu'il pût préparer sa réponse.

Avant que nous nous missions au lit, le duc est encore venu lui-même à notre hôtel avec le lieutenant du roi et d'autres seigneurs, et il a fait de même le lendemain matin pour prendre congé.

La garnison de cette place, qui est faible à la vérité, puisqu'elle ne se compose que de deux compagnies de cent hommes chacune, était formée de bons soldats, bien armés.

Nous avons quitté Auxonne le samedi 24 mars, à huit heures du matin. A notre sortie de la ville, on a de nouveau tiré le canon en notre honneur. Pour éviter les mauvais chemins, on nous fit passer à travers les boulevards de la ville, et nous vîmes les travaux faits en vue d'améliorer la fortification.

Nous arrivâmes à Dole à dix heures, et au moment où nous atteignions presque la porte, le gouverneur vint à notre rencontre. Il s'excusa de ne pas nous recevoir mieux, ne nous ayant attendus que pour le soir. D'autres officiers devaient le suivre à cheval ; mais le pont s'était rompu tout à coup, juste au moment où un officier s'y élançait au galop; cheval et cavalier avaient fait une chute dangereuse, dans laquelle ils avaient failli périr. Cet accident fut cause que le gouverneur nous fit faire le tour de la ville pour nous introduire par une

autre porte, devant laquelle nous attendait à cheval la compagnie du malheureux capitaine. Le gouverneur nous accompagna jusqu'à nos logements, que chacun de nous trouva séparément chez le bourgeois. A la porte, la garde extérieure et la garde intérieure de cent hommes étaient sous les armes, et l'on tira six coups de canon en notre honneur.

Aussitôt après notre arrivée, des députés de la ville, et après eux les comtes de Staremberg et de Grammont avec le maire et quelques officiers, sont venus nous complimenter.

Le dimanche 25 mars, le gouverneur vint nous prendre en voiture pour le déjeuner, et après nous avoir convenablement régalés, il nous mena voir défiler la garde, qui se composait en partie de gens du pays, en partie de Suisses et d'Allemands.

Au dire du gouverneur, des officiers et des bourgeois, la garnison doit être forte de 2,000 hommes, et la ville est bien munie de toutes sortes de provisions.

Nous sommes partis de Dole le lundi 26 mars et sommes arrivés à Besançon à six heures du soir. Aussitôt le gouverneur est venu avec M. de Vaës se plaindre du projet qui leur avait été envoyé d'Auxonne. Nous avons cherché à combattre leurs objections : mais nous n'y avons pas réussi. Car ils trouvaient tellement dure la condition de ne plus introduire pendant quatre semaines de troupes dans la province qu'ils étaient prêts à tout plutôt que de l'accepter. Puis ils nous représentèrent combien les Français avaient eu peu de considération pour notre ambassade, puisqu'ils venaient encore d'attaquer Poligny et Arbois, tandis que les Franc-Comtois avaient arrêté toutes les hostilités par égard pour nous.

Ils nous quittèrent là-dessus, et nous allâmes encore le soir même chez le gouverneur réclamer sa réponse écrite au projet, et aussi demander une audience de congé.

Le lendemain mardi, comme nous étions prêts à monter à cheval et que nous n'attendions plus que la réponse promise la veille, M. le baron de Soye vint nous trouver à sept heures, sur l'ordre du gouverneur, et nous pria en son nom de retarder notre départ jusqu'au mercredi soir, parce qu'il était possible que les lettres attendues des Flandres arrivassent dans l'intervalle et qu'elles fournissent quelque élément utile à notre négociation : car il y avait déjà trois semaines qu'il avait écrit à cet égard à Bruxelles. Nous ne fîmes aucune difficulté d'accéder à son désir.

Mais comme la lettre attendue n'apporta aucune décision, M. de Vaës vint tout à fait sur le tard à notre logement nous apporter la réponse écrite que nous avions demandée. Il nous pria de communiquer avant notre départ au duc de Navailles le désir d'un armistice de quinze jours qu'ils exprimaient dans cette réponse, et de le prier d'y consentir. Nous écrivîmes en conséquence une lettre au duc, et la remîmes au gouverneur d'Alveda, pour qu'il la fît porter à Auxonne par un trompette.

Là-dessus, nous nous sommes mis en route au nom du Seigneur pour notre retour, et sommes arrivés le jour même à Ornans, en compagnie de M. le baron d'Andelot, du capitaine d'Ardon et de vingt cavaliers.

Nous avons quitté Ornans le vendredi 30 mars, à six heures du matin, après que M. le baron d'Andelot eût pris congé de nous, et sommes arrivés à onze heures à Pontarlier, toujours accompagnés du capitaine d'Ardon ; de là, et après le déjeuner, les ambassadeurs de Fribourg se sont dirigés vers Sainte-Croix, et nous vers Neuchatel. En passant devant le château de Joux, nous avons été de nouveau salués par la garnison, mais sans pourtant que l'on tirât le canon.

Nous sommes arrivés à Neuchatel le samedi après midi.

Nous en sommes repartis le dimanche matin à six heures ; les ambassadeurs des petits cantons et celui de Soleure se sont dirigés vers Soleure, et moi vers Gerlafingen; je suis arrivé l'après-midi à Triannisberg, où j'ai passé la nuit.

Je me suis mis en route le mardi à six heures pour Berne, et grâce à Dieu, j'y suis arrivé à neuf heures du matin heureusement et en bonne santé : notre voyage avait duré vingt et un jours, dont quinze en Franche-Comté ; nous avions été partout, à l'étranger comme en Suisse, et même à Neuchatel, nourris et logés gratuitement. Nous aurions vivement désiré, mes collègues et moi, pouvoir remplir les intentions de Vos Excellences; nous n'y avons ménagé ni notre peine ni notre travail; mais nous n'avons pu vaincre la mauvaise volonté des belligérants qui ont, l'un et l'autre, écouté de trop près leur intérêt personnel.

(Rapport écrit de la main du général d'Erlach, présenté le vendredi 21 avril 1674 aux « Conseil et Bourgeois de Berne, » et approuvé). — *Burgundbuch*, G., p. 511-515. — Archives de Berne.

II. — *Lettre des envoyés suisses en Franche-Comté au canton de Berne. 20 mars 1674.*

Ils se sont rencontrés le 15 mars à Pontarlier.

Ils n'ont pu y apprendre où se trouve actuellement le duc de Navailles; mais ils ont su que les Français s'étaient emparés sans résistance de la petite ville de Vesoul, un bourg suffisamment pourvu de toute sorte de vivres, et que le marquis de Listenois avait tenté aussi de prendre Luxeuil, mais qu'il avait dû se retirer, parce qu'il l'avait trouvée défendue.

.... Nous sommes repartis le 16 de Pontarlier par un temps affreux; nous sommes heureusement arrivés, grâce à Dieu, le lendemain à dix heures. Le gouverneur de cette province était venu à cheval à notre rencontre hors de la ville avec quelques seigneurs de distinction; il nous a fait conduire dans plusieurs carrosses jusqu'à notre logement, et nous y a accompagnés. Pour ne pas perdre de temps, nous avons encore une fois conféré avec lui après déjeuner dans notre hôtel, où il nous a fait visite, et nous lui avons demandé une audience dans laquelle nous lui avons fait part de notre mission; le gouverneur nous a déclaré qu'il compte peu sur la neutralité qui en fait l'objet, qu'il n'y a là qu'un artifice des Français pour fermer les yeux à la Confédération, pendant qu'ils s'empareront de la province. Nous lui avons représenté que la Diète avait trouvé de la part de l'ambassadeur de France une grande disposition à accepter cette neutralité, et que cet ambassadeur leur avait présenté un pouvoir authentique dans ce sens; et nous lui avons dit que pour hâter la conclusion il y aurait lieu de convenir d'une suspension d'armes.

Le gouverneur répondit qu'il n'avait pas de pouvoirs au sujet de la neutralité; mais qu'il était suffisamment autorisé pour accepter une suspension d'armes, sous réserve de la ratification du comte de Monterey, auquel il avait écrit par courrier. Nous avons aussitôt envoyé un trompette au duc de Navailles pour le prier de nous désigner le lieu de notre entrevue....

.... Dès que la réponse sera arrivée, nous emploierons tout notre zèle à hâter la négociation.

Au reste, nous ne pouvons vous laisser ignorer que le gouverneur, étant revenu cette après-midi à notre logis, nous a in-

formés qu'il vient de recevoir la nouvelle que les Français se rassemblent en divers endroits, et en particulier à Lons-le-Saunier, qui s'est rendu sans résistance ; et que, suivant toute apparence, ils vont attaquer Salins, ville de grande importance pour la confédération elle-même à cause des salines ; il a ajouté que cette place n'est pas très forte, et qu'elle a besoin d'être défendue par des troupes nombreuses ; c'est pourquoi il réclame tout ensemble le secours de notre nation et le passage pour les troupes italiennes. Nous avons pensé devoir vous prévenir aussitôt de ces faits, en vous priant de vouloir bien en faire part aux autres cantons. Nous recommandons Vos Excellences à la puissante protection de Dieu, et nous-mêmes à sa garde, et nous restons de Vos Grâces les obéissants serviteurs.

Fait à Besançon, le 10/20 mars 1674.

S. v. Erlach, G. Pfeiffer, J. P. v. Beroldingen, Frantz-Peter von der Weidt, Joseph Reiff, Peter Suri.

(*Burgundbuch*, F, p. 641, Ville de Berne.)

III. — *Le général d'Erlach au canton de Berne. 21 mars 1674.*

Vos Seigneuries verront par la pièce annexée ce que le duc de Navailles a répondu à la missive que nous lui avons adressée par le trompette.

Pour ne pas perdre de temps, nous nous mettrons en route pour Auxonne, s'il plaît à Dieu, demain à la pointe du jour, pour y conférer avec le duc autant qu'il sera nécessaire. Je dois vous faire connaître que l'on a ici quelque espoir d'obtenir un certain secours d'Allemagne ; car le prince de Vaudémont doit avoir déjà quitté les Flandres depuis trois semaines pour aller en prendre le commandement. Il n'est rien arrivé d'autre de Salins, si ce n'est des bruits assez incertains et intéressés provenant de France.

(*Burgundbuch*, Ville de Berne.)

IV. — *Saint-Romain à Louvois.*

Soleure, 16 mars 1674.

Monsieur, je reçus hier votre lettre du 28e de février avec une

de M. de Pomponne du 7e de ce mois, et je ne sais d'où vient que toutes vos lettres, de quelque côté qu'elles viennent, retardent toujours au moins d'une semaine. Vous avez pris, Monsieur, le bon parti de faire mettre les troupes de M. le duc de Navailles en quartier, et d'attendre un temps propre pour achever la conquête de la Franche-Comté avec une puissance capable de la faire en peu de temps. Par ce moyen, vous ôterez l'assurance à ceux qui auraient envie de vous y tracasser de le faire, et la donnerez aux peuples du pays de suivre leur inclination et de se déclarer. Vous verrez par la seconde copie que j'envoie ci-jointe d'une lettre que je vous envoyai hier par Bâle que cette conquête n'est pas difficile et se peut faire aisément et sûrement en s'emparant d'abord de la Franche-Montagne, et des passages qui sont tous aisés à prendre.

Il est bien à propos, Monsieur, en attendant le beau temps et que tout soit prêt pour agir, d'entretenir par delà le plus qu'on pourra les députés suisses pour gagner du temps et éloigner la tenue de la Diète générale.

M. le duc de Navailles le fera aisément en les écoutant et entrant avec eux en négociation sur une trêve ou sur la neutralité. Il faudra du temps pour faire venir des pouvoirs. On demandera aux Suisses de faire en sorte que pendant la négociation et pendant la trêve le grand secours qu'on attend d'Allemagne n'avance point, et qu'ils donnent des troupes à l'évêque de Bâle pour garder les passages, et telles autres conditions qu'on avisera pour tirer l'affaire en longueur. Je laisse à juger si, pour mieux endormir les Suisses, il serait à propos de faire même une courte trêve du nombre de jours qu'on aviserait, et il n'y aurait qu'à bien prendre ses mesures pour prévenir le grand corps qu'on dit toujours qui se propose en Allemagne pour venir en Franche-Comté. J'ai écrit dans ce sens à M. de Navailles.

Puis des détails sur la prise de Germersheim....

On n'a fait que trois compagnies pour le régiment de Gréder, la sienne et deux autres ; et il ne faut pas espérer d'en faire davantage que la Franche-Comté ne soit prise ou la neutralité établie....

Je n'ai pas manqué de donner aux députés de Zurich les espérances que j'avais pouvoir de leur donner pour leur satisfaction. Ils les reçurent avec plaisir et se chargèrent d'en faire rapport : mais comme ils voient bien par l'exemple de Berne qu'on ne les satisfera pas effectivement qu'ils ne donnent de

nouvelles levées, et qu'ils ne sont pas encore résolus d'en donner, la chose traînera. Et d'ailleurs, ils n'ont plus la même ardeur contre les trente pour cent d'entrée qu'on a mis sur les marchandises qu'ils envoient en France. Leurs marchands en ont haussé le prix de quarante pour cent; et le droit payé, il leur reste dix pour cent de bon.... »

V. — *Saint-Romain à Louvois.*

Soleure, 18 mars 1674.

Il se plaint encore du retard des lettres....

Je n'ai rien à ajouter, Monsieur, aux deux dernières lettres que je vous ai écrites, sinon qu'il y a de bonnes dispositions en Franche-Comté, et qu'il ne faudra pas en faire à deux fois quand le temps le permettra. Il n'y a guère plus de 4,000 hommes de guerre. Et cela ira vite apparemment si on y va avec des forces considérables. Quand vous serez maîtres de cette province, vous le serez de l'Evêché de Bâle; et cette frontière et l'Alsace seront aisées à défendre; les ministres de la maison d'Autriche n'auront plus de sujet ni de prétexte de nous brouiller et commettre avec les Suisses, et les cantons catholiques n'ayant plus d'autre service que le nôtre nous donneront volontiers tous les soldats qu'ils pourront. Je ne sais si, nonobstant la capitulation, on aurait pu justement retenir prisonniers de guerre les officiers des compagnies suisses qui ont défendu Gray, puisque, comme je l'ai mandé il y a longtemps à M. le duc de Navailles ou à M. Bouchu, et à vous, Monsieur, depuis peu, le service de ces compagnies suisses en Franche-Comté n'est pas seulement une transgression, mais une infraction de nos traités, et même que la Franche-Comté nous a attaqués. Mais je ferai considérer et valoir comme il faut cette bonté et indulgence du Roi pour la Suisse. M. de Vaubrun est occupé du côté de Philisbourg, et s'il vient cependant des troupes en Brisgau, comme j'apprends qu'il y en arrive, il est à craindre qu'elles ne passent par l'Evêché. On me mande aussi de Coire et de Bergame qu'il y a quelque cavalerie et infanterie dans le Milanais prêtes à passer en Franche-Comté, et que le duc d'Ossone aurait envoyé 200,000 fr. au comte Casati. Vous ne sauriez désormais vous emparer trop tôt de la Franche-Comté. On rompra bien des moyens aux ennemis en le faisant et on s'épargnera de fâcheuses affaires. Je reçois présentement

confirmation qu'on a envoyé de l'argent au comte Casati. Il n'y a que 200 chevaux et 300 hommes prêts pour passer en Franche-Comté. Je n'écris aujourd'hui qu'à vous....

(Archives historiques du ministère de la guerre. — Conquête de la Franche-Comté.)

VI. — *Déclaration d'Alveyda (28 mars 1674), communiquée au canton de Zurich avec prière d'en faire part aux autres cantons.*

Ayant ouï la proposition de Messieurs les députés.... au sujet d'une neutralité et suspension d'armes avec la France et vu les projets faits de la part du duc de Navailles touchant la même suspension...., nous avons fait effectivement suspendre toutes les hostilités, en attendant que l'on en eût pu dresser un traité raisonnable, que nous avons déclaré et déclarons pouvoir faire, ayant de plus offert d'envoyer un courrier allant et venant, pour avoir les ordres et pouvoirs de S. Exc. Monsieur le comte de Monterey...., auquel effet nous n'avons demandé que quinze jours de temps. Qu'au lieu d'y correspondre du côté de la France, l'on ne nous a rendu que ledit projet non signé, contenant plusieurs points qui tendent à un préjudice visible de S. M. et de cette province.

Car la France y ayant déjà de grosses troupes, ainsi qu'en plusieurs endroits de leurs frontières, qui nous enserrent presque de toute part, elle pourrait encore y faire marcher tant d'autres gens de guerre qu'elle trouverait à propos, vu que nous ne pourrions recevoir aucune assistance pour nous mettre en état de défense, et qu'estant obligés d'empêcher l'entrée du secours qui nous pourrait venir de dehors, nous ne pourrions jamais être assistés du besoin, puisque nous n'avons de lieu à la frontière pour l'y faire subsister;

Que cependant nous devrions perdre une bonne partie de la noblesse et de la milice du pays, qui, ensuite de ladite suspension et desdits faits par la France, devraient retourner chez eux;

Que la France y prétend se réserver des contributions incompatibles avec ladite suspension, ainsi que l'exécution militaire pour le 25 d'avril, que tous ceux du pays tâcheraient de prévenir, sachant qu'elle a les forces à la main :

Qu'elle s'est aussi voulu réserver l'extension de ses quartiers, laquelle n'est pas moins contraire à ladite suspension;

Que ledit projet ne contient autre engagement pour empêcher l'entrée des troupes ultérieures de France, sinon que ledit duc de Navailles, étant déjà sur le point de partir pour Paris, promettait de ne pas faire entrer plus de troupes en cette province jusqu'au dit 25e, si bien que nous n'aurions pas même d'assurance du côté du duché de Bourgogne, et moins encore des autres frontières qui ne lui sont pas subordonnées;

Enfin que, du côté de la France, on a fait voir par effet le peu d'attention que l'on y a pour la médiation du Magnifique Corps Helvétique, puisqu'elle a continué ses hostilités à la venue de leurs ambassadeurs, et que, même après leur avoir donné ledit projet, sans attendre qu'il nous pût être communiqué ou que nous eussions pu rendre réponse, elle a pris la ville de Poligny et assiégé celle d'Arbois, vu que nous avions fait cesser toutes hostilités à l'arrivée des mêmes ambassadeurs, d'où l'on voit clairement la différence de l'estime que les deux parties font de la même médiation.

Et que nous avons juste sujet d'espérer que Messieurs les Louables Cantons et leurs alliés en étant dûment informés ne feront pas de difficulté de nous accorder le passage et secours pour notre défense et de refuser l'un et l'autre à la France.

Fait à Besançon, le 28 mars 1674.

(Annexe aux actes de la ville de Zurich. La copie de cette pièce se trouve aux archives de Berne. *Burgundbuch*, G, 599.

VII. — *Communication de Saint-Romain à la diète de Baden. 3 avril 1674.*

Magnifiques seigneurs,

Je reviens me présenter pour votre affaire de la neutralité, et je vois et entends avec plaisir qu'il y a enfin ici des ministres et des pouvoirs du côté de la maison d'Autriche, et je souhaite que le gouvernement de la Franche-Comté se soit ravisé quand il a obligé vos députés de différer leur départ, et qu'il ait accepté la cessation d'hostilités que vous demandâtes dans l'autre Diète pour parvenir à la neutralité, et que M. le duc de Navailles a accordée à vos députés, afin que nous puissions négocier ici en repos, et sans craindre que le duc de Lorraine, le

général Caprara ou autre vînt avec une armée en Franche-Comté rompre notre négociation et y rallumer la guerre que vous voulez en éloigner, et que nous venons d'y arrêter de notre côté à l'instance de votre députation, et avec de si bonnes intentions que la plupart de nos troupes sont déjà sorties du duché de Bourgogne et que M. de Navailles même s'en va servir en Flandre....

(Annexe aux actes de la ville de Zurich; la traduction allemande de cette pièce est aux archives de Berne. *Burgundbuch*, G, 506).

UN POÈTE FRANC-COMTOIS

FRÉDÉRIC BATAILLE

Par M. Maurice LAMBERT

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 28 juillet 1892)

MESSIEURS,

Dès l'année 1880, un jeune homme, alors complètement inconnu, a fait hommage à l'Académie d'un volume de vers intitulé : *Le Carquois* (1). C'était un recueil de sonnets, imprimé à Besançon. Depuis lors, ce jeune homme, qui s'appelait Frédéric Bataille, s'est acquis une brillante et légitime renommée. Il est aujourd'hui de la pléiade des quinze ou vingt poètes dont toute la France sait le nom. Son recueil de 1880, devenu introuvable, a été suivi de plusieurs autres, qui ont pour titres : *Le Clavier d'or; Une lyre ; Les Poèmes du soir.* Enfin, M. Frédéric Bataille vient de réunir, dans un élégant petit volume, un choix de ses poésies, et il nous a encore offert cet ouvrage (2). En accep-

---

(1) *Le carquois*, sonnets (1876-1879), avec une préface de Joséphin Soulary. — Besançon, imprimerie Dodivers, 1880.

(2) *Choix de poésies*, avec une préface de M. Eugène Manuel. — Paris, Paul Dupont, éditeur, 1892.

tant l'honneur d'en rendre compte ici j'ai assumé une tâche que d'autres parmi vous auraient pu beaucoup mieux remplir. Mais puisqu'il s'agit d'un poète, la meilleure manière de le faire apprécier est de le citer, et c'est aussi cette méthode que je me propose de suivre.

I.

Nul plus que M. Frédéric Bataille n'aurait le droit de se dire le fils de ses œuvres. Il est né à Mandeure en 1880. Ses parents étaient des cultivateurs. Il a été d'abord à l'école primaire de son village, puis il est entré à l'Ecole normale de Montbéliard. Il en est sorti avec le brevet d'instituteur en 1870. C'est en exerçant cette profession d'instituteur primaire dans un village, à Valentigney d'abord, puis à Nommay, profession très noble sans doute, mais aussi très pénible et peu capable d'élever l'esprit vers l'idéal, que Frédéric Bataille est devenu poète. Comment cela s'est-il fait? Il y a là un problème que M. Eugène Manuel, poète aussi et professeur, cherche à résoudre dans la préface qu'il a écrite pour le choix des poésies de Bataille : « Il n'avait reçu dit-il, que l'instruction primaire, même à l'Ecole normale du Doubs; il dut faire par sa volonté propre toute son éducation littéraire. De grec, il n'en pouvait être question ; tardivement, le latin fut effleuré, l'antiquité fut entrevue. Quels furent donc les maîtres de Bataille? Les poètes, les poètes français, j'ajoute les poètes contemporains. Il leur a suffi de parler; il lui a suffi d'écouter. Ce fut une révélation directe et intime, une initiation instantanée, une prise de possession, et tout aussitôt un échange fécond, un foyer qui s'allume de flamme à flamme. Idées, sentiments, images, langue, facture et rythme, les poètes lui apprirent tout, et il comprit tout.... Voilà le fait indéniable. Mais le problème est-

il pour cela résolu ? Ce qu'il serait intéressant d'expliquer, ce n'est pas comment la poésie s'est éveillée chez Bataille, comment l'étincelle a jailli, mais par quelle action latente le poète naturellement inspiré est devenu un si habile artiste. Bataille seul pourrait nous dire (si les poètes avaient toujours pleine conscience d'eux-mêmes) comment s'est opéré le phénomène et comment la lecture passionnée des poètes a pu devenir en même temps une étude de leur langue, de leurs procédés, de leurs artifices ; comment le sentiment même de l'antiquité a pénétré chez lui par les modernes ; seul il nous apprendrait ce qu'il doit à Lamartine, à Hugo, à Musset, à Laprade, à Sully-Prudhomme, à Soulary, à beaucoup d'autres, et par suite de quelle transformation, de quelle inoculation, il est devenu un écrivain original, personnel, très différent des imitateurs d'écoles, disciple lui-même de tant de maîtres qu'il ne l'est plus d'aucun.... »

De tous les poètes contemporains, celui qui a exercé le plus d'influence sur Bataille me paraît être Joséphin Soulary. Sainte-Beuve a comparé les sonnets de Soulary à ceux de Pétrarque. Quelques-uns sont, en effet, de vrais petits chefs-d'œuvre. Qui pourrait, par exemple, oublier, après l'avoir lu, ce sonnet des *Deux Cortèges*, où le poète nous montre se rencontrant dans la même église deux mères, l'une qui vient faire baptiser son enfant et l'autre qui accompagne le cercueil du sien ? Les deux cortèges se croisent, et

> La jeune mère pleure en regardant la bière ;
> La femme qui pleurait sourit au nouveau-né.

C'est bien aussi Soulary que Bataille a le plus particulièrement reconnu pour son maître. Il lui a dédié son recueil intitulé le *Carquois*, et le poète lyonnais l'en a remercié par une lettre où il lui promettait le succès, et par une petite préface en vers.

Les sonnets de Bataille, cependant, ne sont pas seulement un reflet de ceux de Soulary. Moins parfaits sous le rapport de la facture du vers, ils sont, en général, d'une poésie plus douce, plus intime et plus vaporeuse. Je citerai comme exemple celui qui termine le *Choix de poésies*, non parce qu'il me paraît le plus beau, mais parce que j'y trouve, en quelque sorte, la note caractéristique de notre poète :

Un nid sur une tombe.

Triste, j'étais allé dès l'aube au cimetière,
Où du sommeil des morts dorment mes bien-aimés.
Au souffle du matin, dans la blanche lumière,
Les rosiers du printemps frissonnaient embaumés.

Vers le tertre où deux noms se lisent sur la pierre,
Je m'étais incliné, soupirant la prière
Qui console mes pleurs, quand à mes yeux charmés
Un oiseau s'envola vers les cieux enflammés.

M'approchant du buisson qui tremblait à la brise,
J'aperçus le doux nid de la fauvette grise,
Abrité sous l'ombrage avec ses cinq petits.

Et le soleil levé dans la paix de ces choses,
Sur la tombe éclairant ce coin de paradis,
Souriait au berceau balancé sous des roses.

Rien qu'à parcourir la table des matières de ses recueils, on voit bien que la poésie de Frédéric Bataille est née aux champs, car c'est à la nature qu'il demande la plupart des titres de ses pièces. C'est aussi dans la nature réellement vue et sentie, et non dans une nature de convention, qu'il trouve ses meilleures inspirations. Nos paysans comtois eux-mêmes, si peu poétiques qu'ils soient, lui ont fourni les sujets de quelques jolies idylles. L'une des meilleures est sa *Chanson du vacher jurassien :*

Din rlin din ! Mes vaches rousses
S'éveillent tout au matin
Pour aller, lentes et douces,
Au pâquis.... Din rlin din din !

Din rlin din ! L'épaule sombre
Du vieux Jura fait soudain
Tomber son grand manteau d'ombre
A ses pieds.... Din rlin din din !

Din rlin din ! Vers la colline
Où fleurissent sauge et thym,
Chaque bête s'achemine,
Humant l'air.... Din rlin din din !

Din rlin din ! De leurs clochettes
Le carillon argentin
Monte avec les alouettes
En l'azur.... Din rlin din din !

Mais plus encore que les charmes de la nature, les joies et les tendresses de la famille ont su faire vibrer la lyre de Frédéric Bataille. *Le Foyer* est le titre qu'il a donné à la première partie de ses poésies choisies. La première pièce est dédiée à un enfant, la seconde, très ouvertement, — on pourrait presque dire très bravement, — à la femme du poète. C'est un sonnet dont voici les derniers vers :

Elle est ma bonne fée, et parfois, quand je broie
Du noir, elle s'en vient, câline, à deux genoux,
Me dire en souriant : « Tu dors ? Embrassons-nous ! »

Un peu plus loin, je trouve une pièce intitulée : *A ma petite fille*, où je n'hésite pas à voir l'idéal de la poésie qu'un père peut adresser à son enfant :

Tes yeux ont la couleur chaste de la pervenche :
Puissent-ils, toujours clairs, ne se perdre qu'au ciel.
Et ne jamais pleurer, enfant, ta robe blanche !

Ta bouche a le parfum délectable du miel.
Puisse-t-elle, toujours loyale et confiante,
Ne savoir que bénir, tendre sœur d'Ariel !

Ton front a la douceur d'une aube souriante :
Puisse-t-il, toujours pur, ne rêver que le beau,
Et ne croire qu'au bien, ma chère inconsciente !

Tes mains semblent chercher dans l'aurore un flambeau :
Puissent-elles toujours, messagères de l'âme,
Consoler le malheur jusqu'au bord du tombeau !

Puisses-tu rester ange, ô toi qui seras femme !

Ai-je besoin d'ajouter que Frédéric Bataille est un poète patriote? Il a commencé à chanter après l'année terrible, et les humiliations et les douleurs de la France vaincue ne pouvaient le laisser indifférent. Mais il ne s'attarde pas à pleurer sur nos défaites; le plus grand nombre de ses pièces ont pour objet de ranimer les courages, d'inviter les jeunes Français à préparer les victoires futures. « Haut les cœurs ! » est le titre des belles strophes qu'il a lues à Belfort, en 1884, dans la cérémonie d'inauguration du monument de Mercié. « Haut les cœurs ! » est l'épigraphe qu'il pourrait mettre à la plupart de ses poésies patriotiques.

Et tout en dédiant ses vers à la grande patrie, Frédéric Bataille n'a jamais oublié la petite. Parmi les poètes auxquels la Franche-Comté a donné le jour, quelques-uns, — à commencer par le plus illustre, — paraissent s'être peu souciés de leur pays natal; les autres, au contraire, alors même qu'ils s'en étaient éloignés, l'ont toujours eu présent à leur pensée. Frédéric Bataille est de ceux-ci. Bien qu'il habite Paris depuis quelques années, le souvenir des bords du Doubs hante toujours son esprit. Voulant consoler un ami dans la peine, il lui écrit :

Si j'étais peintre, ami, je t'enverrais des fleurs,
Des fleurs du cher pays qui tous deux nous vit naître,
Des roses de là-bas, tu t'en souviens peut-être,
Si douces de parfum, si fraîches de couleurs.

. . . . . .

Là-bas, t'en souvient-il ? la lumière était pure
Et le soleil joyeux, et si clair le murmure
Des sources du vieux parc, tout près du champ des morts.

Dans un de ses sonnets, Frédéric Bataille a fait des *Franc-Comtois* un portrait que quelques-uns trouveront peut-être flatté, mais sur lequel il vaut mieux ne pas se prononcer, quand on est intéressé dans la question :

Les Franc-Comtois.

Les hommes francs de la Comté
Ont le poing fort et l'âme fière ;
S'ils ont au front la mine altière,
Ils ont au cœur la loyauté.

Sous leur froideur rit la bonté ;
Leur rudesse est hospitalière,
Et la verve prime-sautière
Mousse au fond de leur gravité.

Ils sont fidèles et tenaces.
Sous leurs dehors un peu bonasses
Pétille le bon sens gaulois.

Sentencieuse est leur parole,
Mais leur malice part et vole
Comme les flèches d'un carquois.

II.

Après avoir ainsi indiqué sommairement ce qui se trouve dans les œuvres de Frédéric Bataille, je ne crois pas pouvoir me dispenser d'indiquer aussi ce qui, selon moi, y fait défaut. J'aurai recours, pour le dire, encore à un de ses sonnets :

Dialogue philosophique.

Un canari disait : « Moi, je suis optimiste :
Mil choisi, frais mouron, eau claire, pain sucré,
Bonne épouse, voilà mon doux lot de trappiste.
Mon chant est une joie en ce palais doré. »

Un pinson répondait : « Moi je suis pessimiste :
Yeux crevés, abandon, barreaux durs, air taré,
Esclavage, voilà ma part injuste et triste.
Mon chant est une plainte en ce cachot muré. »

La mort intervenant : « Je suis égalitaire !
Avec le corps de l'homme et celui de l'oiseau,
Je pétris du limon et refais de la terre.

Dieu, pour peupler la tombe, a créé le berceau.
Je jette à mes mangeurs ténébreux qui font fête
Le faible avec le fort, l'aigle avec la fauvette. »

Le dialogue s'arrête là, et il m'est avis que c'est à tort. Après la mort, Dieu devrait aussi avoir la parole, car Dieu est juste, et il n'est pas possible qu'il laisse indifféremment dans la tombe l'homme et l'oiseau, l'être qui l'a adoré et aimé et celui qui ne l'a pas connu, le méchant qui n'a fait que jouir en ce monde et le juste qui n'a fait que souffrir. Voilà, suivant moi, ce qui manque à la poésie de Bataille. Elle s'arrête à la tombe et ne regarde pas suffisamment au delà. Au delà, pour lui, il y a certainement quelque chose. Il semble en douter quelquefois. Mais il est tourmenté, comme tout vrai poète, de cette soif d'infini que rien ne saurait étancher en ce monde. Pour lui,

Le poète est semblable aux oiseaux exilés
Qui n'ont pu retrouver le ciel qui les vit naître,
Et cherchant, sans jamais pouvoir le reconnaître,
Le nid d'où, pleins d'espoir, ils se sont envolés.

Mais il sait aussi que le poète un jour retrouvera sa vraie patrie. Il lui fait dire par la Mort :

« Viens ! demain ta lyre fidèle
Chantera l'aurore éternelle
Dans un triomphe de clarté !

» Je suis l'ange des délivrances,
J'endors les mortelles souffrances
Au sein de l'immortalité ! »

Ainsi donc, le seul reproche que je ferai à Frédéric Bataille, c'est de ne pas nous parler assez souvent de cette immortalité, sans laquelle toute chose ici-bas serait illusion et toute poésie mensonge.

III.

Il est une partie des œuvres de notre poète dont je ne me suis pas occupé jusqu'ici, mais que je dois encore vous signaler en finissant. Etant instituteur, il ne pouvait manquer de faire quelque chose pour les enfants. Il a écrit pour eux des fables et des chansons. Les chansons ont été publiées à part, mais sont aussi disséminées à travers ses autres poésies. Les fables ont paru sous le titre *Le vieux miroir* (1). Ce recueil n'échappe pas à la loi commune des ouvrages du même genre ; on peut en dire : *Sunt bona, sunt quædam mediocria....* Je serais tenté de croire que Bataille est trop poète pour faire un parfait fabuliste. La première qualité d'une bonne fable est d'être simple. Celles de Bataille sont souvent un peu trop littéraires, trop musicales. Il en est pourtant de fort bien réussies. Telle me paraît être celle-ci, qui ne compte pas dix vers :

Le Loup et la Chèvre.

Un loup, voyant une chevrette
En vedette
Tout à la pointe d'un rocher,
Lui cria : « Descends donc de là-haut, ma biquette !
Tu cours un vrai danger,
Et le moindre faux pas te coûterait la vie ;
Quel caprice t'attire en un tel casse-cou ? »
La chèvre, d'une voix où perce l'ironie,
Lui répondit : « C'est que j'ai peur du loup ! »

La poésie n'a pas tellement possédé Bataille qu'elle lui ait fait oublier les devoirs de sa modeste profession. Il a quitté, il est vrai, sa classe de village, mais il n'a pas cessé

(1) *Le vieux miroir*, fables. — Paris, Lemerre, éditeur.

d'être instituteur; il est chargé d'une classe primaire au lycée Michelet. Il vient de publier une grammaire française qui doit être bien attrayante pour les petits enfants, car il l'a remplie de lectures, de petites histoires, empruntées à nos meilleurs écrivains. Il y a mis, et c'était bien son droit, quelques-unes de ses fables, notamment celle que je viens de citer. Mais, prévoyant que la réponse ironique de la biquette ne serait pas comprise des petits écoliers, — les enfants ne sont pas encore assez méchants pour sentir l'ironie — il a un peu modifié la fin. La chèvre, cette fois, répond au loup :

« Assez de courtoisie !
Je vois d'ici tes crocs qui me tordraient le cou :
Va plus loin, vieux glouton, contenter ton envie ! »

Puis vient la moralité :

Croire les méchants, c'est agir en fou :
Il ne faut jamais écouter le loup.

Frédéric Bataille est donc à la fois poète et instituteur dans la meilleure acception de ces deux mots. Là est son originalité. Il n'a jamais écrit d'œuvres très étendues; il n'a pas fait de tragédie et encore moins d'épopée. Mais il peut dire en toute vérité dans l'épigraphe de son livre :

J'ai fait de l'enfant mon plus doux poème.

M. Eugène Manuel, à la fin de la préface que j'ai déjà citée, semble l'inviter à changer de manière : « Nous attendons maintenant Bataille, dit-il, à quelque œuvre de plus longue haleine, à des compositions de formes plus étendues et plus variées. Après avoir demandé au sonnet tout ce qu'il pouvait donner, il sortira de l'étroite prison où il lui a plu de s'enfermer, pour rendre la démonstration plus frappante par la perfection même des qualités nécessaires ; et, assez jeune encore pour se frayer d'autres

voies, sûr des sympathies qu'il a partout éveillées, il saura user en toute liberté d'un art si librement acquis. »

Mais pourquoi presser Bataille de s'engager dans d'autres chemins que ceux qu'il a suivis jusqu'ici ? Habitué qu'il est aux humbles sentiers, entourés d'aubépine, qui serpentent sur les coteaux de son pays, pourquoi veut-on l'obliger à gravir de plus hautes cimes? Qui sait s'il y réussirait aussi bien? Pour moi, je dirai : « Qu'il continue, s'il le veut, à faire des sonnets et des fables, pourvu qu'il les remplisse toujours de belle, et douce, et saine poésie! »

LES MOINES DE LUXEUIL

ET LES FORÊTS DES VOSGES

Par M. le Chanoine DE BEAUSÉJOUR

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 28 juillet 1892)

Monseigneur (1), Messieurs,

Chacun connaît le mot qui, tombé de la plume de Lacordaire il y a quelque cinquante ans (2), eut son écho dans la France entière : « Les moines et les chênes sont immortels. » Le religieux-poète, qui venait de l'écrire, l'avait donné moins comme une rigoureuse affirmation que comme une vérité de sentiment et un souhait du cœur : c'est ainsi qu'il faut le prendre, car, en fait, ni les moines ni les chênes ne sont immortels. Les chênes vont

Où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

Pour les moines, quelles qu'aient été leurs gloires, ils peuvent aussi, dans la succession des âges, subir les

---

(1) Mgr Theuret, évêque de Monaco.

(2) 1839. Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs, ch. I.

injures du temps ou l'ingratitude des hommes. Ce sont des membres importants de la société chrétienne, des auxiliaires puissants de son apostolat, mais rien ne leur assure l'immortalité, qui n'est promise qu'à l'Église elle-même.

Et cependant, sans être immortels, les moines et les chênes ont vécu assez ensemble pour que le sort des uns puisse être uni à celui des autres, pour que la vitalité féconde des premiers puisse être comparée à la renaissante jeunesse des seconds, enfin pour que leurs noms puissent être associés ensemble. Sans prétendre donc attribuer à ceux-ci et à ceux-là une commune immortalité, nous ne pouvons leur refuser des relations d'ancienne et profonde intimité. Aussi, réduisant le mot de Lacordaire à des proportions plus modestes, nous nous contenterons de dire : « Les moines sont les amis des chênes. »

C'est cette pensée que nous voudrions mettre en lumière dans un tableau qui aurait pour fond la fin du VIe siècle ou le commencement du VIIe, pour personnages les moines de Luxeuil, et pour cadre nos forêts des Vosges.

I.

Depuis les savants travaux de M. Alfred Maury (1), l'état des forêts de la Gaule pendant la domination romaine, à l'époque de l'invasion des barbares et dans les siècles qui ont suivi, est à peu près aussi connu que l'état présent des forêts de la France. Pour ne parler que de la chaîne de montagnes qui sépare l'Alsace de la Lorraine, voici quel en était l'aspect au VIe siècle. Ses sommets arrondis, rebelles comme aujourd'hui à toute grande végétation,

(1) *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France.* Librairie Ladrange, 1 vol. in-8°, 1867.

n'étaient couverts que d'une herbe rare et mal venue. Mais bientôt, en descendant, on rencontrait ces fameuses forêts druidiques, dans lesquelles se célébraient les sacrifices des anciens Gaulois et se conservait le culte des vieux arbres, forêts majestueuses, où tantôt le pin régnait seul, et tantôt le chêne ou le hêtre mêlait son feuillage plus clair au vert sombre des pins.

Cette région moyenne, sillonnée par la Meurthe, la Meuse, la Moselle et leurs affluents, était restée en dehors de l'activité romaine. Les barbares, à leur tour, l'avaient négligée. Qu'y seraient-ils allés faire ? Poussés par un souffle vengeur et un instinct destructeur, ils se contentaient de poursuivre la civilisation et de la traquer dans ses champs ensemencés, dans ses villas dorées, dans ses cités populeuses, dans ses thermes somptueux, dans ses théâtres et dans ses temples. Les hautes forêts ne leur offraient ni un attrait de colère ni un espoir de butin. Elles restaient donc impénétrables comme le sont encore les forêts vierges d'Amérique, et n'étaient fréquentées que par l'ours, le cerf, le buffle, animaux disparus de nos pays.

Mais à la limite inférieure de ce massif forestier, qui couvre encore le tiers du département des Vosges, entre la grande forêt et les terres cultivées, s'étendait une région intermédiaire, qui comprenait les dernières ondulations de la montagne et les plaines les plus rapprochées. C'est ce territoire aux limites indéterminées que les annalistes du VIIe siècle nomment le désert des Vosges. Ils distinguent, en effet, entre le *saltus Vosagi* ou les grands bois, et le *desertum Vosagense* ou le désert proprement dit (1). Au reste, le langage populaire semble avoir consa-

(1) Au VIe siècle, ces déserts étaient nombreux. Dans la seule partie septentrionale du pays occupé par les Burgondes, on en comptait six : le désert de Réôme, entre Tonnerre et Montbard ; le désert du Morvan ; le désert de Suisse, entre Bienne et Lucerne ; le désert de la

cré cette distinction. Sur place, le désert d'autrefois est encore appelé simplement : *la Vosge*. De cette vaste région, la seule partie qui doive nous occuper est celle qui confine au pays comtois, et qui est arrosée par l'Ognon supérieur descendant de Châteaulambert, par la Lanterne descendant de Belmont, par le Breuchin descendant de Corravillers et Faucogney, par l'Angronne descendant de Plombières, par le Coney descendant de Bains, toutes rivières formant comme les rayons argentés d'une demi-couronne autour du ballon d'Alsace, autrement dit ballon du Comté.

Ici, le bras des Gallo-romains avait autrefois fait son œuvre civilisatrice; des moissons y avaient crû, des arbres fruitiers y avaient été plantés, des légions y avaient séjourné, des temples y avaient été construits, des stations de plaisance y avaient été dressées, des statues y avaient été façonnées, des inscriptions y avaient été burinées, la foi elle-même y avait été prêchée, des chapelles chrétiennes y avaient été bâties. Mais depuis, le flot des barbares avait passé comme un ouragan terrible, et tout avait disparu. La population avait fui ou s'était peu à peu éteinte; tel pagus qui, au temps de César, pouvait réunir un millier d'hommes pour faire face à l'ennemi commun, ne possédait plus que des habitations éparses où quelques pâtres se retiraient le soir, ramenant avec eux leurs troupeaux. Les rivières qui sillonnent la contrée coulaient avec peine dans leur lit resserré et encombré par des hautes herbes, des saules et même des troncs d'arbres renversés. A la moindre crue, les eaux sortaient de leurs rives, et peu à peu formaient dans les prairies voisines de larges étangs et de profondes tourbières, dont plu-

---

Gruyère, entre la Savine et l'Aar; le désert du Jura et le désert des Vosges. (Voir la carte du premier royaume de Bourgogne par le baron de Belloquet, ap. *Mémoires de l'Académie de Dijon*; 1847-1848. p. 313.)

sieurs existent encore. Les voies romaines qui, au pied des Vosges, avaient mis en communication des centres importants, comme Bourbonne, Plombières, Corre, Luxeuil, n'étant plus fréquentées et entretenues, se trouvaient envahies par les ronces. Les principales villes ou villas construites au bord de ces routes avaient succombé, et l'on n'en voyait plus que des ruines visitées par les fauves. Çà et là, dans quelques centres, rares du reste, la croix était restée debout et un prêtre isolé desservait quelque chapelle dédiée le plus souvent à saint Martin, le grand apôtre des Gaules, patron spécial de ces contrées. Partout donc, des campagnes livrées à elles-mêmes, chaque jour disputées à la culture par une végétation spontanée et sauvage. Sans doute, le temps n'avait point encore permis aux immenses futaies d'y grandir. On n'y voyait ni le pin majestueux ni le chêne de haute venue, mais c'étaient des taillis formés d'érables, de bouleaux, de trembles, de charmes, préparant le terrain à une végétation plus imposante. Enfin, des halliers, d'une dimension et d'une épaisseur considérables, donnaient à ce domaine forestier une infranchissable bordure et une formidable défense.

II.

Dans ce désert, vers la fin du VIe siecle (585), s'enfonçait un moine dont le nom a éclipsé, pendant de longues années, celui de saint Benoît lui-même, et demeure un des plus grands de notre province. Noble figure que ce Colomban ! Il était né en Irlande, île vierge où jamais proconsul n'avait mis le pied; il avait sucé, avec le lait de sa mère, une indépendante fierté et de généreuses croyances qui, du reste, étaient dans sa famille un héritage de race; il avait connu les luttes de la chair, en était sorti victorieux et fort. Epris de l'amour de l'étude, il avait cultivé

les lettres avec succès, et possédait le cycle des connaissances appréciées de son temps; plus épris des ardeurs de la vertu, il avait passé sur le corps de sa mère pour quitter sa demeure et courir s'enfermer à l'abbaye de Benchor; enflammé de cette chaude dévotion et de ce prosélytisme ardent qui étaient alors le caractère distinctif de son pays, il s'était adjoint douze compagnons avides comme lui des austères jouissances du sacrifice et des nobles satisfactions de l'apostolat. Avec eux, il avait franchi la mer, parcouru la Bretagne, traversé la Gaule, atteint la Bourgogne, et se présentait à Gontran. Sa condition d'étranger, sa jeunesse, il avait alors trente ans, son grand air, sa tonsure particulière allant d'une oreille à l'autre et découvrant la partie antérieure de la tête, la forme et la couleur de son vêtement, la présence à ses côtés de ses douze compagnons, irlandais comme lui, au même air et au même costume, tout séduit le roi franc; mais l'éloquence de l'apôtre plus que tout le reste : « N'allez pas plus loin, lui dit le prince, établissez-vous dans les dépendances de la cour. » Mais l'Irlandais : « Je n'ai pas quitté mon pays pour chercher les richesses, je veux suivre le Christ en portant sa croix. » Eh bien, reprit Gontran, « il y a dans mes Etats assez de lieux sauvages et solitaires pour y planter la croix et gagner le ciel. » Et il lui désigna le désert des Vosges. Ce n'étaient pas en effet les villes gallo-romaines ou les bourgades populeuses que les moines cherchaient pour s'y établir; leur impulsion propre, leur instinct naturel, le désir du sacrifice dont ils étaient poursuivis, la lassitude qu'ils éprouvaient d'un monde corrompu, l'attrait d'un mysticisme réparateur, ajoutez peut-être, pour Colomban et ses compagnons, le souvenir de la verte Erin qu'ils avaient quittée, tout les poussait vers les forêts.

Sur un plateau dominant la vallée du Breuchin, à quelque distance de Faucogney, tout près de la chapelle de Saint-

Martin, qui existait peut-être déjà au VIe siècle, se voit aujourd'hui le petit village d'Annegray, qui n'était alors qu'un vieux château à demi ruiné parmi les halliers et les bois. Ce fut le choix de Colomban, le don de Gontran et la première étape de la colonie irlandaise dans la Vosge. Nos moines y trouvaient ce qu'ils cherchaient : la nature, la solitude et la prière.

Mais bientôt, comme la nature se plie, comme la solitude fleurit, comme la prière triomphe ! Ecoutez Jonas de Bobio, le légendaire contemporain de Colomban, l'historien de sa vie (1). Lorsque le saint, dit-il, parcourt ces forêts incultes, sans souci de sa nourriture, il trouve le pain nécessaire à son existence tantôt dans l'arrivée inattendue d'un étranger qui partage avec lui son repas, tantôt dans la rencontre inopinée d'un convoi de vivres, tantôt dans la visite providentielle d'un prêtre du pays. Le plus souvent quelques herbes sauvages, quelques baies de myrtille, par une faveur spéciale du ciel, soutiennent longtemps son corps et suffisent à sa vie. Quand il éprouve le besoin de la soif, son ministre Domoalis, qui l'accompagne toujours, découvre pour lui les sources les plus fraîches. Ce dernier vient-il à se plaindre de la difficulté d'aller chercher de l'eau jusqu'au sommet d'un rocher escarpé : « Inutile d'aller si loin, reprend le Père, creuse à tes pieds et souviens-toi des prodiges que Dieu fit en faveur de son peuple. » Domoalis obéit, et la source jaillit de terre. Une chapelle élevée près de cette fontaine transmit longtemps aux générations suivantes la mémoire du fait ; elle était située près du prieuré d'Annegray et dédiée à saint Colomban. Le saint veut-il, à certains jours, s'éloigner même de la compagnie de ses frères ? Sa solitude se peuple et s'égaie. Les écureuils

(1) Vita S. Columbani abbatis, auctore Jona, monacho Bobiensi fere æquali. Ap. Act. SS. O. S. B., t. II. — Ce Jonas était de Suse en Piémont. Il écrivait par ordre d'Attale et d'Eustaise, successeurs de Colomban.

descendent des arbres, font autour de lui mille tours, et viennent même se cacher dans les plis de sa coule ; les oiseaux voltigent à ses côtés, mêlent leur voix à la sienne et se présentent à portée de sa main pour recevoir ses caresses ; les fauves eux-mêmes se retirent ou s'apprivoisent de peur de gêner le solitaire ; témoin cet ours qu'il avait rencontré dans une caverne non loin d'Annegray, qu'il en fit sortir d'un mot, et qu'il ne revit plus ; témoin cet autre qui s'acharnait sur le cadavre d'un cerf mort et qui bien vite lâcha sa proie, quand le saint lui eut dit que les moines d'Annegray avaient besoin de la peau de cet animal pour s'en faire des chaussures ; témoin cet autre encore qui céda sa place à l'envoyé du Père. Il ravageait la forêt, secouait les arbres, dévorait les fruits ou gâtait ceux qu'il ne mangeait pas ; Cagnoald, disciple de Colomban, envoyé aux provisions, était revenu tremblant de peur : « Retourne, lui dit le maître, fais dans le canton deux parts, l'une pour la bête et l'autre pour toi. » Le docile religieux, ayant obéi, trace avec une baguette une ligne de séparation entre lui et l'animal, et l'ours jamais plus ne franchit la limite qui venait de lui être assignée. Témoin enfin ces douze loups qui rencontrent Colomban dans l'épaisseur du bois, l'entourent à droite et à gauche jusqu'à toucher ses vêtements de leur gueule, mais fuient bien vite quand l'homme de Dieu leur présente le volume de l'Ecriture sainte qu'il portait sur l'épaule, et prononce à haute voix le verset : *Deus in adjutorium meum intende.*

III.

La réputation de Colomban lui attirait chaque jour de nouveaux disciples. Bientôt Annegray se trouva trop étroit pour les contenir ; une nouvelle fondation s'imposa. La maison mère demeura colonie et pour longtemps dut rester

prieuré. L'essaim s'établit à Luxeuil, et fit si bien oublier la ruche que les moines d'Annegray ne seront plus connus dans la suite que sous le nom de moines de Luxeuil.

A quelques milles au nord-ouest d'Annegray, à l'entrée de la vallée que les colombanistes habitaient depuis cinq ans, se trouvaient les ruines du Luxovium romain. C'est parmi ces débris, habités par les loups et les ours, que Colomban fixa son second établissement. Il y trouve le même pays de Bourgogne, la même protection de la part de Gontran et surtout la même solitude avec le même désert.

Cent fois l'on a dit les merveilles du nouveau monastère : les grandes œuvres qui y ont pris naissance; le nombre croissant de ses religieux, qui est allé jusqu'à six cents et peut-être jusqu'à neuf cents; le fonctionnement régulier du *Laus perennis*, prière qui ne cessait ni le jour ni la nuit et pour laquelle les religieux se relayaient par groupes ; l'ouverture de la grande école où venait, de la Gaule et de la Germanie, l'élite de la jeunesse studieuse, et surtout ces fondations étonnantes qui, en quelques années, du nord au midi, de l'occident à l'orient, sur les bords de la Manche, dans les montagnes de la Suisse et jusqu'en Italie, portaient la renommée de nos moines et faisaient en réalité de Luxeuil la grande métropole monastique des Gaules. Quelque considérables qu'elles soient, ces œuvres ne sont point du sujet d'aujourd'hui et ne doivent point prendre place dans le tableau que j'esquisse ; pour le moment, je ne veux connaître de Luxeuil que Valery le jardinier, la légende de ses fleurs et l'histoire de ses oiseaux.

Valery était un petit pâtre venu d'Auvergne dans la maison déjà célèbre de Colomban. Il sera plus tard l'apôtre du Ponthieu, le fondateur du grand monastère de Leuconaüs; en attendant, à Luxeuil, il est le jardinier du couvent, mais jardinier tellement appliqué à son office qu'il devient l'exemple et presque le maître de tous. Ses

légumes étaient si frais et si savoureux, nous dit l'auteur de sa vie (1), ses fleurs si belles et si odoriférantes que Colomban y vit une marque de la faveur divine. Aussi, comme le fervent jardinier portait partout avec lui le parfum de ses fleurs jusque dans la salle où l'abbé expliquait l'Ecriture sainte aux moines, Colomban ravi lui dit un jour : « C'est toi, mon bien-aimé, qui es le véritable abbé et le seigneur de ce monastère. » En sa faveur se renouvelait parfois le miracle d'Annegray. De charmants petits oiseaux venaient chercher leur repas auprès de lui, gazouillaient parmi ses fleurs et se laissaient caresser de sa main. Charmé de cette gracieuse compagnie, quand ses frères approchaient et que les alouettes voletaient tout effrayées, il arrêtait de loin les moines et leur faisait signe de reculer : « Mes frères, leur disait-il, n'effrayons pas mes petites amies, ne leur faisons pas de mal, laissons-les se rassasier de nos restes. »

IV.

Après Luxeuil, Fontaines, nouvelle colonie nécessitée par l'affluence croissante des moines dans la maison mère, nouveau prieuré, mais toujours dans les bois. Quel est le voyageur ami des beaux sites et des grands souvenirs qui, visitant Luxeuil, n'ait parcouru la belle forêt domaniale qui s'étend au nord de la ville et n'ait poussé, quelques kilomètres durant, jusqu'au gracieux village de Fontaines et à son antique prieuré ? Celui-ci est encore debout, quoique vide de ses anciens possesseurs. Avec ses arcades modernes, il semble dormir à regret son dernier sommeil sur les bords de ce ruisseau qui le vit bâtir

(1) Vita S. Walarici. Apud Acta sanctorum ord. S. Bened., t. II, passim.

pour la première fois et qui, sans avoir varié, demeure le seul témoin des changements survenus en ces lieux. Cette fondation est encore de Colomban lui-même ; elle eut pour la gouverner la même main que les précédentes, elle fut animée du même esprit, sanctifiée de la même sève, bénie par les mêmes prodiges.

Sur ce point, laissons encore parler Jonas (1). Après les premiers défrichements, comme le Père se trouvait à Fontaines pendant le temps de la moisson et que des pluies incessantes ne permettaient pas de faire la récolte, saisi d'une inspiration du ciel, il commande à ses frères de s'armer de leurs faucilles et de le suivre. Alors il place aux quatre coins du champ quatre religieux des plus fervents, et lui-même se met à la tête des moissonneurs. Aussitôt, la pluie cesse et un brillant soleil favorise jusqu'au bout le travail des ouvriers. — Un autre jour, surveillant ses religieux occupés à labourer, ils étaient soixante : « Mes frères, leur dit-il, que le Seigneur pourvoie à vos nécessités. — Père, répondit l'un d'eux, nous n'avons plus que deux pains et un peu de cervoise. — Apportez-les-moi, dit saint Colomban. » Le saint ayant élevé les yeux et prié le Seigneur, bénit ces pains et cette boisson, et le prodige du maître se renouvelant à la voix du disciple, les soixante frères mangèrent et burent abondamment, et l'on rapporta quatre pains et deux mesures de cervoise au monastère.

V.

Annegray, Luxeuil, Fontaines, c'étaient pour Colomban les gloires et les joies du début ; mais l'adversité survint. Ne nous en plaignons pas, les larmes de l'exil donnèrent naissance à Lure. Les querelles politiques de Théodebert

(1) *Loc. cit.*

et de Thierry, de l'Austrasie et de la Bourgogne, ou mieux de Frédégonde et de Brunehaut, avaient eu leur contre-coup dans le monastère de Luxeuil. Brunehaut avait été, selon la règle, maintenue à la porte et en dehors de la clôture, quand elle était venue visiter la maison ; Colomban avait refusé de bénir les enfants illégitimes de Thierry. Il n'en fallait pas plus pour que le saint eût à subir le ressentiment d'une femme et la colère d'un roi. Sur l'ordre de Thierry, Colomban, et avec lui tous les moines qu'il avait amenés d'Irlande, durent quitter le monastère pour retourner dans leur patrie (610). Il y avait vingt-cinq ans que Colomban tenait la crosse abbatiale.

Les proscrits, après avoir donné un dernier souvenir et une dernière prière à Colomban le jeune, dont le corps demeurait à Luxeuil, enseveli sous les dalles du sanctuaire ; après avoir tendrement embrassé Eustaise, particulièrement chéri de tous, et désigné comme successeur du Père, prirent la route de Besançon, selon l'itinéraire imposé par le prince. Ils gagnaient ainsi, à travers des levées anciennes, devenues des sentiers étroits, la vallée de l'Ognon, qui leur ouvrirait de plus larges et plus faciles chemins vers la capitale de la Séquanie. Mais l'un d'eux, dont le nom irlandais a disparu sous la dénomination latine de Déicole ou Desle, ne put aller au delà d'une étape ! Sur le soir de la première journée, accablé par l'âge et épuisé par la fatigue, il s'arrête, et tombant aux genoux de son abbé et père, demande et obtient la faculté d'achever son pèlerinage terrestre parmi les broussailles qui l'environnent. Les annalistes désignent le lieu de la scène sous le nom significatif de *Vepras*. C'est donc encore le désert, mais Dieu bénit les halliers.

Resté seul après une séparation pleine de larmes, Desle se met à chercher autour de lui un site qui puisse lui servir de retraite. En fouillant ces buissons, il rencontre un troupeau de porcs dont le pâtre demeure saisi à la vue de

cet étranger d'une taille élevée et d'un costume qui lui était inconnu : « Rassurez-vous, lui dit le vieil Irlandais, je suis voyageur et moine, indiquez-moi quelque endroit où un homme pourrait habiter. » Le pâtre lui répondit qu'il ne connaissait dans le voisinage qu'un endroit assez marécageux, mais habitable grâce à l'abondance de ses eaux : « Toutefois, ajouta-t-il, je ne puis vous y conduire, de peur que mon troupeau ne s'égare pendant mon absence. » Desle regarda le pâtre, peut-être en souriant : « Mon enfant, prends mon bâton, fiche-le en terre, il te remplacera auprès de tes pourceaux et les gardera jusqu'à ton retour. » Le pâtre obéit, servit de guide au vieillard, le conduisit jusqu'à la source désignée. A quelques pas de la fontaine, le saint fixa sa tente et prit congé de son guide. Le porcher bourguignon retourna à ses troupeaux qu'il trouva groupés autour du bâton du saint ; la source qu'il avait indiquée coule encore et s'appelle la source Saint-Desle, et à quelque distance, sous la ferme direction du disciple de saint Colomban, s'éleva l'abbaye de Lure, dont les possessions furent dans la suite des plus riches du royaume et dont les abbés, douze siècles après cette aventure, comptaient parmi les princes du saint-empire romain.

Dans cette fondation, les fauves jouent aussi leur rôle ; j'en veux encore, d'après l'auteur anonyme de la vie de saint Desle, rapporter la légende. La pieuse solitude du saint fut un jour troublée par le roi Clotaire II. Ce prince, devenu maître de la monarchie franque, s'était rendu dans une forêt domaniale de la Séquanie et y poursuivait un énorme sanglier, qui alla se réfugier dans la cellule de Desle. Celui-ci voyant la bête craintive, haletante, semblant implorer miséricorde et protection, lui mit la main sur la hure en disant : « Puisque tu es venue demander la charité, tu auras la vie sauve, » puis il se plaça debout sur la porte de sa cabane. La meute accourt, donnant de la voix

à pleine gorge, mais arrivée sur le seuil de la cellule, elle s'arrête court, n'osant avancer. Les veneurs s'empressent d'avertir le roi. Celui-ci veut voir par lui-même le prodige. Quand il sut que le vieux reclus était disciple de ce Colomban qu'il avait toujours honoré et protégé, il s'enquit affectueusement de ses moyens de subsistance et fit don à la communauté de toutes les forêts, pâtures, pêcheries, que possédait le fisc dans le voisinage de Lure. La donation faite et acceptée, l'homme de Dieu, qui avait garanti au sanglier la vie sauve, fait lâcher la bête et protège sa fuite au fond des bois (1).

VI.

Tandis qu'au sud de Luxeuil, dans ces plaines alors semées de joncs et de broussailles qui se développent entre les rives du Breuchin et celles de l'Ognon, Lure grandissait déjà, au nord et en pleine forêt, une nouvelle colonie, la plus célèbre peut-être, prenait naissance, c'était Remiremont. Toutefois, avant de pénétrer sous les ombrages qui doivent abriter ce berceau, il faut achever une page d'histoire interrompue.

Nous avons laissé, on s'en souvient, Colomban sur le chemin de l'exil, poursuivi par la vengeance du roi de Bourgogne, Thierry II, et donnant à saint Desle l'accolade du frère, les adieux de l'ami, la bénédiction de l'abbé, dans ces champs qui deviendront Lure. De là l'illustre proscrit avait été militairement conduit à Besançon, à Autun, à Nevers, à Orléans, à Tours, à Nantes et jusque sur le vaisseau qui devait le porter en Irlande. Déjà le navire avait pris la mer, mais les flots et les vents, s'étant déclarés pour l'envoyé de Dieu, avaient, malgré les efforts

(1) Vita S. Deicoli auctore anonymo. Bolland., 18 janvier.

du pilote, ramené vers les côtes l'embarcation et celui qu'elle portait. Ces côtes étaient celles de la Neustrie, pays alors gouverné par le roi de Soissons Clotaire II. L'inimitié de ce prince contre le roi de Bourgogne lui fit faire un bon accueil et de généreuses avances à l'exilé. Offres inutiles pourtant, car l'apôtre brûlait du désir de revoir Théodebert, roi de Metz et d'Austrasie, d'évangéliser les nations encore païennes de la vallée du Rhin et de se diriger ensuite vers l'Italie. Que ne pouvons-nous le suivre dans ce nouveau pèlerinage? nous le verrions, quittant la cour de Clotaire avec une escorte d'honneur, traverser triomphalement Paris, Meaux, toute la Champagne, arriver à la cour de Théodebert, où il est d'autant plus honoré qu'il y paraît comme la victime de Thierry, bientôt, reprenant sa course, s'embarquer sur le Rhin, qu'il remonte jusque chez les Grisons, s'arrêter quelque temps au lac de Zurich, où il fonde le monastère de Brégentz, puis au lac de Constance, où il laisse Gall établir le couvent célèbre qui portera plus tard son nom, passer enfin les Alpes sans s'y arrêter et courir en Lombardie, où, malgré ses soixante-dix-huit ans, il aide de ses propres mains à construire sa dernière abbaye. Mais ces voyages, quelque attrayants qu'ils soient, ne sont pas de notre étude. Contentons-nous de les indiquer. Encore faut-il les connaître, puisqu'ils sont les diverses étapes qui conduisent à Bobbio. C'est dans cette gorge reculée de l'Apennin, entre Gênes et Milan, qu'Eustaise vint de Luxeuil faire une suprême tentative auprès de son ancien abbé pour le ramener dans sa première fondation. Clotaire II, devenu roi des trois royaumes francs, promettait à l'ancien exilé de Thierry amitié, faveur et protection. Eustaise échoua dans son ambassade, mais au retour de son voyage, passant par le monastère d'Agaune (1), il remar-

(1) Saint-Maurice dans le Valais.

qua un jeune moine du couvent et le détermina à le suivre, c'était Amé. Voici le futur apôtre de l'Austrasie et, de concert avec Romaric, le fondateur de Remiremont. Nous rentrons ainsi dans les Vosges.

Sur les confins de l'Austrasie et de la Bourgogne, au milieu de ces forêts que baigne la Moselle à peine échappée de sa source, s'élevait un château appartenant au noble Romaric. Amé ou Amat, moine de Luxeuil et prédicateur de la foi, y entra en apôtre et y fit sa première conquête. Romaric, converti par lui, le suivit à Luxeuil, présenta ses cheveux aux ciseaux monastiques, se lia d'une tendre amitié avec celui qui l'avait éclairé, et bientôt tous deux, revenant dans le domaine que Romaric s'était réservé, y fondèrent le plus grand monastère de femmes qu'on ait encore vu en Gaule. A l'instar de Luxeuil, la nouvelle fondation eut son *Laus perennis;* l'ancien *castrum Habendi* se couvrit de sept chapelles, et de là sera appelé le Saint-Mont ; un double établissement se construisit, et l'on vit côte à côte un monastère d'hommes gouverné par Romaric, et un monastère de femmes gouverné par ses propres filles. La mortification, la sainteté, la foi, la prière, y furent bientôt en honneur, mais ces grandes et nobles vertus étaient surtout enseignées et prêchées par l'exemple ; les légendes en font foi. Ici encore elles abondent. Il suffit d'étendre la main pour les cueillir comme des fleurs.

Amé, ainsi que tous les moines, se laissait captiver par les charmes de la solitude. Aussi cherchait-il, quoique le monastère fût au milieu des bois, plus de retraite encore, plus de silence et plus de mortification. L'auteur de sa vie (1) rapporte que ses frères, inquiets de son absence, le cherchèrent inutilement pendant trois jours; l'ayant enfin trouvé et le voyant se condamner lui-même pendant si

(1) Vita S. Amati. Ap. Act. SS. ord. Bened., t. II.

longtemps à un jeûne rigoureux : « Père, lui dirent-ils, venez, rentrez à l'abbaye. » Mais le solitaire : « Non, mes enfants, laissez-moi dans cet obscur asile expier mes péchés. — Alors que faut-il vous envoyer pour nourriture? — Tous les trois jours vous m'enverrez un peu d'eau et un pain d'orge. » Les religieux promirent d'être fidèles au désir du Père. Trois jours après, l'envoyé du couvent, s'étant approché discrètement du saint, le trouva en prières. Il déposa tout auprès de lui le pain et l'eau et s'éloigna sans rien dire. Mais à peine se fut-il retiré qu'un corbeau, descendant des branches, vint malicieusement renverser l'eau et enlever le pain. Au sortir de son oraison, Amé, s'étant aperçu du fait, ne voulut voir sous la forme de l'oiseau que le tentateur lui imposant une nouvelle épreuve. Aussi, rentrant en lui-même : « Seigneur Jésus, s'écria-t-il, je vous rends grâces de ce que vous avez daigné prolonger mon jeûne; ceci me prouve encore plus que rien en ce monde ne se fait sans votre permission. »

Un autre jour, les religieuses reçoivent d'Amé une leçon d'obéissance, et ce sont les abeilles qui en sont l'occasion. Non loin de leur nouveau monastère, au creux d'un vieux chêne, les filles du Saint-Mont avaient trouvé deux essaims d'abeilles, les avaient recueillis soigneusement et les apportaient avec joie à l'abbé : « Mes enfants, ne prenez qu'une de ces ruches, » dit le Père, et il désigna celle qui devait être conservée. L'autre, toutefois, plaisait davantage aux religieuses, car elles l'avaient, chemin faisant, frottée de lait et d'herbes odoriférantes; ce fut donc celle-là qu'elles gardèrent sans rien dire et malgré l'avis du Père. Or, pendant cinq jours, aucune abeille ne voulut sortir, l'essaim allait périr. Le Père, consulté, les reprit doucement : « Pourquoi, dit-il, avez-vous gardé la ruche que je vous avais défendu de garder? Reportez-la où vous l'avez trouvée, rapportez l'autre bien vite, et apprenez que

Dieu récompense seulement ceux qui savent obéir. » Les religieuses firent ce qui leur était commandé, et à peine les nouvelles abeilles furent-elles au jardin du couvent qu'elles sortirent toutes joyeuses de leur ruche pour aller chercher leur nourriture.

Quand saint Amé mourut, Romaric lui succéda dans le gouvernement des deux monastères (627). Lui aussi a ses légendes. Entre toutes les autres, je citerai celle du cerf; elle est bien à sa place parmi les sapins des Vosges. L'auteur de sa vie (1) rapporte qu'entièrement dévoué au bien de ses communautés, il se livrait volontiers, quoiqu'il fût de noble race, à des travaux corporels pour fournir aux besoins de tous. Quant à sa propre nourriture, il s'en rapportait à Dieu et lui disait avec larmes : « Vous avez assez, Seigneur, et même surabondamment; venez donc en aide à votre serviteur, dont vous connaissez la pauvreté. » Et toujours sa confiance était exaucée. Un jour, des ouvriers employés à des travaux pénibles vinrent lui demander de la viande pour réparer leurs forces épuisées : « Mes amis, leur dit-il, attendez un moment, le Dieu qui peut tout vous en procurera. » A l'instant même, le chien du couvent s'élança à travers la forêt et débusqua un cerf qui, après avoir été chassé quelques instants, vint, dans sa course folle, tomber du haut du rocher et se brisa la tête. On l'apporta au serviteur de Dieu. Alors se tournant du côté des ouvriers : « Voyez, mes amis, Dieu ne nous a pas plus fait défaut qu'à l'ordinaire; prenez la chair de cet animal, faites-en votre repas, laissez pourtant la peau pour nos sœurs, qui en ont besoin, et souvenez-vous que le Seigneur est admirable et inépuisable dans ses dons. »

Tel est le cercle des fondations colombanistes dans le

---

(1) Vita S. Romarici. Ap. Act. SS. ord. S. Bened.

massif méridional des Vosges. En rappelant les faits qui signalent leur naissance, nous avons eu constamment trois noms sous notre plume et sur nos lèvres : les moines, les forêts, les légendes. Chacun d'eux demeure entouré d'une auréole.

Les moines nous ont apparu non avec l'aspect triste et sévère que leur prêtent volontiers les historiens prévenus, mais au contraire avec l'allure franche et droite, la tenue noble et simple, la parole sainte et autorisée, la douce et aimable gaieté, la charité tendre que leur attribuent les annalistes de leur époque.

Avec ces aimables solitaires nous nous sommes complu dans les forêts, qu'ils ont habitées de prédilection, et nous avons écouté avec eux le langage des bois. C'est que les forêts ont aussi leur voix. Leurs feuilles et leurs branches, se développant en berceaux, nous invitent à la contemplation ; leur sève resserrée sous l'écorce nous rappelle le sang qui circule dans nos veines ; leurs fleurs, s'épanouissant au printemps comme des franges argentées, font songer au renouveau de la vie et invitent le cœur à se rajeunir avec elles. Mais quand les forêts se peuplent de solitaires et s'animent de la prière, elles chantent avec ceux qui chantent et prient avec ceux qui prient. Voilà pourquoi nous avons trouvé tant de charme à nous y arrêter avec les pionniers de la foi devenus les amants du sacrifice, et à écouter leurs concerts mêlés aux chants de leurs nouveaux hôtes. Pour les uns et les autres nous semblait se réaliser la prophétie d'Isaïe : « Vous sortirez avec allégresse, vous marcherez dans la paix; les montagnes et les collines chanteront devant vous; tous les arbres de la forêt applaudiront; le cèdre croîtra à la place du jonc, le myrte fleurira au lieu de l'ortie, et vous ferez retentir partout le nom du Seigneur (1). » Et en effet,

(1) *Isaïe*, LV, 12, 13.

quel concert plus harmonieux se fit jamais entendre que celui qui retentit au VIIe siècle dans nos forêts des Vosges; quelles voix plus pures, plus enthousiastes et plus fidèles que celles qui s'élevèrent en même temps d'Annegray, de Luxeuil, de Fontaines, de Lure et de Remiremont? voix de moines et voix de vierges, auxquelles faisaient écho les clairières de nos halliers, les futaies de nos grands bois, le flanc de nos rochers, le bord de nos cascades, les rives de nos torrents. Bientôt sans doute et partout va éclore une vie toute de foi et d'amour; bientôt et partout la vie morale va bourgeonner comme la verdure des arbres ou les fleurs après l'hiver, mais n'avons-nous pas lieu d'être fiers en pensant que c'était sous les voûtes séculaires de nos forêts des Vosges que se préparait la renaissance chrétienne des Gaules, et, selon l'expression si heureuse de Montalembert, que se célébraient les fraîches fiançailles de l'Eglise avec le peuple franc (1)?

Et si l'histoire de ces âges nous est parvenue sous la forme de légendes, gardons-nous de négliger ces précieux documents. Les biographes de nos saints, pas plus que leurs premiers lecteurs, ne concevaient autrement la vie de leurs héros et le récit de leurs actes. La dignité de l'histoire n'a rien à perdre en s'arrêtant à ces pages naïves; même l'historien se mentirait à lui-même s'il affectait de nier ou d'ignorer l'intervention surnaturelle de la Providence dans la vie des saints. Cette vérité étant reconnue, qui dès lors ne comprend le sens, la portée et le but de ces légendes? J'aime à voir Colomban, par la force morale de sa volonté autant que par le secours d'en haut, triompher des besoins de la faim, passer des jours entiers sans autre nourriture que quelques baies de myrtille, et nous apprendre ce que peut faire l'âme toujours maîtresse du corps qu'elle anime. Je trouve le solitaire reconquérant

(1) *Les Moines d'Occident*, par le comte DE MONTALEMBERT, t. II, p. 406.

par le sacrifice l'autorité primitive que l'homme avait sur les animaux, aussi grand en face de l'ours qui le gêne ou des loups qui le poursuivent, qu'en présence de Gontran qu'il évangélise. Et quand le sanglier pourchassé vient se réfugier sous la protection de saint Desle, comment ne pas comprendre que ces moines qui ne chassaient pas, quoique vivant au milieu des forêts, finissaient par apprivoiser certaines bêtes, par en protéger d'autres, et surtout s'offraient comme défenseurs et comme appuis à tous les hommes qui avaient besoin de mettre leur faiblesse et leur misère sous la tutelle des forts? Les charmants oiseaux de saint Valery, les abeilles de saint Amé, n'apprennent-ils pas à leur manière la charité et l'obéissance? Le cerf de saint Romaric ne prêche-t-il pas la confiance en Dieu?.... Non, ces charmantes légendes de nos saints, qu'on les soumette, si l'on veut, à la critique de la science moderne, qu'on les analyse, qu'on les explique, qu'on les interprète même, mais qu'on les garde. Echos touchants et sincères de la foi de nos pères, elles ont nourri, charmé, consolé vingt générations de chrétiens énergiques et fervents, toutes font honneur et profit à la nature humaine, toutes constatent une victoire de la faiblesse sur la force et du bien sur le mal. Mais pour nous, fils des anciens Burgondes, elles ont un mérite et un charme de plus, je veux dire un intérêt de famille, de race et de pays, puisqu'elles sont l'histoire de nos montagnes, de nos forêts et de nos saints.

L'ÉTAT SANITAIRE A BESANÇON

Par M. le Dr L. BAUDIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 juin 1892)

Depuis deux ans, le *Bureau municipal d'hygiène* de Besançon, que j'ai eu l'honneur d'organiser en 1889, et de diriger depuis lors, a interrompu la publication de son *Annuaire statistique et démographique:* les premiers volumes de cette œuvre vous avaient été présentés par M. le docteur Lebon, avec un talent de parole et d'analyse auquel je voudrais pouvoir rendre hommage, si cet hommage ne devait paraître suspect, étant donnée l'extrême indulgence de notre confrère pour les auteurs de l'Annuaire. Nous avions voulu, M. Jeannot, directeur adjoint du Bureau d'hygiène et moi, connaître d'abord les résultats, — pour nous si importants, — du recensement quinquennal du mois d'avril 1891 ; or, ces résultats n'ont pu nous être communiqués, d'une manière à peu près complète, que vers la fin de cette année 1891 ; depuis, nous avons dû, au prix d'un labeur opiniâtre, colliger, vérifier et rétablir un certain nombre de chiffres dans le calcul desquels avaient pu se glisser des erreurs plus ou moins graves.

Nous nous trouvons aujourd'hui enfin en mesure de reprendre utilement cette publication, et dans quelques mois

paraîtront, réunis en un seul volume, les trois Annuaires de 1890, 1891 et 1892. Mais j'ai pensé qu'il y aurait un intérêt d'actualité très réel à dégager tout d'abord de ce monceau de documents et de chiffres quelques-unes de leurs données les plus significatives, concernant les variations de notre démographie et de notre statistique sanitaire au cours de ces dernières années.

De ces premières constatations, qui ont fait l'objet d'une récente communication à la *Société de Médecine de Besançon et de la Franche-Comté*, ressortaient, sur plus d'un point, des pronostics consolants accusant, par exemple, une légère reprise dans le mouvement de notre nuptialité et de notre natalité bisontines, en même temps qu'une notable diminution dans les chiffres de la mortalité, tant absolue que relative.

Ce sont ces derniers chiffres, base principale de toute étude relative à l'état sanitaire, à la salubrité d'une ville, que je me propose de préciser et d'interpréter ici.

On a pu dire que, comparées aux robustes localités rurales, toutes les villes pouvaient être regardées, sinon comme des malades, au moins comme des valétudinaires, puisque, moyennement, la mortalité urbaine, en France, l'emporte de 20 à 25 °/₀ sur celle des campagnes.

Les villes, en effet, du fait même de l'agglomération de population qui les constitue, se trouvent menacées, d'une manière toute spéciale :

1° Par les souillures animales et industrielles du sol et de l'eau dans leur plus grande variété et dans leur plus grande intensité ;

2° Par les souillures atmosphériques, spécifiques ou banales, de gravité incessamment croissante ;

3° Par l'infériorité des ressources alimentaires, infériorité résultant et de la cherté des vivres et de leurs sophistications chaque jour plus nocives et plus nombreuses ;

4° Enfin, par la multiplicité forcée des contacts entre personnes et entre personnes et choses; d'où augmentation des chances de contamination morbide pour toutes les affections épidémiques ou simplement contagieuses, à germes transportables ou diffusibles.

Il faut remarquer en outre qu'à toutes les époques, mais autrefois plus encore qu'à présent, les familles humaines se sont toujours laissé guider, dans le choix du lieu de leur installation, par toute sorte de motifs, sauf par celui de la salubrité : ce n'est que plus tard que l'on s'aperçoit de la faute commise ; on institue alors la lutte contre les agents destructeurs. Mais, comme le dit le professeur Arnould, « la résistance est, d'habitude, tenace et ingénieuse ; souvent la défense l'emporte, » — et, presque toujours, elle l'emporte pendant longtemps.

Il n'est pas douteux, par exemple, que des préoccupations tout autres que celles relatives à la salubrité et à l'hygiène de la future ville ont présidé au choix de l'emplacement de Besançon : le besoin de sécurité et la pensée de la défense ont prévalu, ce semble, d'une manière à peu près exclusive. Ses premiers habitants sont donc venus se grouper au pied des rochers qui constituent l'isthme de la presqu'île déterminée par une sinuosité de la rivière : sur le rocher ils ont campé leur citadelle et, sur la rive gauche du Doubs, en dedans de sa boucle aux bords mal endigués et couverts de marais, ils ont élevé leurs primitives demeures.

Peu à peu, au cours des siècles, ils ont conquis ce sol vaseux et rejeté la rivière dans son lit actuel, grâce à l'exhaussement lent et progressif résultant de l'accumulation des matériaux de toute nature et des débris, des déchets organiques et autres que les besoins de la vie individuelle et collective fabriquent et rejettent incessamment. C'est ainsi qu'à la hauteur du carrefour des rues d'Anvers et des Chambrettes, on retrouve, à $3^{m}50$ environ de pro-

fondeur, les traces de l'ancienne voie romaine en bordure des marais alors existants. Or, il n'est pas douteux que cette couche d' « humus humain, » si j'ose ainsi dire, superposée à un sol de marécage, ne saurait être considérée comme un élément de salubrité.

Puis, en raison des progrès de la science guerrière, — les défenses naturelles des rochers de la citadelle, des eaux courantes et dormantes du Doubs ne suffisant plus, — la ville s'entoura de remparts : la sécurité, ainsi augmentée, accrut son importance et attira une population plus nombreuse. On n'eut plus alors qu'un souci : ne plus perdre un pouce de ce terrain désormais délimité pour des siècles par sa ceinture de pierre. Pour occuper le moins de place possible, on réduisit au strict minimum le nombre et la largeur des rues et des places ; on accola les maisons par leur plus large surface, ne leur laissant sur la rue qu'un étroit pignon : peu d'air et presque pas de lumière ; par suite, pas du tout de propreté. Dans les cours, qui se succédaient en forme de puits, dans les longs et étroits corridors des maisons, s'accumulaient, arrosés par les eaux ménagères, les déchets, les fumiers et les détritus de toute sorte, en attendant qu'une pluie abondante vînt transformer les ruelles en ruisseaux et permît d'y pousser toute cette fange.

Un peu plus tard, on utilisa surtout les progrès de l'architecture pour faire croître la ville en hauteur ; les cours devinrent plus profondes et plus noires, tout en restant aussi étroites, et les rues perdirent encore de leur peu d'aération et de clarté. D'autre part, la densité de la population ne cessant d'augmenter, la proportion des souillures du sol et des eaux par les déchets organiques s'élevait parallèlement d'autant.

Sans doute, ces conditions d'existence passée ne sont pas absolument particulières à Besançon ; ce sont un peu celles de toutes les vieilles villes, et surtout des vieilles

villes fortifiées ; il n'en est pas moins vrai que notre cité, l'une des plus anciennes des Gaules et l'une de celles aussi où tout a toujours été sacrifié aux intérêts de la défense, devait être l'une de celles où ces conditions défavorables s'accuseraient avec le plus de suite et d'intensité.

Ceci nous explique comment Besançon a été, en effet, longtemps l'une des malades parmi les villes malades, et comment, jusque vers le milieu de ce siècle, elle est restée à tout le moins l'une des débiles parmi les valétudinaires ; comment s'est établie sa réputation, toujours exagérée d'ailleurs, de « ville insalubre, » et comment cette vieille réputation a survécu après même que la lutte instituée contre le mal eut fini par la replacer à un rang à peu près normal en tant que salubrité.

Lorsqu'il y a quelque sept ans, avec le précieux concours de M. Jeannot, mon excellent ami et collaborateur, j'entrepris de rassembler et de classer les documents statistiques et autres relatifs à l'état sanitaire de la ville, je fus amené à faire un certain nombre de constatations dont quelques-unes parurent entachées de pessimisme : de divers côtés on me reprocha de voir, et, plus encore, de peindre les choses en noir. Toutefois, la plupart de mes juges voulurent bien, avec notre confrère M. le docteur Lebon, reconnaître que mes travaux étaient « de bonne foi, » et cette constatation me suffit : je continuai à penser qu'en matière d'hygiène publique, toute vérité est toujours bonne à dire et qu'au lieu de fermer les yeux pour ne pas voir le mal, mieux vaut les ouvrir très grands pour découvrir celui-ci, pour bien juger de sa profondeur et de son étendue, pour en mesurer l'exacte gravité et lui proportionner le remède ; qu'enfin, il est rare, au surplus, que le progrès, en toute chose, se fasse par l'apologie à outrance. Comme le dit M. A. Guillot dans sa belle étude de sociologie sur les statistiques criminelles, « les adminis-

trations, les villes, comme les individus, gagnent souvent beaucoup plus à la critique qu'à la louange. Si telle chose se passe en effet, et telle autre, et telle autre encore, pourquoi le cacher et le dire à huis clos? Pour préparer une réforme, petite ou grande, et pour aboutir, il faut le concours, la pression même de l'opinion publique, qui doit être saisie par conséquent, et éclairée.

Nos constatations étaient-elles, d'ailleurs, aussi graves, aussi terrifiantes? J'ai toujours protesté, pour ma part, contre les interprétations ultra-pessimistes dont elles ont été parfois le point de départ: « Est-ce à dire, — concluais-je dans notre dernier Annuaire pour 1889, — que notre situation sanitaire soit aussi grave, aussi effrayante qu'on a bien voulu nous le faire dire? et qu'il nous ait suffi de la signaler pour jeter dans la population l'épouvante et le découragement? *En aucune façon.* Nous nous sommes toujours bornés à dire et à répéter en propres termes ceci: la situation de Besançon, en tant qu'état sanitaire, en tant que mortalité générale et que mortalité par maladies épidémiques, n'est point mauvaise; elle est seulement médiocre; elle peut et elle doit être améliorée encore. »

Et, en effet, combien il y a loin du Besançon d'il y a un siècle, ou même seulement un demi-siècle, — dont on pouvait dire que la « constitution médicale » était celle des villes malpropres, je veux dire la constitution typhoïde, — au Besançon de nos jours!

Tout d'abord, l'amenée et la distribution à la ville des abondantes et excellentes eaux d'Arcier avaient suffi pour faire tomber, aussitôt les travaux achevés, la mortalité générale bisontine de 35 décès par 1,000 habitants (année moyenne) à 26 ou 26.5 ‰, soit dans une proportion de plus du tiers: jamais opération ne fut aussi fructueuse, et jamais dépense communale affectée à de grands travaux d'utilité publique ne constitua une économie mieux entendue, — puisque, moyennant 1,750,000 francs, prix de

revient des travaux de captage, d'amenée et de distribution de cette source, capital dont les intérêts annuels sont couverts aujourd'hui par les recettes de l'abonnement aux eaux de la ville, on a sauvé chaque année environ trois cents vies humaines représentant, si l'on y joint les sommes épargnées pour frais de maladie, et le tout pendant une période de trente-cinq ans déjà écoulée, représentant, dis-je, un capital réel de 28 millions de francs, soit, environ, 800,000 francs par an, ou encore l'intérêt à 5 % d'un capital de 16 millions.

Depuis, les grands travaux d'assainissement se sont poursuivis d'une manière pour ainsi dire ininterrompue ; à peine peut-on regretter que, de temps à autre, la « fièvre de la truelle, » cette affection épidémique qui, après Paris, a éprouvé tant de grandes villes, sans en excepter Besançon, ait parfois trop sacrifié le solide au clinquant, l'utile à l'agréable, l'assainissement, en un mot, à l'embellissement.

Quoi qu'il en soit, et, peu à peu, l'installation d'un réseau d'égouts (qu'il reste à achever et à coordonner), la construction des nouveaux quais, l'élargissement et la rectification des rues dans certains quartiers populeux, la création de vastes faubourgs où s'est déversé le trop-plein de la population, l'acquisition, au profit de la banlieue ainsi accrue, de la source d'Aglans, et, par-dessus tout, ainsi que l'a fait ressortir notre éminent confrère le docteur Coutenot, le desséchement et le nivellement des fossés-égouts de la promenade Chamars, avaient fini par faire de Besançon, depuis quinze à dix-huit ans déjà, une ville moyennement salubre, en somme, en faveur de laquelle il restait peu de chose à faire pour lui assurer un rang honorable parmi les grandes cités, dont la mortalité générale et la mortalité par affections épidémiques se maintiennent à un taux plutôt inférieur au taux moyen des mortalités urbaines correspondantes.

Ce rang honorable, Besançon semble, depuis cinq à six ans, l'avoir conquis, et l'avoir conquis, — il y a lieu de l'espérer, — d'une manière définitive, ainsi que je vais essayer de l'établir.

L'appréciation de la salubrité, de la « santé d'une ville, » ne peut guère se faire que relativement, par comparaison avec la salubrité, la santé des villes de la même région et de semblable importance. Or, cette comparaison n'est point chose facile, ni surtout très simple ; elle exige l'emploi de moyens détournés et d'un maniement délicat. C'est ainsi que l'on est obligé de tenir compte à la fois et à des degrés différents : 1° de l'excédent des naissances sur les décès, ou, inversement, des décès sur les naissances; — 2° de l'âge moyen des décédés; — 3° de la proclivité de la ville ou de sa population à subir les épidémies ; — 4° de la nature et de l'énergie des endémies ; — 5° de la mortalité générale ; — 6° de la mortalité aux âges extrêmes et surtout dans l'enfance; — 7° de la fréquence des maladies ubiquitaires (scrofule, phtisie, etc.).

Je me bornerai à examiner rapidement les réponses de notre statistique sur les principaux de ces divers points.

1° *Excédent des décès sur les naissances.* — Depuis quarante ans (quatre années seulement exceptées, soit une sur dix), on a dû enregistrer à Besançon un excédent du chiffre des décès sur celui des naissances. Il convient d'ajouter de suite que ce fait, regrettable sans doute, se constate dans plus de la moitié des grandes villes de France (dont la population dépasse 40,000 habitants).

Cet excédent des décès sur les naissances a été, moyennement, par an, à Besançon, de 163; ce chiffre était tombé à 144 en 1889 ; mais il remonte à 443 en 1890, année où *l'influenza* a, d'une part, réduit sensiblement le chiffre des naissances, et, de l'autre, enflé d'une manière

beaucoup plus sensible encore le chiffre des décès : cette double action en sens inverse, mais dont les résultats s'additionnent, devait se traduire par un chiffre élevé pour Besançon qui, au début de l'année 1890, a été l'une des villes les plus éprouvées par cette pandémie. En 1891, cet excédent se réduit à 330, chiffre encore assez élevé, mais qui provient surtout de la faiblesse de notre natalité, puisque, je le montrerai tout à l'heure, notre mortalité est restée inférieure à la mortalité moyenne des villes de France, et cela au moment où la mortalité générale française augmentait encore par rapport à celle de l'année 1890. Enfin, en 1892, l'excédent du chiffre des décès sur celui des naissances se réduit à 142, minimum qui n'avait pas été atteint depuis longtemps, et qui relève, il est vrai, d'une reprise de la natalité, jointe à une décroissance très réelle de la mortalité.

2° *Age moyen des décédés.* — L'âge moyen des décédés, qui sert de mesure à la *durée moyenne de la vie* dans un milieu démographique donné, s'obtient en additionnant les âges de tous les décédés et en divisant ce total par le nombre des décédés.

La durée moyenne de la vie, pour la population française, et au cours de ces dernières années, se trouve être de 41 ans, à très peu près, chiffre qui tombe à 40 et même à 39.5, lorsqu'il s'agit de la population urbaine. Or, nous trouvons qu'à Besançon cette durée moyenne de la vie, qui avait été de 37 ans et 2 mois seulement de 1882 à 1886, remonte à 39 ans et 7 mois en 1887, à 40 ans et 3 mois en 1888, et à 41 ans et 9 mois en 1889 ; elle fléchit légèrement en 1890, année de l'influenza, mais se maintient encore au chiffre satisfaisant de 39 ans et 6 mois (38 ans et 7 mois pour les hommes, et 40 ans et 6 mois pour les femmes). En 1891, une épidémie courte, mais sévère, de rougeole et de diphtérie frappe la population enfantine, et, de ce fait, abaisse à 38 ans et 6 mois le

chiffre de la durée moyenne de la vie; mais, dès 1892, ce chiffre remonte à 39 ans et 7 mois.

Soit, en résumé, pour l'ensemble des six années de 1887 à 1892, une durée moyenne de la vie, à Besançon, de 39 ans et 10 mois, chiffre plutôt un peu supérieur, on le voit, à celui de cette durée moyenne de la vie dans la population urbaine française.

De plus, de 1882-1886, d'une part, à 1887-1892 de l'autre, la durée moyenne de la vie s'est accrue, à Besançon, de 37 ans et 2 mois à 39 ans et 10 mois. Ce relèvement témoigne surtout d'une notable diminution de la mortalité enfantine, fait qui se trouvera vérifié un peu plus loin, dans le paragraphe spécialement consacré à l'étude de cette mortalité.

3° *Mortalité générale.* — La mortalité générale, ou fréquence relative des décès à Besançon, après être restée longtemps supérieure à la mortalité moyenne correspondante des villes françaises, devient, en 1887, sensiblement égale à celle-ci; puis, à partir de cette année, elle lui reste inférieure, même pour 1890, où l'influenza a pourtant éprouvé la ville d'une manière toute spéciale. En effet, de 1873 à 1882, la mortalité générale moyenne, pour Besançon, est de 25.6 par 1,000 habitants, tandis qu'elle n'est que de 24.7 °/₀₀ pour la moyenne des villes de France; de 1883 à 1886 (inclus), elle atteint 26.1 °/₀₀, celle des villes restant à 25.2 °/₀₀; en 1887, elle n'est plus que de 25.1 °/₀₀, celle des villes étant de 25 °/₀₀; les deux mortalités sont en ce moment à peu près égales; mais à partir de là, on trouve :

Années.	Besancon.	Villes de France.
1873-1882	25.6 °/₀₀	24.7 °/₀₀
1883-1886	26.1	25.2
1887	25.1	25.0
1888	23.7	24.8

Années.	Besançon.	Villes de France.
1889	21.9 °/oo	24.1 °/oo
1890	25.8	26.5
1891	24.4	»
1892	23.0	»

Soit, pour les cinq dernières années, une mortalité moyenne de 23.83 °/oo pour Besançon, et de 25.10 °/oo pour l'ensemble des villes françaises.

Il est vrai que l'on peut faire des restrictions quant à la signification précise et quant à la valeur réelle de la *mortalité générale*, en tant que criterium du degré de salubrité ; mais, lorsque dans un milieu démographique bien défini, lorsque dans une ville on constate une diminution aussi sensible et aussi soutenue de cette mortalité, tant par rapport à ce qu'elle était au cours des précédentes années que par rapport à ce qu'elle est, dans le même temps, pour la moyenne des autres villes, on a le droit de se féliciter sans réserve du résultat acquis.

4° *Mortalité par maladies épidémiques.* — Cette mortalité, ou fréquence des décès par affections épidémiques (fièvre typhoïde, variole, scarlatine, rougeole, coqueluche et diphtérie), a suivi, à Besançon, une marche parallèle (c'est-à-dire parallèlement décroissante) à celle de la mortalité générale ; de 1872 à 1883, cette mortalité est relativement élevée ; de 1883 à 1887, elle baisse un peu, mais représente encore 3.2 décès par an et par 1,000 habitants, tandis que le chiffre correspondant n'est que de 2.42 pour la moyenne des villes françaises ; —mais, de 1887 à 1892, la mortalité moyenne bisontine par épidémies tombe à 1.66 °/oo, c'est-à-dire se réduit de plus de moitié, tandis que la mortalité moyenne correspondante des villes de France reste à 2.2 °/oo. Pour l'année 1892, elle tombe même à 0.74 °/oo, chiffre minimum dont il n'avait jamais été approché, même de loin, autant que les documents statis-

tiques permettent de remonter dans l'historique sanitaire de la ville.

Ces chiffres ont une éloquence que tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir. Il convient toutefois d'insister un moment ici sur les documents relatifs aux mortalités spéciales par fièvre typhoïde et par diphtérie (croup, angine couenneuse), — les deux affections caractéristiques par excellence de l'insalubrité des localités, à ce point qu'on a pu les réunir dans la désignation de « *maladies de malpropreté* » (Layet).

La *mortalité par fièvre typhoïde* a été, autrefois, très considérable à Besançon : singulièrement réduite par l'amenée des eaux d'Arcier, puis par le desséchement et le nivellement des fossés-égouts de la promenade Chamars, elle reste pourtant supérieure encore, jusqu'en 1883, à celle de Paris et à celle moyenne des villes de France : 1.24 °/₀₀ de 1873 à 1877 et 0.80 °/₀₀ de 1878 à 1883 en regard d'une moyenne de 0.75 °/₀₀ environ pour Paris, et de 0.55 °/₀₀ pour l'ensemble des grandes villes de France ; en 1884 et 1885 une notable rémission ramène la mortalité bisontine par fièvre typhoïde à 0.48 °/₀₀ ; mais, dès 1886, une épidémie grave la relève à 2.06 °/₀₀ ; l'année 1887 est, en revanche (et assez naturellement), une année d'accalmie (0.32 °/₀₀) ; mais, en 1888 et en 1889, les petites épidémies de quartier du faubourg des Chaprais suffisent à faire remonter la mortalité typhoïde à 0.69 et à 0.72 °/₀₀, chiffres encore un peu supérieurs à ceux correspondants de la mortalité typhoïde à Paris et dans la moyenne des villes de France. Mais, à dater de cette époque, l'eau d'Aglans ayant été partout substituée à celle de Fontaine-Argent dans la banlieue, la mortalité typhoïde bisontine tombe aux chiffres jusque-là inconnus de 0.12 °/₀₀ en 1890, — 0.26 °/₀₀ en 1891, — et 0.25 °/₀₀ en 1892, alors que la mortalité correspondante est de 0.30 °/₀₀ pour Paris et de 0.48 °/₀₀ pour la moyenne des villes de France.

Quant à la *mortalité par diphtérie* (croup et angine couenneuse), elle a été, jusqu'en 1889, très faible à Besançon ; à ce point que certains praticiens, et non des moins considérables, en niaient l'existence d'une manière à peu près formelle. L'affection a subi, en 1890, une poussée redoutable, sans doute, mais passagère, puisque, dès l'année suivante, elle retombait à 0.53 °/₀₀, c'est-à-dire à un chiffre inférieur à celui de la mortalité correspondante à Paris et dans l'ensemble des villes de France, — et qu'en 1892 ce chiffre s'abaissait encore et n'était plus que de 0.33 °/₀₀, alors que, pendant ces dernières années, elle a été moyennement de 0.74 °/₀₀ pour Paris et de 0.64 pour l'ensemble des villes de France.

Il convient de noter, d'autre part, que ce mouvement ascensionnel de la diphtérie en 1890 n'est pas spécial à Besançon, mais qu'il se note, au même moment, dans toute la région de l'Est de la France, de Nancy à Grenoble, à Épinal, à Remiremont, à Belfort, à Montbéliard, à Baume-les-Dames, à Dole, à Salins, à Lons-le-Saunier, à Bourg, etc., et principalement à Lyon, où il a été beaucoup plus accentué encore qu'à Besançon. Dans nombre de ces villes, l'épidémie n'a point fait seulement que passer, comme à Besançon ; selon ses habitudes, elle s'y est implantée, à l'état d'endémo-épidémie, et pour un temps dont il est impossible de prévoir la durée.

5° *Mortalité infantile.* — Par « mortalité infantile, » on entend la mortalité ou fréquence spéciale des décès des enfants nouveau-nés de 0 à 1 an.

La mortalité infantile, de 0 à 1 an, rapportée aux naissances, varie, pour l'ensemble de la France, de 175 à 180 °/₀₀; c'est-à-dire que, sur 1,000 enfants nouveau-nés enregistrés dans l'année, 175 à 180 succombent avant d'avoir atteint un an.

Or, la mortalité infantile, à Besançon, de 1882 à 1886, était, en moyenne, de 220 °/₀₀, supérieure de 1/5 environ

à celle correspondante de la France; en 1887 elle atteignait 240 °/₀₀, c'est-à-dire que près du quart des enfants venus au monde succombaient dans l'année ! En 1888, elle était encore de 194 °/₀₀. Ces chiffres étaient, en réalité, d'autant plus excessifs que, dans le calcul qui sert à les établir, on ne tient pas compte des décès survenus hors de la commune parmi les nombreux enfants emmenés après leur naissance pour être placés, soit chez des parents, soit chez des nourrices mercenaires à la campagne. La mortalité infantile bisontine était donc énorme; je l'ai dit alors et, quelles que soient les réclamations plus ou moins intéressées et les reproches peu fondés que me valut cette affirmation, je ne me repens point de l'avoir nettement formulée et maintenue dans toute sa force : l'attention du public, celle des médecins, celle de l'administration s'est trouvée mise en éveil et fixée, et la santé des nouveau-nés en a profité dans une assez large mesure.

En effet, le chiffre de la mortalité infantile bisontine tombe à 182 °/₀₀ en 1889, et s'il remonte un instant à 222 °/₀₀ en 1890, année de l'influenza et de l'épidémie diphtéritique, c'est pour retomber à 191 °/₀₀ en 1890, année marquée pourtant par une épidémie sérieuse de rougeole et par la fin de l'épidémie de diphtérie, — et à 182 °/₀₀ en 1892.

De ce côté donc, amélioration, — amélioration non tout à fait suffisante encore, — mais notable pourtant, et constituant pour l'avenir plus qu'une espérance, une promesse qu'il appartient au zèle de tous d'aider l'administration à réaliser.

Tels sont, dans leur ensemble, les résultats si favorables, si encourageants que je suis heureux de pouvoir apporter ici, au sein de cette Académie où s'est toujours maintenu si vivace le culte de tout ce qui, de près ou de loin, touche aux intérêts vitaux de l'antique capitale de la

Franche-Comté. J'ajoute, en matière de conclusion, que ces résultats, si précieux en eux-mêmes, constituent d'autre part un irrécusable témoignage de ce que peut en effet, pour la sauvegarde de la vie humaine et de la santé d'une ville, cette hygiène que l'on a si longtemps affecté de railler et de définir « *l'art de débiter pompeusement des banalités.* »

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. LIEFFROY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 28 juillet 1892)

L'Académie de Besançon avait donné comme sujet du concours d'économie politique pour cette année, l'étude de l'industrie métallurgique dans notre province, de son développement à travers les siècles depuis son origine et des progrès qu'elle a réalisés. Il est surprenant que votre commission n'ait reçu communication d'aucun mémoire et que ce sujet, si intéressant par lui-même, n'ait tenté la plume d'aucun concurrent. En effet, il est bien peu d'industries qui aient été plus florissantes en Franche-Comté, il n'en est pas qui ait laissé de traces plus profondes et qui, pour ainsi dire, ait été plus intimement liée à l'histoire du travail et de la richesse commerciale de notre contrée. Quand on voit aujourd'hui ces usines qui travaillent encore, qui bien qu'éloignées des matières premières, des houillères et des hauts-fourneaux au coke, nourrissent cependant un nombre considérable d'ouvriers, et répandent le bien-être dans les classes laborieuses, on est amené à interroger le passé et à lui demander la rai-

son et l'origine de ces établissements industriels qui ont couvert et couvrent encore le pays.

Si nous voulions faire une étude bien complète, véritablement théorique et commerciale sur cette belle question, nous serions amené probablement à entrer dans des détails techniques qui exigent une compétence que nous n'avons pas. Mais ici, au milieu de vous, Messieurs, dans une séance de cette Compagnie qui (et elle a mille et mille fois raison) s'occupe plutôt de souvenirs et de recherches historiques que de problèmes scientifiques toujours difficiles à résoudre, il nous semble qu'il est possible de vous intéresser et d'arrêter un instant votre attention sur un sujet un peu aride peut-être, en tenant compte, bien entendu, de votre indulgence, et en faisant une large part à cette bienveillance dont votre confrère a pu déjà apprécier tout le prix.

I.

Au point de vue historique, nous ne nous arrêterons pas, si vous le voulez bien, à une sorte de tradition populaire qui place dans le haut Jura, à Morez, et dès le commencement du XIVe siècle, le siège du premier petit établissement métallurgique. Cet établissement, à cette époque, ne consistait guère, dit-on, qu'en un martinet à eau, bien modeste, dont le propriétaire travaillait à la main quelques objets de facture relativement facile et grossière et d'un usage courant dans les montagnes. Dans la suite, et en consultant les annales du XVe siècle, nous trouvons la mention de hauts-fourneaux existant déjà ou servant de motifs à l'établissement de hauts-fourneaux projetés. Plus tard, c'est-à-dire à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, les hauts-fourneaux furent élevés sur un grand nombre de points du territoire, pour l'utilisation des cours d'eau qui sillonnent le pays et des chutes de torrents

d'une puissance hydraulique considérable. Ils le furent surtout pour l'emploi des bois, dont on ne pouvait guère tirer parti autrement, vu leur essence qui les rendait impropres au chauffage, vu surtout le manque de moyens de transport, les rivières telles que l'Ain et la Loue n'étant ni navigables ni flottables. Comme, au point de vue de l'hygiène publique, le déboisement des forêts était prohibé quand il était fait d'une manière trop complète ou trop précipitée, ces hauts-fourneaux furent l'objet d'une réglementation toute spéciale. Ils durent être autorisés partout par le roi, sur l'avis conforme du conseil d'État, sur la demande des intéressés, qui avaient à justifier de leurs droits et de leurs prétentions.

Les hauts-fourneaux utilisaient donc les bois qui ne pouvaient recevoir une autre destination; ils employaient aussi le minerai qui faisait excuser son peu de rendement par l'abondance avec laquelle on le trouvait en grains pour ainsi dire à fleur du sol et qui ne demandait aucune peine d'extraction. Les mines, ainsi que l'attestent les autorisations d'exploitations délivrées aux concessionnaires, se rencontraient un peu partout sur le territoire de la Haute-Saône et du Jura surtout. L'énumération des communes où les hauts-fourneaux purent s'établir en conséquence serait trop longue et dépourvue d'intérêt. Pour ne citer que quelques exemples, disons seulement qu'ainsi se fondèrent ou se réédifièrent, pour parler plus exactement, en faveur du marquis de Conflans, les hauts-fourneaux de Château-Vilain en 1724; ainsi se créèrent, à peu près à la même époque, en faveur de la princesse d'Isenghien et du prince de Bauffremont, ceux de la Saisse et de Pont-du-Navoy. Mais il est bon de remarquer en passant que les autorisations royales visent toujours soit une possession d'état antérieure, soit une autorisation précédemment octroyée.

Voilà donc les hauts-fourneaux installés. A côté d'eux

s'établirent nécessairement et naturellement des lavoirs à mains d'hommes ou à manège, c'est-à-dire à un ou plusieurs chevaux. Ces lavoirs s'appelèrent patouillets. A toutes les époques, les patouillets appelèrent l'attention du législateur, qui, pour éviter les plaintes des populations, dut en réglementer sévèrement l'usage et le mode d'exercice. Les conduites de décharge durent avoir une hauteur déterminée et précise, afin que les eaux, après avoir servi au lavage de la mine pour la débarrasser de la terre qui la couvrait et pour l'isoler des matières étrangères qui auraient détérioré le haut-fourneau, ne pussent pas contaminer les sources inférieures et se répandre sur les terres avoisinantes en les encombrant de détritus boueux nuisibles à l'agriculture. Les minerais ainsi lavés et nettoyés étaient placés dans les hauts-fourneaux par couches alternatives de mines et de charbons ; ils entraient en fusion, la fonte était reçue au bas du haut-fourneau dans des récipients et le chargement se faisait par la partie supérieure. Le haut-fourneau, allumé et mis en roulement, ne s'éteignait que quand la brique qui le composait était complètement calcinée et hors d'usage.

La fonte ou gueuse obtenue ainsi en saumons entraîna peu à peu et le plus souvent le maître de forges à construire ce qui fut appelé dans la suite feux d'affinerie. Dans le feu d'affinerie, la fonte ou gueuse entrée de nouveau en fusion était soumise à l'action de l'air par l'ouvrier armé d'un lourd instrument de fer appelé ringard (nous ne savons trop si ce mot est français et doit être prononcé ici). Elle se décarburait lentement, en se débarrassant progressivement des impuretés ou scories et devenait du fer d'autant meilleur qu'il était plus pur et plus souvent remis au feu. L'ouvrier (est-il besoin de le dire) faisait son travail d'une manière à peu près inconsciente, la routine le guidait et il n'était pas chimiste, soyez-en sûrs. Mais avec des soins, il arrivait toujours à un bon résultat.

Il faut dire que l'attention et la vigilance ne lui suffisaient pas ; il lui fallait aussi une certaine force musculaire, car une fois la fonte convertie en fer, ce fer était placé sous un marteau d'un poids fort considérable que l'eau mettait en mouvement et dont on ne pouvait facilement modérer l'élan et la brutalité. Cette masse martelait le fer en tous sens, après une série d'opérations successives, l'allongeait suffisamment pour qu'il puisse passer dans des cylindres ; ainsi ce fer sorti des feux d'affinerie était transformé par le travail en fer marchand, en tôles, en feuillards ou cercles de tonneaux, etc. Il ne cessait pas d'être parfaitement homogène et ductile comme la matière première qui avait servi à sa fabrication. Aussi, dès le milieu du dernier siècle, fut-il, grâce à sa souplesse, converti en fil de fer et en clous que l'on forgeait d'abord à la main, puis que l'on fabriqua au moyen de machines élémentaires dans le principe, qui se perfectionnèrent dans la suite pour devenir ce que nous les voyons aujourd'hui.

Le marteau dont nous avons parlé, pesant plusieurs centaines de kilogrammes, était, nous l'avons dit, essentiellement brutal. Quand il s'agissait d'un travail exigeant plus de fini, plus de minutie, plus d'élégance, si pour de semblables choses, il est permis de se servir de semblables expressions, l'ouvrier, avec un martinet devant lequel il était assis sur une planche mobile, exécutait presque des tours de force de précision et d'exactitude. Au fur et à mesure que le fer allait s'allongeant, l'homme s'éloignait doucement du martinet, en imprimant à son siège un mouvement progressif de recul et c'est ainsi que le fer, qui d'abord était rude et grossier, devenait poli, sans aspérité aucune, comme s'il avait passé dans le plus correct des cylindres. Le martinet servait aussi à confectionner les outils dont l'ouvrier se servait dans son travail.

La question des transports était, suivant nous, une des

causes qui associèrent dans le commencement le feu d'affinerie au haut-fourneau. En effet, au début de notre industrie, et il est inutile d'insister sur ce point, les moyens de transport laissaient beaucoup à désirer, et pour le maître de forges, il était d'une économie évidente et d'une bonne administration de transporter le fer fini plutôt que d'exporter la fonte avec les scories qui l'embarrassaient. Mais peu à peu les chemins et les routes devenant meilleurs, l'exploitation des mines cessa dans les endroits où leur richesse était par trop faible, les hauts-fourneaux s'y éteignirent par conséquent, et ne subsistèrent plus que dans les centres où il y avait un intérêt véritable à les conserver. De ces centres, tels que Pesmes, Valay, Blaye, etc., qui redoublèrent alors d'activité, les feux d'affinerie, précédemment établis et restés seuls, reçurent ce qui était nécessaire à leur roulement, au moyen de transports dont la tradition nous a laissé le souvenir et dont notre époque de progrès peut difficilement se faire une idée aujourd'hui.

Le voiturier quittait l'usine et partait avec un chargement qu'il conduisait, à la garde de Dieu, à un client qui sans doute n'en était pas fort pressé. Cet agent faisait contre-voiture et revenait avec des fontes quand il plaisait à la Providence, et à lui aussi probablement. A cette époque, il fallait savoir attendre, et on attendait patiemment. Les Anglais, qui nous ont appris tant de choses, ne nous avaient pas encore fait savoir que le temps est de l'argent : alors du moins il ne passait pas pour tel. Au lieu de vivre un peu au jour le jour, le maître de forges aimait à avoir devant lui des provisions considérables qui le mettaient à l'abri d'un retard ou d'un chômage forcé. Il ne regardait pas à mettre beaucoup d'argent dans ses approvisionnements divers, dont l'emploi, différé souvent, se retrouvait toujours. Que nous sommes loin de l'époque actuelle ! Maintenant les chemins de fer, les canaux, les

routes prodigieusement améliorées, en rapprochant les distances, ont métamorphosé l'état de l'industrie en accélérant d'une manière étonnante les transports. Pourquoi toutes ces incontestables améliorations n'ont-elles pas entraîné pour la Comté plus de facilités commerciales, et pourquoi les progrès de la civilisation n'ont-ils pas contribué plus efficacement chez nous à la fortune métallurgique du pays et au bien-être général de la classe ouvrière qui nous occupe en ce moment?

A la fin du XVIIIe siècle, ainsi que d'ailleurs nous le voyons encore maintenant, l'ouvrier était logé dans son usine, dans des maisons ou cités ouvrières appartenant au maître de forges. Là, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1), il était plus à son patron : le logement gratuit, le chauffage, la cession d'un petit jardin, servaient de récompense ou d'encouragement pour un travail de toutes les heures et de tous les instants. Une monographie ouvrière de cette époque serait vraiment intéressante à faire et à étudier. Il serait certainement curieux pour l'économiste de comparer ce qu'un bon ouvrier gagnait à cette époque avec ce qu'un homme de même valeur arrive à gagner aujourd'hui. Actuellement, on peut dire hardiment que l'ouvrier gagne le double. Mais qu'est-ce que cette différence si l'homme est plus malheureux maintenant qu'il ne l'était alors? Qu'est-ce qu'un salaire absorbé par les nécessités d'une existence plus coûteuse et qui, malgré son élévation, ne donne ni plus de bonheur ni plus de sécurité? Une civilisation mal comprise n'aurait-elle pour but que de créer des exigences, sans donner le moyen de subvenir aux besoins?

---

(1) *Une vallée du Jura au* XVIIIe *et au* XIXe *siècle*, par M. Aimé Lieffroy, dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1891, p. 13 et suiv.

II.

Comme nous l'avons vu, l'ouverture, l'entretien et l'exploitation des mines, des hauts-fourneaux, des usines proprement dites, étaient réglés par le roi et le conseil d'État. Tout cela était fixé en quelque sorte pour chaque établissement métallurgique, et une permission spéciale, adaptée pour ainsi dire à chaque concessionnaire, lui octroyait gracieusement la faculté de faire valoir son usine.

Le décret impérial de 1810 réglementa d'une manière générale la question, et établit pour tous les maîtres de forges, de hauts-fourneaux, de mines et de patouillets le mode et la durée de l'exploitation, la hauteur des conduites d'eau et les formalités nécessaires pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une usine ou de continuer l'exploitation de celle que l'on faisait valoir auparavant. L'autorisation dut toujours être demandée au ministre par l'intermédiaire du préfet, qui, ainsi que cela se passait précédemment, devait requérir, selon les cas, l'avis de l'inspecteur des forêts de l'arrondissement.

Dans la période troublée qui précéda le décret de 1810, les règlements antérieurs étaient bien tombés en désuétude et le législateur dut s'occuper de la question, aussi bien en faisant revivre les lois autrefois en vigueur et les usages établis, qu'en créant de nouvelles prescriptions nécessitées par les améliorations survenues dans la fabrication à la fin du siècle dernier. Malgré les quelques entraves apportées à l'industrie, qui à aucune époque n'a joui de la sollicitude et de la protection éclairée du gouvernement, on peut dire que les années qui suivirent furent véritablement les moments prospères pour les maîtres de forges de la Comté. A cette époque, la facilité des moyens de communication ne permettait pas encore l'introduction des

produits étrangers et contribuait uniquement et de la manière la plus heureuse à l'écoulement facile des fers comtois et à la réception des matières premières. Les cours d'eau splendides, aux chutes torrentueuses, étaient utilisés, remplaçaient victorieusement la vapeur, et donnaient une vie constante, relativement peu coûteuse, aux usines toujours et en toutes saisons pleines d'activité. Les produits, malgré leur prix élevé, se vendaient bien et s'adressaient à une clientèle qui, préoccupée surtout de la qualité, gardait une scrupuleuse fidélité à celui qui la servait bien. Les ouvriers, devenus plus intelligents, fiers d'un travail dont ils devinaient les secrets, dévoués à leur maître, heureux sans arrière-pensée sur les questions sociales qu'ils n'entrevoyaient même pas, passaient une vie tranquille au milieu d'un rude labeur ; ils avaient acquis l'expérience, l'adresse, ce je ne sais quoi que l'on appelle le *tour de main*, qui fait que certains réussissent où d'autres ne peuvent se tirer d'embarras. Les maîtres de forges se réunissaient une fois ou deux par année ; les plus déterminés allaient quelquefois, bien rarement, jusqu'à la foire de Beaucaire. Dans ces réunions confraternelles, on s'entretenait, on voyait les producteurs de fonte, on visitait les clients habituels, devenus des amis, tant de part et d'autre on trouvait de loyauté et de sûreté dans des relations dont le commerce avait noué les premiers liens.

C'est alors que se développèrent en Comté, principalement la fabrication des grosses tôles pour la marine, les petits mills pour la fabrication du fil de fer, l'étamage de la tôle pour le fer-blanc, la fabrication des pointes et clous de toutes sortes, les chaîneries, etc. Toutes les usines songèrent aux améliorations, aux agrandissements, aux perfectionnements, et pour la plupart, elles remplacèrent leur antique roue à eau, qui leur avait servi comme moteur, par des turbines plus savantes mais infiniment plus coû-

teuses. Faut-il le dire? A ce moment déjà, la grande plaie de notre industrie se faisait sentir et commençait son œuvre, même peut-être avant celle tout à fait néfaste des traités de commerce, je veux parler de l'excédent de la production sur la consommation; cet excédent, vous le savez, est le fruit de la prospérité et naît partout où il y a espoir de réaliser des bénéfices.

Et c'est à cet instant qu'apparurent brusquement les traités de commerce du commencement du second empire, sans que les maîtres de forges de Comté aient eu le temps de prévoir le coup qui les frappait, de prendre des mesures préservatrices et de s'outiller pour travailler davantage et à moins de frais. A cette date, nos frontières s'ouvrirent aux étrangers, les produits bon marché inondèrent nos villes et nos campagnes, et, sous le prétexte fallacieux de bien-être et de protection due au plus grand nombre, amenèrent l'avilissement des prix et la ruine ou plutôt le péril de notre industrie. Les fers anglais, les fers au coke supplantèrent les nôtres; notre marque, si estimée naguère, ne put lutter contre le bon marché de nos concurrents. Aussi qu'arriva-t-il? Les hauts-fourneaux, qui faisaient notre antique réputation, s'éteignirent peu à peu pour ne plus se rallumer; dans nos usines, les feux d'affinerie, où le fer se fabriquait uniquement au bois, cédèrent la place soit aux fours à puddler, soit aux fours à souder, où le fer affiné à la houille, sans homogénéité, s'agglomère sous la pression du marteau à pilon ou à vapeur, ou bien sous la pression puissante et momentanée d'un cingleur. Nos usines existent et travaillent encore, comme nous l'avons dit au commencement de cette étude, mais les fers au bois, les fers de Comté n'existent plus.

Et maintenant, que sera l'avenir? Nous y croyons toujours. Un centre industriel ne peut périr, et la Franche-Comté conservera ses établissements, ses usines et sa

réputation industrielle. Il ne suffira plus, il est vrai, comme autrefois, d'être maître ou même maîtresse de forges pour faire fortune ; il ne suffira même plus de fabriquer des produits sans reproche et d'une valeur incontestée. Il faudra à l'avenir lutter et lutter sans relâche pour la vie ; il faudra que l'industriel soit toujours doublé d'un homme savant et chercheur ; il faudra qu'il soit chimiste et au courant des progrès de la science, surtout il lui faudra de cette ténacité, de ce courage légendaire qui fait que le Comtois brave le danger et les difficultés et répond railleusement quand on lui parle de céder à l'orage et de se laisser aller au découragement en face des ennuis de l'heure présente : « Nenni, ma foi ! »

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

1° 1er avril 1724. Arrêt qui permet à M. de Conflans de rétablir une forge et un fourneau dans la terre de Château-Vilain pour lui permettre de consommer les bois situés sur ladite terre. Ladite requeste contenant que ses prédécesseurs, propriétaires de ladite terre, ont fait démolir la forge et le fourneau qui étaient construits sur ladite terre sur le rivage de la rivière d'Ain, au pied de la montagne de Côte-Poire, que les bois qui sont sur cette terre sont éloignés des villes et des rivières navigables de plus de cinq lieues, que la rivière d'Ain, qui prend sa source à une demi-lieue de ladite montagne de Côte-Poire, coule avec très peu d'eau et au milieu des rochers, qui en empêchent la navigation, que l'espèce de bois n'est pas propre au chauffage étant de sapin qu'il est indispensable de couper pour en prévenir le dépérissement; enfin qu'il y a dans cette terre des mines suffisantes pour fournir aux usines dont il propose l'établissement. Vu pareillement le procès-verbal dressé le 6 décembre 1723 par Quentin Roche, lieutenant aux salines et en la maîtrise des eaux et forêts de Salins et J.-F. Marmet, greffier de ladite maîtrise, contenant qu'ayant fait fouiller au pied de la montagne appelée Côte-Poire, ils ont trouvé les restes de deux gros murs faits en bonne maçonnerie, qu'ils estiment avoir été les fondements d'un ancien bâtiment, et qu'à peu de distance, ils ont reconnu les vestiges de deux petits fourneaux de briques en bon mortier, et parmi les terres qui ont été fouillées, il a été trouvé plusieurs morceaux de fontes et de crasses de fonte, qui dénotent, à n'en point douter, qu'il y avait anciennement dans ces lieux un fourneau et une forge; qu'outre ces preuves, l'agent des affaires dudit sieur marquis de Conflans leur a représenté un rentier de ladite terre fait et commencé de l'autorité du Parlement le 30 juin 1557 et fini le 2 août suivant, par lequel il est constaté qu'un particulier possédait des héritages dans ce canton aboutissant auxdites forges; qu'il a encore représenté un accensement du 9 septembre 1673 de ladite terre de Château-Vilain, dans lequel il est énoncé

qu'il y avait une forge dans ladite place accensée, que récolement fait des bois et forêts dépendant de ladite terre, il est constant qu'ils ne peuvent être consommés qu'à l'usage de ladite forge, étant de sapin sur le retour et de mauvais hêtres, qui ne peuvent être transportés dans les villes à cause de l'éloignement de plus de cinq lieues et des rivières navigables ; vu aussi l'avis du sieur de Laneuville, intendant de la généralité de Besançon, et du sieur Ledouxy, grand maître des eaux et forêts dudit département ; ouï le rapport du sieur Dodun, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances, Sa Majesté étant en son conseil, a permis et permet au sieur marquis de Conflans de rétablir et réédifier dans sa terre de Château-Vilain une forge et un fourneau. Fait Sa Majesté défense au grand-maître, aux officiers des eaux et forêts de sa maîtrise où ladite forge et ledit fourneau seront établis de les troubler. Fait et arrêté au conseil d'État tenu à Versailles le 1er février 1724.

2° Usines de la Saisse. — Dispositif des lettres patentes du roi Louis XV datées de Versailles le 29 avril 1767, enregistrées aux actes importants du Parlement de Franche-Comté en exécution d'arrêt de cette cour du 7 juillet 1767.

A ces causes et de l'avis de notre conseil, qui a vu l'arrêt du 31 mars dernier, ensemble celui du 1er avril 1732 et les lettres patentes expédiées par icelui le 24 mai suivant, le tout ci attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, Nous, interprétant en tant que de besoin est ou serait ledit arrêt du conseil du 1er avril 1732 et les lettres patentes du 24 mai suivant, avons permis et par ces présentes, signées de notre main, permettons à notre dit cousin le prince de Bauffremont de faire construire deux forges à quatre feux chacune et deux fourneaux dans les terres qui lui appartiennent dans la Combe d'Ain et aux endroits qu'il jugera le plus convenable, à la charge néanmoins par notre dit cousin le prince de Bauffremont de se conformer, lors de l'exploitation des bois destinés pour l'affouage desdites forges et fourneaux, à ce qui est prescrit par l'ordonnance des Eaux et forêts du mois d'août 1669.

3° Le 16 mai 1690, la famille d'Isenghien amodie pour neuf ans aux sieurs Ligier et Aimé Louvrier les bâtiments dépendants de la forge de Pont-du-Navoy avec la faculté de prendre de la mine dans tous les endroits qu'ils jugeront convenables, sauf par les propriétaires à indemniser les détenteurs. Les locataires jouiront en outre des bois appartenant à la famille d'I-

senghien dépendant des seigneuries de Monnet, Mirebel, Châtillon, pour y faire du charbon pour l'usage de ladite forge, à charge par les locataires, en cas de dissolution du bail, de remettre en bon état le fourneau et les cheminées des affineries et chaufferies.

4° Vente, le 5 avril 1778, de Mmes de Roussillon, de Verseilles et de Jumillac au sieur Courty du fourneau de Dampierre, de la forge des Bruyères et de quatre parts dans neuf dans les fourneaux et forges de Fraisans. Le 12 décembre 1791, le sieur Courty revend le tout au sieur Caron et lui cède le bail des fourneaux, forges et dépendances de Rans.

5° Arrêt du conseil d'État du Roi en date du 12 juillet 1710 qui décharge de tous droits de sortie du royaume pour entrer soit en Alsace, soit à l'étranger, les fers soit en gueuses, soit en barres, provenant des forges de Sorans, Loulans, Fraisans, Pont-du-Navoy, Scey-en-Varais, Châtillon, Quingey, Chenecey, Rochejean et des fourneaux de Molans et la Ferrière. Il s'agit en cet arrêt de fontes en gueuses, soit en plaque unie et non figurée ou saumons, puis du fer carré bâtard, du fer fendu en verge, du fer en barres carrées ou plates, du fer en verge ronde, du fer en lame ou verge plate et du fer en tôle.

Mines et patouillets.

6° Le minerai existait sur une grande partie du territoire, notamment sur les communes de Romange, Grand-Vaire, Deluz, Fretigney, Labarre, Valay, Mutigney, Gendrey, etc.

Les patouillets existaient à côté des mines, notamment à Champtonnay, à la Résie-Saint-Martin, à Ougney, aux Marais-sur-Ranchot, à la Grabusse. (Les habitants de Monteplain rédigèrent des plaintes contre ce dernier lavoir.)

Les concessionnaires devaient fournir au préfet et au ministre des travaux publics des états certifiés des matières employées, des produits obtenus et des ouvriers employés dans l'établissement.

Le propriétaire d'un haut-fourneau était tenu de le maintenir en activité constante et ne pouvait le laisser chômer sans cause reconnue légitime par l'administration.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

(1752-1789)

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

AVERTISSEMENT

Dans sa séance du 21 juin 1883, l'Académie reçut de M. Castan l'offre d'insérer dans nos *Mémoires* une bibliographie des travaux de l'ancienne Académie, résultant du dépouillement des manuscrits de cette compagnie conservés à la bibliothèque de Besançon.

Cette proposition, renvoyée à la commission des publications, n'aboutit pas, j'ignore pour quels motifs, et M. Castan fit passer son travail dans son catalogue général des manuscrits de la bibliothèque municipale, alors en préparation. Ce catalogue était presque complètement achevé, lorsque M. Castan fut enlevé à la science et à la patrie comtoise, le 28 juin dernier.

C'est alors que je conçus le projet de faire profiter nos *Mémoires* de recherches qui nous intéressaient tout spécialement, et Mme Castan voulut bien mettre à ma disposi-

tion les pages de notre regretté confrère, relatives à l'histoire bibliographique de l'Académie. Ma première pensée était de les publier, sans y rien changer, sous le nom de leur auteur; mais en les parcourant, j'ai dû me convaincre qu'elles avaient été rédigées pour un recueil destiné à la France entière, et que beaucoup de détails, d'une valeur toute locale, n'y figuraient pas. J'ai donc fait à ce travail plusieurs modifications et additions. J'ai relevé un certain nombre de nouveaux faits dans l'analyse des procès-verbaux, dressé les listes des membres et des officiers de l'Académie, et réuni tous les éléments des notices biographiques qui terminent l'ouvrage.

Mon vif désir eût été d'associer ainsi mon nom à celui de l'éminent érudit qui avait conçu la pensée et rédigé le texte primitif de ce travail. Mme Castan, conduite par un sentiment dont je suis profondément honoré et touché, a désiré que je recueille seul le bénéfice moral de cette publication. Le meilleur moyen que j'aie de la remercier, c'est de rappeler expressément tout ce que je dois à M. Castan. En travaillant pour l'Académie, je n'ai été, cette fois, que le collaborateur d'un confrère mort et l'éditeur d'une œuvre posthume, et j'espère que cette œuvre recommandera son premier auteur à notre souvenir et à celui de nos successeurs. M. Castan a trop peu appartenu par sa vie laborieuse à l'Académie ; il doit lui rester cher, comme un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès de l'histoire et de l'archéologie en Franche-Comté.

I.

BIBLIOGRAPHIE

1° MANUSCRITS

I. Procès-verbaux des délibérations des académiciens, 4 volumes in-folio (Bibliothèque de Besançon).

Vol. I. Contient les délibérations depuis l'origine jusques et y compris celle du 2 janvier 1759.

Vol. II. Contient les délibérations depuis le 9 janvier 1759 au 30 mars 1771.

Vol. III. Contient les délibérations depuis le 17 avril 1771 au 22 décembre 1784.

Vol. IV. Contient les délibérations depuis le 19 janvier 1785 au 14 janvier 1789. — A la fin de ce volume sont transcrits un certain nombre de travaux des académiciens.

II. Ouvrages des académiciens, 6 volumes in-folio (Bibliothèque de Besançon).

La biographie de chaque académicien fera connaître le détail de cette collection.

III. Ouvrages de MM. les externes (Bibliothèque de Besançon).

Ce volume, qui porte au dos de sa reliure *Pièces académiques*, t. I, ne contient que 141 pages écrites, soit environ le tiers du volume. Il renferme les pièces suivantes :

1. Discours prononcé en la séance publique de la Société royale de Nancy le 10 janvier 1753.

2. Discours présenté à l'Académie pour le prix d'éloquence en 1753 (par l'abbé Bergier).

3. Discours présenté pour le prix de l'éloquence, coté et paraphé nº 41.

4. Dissertation littéraire, cotée 4, présentée à l'Académie pour le prix de 1753.

5. Ouvrage présenté à l'Académie, coté 12, par le sr Beviand pour le prix des arts de 1753.

6. Extrait des pièces couronnées par accessit (1753).

7. Dissertation lue à l'Académie par l'abbé Guillaume (24 décembre 1753).

8. Dissertation de Bugnotey sur l'opération césarienne (18 février 1754).

9 Lettre de l'avocat Deniset, de Lons-le-Saunier (1er avril 1754).

10. Observations de Piraux sur les accouchements (18 février 1754).

11. Panégyrique de saint Louis par l'abbé Bergier (24 août 1754).

12. Discours prononcé à l'assemblée publique de l'Académie royale de Nancy (20 octobre 1754) par M. de Custine, directeur.

13. Discours sur l'expérience d'un aliment particulier fait à l'hôtel royal des Invalides, par Levacher (9 décembre 1754).

14. Dissertation sur le charançon, par M. Doré (6 février 1759).

15. Copie de la lettre de M. Bertrand sur la manière de faire le salpêtre artificiel.

16. Discours de M. Nonnotte sur les caractères auxquels on peut reconnaître les excellens peintres et les vrais connaisseurs (21 avril 1762).

17. Dissertation de Piraux sur l'emplacement de Babylone (1er décembre 1762).

18 Observations au sujet d'un livre.... que l'on conjecture être la première production de l'art de l'imprimerie.

IV. Concours de l'Académie, 38 volumes ou liasses (Bibliothèque de Besançon).

Vol. 1. Année 1753. Histoire et Éloquence, 54 mémoires.

Vol. 2. Année 1753. Arts, 14 mémoires.

Vol. 3. Année 1754. Histoire et Éloquence, 32 mémoires.

Vol. 4. Années 1754, 1762, 1763, 1764. Arts, 35 mémoires, 2 rapports et un groupe de lettres et recettes.

Vol. 5. Année 1755. Éloquence, Histoire, Arts, 41 mémoires.

Vol. 6. Année 1756. Éloquence, Histoire, Arts, 30 mémoires, 1 analyse et 2 rapports.

Vol. 7. Année 1757. Arts, Histoire, Éloquence, 20 mémoires.

Vol. 8. Année 1758. Éloquence, Arts, 17 mémoires et 2 lettres.

Vol. 9. Année 1759. Éloquence, Arts, Histoire, 24 mémoires.

Vol. 10. Années 1760-1761. Éloquence, Histoire, Arts, 59 mémoires.

Vol. 11. Années 1762-1764. Éloquence, 49 mémoires.

Vol. 12. Années 1762-1764. Histoire, 11 mémoires.

Vol. 13. Année 1765. Éloquence, 32 mémoires.

Vol. 14. Année 1765. Histoire, 3 mémoires et 11 pièces.

Vol. 15. Années 1765-1766. Arts, 22 mémoires et 3 rapports.

Vol. 16. Années 1766-1769. Éloquence, 70 mémoires.

Vol. 17. Années 1766-1768. Arts, 36 mémoires et 2 rapports.

Vol. 18. Années 1767-1770. Histoire, Éloquence, 14 mémoires.

Vol. 19, 20, 21. Années 1768-1770. Histoire, 19 mémoires.

Vol. 22. Années 1769-1770. Arts, 18 mémoires.

Vol. 23. Années 1771-1772. Éloquence, 42 mémoires.

Vol. 24. Années 1771-1773. Histoire, 7 mémoires.

Vol. 25. Années 1771-1773. Arts, 27 mémoires.

Vol. 26. Années 1773-1775. Éloquence, Histoire, 13 mémoires et 2 rapports.

Vol. 27. Années 1775-1778. Éloquence, 49 mémoires.

Vol. 28. Années 1774-1784. Arts, Histoire, Éloquence, 29 mémoires.

Vol. 29. Années 1776-1783. Histoire, 12 mémoires et 6 rapports.

Vol. 30. Années 1777, 1779, 1780. Arts, 9 mémoires et 3 rapports.

Vol. 31. Années 1779-1783. Éloquence, 38 mémoires et 1 rapport.

Vol. 32. Années 1780 à 1783. Éloquence, 44 mémoires et 2 rapports.

Vol. 33. Années 1784-1786. Éloquence, 26 mémoires (liasse).

Vol. 34. Années 1785, 1788. Arts, 12 mémoires (liasse).

Vol. 35. Année 1784. Histoire, 1 mémoire.

Vol. 36. Années 1787-1788. Éloquence, 20 mémoires (liasse).

Vol. 37. Année 1788. Histoire, 2 mémoires (liasse).

Vol. 38. Années 1788-1789. Histoire, 1 mémoire.

On trouvera plus loin, à l'article *Concours,* le détail de cette collection.

V. Liasse composée de divers morceaux lus ou envoyés à l'Académie (Bibliothèque de Besançon).

1. Discours prononcé à la première assemblée de l'Académie (ou société littéraire) tenue le 27 novembre 1748 (5 f.).

2. Mémoire sur les eaux minérales et médicinales, par Parin-Juvet, médecin à Bourbonne, 1756 (17 f.).

3. Observations sur la préparation du chanvre, par Puricelli, 1756 (6 f.).

4. Supplément au mémoire précédent, par le même (4 f.).

5. Essai sur la culture du blé, 1761-1762 (14 f.).

6. Recherches historiques sur la fable des prétendues assemblées de sorciers et de sorcières appelées sabbat, 1762 (9 f.).

7. La vie de Lemoyne, par Nonnotte, 1763 (14 f.).

8. Éloge historique du marquis du Mesnil, par Binétruy de Grandfontaine, 1765 (23 f.).

9. Extrait d'un mémoire sur la manière dont se fait la première congélation des eaux courantes, 1765 (3 f.).

10. Discours du président de Ruffey en prenant séance pour la première fois le 4 août 1766 (7 f.).

11. Dissertation sur la vitalité, 1766 (6 f.).

12. Lettre et mémoire sur la quadrature du cercle, par Gemeaux, recteur à École, 1767 (4 f.).

13. Éloge historique de Dunod de Charnage, par l'abbé Bergier, 1767 (11 f.).

14. Lettre (2 f.) et mémoire imprimé (4 f.) sur la meilleure manière de se procurer des engrais pour faire fructifier les terres, par Faivret, laboureur à Berthelange, 1769.

15. Poésie humoristique anonyme de Guers lue à la séance du 4 décembre 1771.

16. Discours critique sur l'orthographe de Voltaire (par l'abbé Dagay), 1775 (5 f.).

17. Discours sur les monuments de tous les âges et de tous les peuples, par Lubersac, vicaire général de Narbonne, 1776 (4 f.).

18. Poésies fugitives par Doris de Bellegarde, instituteur à Saint-Vallier (Dauphiné). Élégie allégorique aux membres de l'Académie. Narcisse. Le vieillard de Crotone, 1781-1782 (21 f.).

19. Deux élégies signées d'un S, traduites de l'anglais, de Gray : 1° Sur un cimetière de campagne ; 2° Pensées nocturnes, avec lettre d'envoi signée Criquou à Orléans, 1782.

20. Autre lettre du même envoyant une poésie imprimée qui a pour titre : Épître au docteur P. appelé dans sa patrie pour inoculer les enfans de nos premiers citoyens, 1784 (2 f. imp. et un ms.).

21. Relation de la délivrance de la ville de Gray en 1430, tirée des archives de ladite ville, par l'abbé Pellier (?) 1783.

22. Procès-verbal constatant la présence d'un ver vivant, d'un rouge pâle, trouvé au château de Publy dans un bloc de roc vif, 1784 (2 f.).

23. Mémoire sur l'histoire de Besançon, par Garnier, ex-contrôleur à Nozeroy, 1784 (46 f.).

24. Mémoire imprimé sur des questions chimiques, envoyé à l'Académie par le sieur Fraichot, apothicaire à Lyon, 1789 (7 f. imp. et 2 ms.).

25. Essai d'éloge de l'abbé Bullet par l'abbé Marlet, d'Ornans, 1800 (6 f.).

MORCEAUX NON DATÉS

26. Réflexions sur les seuls moyens pour garantir la ville des inondations, par Pillot (4 f.).

27. Sur l'inoculation (2 f.).

28. Sur l'usage de la marne en agriculture (5 f.).

29. Lettres de Lambert envoyant à l'Académie des tables solaires pour le méridien et la latitude de Besançon (2 f.).

30. Le cône et le cylindre développés par le fil des moyennes proportionnelles (18 f. et 5 pl.).

31. Lecture en forme de dissertation sur le premier volume des lettres sur les Français, par d'Arçon (12 f.).

32. Preuves en partie en grec et en latin pour servir de complément à des mémoires sur les rois Burgondes, les voies romaines, etc., par l'abbé Trouillet (2 cahiers).

VI. Titres constitutifs et correspondance officielle et privée de l'Académie de Besançon. Une liasse (Bibliothèque de Besançon).

1. Extrait d'enregistrement au Parlement des lettres patentes de fondation de l'Académie, 27 juillet 1752 (1 f.).

2. Copie de la fondation de l'Académie, portant donation de 20,000 l. par le duc de Tallard, 20 septembre 1752 (6 f.).

3. Lettre du roi par laquelle la place d'académicien à laquelle

M. de Saint-Germain, maire de Besançon, a été élu, sera et demeurera convertie pour ses successeurs en une place d'académicien-né, 12 novembre 1752 (2 f.).

4. Extrait de délibération des registres de l'hôtel de ville. En retour de l'élection du maire de la ville comme membre de l'Académie, il sera consacré chaque année une somme de 600 fr. à cette compagnie, dont 200 seront employés pour un 3e prix, dit prix des arts, représenté par une médaille d'or aux armes de la ville, 8 janvier 1753 (2 f.).

5. Lettre du roi ouvrant à l'Académie les archives de la province (1 f.).

6. Acte par lequel le duc de Tallard rembourse à l'Académie les 20,000 fr. qu'il lui avait assurés par donation entre-vifs au moment de sa fondation, 17 août 1754 (6 f.).

7. Lettre du roi réglant les conditions d'élection des membres de l'Académie, 25 février 1754 (2 f.).

8. Lettre de privilège du roi pour l'impression des ouvrages de l'Académie, 12 mai 1758.

9. Délibération notifiant à l'Académie le désir du corps municipal que les ouvrages et plans couronnés pour le prix des arts lui soient remis, 16 novembre 1767 (1 f.).

10. Lettre du roi donnant au marquis de Ségur le droit de séance à l'Académie, 30 septembre 1776.

11. Extrait de ce qui s'est passé à la séance du 28 août 1752, et mémoire sur le cérémonial que l'Académie doit observer à l'égard du gouverneur de la province, protecteur-né (5 f.).

12. 25 lettres du duc de Tallard du 4 septembre 1752 au 7 mai 1755.

13. 34 lettres du duc de Duras du 29 septembre 1755 au 13 janvier 1776. Les lettres de 1761 manquent. Plus 5 lettres autographes du même, non datées.

14. Demande faite par le sieur Lapret pour que l'Académie appuie l'établissement d'un cours d'architecture au palais Granvelle, et lettre du sieur Gilbert de Saint-Juan au maire, à propos de cette installation.

15. 7 lettres du marquis de Paulmy, du 27 février 1756 au 11 mars 1758, plus 2 projets de lettres à faire signer par le roi pour autoriser l'Académie à se choisir des associés.

16. 26 lettres répondues par des personnes avec lesquelles l'Académie entretenait des relations, remerciements de personnes élues, correspondance avec d'autres Académies provinciales.

17. Promesse de se conformer aux statuts de l'Académie et de conserver son suffrage libre; 9 pièces.

VII. Manuscrits du P. Dunand, t. XXV (Bibliothèque de Besançon).

VIII. Papiers du président de Courbouzon (Bibliothèque de Salins).

V. les mss. 68, 71, 82, 146, 164, 198, 200, 201, 203-215, 221-223, 227, 232, 241.

Les plus importants sont le ms. 68, contenant les mémoires lus par Courbouzon à l'Académie, et le ms. 201 contenant 167 lettres autographes du duc de Tallard.

IX. Papiers de Droz (appartiennent à M. Droz des Villars).

2° IMPRIMÉS

1. Lettres patentes du roi, statuts et règlements concernant l'établissement de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts en la ville de Besançon. Avec l'état contenant les noms de MM. les académiciens, et l'arrêt de la cour pour l'enregistrement d'icelles. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 19 p.

2. Lettre de cachet du roi, datée à Versailles le 12 novembre 1752, par laquelle Sa Majesté attribue au vicomte-maïeur de la cité royale de Besançon une place d'académicien-né dans l'Académie.... In-4, 20 p.

3. Règlement pour la discipline intérieure de l'Académie.... Arrêté à la séance du 21 mai 1753. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 12 p.

4 Séance publique.... tenue le 24 août 1753.

In-4, 3 p.

5. Séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, tenue le samedi 24 août 1754. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 11 p.

6. Séance publique, etc., du 24 août 1755. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 15 p.

7. Séance publique, etc., du 24 août 1756. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 20 p.

8. Liste des directeurs-nés, académiciens et associés libres qui composent l'Académie.... à la rentrée de Quasimodo 1757. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 10 p.

9. Séance publique, etc., du 24 août 1757. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 22 p.

10. Séance publique, etc., du 24 août 1758. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 18 p.

11. Séance publique, etc., du 24 août 1759. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 43 p.

12. Séance publique, etc., du 24 août 1760. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 26 p.

13. Séance publique, etc., du 24 août 1761. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 38 p.

14. État de l'Académie.... en M. DCC. LXX. In-8, 4 p.

15. État de l'Académie.... en M. DCC. LXX., avec les changemens survenus depuis sa fondation. In-8, Daclin (s. d.), 10 p.

16. Séance publique, etc., du 24 août 1771. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 22 p.

17. Séances publiques, etc., des 24 août et 30 novembre 1772. Besançon, Daclin, 1773, in-4, 17 p.

18. État de l'Académie.... en l'année M. DCC. LXXVI. In-8, Daclin (s. d.), 6 p.

19. Séance publique, etc., du 24 août 1776. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 23 p.

20. Séance publique, etc., du 24 août 1777. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 21 p.

21. État de l'Académie.... en mil sept cent soixante-dix-neuf. In-8, Daclin (s. d.), 8 p.

22. Séance publique, etc., du 29 juin 1779. S. faux titre, in-4, 15 p.

23. État de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, à la rentrée de la Saint-Martin, 1780. De l'imp. de Cl. Jos. Daclin, in-8, 12 p.

24. Séance publique, etc., à la rentrée du 6 décembre 1782. Besançon, 1783, in-8, 39 p. (Extrait du journal de la Franche-Comté, nos 51, 52 (1782), 1 et 2 (1783).

25. Séance publique, etc., du 14 mai 1783 Besançon, veuve Daclin, 1783, in-8, 23 p.

26. Séances publiques, etc., des 17 mai, 24 août et 29 décembre 1783. Besançon, Daclin (s. d.), in-4, 21 p.

27. État de l'Académie.... à la rentrée de la Saint-Martin, 1784. De l'imp. de la veuve Daclin, in-8, 12 p.

Parmi les travaux modernes, on pourra consulter plus spécialement :

28. Perennès. — Discours sur l'histoire de l'Académie de Besançon antérieurement à 1789. Séance publique du 28 janvier 1852.

29. Castan (Auguste). — Neuf lettres du duc de Tallard au conseiller François-Xavier Chifflet sur les origines de l'Académie de Besançon (1752-1754). *Mémoires de l'Académie,* année 1883.

30. Gauthier (Jules). — Le conseiller Droz et l'érudition franc-comtoise à la fin du XVIIIe siècle. *Mémoires de l'Académie*, année 1890.

31. V. aussi *passim*, Xavier Charmes, *le Comité des travaux historiques* (histoire et documents), et Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits à la Bibliothèque nationale.*

II.

LISTES ACADÉMIQUES

Liste des académiciens par ordre chronologique.

Le marquis de Bauffremont,	fondateur.
Le marquis du Châtelet,	id.
Le marquis de Grammont,	id.
Le chevalier de Montbarrey,	id.
Le marquis du Mesnil,	id.
Le marquis de Calviers,	id.
Tinseau, évêque de Nevers,	id.
L'abbé d'Olivet,	id.
Le président Mouret de Châtillon,	id.
Le président Boquet de Courbouzon,	id.
Belin,	id.
L'abbé Maréchal d'Audeux,	id.
Courchetet d'Esnans,	id.
Lebas de Clévans,	id.
Biétrix de Pelousey,	id.
Chifflet,	id.
Rochet de Frasne,	id.
Dagay de Mutigney,	id.
L'abbé d'Espiard,	id.
L'abbé Dagay,	id.
Le marquis de Rostaing,	id.
L'abbé Bullet,	id.
L'abbé Belon,	id.
Dunod,	id.
Seguin,	id.
Athalin,	id.
L'abbé Frère de Villefrancon (I),	id.
L'abbé Talbert,	id.
Dom Coquelin,	id.

Le P. Regnaud,	fondateur.
L'abbé de Raze,	id.
Duban de Cressia,	id.
Binétruy de Grandfontaine,	id.
Levacher,	id.
Charpentier de Cossigny,	id.
Le marquis de Paulmy,	3 janvier 1756.
Dunod de Charnage,	14 février 1757.
L'abbé Guillaume,	18 décembre 1759.
Yard,	7 janvier 1761.
Rougnon,	13 février 1762.
L'abbé de Camus,	id.
Roman,	5 mai 1762.
Le président Terrier,	12 décembre 1764.
Le conseiller Guillemin de Vaivre,	12 décembre 1764.
Droz,	18 décembre 1765.
L'avocat général Bergeret,	3 décembre 1766.
Le comte de Roussillon,	18 janvier 1769.
L'abbé Bergier,	id.
Éthis,	3 janvier 1770.
Le marquis de Choiseul,	id.
Dom Berthod,	14 février 1770.
L'abbé Trouillet,	17 avril 1771.
Philipon de la Madelaine,	2 août 1771.
De Marnésia, évêque d'Évreux,	17 janvier 1772.
L'abbé Jacques,	15 décembre 1773.
Le Michaud d'Arçon,	9 mars 1774.
L'abbé Guillemin de Vaivre,	id.
Le comte du Châtelet,	3 janvier 1776.
Clerc,	14 février 1776.
L'abbé Poulin,	id.
Le comte de Scey,	21 août 1776.
Le marquis de Marnésia,	7 janvier 1778.
Le président de Vezet,	18 février 1778.
L'abbé de Clermont-Tonnerre,	24 mars 1779.
Le vicomte de Toulongeon,	1er décembre 1779.
Perreciot,	22 novembre 1780.
Le prince de Montbarrey,	12 décembre 1781.
L'abbé Nonnotte,	id.
Dagay, coadjuteur de Perpignan,	id.
Maréchal d'Audeux,	10 avril 1782.
L'abbé Frère de Villefrancon (II),	19 juin 1782.

L'abbé Durand,	17 juin 1782.
De la Chiche,	11 décembre 1782.
Damoiseau,	5 février 1783.
Le P. Dunand,	id.
Le marquis d'Ormenans,	5 janvier 1785.
Faivre du Bouvot,	id.
Dom Grappin,	id.
L'abbé Pellier.	id.
L'abbé Grosjean,	12 juillet 1786.
L'abbé Barbelenet,	id.
Le conseiller Tinseau,	13 février 1788.

ASSOCIÉS COMTOIS.

De Bellegarde, officier d'artillerie,	14 février 1757.
L'abbé Guillaume,	id.
Roman,	21 mars 1757.
Le marquis de Montrichard,	id.
Chevalier,	id.
Loys, greffier en chef à Dole,	id.
L'abbé Trouillet,	18 décembre 1759.
Goy,	26 février 1760.
Droz,	5 mai 1762.
L'abbé Bergier,	18 décembre 1765.
Le comte de Roussillon,	21 avril 1768.
Éthis,	18 janvier 1769.
L'abbé Jacques,	id.
Philipon de la Madelaine,	3 janvier 1770.
Le Michaud d'Arçon,	17 avril 1771.
Perreciot,	2 août 1771.
Le P. Dunand,	15 décembre 1773.
L'abbé Poulin,	9 mars 1774.
Le marquis de Marnésia,	4 mars 1777.
L'abbé Rose,	4 février 1778.
Maréchal d'Audeux,	19 janvier 1780.
Légier, à Jussey,	19 juin 1780.
L'abbé Nonnotte,	19 juin 1780.
L'abbé Joannet, prieur de la Preuche, à Paris.	id.
L'abbé Naudenot, à Cintrey,	id.
Thomassin, à Rochefort,	id.
Suard,	22 novembre 1780.
Le P. Laire, minime,	4 juillet 1781.

Le comte d'Albon,	12 décembre 1781.
	(Nommé hon. le 5 février 1783.)
L'abbé de Villefrancon,	10 avril 1782.
Le marquis d'Ormenans,	19 juin 1782.
Roussel de Bréville,	5 février 1783.
L'abbé Pellier,	id.
De Camus, lieutenant de vaisseau,	5 janvier 1785.
L'abbé Barbelenet,	id.
Bertrand, ingénieur,	12 juillet 1786.
Le P. Chrysologue,	21 décembre 1786.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

Lamoignon de Malesherbes,	14 février 1757.
Titon du Tillet,	7 mars 1757.
L'abbé Marion, à Cambrai,	id.
Duhamel du Monceau,	id.
Le chevalier de Solignac,	id.
Schœpflin,	21 mars 1757.
Durey d'Harnoncourt,	6 juin 1758.
Le P. Paciaudi,	23 août 1762.
Le président de Ruffey,	26 février 1765.
Moreau, conseiller à Aix,	15 janvier 1772.
Maret, à Dijon,	15 décembre 1773.
Maréchal d'Audeux, officier,	19 juin 1780.
Gérard, à Bruxelles,	id.
Koch, à Strasbourg,	id.
Haller, à Berne,	id.
Parmentier, à Paris,	id.
De Montaudoin, à Nantes,	16 août 1780.
L'abbé Delille,	22 novembre 1780.
Godefroy, à Lille,	5 février 1782.
De Lenzbourg, évêque de Lausanne,	5 juillet 1786.
Guyton de Morveau,	id.
L'abbé Grandidier,	id.
Le baron de Zurlauben,	21 décembre 1786.
David de Saint-Georges,	13 février 1788.

Liste des académiciens classés par fauteuil

PROTECTEURS

1.

Le duc de Tallard, (1752).
Le maréchal duc de Duras (Jean-Baptiste), (1755).
Le maréchal duc de Duras (Emmanuel-Félicité), (1770).

DIRECTEURS-NÉS

2.

Antoine-Pierre II de Grammont, archevêque, (1752).
Le cardinal de Choiseul, id., (1755).
Raymond de Durfort, id., (1774).

3.

Le duc de Randan, lieutenant général, (1752).
Le duc de Lorges, id., (1773).
(Le marquis de Ségur, commandant en chef, en vertu d'ordre du roi du 30 septembre 1776.)

4.

Pourroy de Quinsonas, premier président, (1752).
Bourgeois de Boynes, id., (1757).
Perreney de Grosbois père, id., (1761).
Perreney de Grosbois fils, id., (1779).

5.

Moreau de Beaumont, intendant, (1752).
Bourgeois de Boynes, id., (1754).
De Lacoré, id., (1762).
Caumartin de Saint-Ange, id., (1784).

6.

Le marquis de Bauffremont.
Le marquis de Choiseul.

7.

Le marquis du Châtelet.
Dunod de Charnage.
Droz.

8.

Le marquis de Grammont.

9.

Le chevalier de Montbarrey.
Le prince de Montbarrey.

10.

Le marquis du Mesnil.
Le conseiller Guillemin de Vaivre.
Le Michaud d'Arçon.

11.

Le marquis de Calviers.
Le marquis de Lezay-Marnésia.
Dagay, coadjuteur de Perpignan.
Le marquis d'Ormenans.

12.

Tinseau, évêque de Nevers.
Damoiseau.
L'abbé Grosjean.

13.

L'abbé d'Olivet.
Le comte de Roussillon.

14.

Le président Mouret de Châtillon.
Tinseau, conseiller au Parlement.

15.

Le président Boquet de Courbouzon.
Roman.

16.

Belin (d'Augicourt).
L'abbé Jacques.

17.

L'abbé Maréchal d'Audeux.
L'abbé Pellier.

18.

Courchetet d'Esnans.
Bergeret.

19.

Lebas de Clévans.
Rougnon.

20.

Biétrix de Pelousey.
Le marquis de Paulmy.
Le vicomte de Toulongeon.

21.

Chifflet.
De Marnésia, évêque d'Évreux.
L'abbé de Clermont-Tonnerre.
L'abbé Durand.

22.

Rochet de Frasne.
Faivre du Bouvot.

23.

Dagay de Mutigney.
L'abbé Guillaume.
L'abbé Bergier.
L'abbé Trouillet.
Clerc.
Perreciot.

24.

L'abbé d'Espiard.
Le président de Vezet.

25.

L'abbé Dagay.
L'abbé Frère de Villefrancon (II).

26.

Le marquis de Rostaing.
L'abbé de Camus.

27.

L'abbé Bullet.
Le comte du Châtelet.

28.

L'abbé Belon.
Éthis.
L'abbé Guillemin de Vaivre.

29.

Dunod.
(Ce fauteuil fut ensuite attribué aux maires de Besançon, dont quelques-uns seulement prirent séance.)

30.

Seguin.

31.

Athalin.
De la Chiche.

32.

L'abbé Frère de Villefrancon (I).
Maréchal d'Audeux.

33.

L'abbé Talbert.

34.

Dom Coquelin.
Dom Berthod.
Dom Grappin.

35.

Le P. Regnaud.
L'abbé Poulin.

36.

L'abbé de Raze.
Le P. Dunand.

37.

Duban de Cressia.
L'abbé Nonnotte.

38.

Binétruy de Grandfontaine.
Philipon de la Madelaine.
L'abbé Barbelenet.

39.

Levacher.
Yard.
Le président Terrier.

40.

Charpentier de Cossigny.
Le comte de Scey.

Liste des présidents, vice-présidents et secrétaires perpétuels.

I.

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS

24 août 1752 : Le président de Chatillon.
Chifflet.
2 juillet 1753 : Le premier président de Quinsonas.
Le marquis de Rostaing.

3 janvier 1754 : L'abbé Maréchal d'Audeux.
Athalin.
1er juillet 1754 : L'intendant de Beaumont.
Biétrix de Pelousey.
7 janvier 1755 : Seguin.
L'abbé Bullet.
7 juillet 1755 : L'abbé Dagay.
Rochet de Frasne.
5 janvier 1756 : Lebas de Clévans.
L'abbé Frère de Villefrancon (I).
28 juin 1756 : Dagay de Mutigney.
Dunod de Charnage.
3 janvier 1757 : L'abbé d'Espiard.
Le P. Regnaud.
2 juillet 1757 : L'abbé Talbert.
Binétruy de Grandfontaine.
3 janvier 1758 : L'abbé Bullet.
Levacher.
13 juillet 1758 : L'abbé Maréchal d'Audeux.
Athalin.
2 janvier 1759 : Le président de Chatillon.
Le président de Courbouzon.
2 janvier 1760 : L'abbé Maréchal d'Audeux.
Belin.
2 janvier 1761 : L'abbé Frère de Villefrancon (I).
Courchetet d'Esnans.
16 janvier 1762 : Rochet de Frasne.
Athalin.
5 janvier 1763 : Le président de Chatillon.
Le président Chifflet.
4 janvier 1764 : Athalin.
Duban de Cressia.
9 janvier 1765 : Charpentier de Cossigny.
Rougnon.
8 janvier 1766 : Roman.
Le cardinal de Choiseul.
7 janvier 1767 : L'abbé Belon.
Seguin.
13 janvier 1768 : Guillemin de Vaivre.
Le président Terrier.
4 janvier 1769 : Bergeret.
L'abbé de Camus.

3 janvier 1770 : Binétruy de Grandfontaine.
Le comte de Roussillon.
2 janvier 1771 : Le président de Chatillon.
L'abbé Dagay.
8 janvier 1772 : L'abbé Talbert.
L'abbé Maréchal d'Audeux.
13 janvier 1773 : Le comte de Roussillon.
Éthis.
5 janvier 1774 : Le marquis de Choiseul.
Philipon de la Madelaine.
11 janvier 1775 : Le président Terrier.
L'abbé Trouillet.
3 janvier 1776 : L'abbé Talbert.
Le Michaud d'Arçon.
7 janvier 1777 : Le comte de Scey.
L'abbé de Villefrancon.
7 janvier 1778 : L'abbé Guillemin de Vaivre.
Clerc.
13 janvier 1779 : Le marquis de Marnésia.
Philipon de la Madelaine.
5 janvier 1780 : Le président de Vezet.
L'abbé Jacques.
3 janvier 1781 : L'abbé de Clermont-Tonnerre.
Le vicomte de Toulongeon.
2 janvier 1782 : Le comte de Roussillon.
Le président de Vezet.
8 janvier 1783 : Philipon de la Madelaine.
L'abbé de Camus.
7 janvier 1784 : Bergeret.
L'abbé Frère de Villefrancon (II).
5 janvier 1785 : L'intendant Caumartin de Saint-Ange.
L'abbé Durand.
4 janvier 1786 : Faivre du Bouvot.
Le marquis d'Ormenans.
31 janvier 1787 : Seguin.
Perreciot.
13 février 1788 : L'abbé de Camus.
Rougnon.

II.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS

Le président de Courbouzon,	1752-1758
Lebas de Clévans,	1759-1762
Binétruy de Grandfontaine,	1762-1769
Droz (remplissant les fonctions par intérim depuis 1766),	1769 »

III.

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS [1]

Vol. I.

Lettres patentes (juin 1752) instituant l'Académie. f. 1

Liste des académiciens (le protecteur, 4 académiciens-nés, 35 membres électifs) . . . . . f. 2

Statuts de l'Académie . . . . . f. 2 v°

Arrêt d'enregistrement au Parlement . . . . f. 4 v°

Acte de donation, par le duc de Tallard, d'une somme de 20,000 l. destinée aux frais de deux prix annuels, l'un d'éloquence, l'autre d'histoire . . . . . f. 5

Lettre de cachet du roi (12 novembre 1752) réservant au maire de Besançon et à ses successeurs la place d'académicien devenue vacante par le décès de Dunod, et réduisant à 34 le nombre des membres actifs . . . . . f. 6 v°

Engagement pris par la municipalité (3 janvier 1753) de verser annuellement une somme de 600 l., dont 200 l. seront consacrées à un concours dit « des arts » . . . . f. 7 v°

Séance du 24 août 1752 . . . . . f. 8

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Belon.

Discours d'ouverture par le secrétaire perpétuel Courbouzon.

28 août 1752. . . . . f. 9 v°

Discussion de divers points du règlement. Lecture de Courbouzon, *Éloge de Dunod;* du premier président de Quinsonas, sur *la nécessité d'apprendre l'histoire pour bien connaître*

---

(1) Les noms des académiciens titulaires et associés sont en petites capitales, les titres de leurs ouvrages en italiques, les mentions de documents reproduits textuellement dans les procès-verbaux en lettres grasses.

On n'a pas mentionné les séances insignifiantes ou consacrées à l'examen des ouvrages envoyés aux concours.

l'origine des lois ; de l'abbé Bullet, *Préface du Dictionnaire celtique;* du docteur Athalin sur *la catalepsie;* de Cossigny, *Paraltèle des eaux de Luxeuil et de Plombières.*

20 novembre 1752 (séance publique) . . . . . f. 11 v°

Discours de Saint-Germain, maire de la ville, *Remerciement* et réponse du président ; de M. de Quinsonas sur *les délassements des gens de lettres;* de l'intendant de Beaumont sur *les jugements à porter des hommes illustres ;* de Seguin sur *l'histoire.*

4 décembre 1752 . . . . . f. 12

Discours du vice-président. On proposera à l'Académie de Nancy d'entrer en relations régulières avec elle. Nomination d'un trésorier (de Clévans). Hommages d'un livre sur les matières bénéficiales par Le Michaud d'Arçon.

11 décembre 1752 . . . . . f. 14 v°

Délibération au sujet des recherches à faire dans les archives comtoises. Lecture d'Athalin sur *les effets de la pesanteur et l'élasticité de l'air sur les corps.*

18 décembre 1752. . . . . f. 16

Rapport sur deux ouvrages manuscrits de Bullet et Athalin. Débat entre ce dernier et le marquis de Rostaing. Lecture de Levacher sur *la manière de secourir les noyés.*

29 décembre 1752 . . . . . f. 16 v°

Acceptation par l'Académie de Nancy de relations avec l'Académie de Besançon. Lecture d'Athalin, *Reponse au marquis de Rostaing ;* de Rostaing, *Essai sur le mécanisme naturel selon lequel se forme la sphère d'activité d'un globe en mouvement, etc.*

2 janvier 1753 . . . . . f. 20

Demande d'une place de correspondant par Savary, chirurgien-major des hôpitaux de Fribourg (Suisse). Délibération sur l'utilité de créer des membres honoraires et correspondants.

8 janvier 1753 . . . . . f. 21 v°

Renseignements donnés sur les archives de la Chambre des comptes de Dole. Lecture d'un manuscrit du P. Payen, bénédictin, sur les hommes illustres de la province. **Lettre** à l'auteur.

15 janvier 1753. . . . . f. 23 v°

Pellichet, ingénieur des chemins à Fribourg (Suisse), et Bébiand présentent des machines de leur invention. **Lettre** à Pellichet.

22 janvier 1753. . . . . f. 25 v°

Lettre de l'abbé de Cîteaux aux supérieurs des monastères de Bernardins établis dans la province, pour qu'ils envoient un abrégé de l'histoire de ces monastères. L'Académie de chirurgie de Paris fait connaître le sujet du prix proposé par elle pour 1754. Lettre du docteur Piraux sur deux faits d'ordre scientifique observés récemment à Besançon. Lecture de l'abbé D'ESPIARD, *Le bon usage des richesses fait la gloire du sage.* **Lettres** à l'abbé de Cîteaux, à MM. Piraux et Morand.

29 janvier 1753. . . . . f. 29 v°

Daclin est choisi comme imprimeur de l'Académie. Nouvelles démarches pour obtenir la permission d'avoir des associés correspondants.

5 février 1753 . . . . . f. 32

Lettres de cachet du roi ouvrant d'office à l'Académie les archives de la Chambre des comptes et des communautés séculières et régulières. Correspondance établie avec l'Académie de Montauban. Lecture de M. de BEAUMONT, *Parallèle de la Phèdre de Sénèque et de celle de Racine*, de l'abbé TALBERT sur *l'utilité des sciences et des arts par rapport aux mœurs.*

12 février 1753. . . . . f. 35

Le duc de Tallard envoie 2,400 l. pour l'ameublement de l'Académie. Lecture de LEVACHER, *Nouvelle méthode pour réduire la luxation du fémur.* Observations de ROCHET DE FRASNE sur le manuscrit du P. Payen. (V. 8 janvier.)

19 février 1753. . . . . f. 36 v°

L'abbé Guillaume est admis à lire un fragment de son Histoire des sires de Salins. ATHALIN lit la thèse de médecine du fils de son confrère Levacher.

26 février 1753 . . . . . f. 37 v°

Réponse au greffier en chef de la Chambre des comptes qui consulte l'Académie au sujet du mot *infra* contenu dans une charte de 1398.

5 mars 1753. . . . . f. 40 v°

Rapport du marquis DE ROSTAING, décrit deux machines présentées par l'ingénieur Pellichet. (Cf. la séance du 15 janvier précédent.) **Lettres** à Pellichet, à l'abbé Raynal, au P. Berthier.

12 mars 1753 . . . . . f. 43 v°

Rapport de ROCHET DE FRASNE sur un projet d'inscription pour les grottes d'Osselle, suivi d'une **Dissertation** critique de l'abbé DAGAY sur le même sujet. **Lettre** à l'intendant DE BEAUMONT.

20 mars 1753 . . . . . f. 52 v°

Rapport de Courbouzon sur l'Académie de Montauban. Lecture d'un travail du P. Menoux, composé pour l'Académie de Nancy. **Lettres** à Lefranc de Pompignan et au P. Menoux. Lecture de Courbouzon sur *l'institution primitive du Parlement*. Nomination de commissaires pour élaborer un règlement intérieur.

26 mars 1753 . . . . . f. 60

Rapport du marquis de Rostaing sur une question de géométrie posée par Liger, commis au bureau de la guerre, et **Observations** du même sur *l'électricité*.

2 avril 1753. . . . . f. 62 v°

Discussion sur la manière dont les membres des autres Académies prendront séance à l'Académie de Besançon. Vote des quinze premiers articles du règlement intérieur.

9 avril 1753 . . . . . f. 64 v°

Hommage d'un mémoire sur une nouvelle machine hydraulique, par Loriol; d'une charte de Charles VIII, par Maire, subdélégué à Quingey (1). Fin de la discussion du règlement (art. 15-24).

30 avril 1753 . . . . . f. 66

Lettres du P. Menoux, de l'abbé Guyon, avec les réponses. **Lettre** de l'abbé Guyon, adressant un ouvrage (avec la réponse). **Lettre** de Le Normand, médecin à Dole. **Lettre** de Lefranc de Pompignan. Envoi d'un mémoire sur les eaux de Perrigny, près Lons-le-Saunier.

7 mai 1753 . . . . . f. 68 v°

Lecture de Courbouzon sur *Gallinara*.

14 mai 1753. . . . . f. 69

Lectures de l'abbé Dagay, *Remarques sur la langue en général*, etc., de l'abbé de Villefrancon sur *l'Alsatia illustrata de Schœpflin*.

21 mai 1753. . . . . f. 70

Règlement intérieur approuvé par le duc de Tallard. Lettres de Clerc, médecin à Salins (sur les eaux de Chenecey), Bayard, subdélégué à Saint-Claude (sur deux carrières d'ardoise), de Déservillers, subdélégué à Ornans (sur les curiosités naturelles du pays), Piraux (sur une source sulfureuse du bailliage de Baume), du capucin Romain Joly (sur le val de

---

(1) La bibl. de Salins contient un ms. (n° 217), intitulé Antiquités de la ville de Quingey, Documents historiques, par Simon Maire, etc.

Morteau) (1), de Marion, curé de l'Étoile (sur les pétrifications du pays).

28 mai 1753 . . . . . f. 74

Envoi par Bédard, de Francfort, d'une machine destinée à faciliter la construction des ponts. Examen des ouvrages présentés au concours.

30 juin 1753. . . . . f. 76

Hommage d'un ouvrage par ATHALIN.

9 juillet 1753 . . . . . f. 78 v°

Henryot, de Jussey, étudiant en médecine à Montpellier, demande à dédier sa thèse à l'Académie.

16 juillet 1753 . . . . . f. 80

L'abbaye du Mont-Sainte-Marie consulte l'Académie sur le texte d'une charte dont elle voudrait s'armer dans un procès.

30 juillet 1753 . . . . . f. 82

D. Lévêque fait hommage à l'Académie de ses Mémoires sur Granvelle, Titon du Tillet de son Parnasse français. **Lettre** de D. Lévêque et réponse.

9 août 1753 . . . . . f. 84 v°

Lettre de Titon du Tillet à l'Académie et réponse.

Compliment du chevalier de Noinville en présentant l'œuvre de Titon du Tillet.

13 août 1753. . . . . f. 89

Envoi d'un mémoire sur les Séquanais, par Jacquin, ancien notaire et procureur à Salins.

24 août 1753 (séance publique) . . . . . f. 90 v°

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Robert, curé de Liesle. Discours du président et distribution des prix.

27 août 1753. . . . . f. 92

Lecture de l'Histoire particulière de la ville d'Ornans, envoyée par les officiers municipaux de cette ville, et **Lettre** de remerciements à ces derniers (2).

3 septembre 1753 . . . . . f. 93

Lettre de Titon du Tillet demandant une place de membre

---

(1) V. bibl. de Salins, mss. 222 et 232. Romain Joly avait envoyé en outre des observations sur la terre de Chenecey et un mémoire sur la terre de Nozeroy (ms. 232) dont il n'est pas question dans les procès-verbaux de l'Académie.

(2) Plusieurs manuscrits de cette histoire appartenaient au siècle dernier à diverses familles d'Ornans. Un d'eux subsiste entre les mains de M. le docteur J. Meynier, membre honoraire de l'Académie.

honoraire. **Rapport** de Rostaing sur un nouveau mémoire de Liger. Deux certificats accordés à Bergier.

19 novembre 1753. . . . . f. 97 vo

Discours du président (M. de Quinsonas) sur *Marguerite de Bourgogne, femme de Guigues, 1er dauphin du Viennois.* Lectures de Rostaing, *Parallèle des systèmes de Descartes et Newton*, de Courbouzon, *Essai sur l'institution primitive du Parlement de Franche-Comté*, de Rochet de Frasne sur *les hommes célèbres de la Comté*, d'Athalin sur *l'usage de la vessie ou de la bouteille des habitants de l'eau*, etc.

26 novembre 1753. . . . . f. 100

Réponse à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. (Voir 16 juillet). **Certificats** aux sieurs Pommier et Béviand, **lettre** au capucin Florence de Pontarlier (1).

3 décembre 1753 . . . . . f. 102

Lecture d'Athalin. Communication de mémoires (sur le monastère et l'église des Pères conventuels de Salins, le chapitre de Dole, les abbayes de Corneux et de Migette, la ville de Bletterans) (2). **Lettres** de remerciements pour l'envoi de ces mémoires. Permission à l'abbé Fleury, auteur de l'Almanach de Besançon, d'introduire dans son recueil la relation des assemblées publiques de la Compagnie.

10 décembre 1753 . . . . . f. 104

Lettre de M. de Solignac, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy. Nouvelle requête de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. Lectures de M. de Clévans sur *les règles de l'histoire*, de Seguin sur *les rois burgondes*, du P. Regnaud sur *le P. Parrenin.*

17 décembre 1753 . . . . . f. 105

Lecture de Courbouzon sur *les États de Franche-Comté*, d'Athalin, *Observations scientifiques*. Réponse à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie.

24 décembre 1753 . . . . . f. 106

Lecture d'une ode sur la naissance de Jésus-Christ, offerte à l'Académie. L'abbé Guillaume est admis à lire une étude sur

---

(1) Le P. Florence avait envoyé un mémoire sur l'histoire naturelle de la Comté. V. bibl. de Salins, ms. 212.

(2) La relation sur Bletterans constitue le ms. 223 de la bibl de Salins. Le mémoire indiqué ici comme émanant du chapitre de Dole est peut-être la « Lettre de Messieurs du magistrat de Dole, » conservée dans la même bibliothèque (ms. 227).

une antique trouvée à Mandeure. Fin de la lecture de COURBOUZON sur *les États*. Inventaire des titres et papiers appartenant à l'Académie.

3 janvier 1754 . . . . . f. 107 v°

Rapport de BELON sur les journaux des savants parus en 1753. Lectures d'ATHALIN, du P. REGNAUD, *Éloge du règne de Louis XIV*.

7 janvier 1754 . . . . . f. 108 v°

Discours du président. Réception de RANCE, maire de Besançon. Offre d'ouvrages par l'Académie de chirurgie de Paris. Lecture de LE VACHER sur *une maladie des intestins nommée volvulus*.

Communication d'un mémoire sur le chapitre de Ray, d'une charte de 1133 concernant l'abbaye de la Charité, avec un extrait du nécrologe de cette abbaye. **Lettres** à Morand et au chapitre de Ray.

14 janvier 1754 . . . . . f. 110 v°

Lettres du président de Ruffey, de Dijon. Achat d'instruments de physique.

21 janvier 1754 . . . . . f. 111 v°

Discours du président CHIFFLET sur *le nom de Franche-Comté*. Suite de la lecture de SEGUIN sur *les rois burgondes*.

28 janvier 1754. . . . . f. 113 v°

Lecture de ROCHET DE FRASNE sur *Mairet*.

31 janvier 1754 (séance publique) . . . . . f. 114 v°

Service à l'église des Carmes pour la duchesse de Tallard. Puis séance, où le président et ROCHET DE FRASNE prononcent son éloge funèbre. Lecture de CHIFFLET sur *la franchise des comtes de Bourgogne*, d'ATHALIN, *de la circulation dans les animaux et les végétaux*.

4 février 1754 . . . . . f. 117 v°

Nouvel éloge de la duchesse de Tallard, par l'abbé DE VILLEFRANCON.

11 février 1754 . . . . . f. 119

Le docteur Rougnon est admis à lire une dissertation (sur les sens). Rapport sur les périodiques récents, par GRANDFONTAINE.

18 février 1754 . . . . . f. 122

L'horloger Pierre Daigney est admis à présenter une pendule de son invention. Envoi d'ouvrages par le président de Ruffey. Envoi d'une dissertation médicale par le chirurgien

Bugnotey. Lectures d'un mémoire d'un docteur Piraux, et d'un autre de Le Cat, de Rouen.

25 février 1754 . . . . . f. 123

Lecture d'une lettre sur une observation scientifique, par M. Morand, chirurgien à Paris. Dissertation sur *l'Inquisition*, par l'abbé D'AUDEUX.

4 mars 1754 . . . . . f. 123 v°

Lecture de COURBOUZON sur *les droits du roi à Montbéliard.*

11 mars 1754 . . . . . f. 123 v°

Lecture d'ATHALIN, *Observations médicales.* Suite de la lecture de COURBOUZON.

18 mars 1754 . . . . . f. 124

Lettre du chapitre de Vesoul sur des débris trouvés dans une grotte. Lecture d'une lettre récemment imprimée à Nancy sur la petite vérole, d'une brochure sur les coquillages fossiles. Fin de la lecture de COURBOUZON.

26 mars 1754. . . . . f. 125

Lecture de COURBOUZON sur *l'origine des fiefs en Franche-Comté.*

1er avril 1754 . . . . . f. 125

Nouvelle lettre du chapitre de Vesoul. Lettre de Deniset, avocat à Lons-le-Saunier (sur la cécité). Communication d'un mémoire sur les Dominicains de Besançon.

22 avril 1754 . . . . . f. 125 v°

Hommage par l'intendant de curiosités trouvées dans la grotte de Colombotte; par l'abbé Coyer, d'un volume. Discours de COURBOUZON sur *la méthode à suivre pour l'étude de l'histoire franc-comtoise.*

29 avril 1754. . . . . f. 126

Compliments aux abbés BULLET et BERGIER, pour les pensions qu'ils ont obtenues. Lecture de mémoires communiqués sur les Pères conventuels de Besançon, l'origine de l'abbaye de Bellevaux, les antiquités d'Orgelet (1).

27 mai 1754 . . . . . f. 128

Hommage d'un Ovide expurgé, par Darc. (Cf. la séance du 17 juin.)

1er juillet 1754 . . . . . f. 130 v°

Lettre de Blondel, directeur de l'École des arts à Paris, et **Réponse**.

8 juillet 1754 . . . . . f. 132

---

(1) Le mémoire sur Orgelet constitue le ms. 221 de la bibl. de Salins.

Discours du président.

15 juillet 1754 . . . . . f. 133 v°

L'abbé Dagay présente le **compte rendu** de sa réception à la Société royale de Nancy. **Lettre** de M. de Beaumont. **Lettre** à M. de Solignac. (La réponse est à la séance du 2 septembre.)

22 juillet 1754 . . . . . f. 136 v°

Le duc de Tallard rembourse à l'Académie les 20,000 livres qu'il lui a assurées en la fondant.

12 août 1754. . . . . f. 138

L'Académie reçoit les 20,000 livres données par le duc de Tallard.

16 août 1754. . . . . f. 138 v°

Lettre au nouvel intendant de Boynes. (La réponse est à la séance du 2 septembre.)

24 août 1754 (séance publique) . . . . . f. 139 v°

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Bergier. Discours du président. Distribution des prix. Lecture de l'abbé Dagay, *Essai critique sur la langue française.*

26 août 1754. . . . . f. 142 v°

Lecture d'un mémoire scientifique communiqué par le président Terrier de Cléron. **Lettre** de M. de Beaumont.

2 septembre 1754 . . . . . f. 143 v°

M. de Beaumont nommé directeur honoraire. **Observations** sur un cas de hernie, par Le Vacher. **Lettre** de M. Duchamp d'Assaut. Lecture d'un ouvrage du chanoine Amidey, de Dole, sur la naissance du duc de Bourgogne et le rétablissement de la santé du Dauphin.

18 novembre 1754 (séance publique) . . . . . f. 146

Discours du vice-président Biétrix sur l'usage universel de l'éloquence. Réception de l'intendant de Boynes, *Éloge de l'archevêque de Grammont*, par Courbouzon. Dissertation de Seguin sur *les lois burgondes. Vie de Mairet*, par Rochet de Frasne.

25 novembre 1754. . . . . f. 150 v°

Réponse à la lettre de M. de Custine, directeur de la Société littéraire de Nancy. Observations envoyées de Paris par le chevalier de Vausenville sur une éclipse de lune. **Lettres** du marquis de Paulmy, de Lefranc de Pompignan, du chevalier de Solignac.

2 décembre 1754 . . . . . f. 152

Lettre au nouvel archevêque (Choiseul). (La réponse est à la séance du 23 décembre.) Lecture de l'abbé Dagay. Lettres du

président de Ruffey. **Réponse** de l'abbé D'OLIVET au sujet de plusieurs demandes qui lui avaient été faites sur les usages de l'Académie française.

9 et 16 décembre 1754 . . . . . f. 153 v°

Communications scientifiques d'ATHALIN sur *l'utilité de l'inoculation* et de LE VACHER.

30 décembre 1754 . . . . . f. 155

Suite de la communication d'ATHALIN.

7 janvier 1755 . . . . . f. 155 v°

Réception et **discours** de FORAISSE, maire de Besançon. **Réponse** du vice-président Biétrix. **Remerciement** du même en quittant la vice-présidence. Hommages de l'abbé Coyer.

13 janvier 1755. . . . . f. 158

Discours du président (SEGUIN). Lecture de l'*Apologie du sommeil*, par l'abbé DAGAY, et d'une dissertation offerte par l'abbé Coyer.

22 janvier 1755 . . . . . f. 159

Lettre du chevalier de Vausenville. (V. 25 novembre 1754.)

27 janvier 1755 . . . . . f. 160

Rapport sur les observations du chevalier de Vausenville par le marquis de ROSTAING. Lecture de ROCHET DE FRASNE, *Vie d'Olivier de la Marche.*

3 février 1755 . . . . . f. 160 v°

Lettre de Seigneur, bourgmestre de Lausanne (sur l'inoculation). Lecture du discours de l'abbé TALBERT couronné à Dijon, d'un discours adressé par l'architecte Blondel.

11 février 1755 . . . . . f. 162

Lecture de DUBAN sur *le préjugé.* Suite du discours de Blondel.

17 février 1755 . . . . . f. 163

Suite du discours de Blondel. Lettre de Solignac. Lecture du premier tome des Mémoires de la Société littéraire de Nancy.

25 février 1755 . . . . . f. 164 v°

Analyse du premier tome des Mémoires de la Société littéraire de Nancy. Lecture d'ATHALIN sur *la circulation du sang*,

3 mars 1755 . . . . . f. 172

Lettres de MM. Pictet et Cramer, de Genève. **Liste** des personnes inoculées à Genève. Lettre de Goy, apothicaire à Besançon (1). Patronage accordé par l'Académie à Goy, qui dési-

---

(1) Cette lettre a été imprimée à part, 4 p. in-4. On la trouve à la bibliothèque de Besançon, dans un volume relié contenant les comptes rendus des séances publiques.

rerait ouvrir un cours de chimie. Lecture d'un mémoire communiqué sur les Franciscains de Gray.

10 mars 1755 . . . . . f. 175

Discours du président (sur le duc DE RANDAN). Lettre de M. de Vausenville. Suite de la lecture des mémoires de la Société littéraire de Nancy.

17 mars 1755. . . . . f. 176 v°

Compliment au duc DE RANDAN. Suite de la lecture des Mémoires de Nancy.

7 avril 1755 . . . . . f. 177 v°

Suite de la lecture des Mémoires de Nancy. Lecture d'un mémoire communiqué sur le chapitre de Saint-Maurice de Salins.

14 avril 1755 . . . . . f. 178

Préparatifs de la réception à faire au marquis de Paulmy. Remarques du P. REGNAUD sur le sujet littéraire mis au concours.

21 avril 1755 . . . . . f. 179

Lecture d'une dissertation communiquée par dom Jourdain *sur la position des villes séquanaises* (1). **Lettres** de remerciements. Délibération qui porte : 1° chaque académicien devra, dans le cours de l'année, présenter un ouvrage de sa composition; 2° quoique l'histoire de la province soit l'objet général des travaux de la compagnie, il sera libre de s'exercer sur un autre sujet.

28 avril 1755 . . . . . f. 180 v°

Lecture de l'histoire du prieuré conventuel de Notre-Dame de Vaux-sous-Poligny, communiquée par dom Albert Chassignet (2).

26 mai 1755. . . . . f. 182

Lettre de M. Digard de Paris. (V. la séance du 2 juin.)

17 juin 1755. . . . . f. 182

Envoi d'un mémoire scientifique, par le docteur Clerc, de Salins.

7 juillet 1755 . . . . . f. 184 v°

Lettre de Solignac. (Cf. Séance du 18 août suivant.)

14 juillet 1755. . . . . f. 185 v°

Discours de l'abbé DAGAY, président.

25 juillet 1755 . . . . . f. 187

Compliment au marquis de Paulmy (par le marquis Du-

(1) V. bibl. de Salins, mss. 211 et 213.
(2) Bibl. de Salins, ms. 218.

MESNIL), qui est nommé académicien surnuméraire. Sa réception. Discours de l'abbé DAGAY, *Le guerrier a besoin de l'homme de lettres et de l'artiste*. Extrait de la **réponse** du récipiendaire. **Préface** de COURBOUZON pour le premier volume des Mémoires de l'Académie. Extrait des **observations** du marquis de ROSTAING sur *les eaux minérales de Luxeuil*.

28 juillet 1755 . . . . . f. 196 v°

Lecture de LEVACHER sur *les topinambours*.

24 août 1755 (séance publique) . . . . . f. 201 v°

Panégyrique de saint Louis par le P. Marsoudet, prieur des Bénédictins (1). Extrait du **Discours** du président sur *le génie de la langue française comparé au génie de la langue latine*, et distribution des prix.

26 août 1755 . . . . . f. 210

Lettre du marquis de Paulmy.

15 septembre 1755. . . . . f. 211

Annonce de la mort du duc de Tallard. Le maréchal DE DURAS devient protecteur de l'Académie.

17 novembre 1755 (séance publique) . . . . . f. 212

Discours du président. *Éloge historique et funèbre du duc de Tallard*, par COURBOUZON. Dissertation sur *les cartes à jouer*, par l'abbé BULLET.

26 novembre 1755. . . . . f. 216 v°

Service funèbre pour le duc de Tallard. Oraison funèbre par l'abbé DE VILLEFRANCON.

1er décembre 1755. . . . . f. 216 v°

Lecture d'une dissertation de Chevalier, maître des comptes à Dole, sur une mosaïque trouvée à Poligny. **Lettres** à Chevalier et à Duchesne, libraires à Paris. **Liste** des académiciens.

29 décembre 1755 . . . . . f. 219 v°

Compliments du président à l'archevêque et **réponse** de l'archevêque. Précis du **discours** du même sur la vraie grandeur. Dissertation sur *l'origine de Gerberge, mère d'Ott-Guillaume*, par COURBOUZON. 3e *parallèle des animaux et des végétaux*, par ATHALIN.

5 janvier 1756 . . . . . f. 223 v°

Discours de réception de DUNOD DE CHARNAGE, maire de Besançon. **Réponse** du président

12 et 19 janvier 1756. . . . . f. 228 v° et s.

---

(1) Ce panégyrique a été transcrit dans les *Ouvrages des Académiciens*, t. II.

Discours du président. Lettre de l'abbé D'OLIVET. Suite de la préparation du volume académique.

26 janvier 1756. . . . . f. 231

Promesse de communication de documents, par d'Esnans. Lecture du prospectus des Mémoires sur Poligny, par Chevalier, de la *vie du lithotomiste Frère Jacques*, par ATHALIN.

3 février 1756. . . . . f. 231 v°

Lettre au marquis DE PAULMY (la réponse est à la séance du 16). Mort annoncée de BIÉTRIX. Lecture du premier chapitre des Mémoires sur Poligny.

9 février 1756 . . . . . f. 232 v°

Rapport de GRANDFONTAINE sur les récents ouvrages périodiques.

23 février 1756 . . . . . f. 234

Le directeur des salines de Moyenvic demande copie d'un ouvrage couronné par l'Académie.

8 mars 1756. . . . . f. 234 v°

Le docteur Piraux est introduit pour lire un ouvrage de sa composition sur le changement des corps.

29 mars 1756 . . . . . f. 235 v°

Note de LE VACHER sur *un arbre singulier des environs de Besançon.*

26 avril 1756 . . . . . f. 236 v°

Concession à l'Académie, par le maréchal DE DURAS, d'un supplément de local au palais Granvelle. L'intendant présente les modèles des piliers devant former la porte à la flamande qu'on se propose d'établir à l'entrée du Petit-Chamars. Dissertation de l'abbé BULLET *sur un bœuf de métal à trois cornes trouvé à Avrigney.*

4 mai 1756 . . . . . f. 239

Lettre du P. Panel, bibliothécaire du roi d'Espagne, demandant des renseignements sur l'Académie. L'horloger le Mazurier, de Paris, fait hommage d'une brochure sur son art.

10 mai 1756. . . . . f. 239

Lecture d'une églogue, communiquée par un jeune homme de seize ans, sur la mort de la marquise de Grammont.

17 mai 1756. . . . . f. 239 v°

Communication médicale de LE VACHER.

21 juin 1756. . . . . f. 240

Lettres du P. Millot, jésuite, et de Juvet, médecin de l'hôpital de Bourbonne, faisant hommage de deux dissertations, l'une imprimée, l'autre manuscrite (avec les réponses). Hom-

mage d'un mémoire sur les chanvres, par Puricelli, négocian de Besançon. Avis donné sur les statues à placer sur les pilastres de la porte du Petit-Chamars.

12 juillet 1756 . . . . . f. 242

Discours d'installation du président (l'avocat général DAGAY).

27 juillet 1756 . . . . . f. 243 v°

Communication de l'intendant sur l'établissement au palais Granvelle d'un cours de sculpture et dessin. Lettre de l'abbé Dard sur une nouvelle pompe à incendie.

17 août 1756. . . . . f. 245 v°

Le comte de Turpin, de la société littéraire de Nancy, prend séance. Remarques d'ATHALIN sur *un fait médical constaté à l'hôpital.*

20 août 1756. . . . . f. 246

Complément du comte de Turpin, et réponse.

23 août 1756. . . . . f. 246 v°

Rapport d'ATHALIN sur un mémoire présenté par un apothicaire de Dole, relatif aux salines de Montmorot.

24 août 1756 (séance publique) . . . . . f. 247

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Belon le cadet. **Discours** du président DAGAY, *si le comté de Bourgogne a fait partie du royaume de Bourgogne. Éloge historique de Béatrix de Petousey*, par COURBOUZON. Distribution des prix.

30 août 1756. . . . . f. 253

Premier **projet** sur l'établissement d'associés correspondants. **Lettre** au marquis DE PAULMY.

6 septembre 1756 . . . . . f. 254

Rapport sur la pompe à incendie de l'abbé Dard (Cf. la séance du 27 juillet précédent.)

15 novembre 1756 (séance publique) . . . . . f. 254 v°

Discours du président sur *les droits des anciens comtes de Bourgogne à Besançon*, du vice-président sur *les comtes de la maison de Méranie*, de l'abbé BULLET sur *la fée Mélusine*, de GRANDFONTAINE sur *la modestie.*

22 novembre 1756. . . . . f. 255

Lecture d'une dissertation envoyée par le comte de Turpin (de la différence entre un homme d'esprit et un homme qui a de l'esprit). **Lettres** de l'abbé Bellet, de Morand, et du chevalier de Solignac.

13 décembre 1756. . . . . f. 257

Lettre du marquis DE PAULMY et **réponse**. Second **projet** de règlement au sujet des associés.

29 décembre 1756 . . . . . f. 261

Lecture du prospectus de l'*Histoire des sires de Salins*, par l'abbé GUILLAUME.

3 janvier 1757 . . . . . f. 261 v°

L'abbé GUILLAUME lit un fragment de son *Histoire des sires de Salins*.

10 janvier 1757. . . . . f. 262 v°

Discours du président. L'Académie, informée de l'attentat commis par Damiens sur la personne du roi, délibère de faire chanter une messe solennelle pour la conservation des jours de Sa Majesté. Annonce de la mort du marquis DU CHATELET.

24 janvier 1757. . . . . f. 263 v°

Correspondance avec le marquis DE PAULMY. V. aussi la séance du 7 février.

14 février 1757. . . . . f. 266

Institution de douze associés, dont six pris en Franche-Comté, six en France ou à l'étranger. (V. les séances précédentes.) **Règlement** pour le choix des associés.

28 mars 1757 . . . . . f. 271

Lettres de DUHAMEL DU MONCEAU, TITON DU TILLET, SCHŒPFLIN, DE SOLIGNAC.

18 avril 1757 (séance publique) . . . . . f 272 v°

Discours du président. *Éloge du marquis du Châtelet*, par COURBOUZON. Discours et réception de DUNOD DE CHARNAGE, des nouveaux associés, le Dr ROMAN et l'abbé GUILLAUME. Dissertation de l'abbé BULLET sur *l'origine des fleurs de lis*.

25 avril 1757 . . . . . f. 274

Annonce de la mort du premier président DE QUINSONAS. Hommage d'un livre par l'abbé Coyer. L'Académie assiste à l'essai d'une pompe de l'invention de Lièvremont dans la cour du palais Granvelle. (V. la séance du 9 mai.) L'abbé GUILLAUME présente son *Histoire des sires de Salins*, l'architecte Beuque des plans de sa composition.

2 mai 1757 . . . . . f. 274 v°

État de l'Académie.

9 mai 1757 . . . . . f. 276

Rapport d'ATHALIN sur la pompe Lièvremont. Remerciement de CHEVALIER, associé libre, et réponse.

25 juin 1757. . . . . f. 279

SOLIGNAC fait hommage de son Éloge de Fontenelle.

12 juillet 1757 . . . . . f. 281

Le marquis de Curzay, fondateur de l'Académie de la Bastie, en Corse, prend séance, et fait un **compliment**. **Réponse** du président.

24 août 1757 (séance publique) . . . . . f. 224

Panégyrique de saint Louis par le P. Pourcel, supérieur des Cordeliers de Besançon. Discours du président. **Éloge funèbre** de M. de Quinsonas, par COURBOUZON. Distribution des prix.

30 août 1757. . . . . f. 229

Lecture par le négociant Puricelli d'un mémoire sur la navigation du Doubs.

15 novembre 1757 (séance publique) . . . . . f. 289 v°

Remerciement de Loys, associé libre. Dissertation sur *les langues grecque, latine et française*, par le président. *Anecdote sur la vie de Gattinara*, par COURBOUZON *Mémoires sur Antoine Brun*, par BINÉTRUY DE GRANDFONTAINE (1re partie). Discours sur *l'origine de la poudre à poudrer*, par l'abbé BULLET. Mémoire sur *l'abus des injections dans les plaies*, par LEVACHER.

22 novembre 1757. . . . . f. 292 v°

M. de Clévans nommé bibliothécaire. Lecture par l'abbé GUILLAUME d'une *introduction au Nobiliaire de Salins*.

29 novembre 1757. . . . . f. 293 v°

Vie du président Philippe, par COURBOUZON. Lecture d'une ode sur *la protection des talents*, par l'abbé GUILLAUME.

6 décembre 1757 . . . . . f. 295

Hommage d'un livre, par Duhamel du Monceau, associé.

L'architecte Beuque est introduit, et lit un discours sur l'architecture L'abbé GUILLAUME lit une traduction en vers du cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge.

13 décembre 1757. . . . . p. 296 (1)

Lecture de l'abbé BULLET, sur *la main de justice des rois*.

3 janvier 1758 . . . . . p. 298

Hommage du Pars-en-chrétien, par le P. Chabaud, de l'Oratoire. **Lettre** à l'auteur. **Discours** du président (l'abbé TALBERT).

10 janvier 1758. . . . . p. 300

---

(1) A partir de cet endroit, le volume est paginé au lieu d'être folioté.

Discours du président. Lettre du marquis de ROSTAING. (V. les **Réponses** d'ATHALIN et de LEVACHER aux séances des 17 et 24 janvier.) M. Bertrand écrit de Berne qu'il désire entrer en relations avec l'Académie. M. DE SOLIGNAC transmet un opuscule imprimé du roi Stanislas. **Lettre** de remerciements de COURBOUZON.

17 janvier 1758 . . . . . p. 302

Lecture d'une idylle, *Les Ormeaux*, par l'abbé GUILLAUME.

21 février 1758. . . . . p. 312

Estampes de la figure du bœuf d'Avrigney, présentées de la part de l'archevêque. Nouvelle lettre de Bertrand, pasteur à Berne. Lecture de la *Vie d'Olivier de la Marche*, par ROCHET DE FRASNE.

28 février 1758. . . . . p. 312

Le président présente des remarques sur *l'oriflamme*, sur *les supports des armes royales*, sur *le sacre des rois*.

7 mars 1758. . . . . p. 313 v°

SCHŒPFLIN offre le premier volume de son Histoire d'Alsace. Lecture d'une ode sur *les passions*, par l'abbé GUILLAUME.

14 mars 1758 . . . . . p. 314

Annonce de la mort de l'abbé MARION, associé libre. DROZ adresse de Pontarlier une réfutation des critiques de l'Académie contenues dans un récent numéro du Mercure helvétique.

4 avril 1758. . . . . p. 315

Lettre de l'abbé D'OLIVET sur les papiers de l'abbé Marion. Hommage de divers ouvrages, par Bertrand. **Compliment** au maréchal de Belle-Isle, nouveau ministre de la guerre. **Lettres** à l'abbé D'OLIVET et à Bertrand, de Berne.

11 avril 1758 . . . . . p. 317

Lettre de l'abbé Mutte, doyen du chapitre de Cambrai, sur les papiers de l'abbé MARION. Puricelli est admis à lire une notice sur l'intérêt de l'argent en France.

18 avril 1758 . . . . . p. 319

Lecture du président (BULLET) : *Si Hugues Capet doit être considéré comme un usurpateur.*

25 avril 1758 . . . . . p. 321

Remerciement de M. de MONTRICHARD, associé résidant, et réponse du président. Le P. Joly, capucin, adresse une dissertation sur la ville et les environs d'Orgelet (1).

2 mai 1758 . . . . . p. 322

---

(1) V. bibl. de Salins, ms. 222.

Communication de COURCHETET D'ESNANS sur les ruches d'abeilles et le commerce de la cire

30 mai 1758. . . . . p. 323

Lettres de Bertrand, de Berne ; de Payen, sur une mécanique de son invention ; de Marmontel, directeur du Mercure de France. **Réponses** à ces trois lettres. Découvertes archéologiques à Louhans.

13 juin 1758. . . . . p. 328

Lettre de Chapotin de Saint-Laurent, de la bibliothèque du roy.

20 juin 1758. . . . . p. 334

Observation de COURCHETET D'ESNANS sur la cristallisation des sels.

13 juillet 1758 . . . . . p. 330

Les président et vice-président seront élus pour un an. **Lettre de privilège** pour l'impression des ouvrages de l'Académie.

18 juillet 1758 . . . . . p. 334

Observations de COURCHETET D'ESNANS sur un mémoire relatif aux salines.

24 août 1758 (séance publique). . . . . p. 342

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé de Résie. *Éloge historique de l'abbé Marion*, par COURBOUZON. Discours de réception de DUREY D'HARNONCOURT. Distribution des prix. (Compte rendu imprimé, 18 p.)

14 novembre 1758 (séance publique) . . . . . p. 353

Observations sur le nouveau système qui attribue la décadence du goût à la multiplicité des académies, par le président. Discours sur *les six premières années de l'Académie*, par COURBOUZON. Dissertation sur *l'origine des douze pairs de France*, par l'abbé BULLET. Sur *le traitement des hernies*, par LEVACHER. *Éloge historique de Jean de Vienne*, par l'abbé GUILLAUME.

21 novembre 1758. . . . . p. 361

Démission de COURBOUZON, secrétaire perpétuel. Affaire des papiers de l'abbé MARION. Hommage d'un livre, par DUHAMEL DU MONCEAU. Sur la pompe à incendie de l'abbé Darc.

28 novembre 1758. . . . . p. 364

L'Académie insiste pour le retrait de la démission de COURBOUZON.

5 décembre 1758 . . . . . p. 365

COURBOUZON maintient sa démission. Lecture d'une disserta-

tion communiquée par Dard, étudiant en droit, sur les débordements du Doubs.

12 décembre 1758. . . . . p. 366

Lettre et pièces (Discours de réception des abbés de Boufflers et Poquet) envoyées par M. de Solignac.

2 janvier 1759. . . . . p. 370

M. de Clévans est élu secrétaire perpétuel, tout en gardant ses fonctions de bibliothécaire et trésorier. Correspondance établie avec les auteurs du Journal du commerce, à Bruxelles. (Cf. séance du 6 mars suivant.)

Vol. II.

9 janvier 1759 . . . . . p. 1

Mémoire de Le Vacher sur *un moulin de nouvelle invention. Vie d'Augustin Jault, d'Orgelet,* par Courbouzon. **Lettre** à D. Berthod.

16 janvier 1759. . . . . p. 5

Lecture de Courbouzon sur *le commerce de la Franche-Comté.*

23 janvier 1759. . . . . p. 5

Hommage par le P. Dunand, capucin d'Auxonne, d'un mémoire sur les moyens de perfectionner l'histoire comtoise.

30 janvier 1759. . . . . p. 6

Mémoire de Courbouzon sur *l'utilité des prairies artificielles.*

6 février 1759 . . . . . p. 7

Lettre au docteur Isnard, à Grasse. Lecture par Rochet de Frasne d'une dissertation sur le charançon, communiquée par le sieur Doré.

13 février 1759 . . . . . p. 8

Lecture de Courbouzon sur *les papeteries comtoises.*

20 février 1759. . . . . p. 8

Lettres du pasteur Bertrand. Courbouzon présente un livre de sa composition sur *des cultures nouvelles à introduire en Comté* (*garance et pastel*).

13 mars 1759 . . . . . p. 10

Hommage des Dissertations de Bullet.

27 mars 1759 . . . . . p. 11

Bullet lit ses dissertations sur *l'origine des carrosses,* sur *le roi boit,* sur *le mot diable.*

3 avril 1759 . . . . . p. 12

Bullet lit ses dissertations sur *le roy Guillemot, la reine*

Gillette, le mot Pasques, la rime, le mot beau, la basoche, mettre les points sur les i, les tournois, la joute, le Bechourt, le Tupineiz, la coqueluche, le mot cousin.

2 mai 1759 . . . . . p. 17

Prospectus d'une cheminée de nouvelle invention. (V. la séance du 14 juillet.)

7 août 1759 . . . . . p. 22

Hommage de M. Schmidt, de Berne. **Lettres** à M. Dagay de Mutigney et au président Terrier de Cléron.

24 août 1759 (séance publique) . . . . . p. 26

Discours du vice-président. **Éloge** funèbre et historique de Loys, par Lebas de Clévans. Distribution des prix.

20 novembre 1759 (séance publique) . . . . . p. 52

Dissertation sur *les anciens états de la Franche-Comté*, par Courbouzon. **Dissertation** sur *la reine Pedauque*, par l'abbé Bullet. Discours sur *la botanique*, par le docteur Roman. *Éloge de Guy Armenier*, par l'abbé Guillaume.

27 novembre 1759 . . . . . p. 60

Mémoire adressé de Bassora, par le docteur Piraux. **Lettre** où l'on demande au marquis de Rostaing, qui n'habite plus Besançon, sa démission.

Mardi 4 décembre 1759 . . . . . p. 64

Lettre au directeur du Mercure de France (Marmontel). Hommage, par M. Ornaud, d'un Abrégé chronologique de l'histoire universelle. Lettre du docteur Isnard, de Grasse, et réponse (Cf. séance du 6 février précédent).

11 décembre 1759 . . . . . p. 64

Envoi d'un mémoire, par M. Bertrand, de Berne.

8 janvier 1760 . . . . . p. 66

Lettre de démission de Belin, vice-président. Lecture d'un mémoire adressé par le P. Dunand sur le comte Henri, fondateur du royaume de Portugal.

15 janvier 1760. . . . . p. 68

Souscription au périodique le Conservateur, de Paris. **Remerciement** de l'abbé Guillaume.

11 mars 1760 . . . . . p. 72 v°

Modèle de lettres d'académicien élu et vétéran.

18 mars 1760 . . . . . p. 73

Lecture par Rochet de Frasne d'un *essai sur la vie de Philibert Poissenot (de Jouhe), et Antoine de Roche (de Poligny), religieux de Cluny.*

26 mars 1760 . . . . . p. 74.

Hommage des deux premiers volumes du Journal étranger, par Suard.

29 avril 1760 . . . . . p. 75

Titon du Tillet annonce un nouvel ouvrage de sa composition sur le Parnasse français. **Lettre** de remerciements.

13 mai 1760 . . . . . p. 76

M. Schmidt, de Berne, offre une dissertation composée par lui sur le zodiaque. Rapport sur cet ouvrage par l'abbé Bullet, à la séance suivante (10 juin) et **lettre** de remerciements.

29 juillet 1760 . . . . . p. 81

Hommage par le marquis de Turbilly d'un livre sur le défrichement des terres. Lalande demande, au nom de l'Académie des sciences, les meilleurs ouvrages du concours ouvert à Besançon sur les papeteries. L'abbé Roussel, de Guyans-Vennes, annonce avoir inventé deux machines à battre le blé. **Réponses**.

5 août 1760 . . . . . p. 83

M. Bomare de Valmont, démonstrateur d'histoire naturelle à Paris, est admis à lire la préface d'un livre qu'il va publier.

12 août 1760. . . . . p. 84

M. Schmidt, de Berne, fait hommage de son livre sur les antiquités d'Avenches et de Culm. **Lettre** de remerciements.

24 août 1760 (séance publique) . . . . . p. 85

Panégyrique de saint Louis, par le P. Bergeret, dominicain. **Discours** du président. Rapport sur les prix.

18 novembre 1760 (séance publique) . . . . . p. 102

Discours du président. Discours de réception des abbés Guillaume et Trouillet. Dissertation de l'abbé Bullet sur *le mot de Dauphin et le titre de Très Chrétien.*

25 novembre 1760. . . . . p. 107

Annonce de la mort de Levacher (18 octobre).

2 décembre 1760 . . . . . p. 108

M. Bertrand adresse une nouvelle dissertation sur l'amiante, et le marquis de Turbilly un supplément à l'ouvrage envoyé précédemment (séance du 29 juillet). M. Bomare de Valmont adresse copie de son Essai sur l'histoire naturelle. **Lettre** de remerciements.

9 décembre 1760 . . . . . p. 110

L'abbé Millot fait hommage de ses discours académiques, et

M. Lalande de La Connaissance des temps pour l'année 1761. **Lettres** de remerciements et certificat accordé à Johannot, papetier à Annonay.

30 décembre 1760 . . . . . p. 113

Hommage d'une brochure intitulée Le Monde, par M. de Bastide.

7 janvier 1761 . . . . . p. 114

M. de Montigny, de l'Académie des sciences de Paris, prend séance (1).

13 janvier 1761. . . . . p. 115

Compliment à la duchesse de Randan.

27 janvier 1761 . . . . . p. 116

Yard communique un petit traité sur les mathématiques en général et leur utilité. Son **discours** de réception.

17 février 1761 . . . . . p. 118

Rochet de Frasne lit la *Vie de Hugues Bobel, de Saint-Hippolyte.*

3 mars 1761 . . . . . p. 119

Suard envoie un exemplaire de son journal pour l'année 1760. L'Académie s'abonne pour l'année 1761.

10 et 31 mars 1761 . . . . . p. 120

Réparation de la machine électrique et de la machine pneumatique appartenant à l'Académie.

7 avril 1761 (séance publique) . . . . . p. 121

Éloge funèbre de Le Vacher, par Lebas de Clévans. Discours de réception de Yard et Goy. **Réponse** du président.

14 avril 1761. . . . . p. 124

Titon du Tillet adresse La Petite-nièce d'Achille, histoire athénienne ; le marquis de Turbilly, un nouveau supplément à son livre ; M. Bertrand, de Berne, un travail économique. **Lettres** de remerciements.

21 avril 1761. . . . . p. 125

Suard fait hommage d'un éloge du roi de sa composition. **Lettre** de remerciements.

3 juin 1761 . . . . . p. 127

Le conseiller honoraire Coquelin envoie le plan d'un ouvrage romain récemment découvert à Morez. **Lettre** à ce sujet

---

(1) M. de Montigny était l'auteur d'un mémoire (imprimé) sur les salines comtoises. V. une copie ms. de ce mémoire à la Bibl. de Salins (ms. 234).

au prieur des bénédictins de Morez. Duhamel du Monceau adresse plusieurs de ses ouvrages.

8 juillet 1761 . . . . . f. 131

Lecture des observations que l'abbé Rose, de Quingey, a faites lors du passage de Vénus sur le soleil. Elles seront envoyées à l'Académie des sciences. **Lettre** au secrétaire perpétuel Fouché. Envoi d'un recueil par M. Bertrand, de Berne.

24 août 1761. . . . . p. 137

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé de Camus, chanoine de la métropole. **Discours** de l'abbé de Villefrancon, président. Distribution des prix.

1er décembre 1761 (séance publique) . . . . . p. 163

Installation du premier président de Grosbois, et de l'intendant de Lacoré. Dissertation de l'abbé Bullet sur *Le Roi boit*, de M. de Cossigny (*si l'homme ressent plus d'incommodité de l'aveuglement que de la surdité*).

9 décembre 1761 . . . . . p. 165

Remerciements à l'abbé Expilly, pour le prospectus de son Dictionnaire; pour une brochure, au marquis de Montrichard (sur les moyens de faire des bouillons pour les malades); au P. Jacquet, lauréat de l'Académie, pour un exemplaire imprimé de son discours.

16 décembre 1761 . . . . . p. 167

Compliment du président Chifflet à l'archevêque, sur sa promotion au cardinalat.

16 janvier 1762 . . . . . p. 168

Discours de réception de Saint-Germain, maire de la ville, et **réponse** du président. Annonce de la mort de Lebas de Clévans.

20 janvier 1762. . . . . p. 175

Rapport de Yard sur un mémoire de Puricelli au sujet des anciennes monnaies de la province.

27 janvier 1762. . . . . p. 177

Rapport de Courbouzon sur l'Histoire de Pontarlier, de Droz. Mémoire de Goy sur *les sources salées de Montmorot.*

3 février 1762 . . . . . p. 183

Abonnement au Journal des savans. Lecture d'un ouvrage de M. de Cossigny sur *les moulins à poudre.*

10 février 1762 . . . . . p. 184

Démission du marquis de Rostaing. (V. séance du 27 novembre 1759.) Suite du rapport de Courbouzon sur Droz.

13 février 1762 . . . . . p. 188

Réception de renseignements demandés à l'Académie de Bordeaux. **Lettre** au secrétaire perpétuel La Montaigne.

3 mars 1762 . . . . . p. 191

Lecture d'un article du Journal de Trévoux critiquant les PP. Jacquet et Philippon, lauréats de l'Académie en 1761.

10 mars 1762. . . . . p. 192

ATHALIN présente un semoir à bras inventé par l'abbé Somaille, de Villeneuve-lez-Avignon. (V. aussi la séance du 24 novembre suivant.) **Lettre** à l'inventeur.

17 mars 1762 . . . . . p. 194

Annonce de la mort du président DE COURBOUZON.

31 mars 1762 . . . . . p. 195

Lecture d'observations de M. DE COSSIGNY sur le concours de 1761.

21 avril 1762. . . . . p. 195

M. Nonnotte, peintre du roi, est introduit pour lire un discours sur les caractères auxquels on peut reconnaître les excellents peintres et les vrais connaisseurs. **Compliment** à lui adressé par le président.

Lecture par ROCHET DE FRASNE d'une étude sur *Jean-Jacques Boissard, antiquaire.*

28 avril 1762 . . . . . p. 197

Lecture du marquis DE MONTRICHARD sur *l'origine de la fable du Sabbat.* Examen d'un manuscrit et d'une **inscription** présentés par le même.

5 mai 1762 . . . . . p. 198

Mémoire du marquis DE MONTRICHARD sur *les camps romains.* Lecture du discours (imprimé) de réception de l'évêque de Troyes à l'Académie de Dijon.

23 juin 1762 . . . . . p. 200

Hommage par l'abbé Rose d'un mémoire sur le coin et le cylindre développés par le fil des moyennes proportionnelles. **Lettre** du marquis DE MONTRICHARD pour proposer à l'Académie d'établir un cabinet d'histoire naturelle.

21 juillet 1762 . . . . . p. 203

Compliment fait par l'abbé DE VILLEFRANCON au nom de l'Académie, au cardinal DE CHOISEUL arrivant à Besançon.

11 août 1762. . . . . p. 207

Envoi d'une caisse de curiosités naturelles par le marquis DE MONTRICHARD. **Lettre** de remerciements.

14 août 1762 . . . . . p. 208

Rapport de Droz sur le concours d'histoire.
23 août 1762. . . . . p. 221
Le P. Paciaudi est élu associé surnuméraire. Il prend séance le lendemain.
24 août 1762 (séance publique) . . . . . p. 222
Discours de Rochet de Frasne. Distribution des prix.
17 novembre 1762 (séance publique) . . . . . p. 224
Discours du vice-président Athalin. *Éloges historiques de Lebas de Clevans et du président de Courbouzon*, par Binétruy de Grandfontaine. *Les influences du climat et de l'air, surtout relativement à la Franche-Comté*, par Rougnon. Discours sur *quelle est la grandeur de l'homme qui sait faire un bon usage de sa fortune*, par l'abbé de Camus. Réponse d'Athalin aux récipiendaires.
24 novembre 1762. . . . . p. 224
Lecture d'un mémoire de Droz sur *la perfection des tuileries*.
1er décembre 1762 . . . . . p. 226
Lecture d'un mémoire communiqué par le docteur Piraux sur l'emplacement de Babylone et les ruines de la tour de Babel. **Remerciement** à l'auteur. Projet de Droz pour former à l'Académie un dépôt des chartes.
9 décembre 1762 . . . . . p. 227
Examen d'un mémoire de Puricelli sur divers objets d'agriculture, et d'une dissertation de l'abbé Poulin sur l'inutilité de la baguette. **Remerciement** aux auteurs.
5 janvier 1763 . . . . . p. 228
Lecture de remarques manuscrites de l'abbé Neveu de Bolbec sur l'Histoire naturelle de Buffon.
12 janvier 1763. . . . . p. 229
Annonce de la mort de Titon du Tillet.
26 janvier 1763. . . . . p. 230
Installation de Piard de Coulouvre, maire de la ville. Son **discours** de réception, et **réponse** du président.
9 février 1763 . . . . . p. 234
Gain, de Luxeuil, présente un mémoire sur la connaissance des médailles, et un catalogue de celles qu'il possède. Examen d'un morceau de bois fossile trouvé près de Lons-le-Saunier.
2 mars 1763. . . . . p. 235
Vie de Jean-Jacques Boissard, par Rochet de Frasne (deuxième partie).
9 mars 1763. . . . . p. 235

Dissertation de l'abbé BULLET sur *le chien de Montargis.*
13 avril 1763. . . . . p. 237
Dissertation de l'abbé BULLET sur *la prise de Rome par les Gaulois.*
27 avril 1763 . . . . . p. 238
Lettre du P. PACIAUDI.
8 juin 1763 . . . . . p. 239
Correspondance avec la Société d'agriculture de Paris.
20 juillet 1763 . . . . . p. 243
Lettre de DE GRANDFONTAINE sur *les coins des médailles de l'Académie.* (Cf. séance du 9 août suivant.)
24 août 1763 (séance publique) . . . . . p. 250
Panégyrique de saint Louis, par Brun de Maizières, curé de Sainte-Madeleine. **Discours** du vice-président CHIFFLET. Distribution des prix.
23 novembre 1763 (séance publique) . . . . . p. 256
Discours de réception du docteur ROMAN sur *la transpiration des animaux, des plantes et des minéraux.*
7 décembre 1763 . . . . . p. 256
Mémoire de Nonnotte adressé à la Compagnie sur la vie et les ouvrages de Le Moyne.
14 décembre 1763 . . . . . p. 257
Lettre du chevalier DE SOLIGNAC et de l'abbé Neveu. Hommage par DROZ, au nom de CHEVALIER, d'un ouvrage manuscrit (lu aux séances du 29 décembre et de celles de janvier, février, mars et avril 1764, janvier 1765). Lecture d'un ouvrage sur l'histoire naturelle comtoise, par Barbaud, de Pontarlier (continuée aux séances des 23 et 29). **Lettre** à CHEVALIER.
11 janvier 1764 . . . . . p. 259
Annonce de la mort de YARD.
14 mars 1764 . . . . . p. 263
Annonce de la mort du marquis DUMESNIL. Lecture par M. Gouin, de Luxeuil, de quelques articles d'un dictionnaire d'histoire naturelle inédite.
27 juin 1764 . . . . . p. 266
Hommage par BULLET de l'Histoire de son établissement du christianisme.
12 juillet 1764 . . . . . p. 268
Hommage par le président de Ruffey d'un discours lu par lui à l'Académie de Dijon. **Lettre** de remerciements.
24 août 1764 (séance publique) . . . . . p. 273
Panégyrique de saint Louis par l'abbé de Chenecey, du cha-

pitre de Lure. **Discours** du président. Distribution des prix. *Éloge historique de Titon du Tillet*, par M. DE GRANDFONTAINE.

21 novembre 1764 (séance publique) . . . . . p. 279

Discours du président (*sur les avantages de l'inoculation*). *Éloge historique de Yard*, par M. DE GRANDFONTAINE. Dissertation de l'abbé BULLET sur *l'état des évêques en France sous la première race*.

12 décembre 1764 . . . . . p. 281

L'Académie refuse de souscrire à une édition polyglotte de l'Iliade.

31 janvier 1765. . . . . p. 283

Lettres : 1° de SCHŒPFLIN, demandant des renseignements ; 2° de DROZ sur ses observations durant un voyage du côté de la Bresse ; 3° d'un anonyme demandant à l'Académie de faire des observations sur la congélation des rivières. (Rapport sur ce dernier point présenté par DE COSSIGNY à la séance du 6 février.)

13 février 1765 . . . . . p. 285

Mémoire de COSSIGNY pour « réveiller le zèle académique. »

27 février 1765 . . . . . p. 287

Achat (au rabais) des mémoires de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions.

15 mai 1765 . . . . . p. 288 (1)

Mémoire d'hydrostatique présenté par le docteur Girod, de Besançon. (Rapport de COSSIGNY à la séance du 19 juin.) **Lettre** du contrôleur général Laverdy invitant la Compagnie à contribuer au succès d'une gazette de commerce rédigée sous ses ordres, et **réponse** de l'Académie.

19 juin 1765. . . . . f. 289 v°

Hommage de plusieurs ouvrages par BERGIER. **Lettre** de remerciements.

24 août 1765 (séance publique) . . . . . f. 292 v°

Panégyrique de saint Louis, par le P. La Moulle, carme déchaussé. Discours du vice-président ROUGNON. Distribution des prix.

5 septembre 1765 . . . . . f. 293

Observations de DROZ sur *l'origine des États provinciaux*.

20 novembre 1765 (séance publique) . . . . . f. 293 v°

Discours du vice-président ROUGNON sur *le régime à obser-*

---

(1) Le volume, à partir de cette page, est folioté au lieu d'être paginé.

ver par les gens de lettres. Éloge funèbre du marquis Dumesnil, par GRANDFONTAINE. *Avantages et écueils de l'étude des lettres,* discours de réception par le président TERRIER. *Rapports du littérateur et du jurisconsulte,* discours de réception par GUILLEMIN DE VAIVRE

28 novembre 1765. . . . . f. 293 v°

Annonce de la mort de DUNOD DE CHARNAGE. **Lettre** de l'abbesse de Château-Chalon, accompagnée d'un mémoire concernant les droits de son abbaye.

4 décembre 1765 . . . . . f. 294 v°

Observations de ROUGNON *sur un fait médical qui s'est passé à Besançon.*

8 janvier 1766 . . . . . f. 295 v°

Relations avec l'Académie de Dijon.

19 février 1766 . . . . . f. 296 v°

Observations de DROZ *sur deux inscriptions trouvées près de la frontière de Bresse.*

4 mars 1766 . . . . . f. 297

Lettre au président DE RUFFEY.

30 avril 1766. . . . . f. 299

Lettres échangées avec le docteur Buchon.

4 juin 1766 . . . . . f. 299 v°

Lettre du marquis DE MONTRICHARD *sur une statue de Priape,* et **réponse.**

4 juillet 1766 . . . . . f. 301

Envoi par le même d'un *mémoire sur l'agriculture.*

4 août 1766 . . . . . f. 302 v°

Remerciement du président DE RUFFEY. Lecture d'une fable allégorique de sa composition. Hommage de divers morceaux des académiciens de Dijon.

24 août 1766. . . . . f. 304 v°

Panégyrique de saint Louis par Hoyeau, de l'Oratoire, curé de Saint-Maurice. Discours du président (ROMAN). Vers de l'abbé TALBERT sur *la Mort du Dauphin et du roi Stanislas.* Dissertation de l'abbé BULLET sur *les Anciens preux.*

27 août 1766. . . . . f. 305 v°

Mémoire du président CHIFFLET sur *une Portion d'aqueduc découverte dans son hôtel.* **Lettres** de DROZ aux secrétaires des Académies de Nancy, Montauban et Bordeaux.

17 novembre 1766. . . . . f. 307

Lettre de Bernoy, secrétaire de l'Académie de Montauban

19 novembre 1765. . . . . f. 307 v

Mémoire sur *l'Utilité du mouron contre la rage*, par le président. Discours de réception de l'abbé Bergier. Sur *la Décadence du goût*, par l'abbé de Camus. Lecture d'extraits d'un nouvel ouvrage de Chevalier. **Lettre** du même.

26 novembre 1766. . . . . f. 308

Lecture d'un mémoire (le nom de l'auteur est resté en blanc) sur la vitalité des enfants avant leur naissance.

10 décembre 1766 . . . . . f. 309

Lecture d'un *Mémoire* du président de Ruffey *sur un bois fossile trouvé près de Lons-le-Saunier*. (Cf. la séance du 9 février 1763.)

7 janvier 1767 . . . . . f. 309 v°

Lettre de Chevalier *sur l'inventaire de la Chambre des comptes*. Examen d'une thèse soutenue par M. Duvernoy de Montbéliard, à Strasbourg, le 28 septembre 1762.

15 et 21 janvier 1767. . . . . f. 310

Droz lit un fragment d'une Histoire de Luxeuil, œuvre d'un auteur « qui paraît avoir d'heureuses dispositions. »

28 janvier 1767. . . . . f. 310 v°

Sur la fondation éventuelle d'une Société d'agriculture à Besançon. (Cf. séances des 10 février, 26 juin, 26 août, 9 décembre.)

4 février 1767 . . . . . f. 311

Lecture d'un mémoire de M Petit sur l'inoculation.

10 février 1767 . . . . . f. 311

Lettre à l'abbé Talbert.

18 février 1767 . . . . . f. 312

Lecture de morceaux divers, par l'abbé Bullet ; des *Mémoires* de Chevalier *sur Poligny*. (Cette dernière lecture est continuée aux séances des 11 et 18 mars, 1er avril.)

1er avril 1767 . . . . . f. 312 v°

Stances de l'abbé de Camus sur *le Bonheur du sage*. Suite des *Mémoires* de Chevalier.

6 mai 1767 . . . . . f. 313 v°

Hommage de la Certitude des preuves du christianisme, par Bergier. Observations du P. Florence Tavernier, vicaire des Capucins, sur le froid des hivers de 1766 et 1767.

19 août 1767. . . . . f. 317

Droz présente l'Histoire naturelle de l'homme, etc., par Clerc. **Correspondance** échangée avec l'auteur.

24 août 1767 (séance publique) . . . . . f. 318

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Renaud, professeur

au collège. Discours du vice-président SEGUIN. Distribution des prix.

26 août 1767. . . . . f. 318 v°

Lecture d'une **inscription** envoyée par le P. PACIAUDI.

20 novembre 1767. . . . . f. 319 v°

Mémoire de M. DE BELLEGARDE *sur les charbons de terre de la province.* CHIFFLET présente les nouveaux statuts de l'Académie de Dijon. Envoi, par M. DE MONTRICHARD, d'un paquet d'orge de Laponie, avec un mémoire sur l'utilité de cette graine.

2 décembre 1767 (séance publique). . . . . f. 320 v°

Discours de l'abbé BELON, président, sur *les Avantages de la culture des belles-lettres.* **Discours** de GRANDFONTAINE. *Éloge de M. Dunod*, par BERGIER, *de Courchetet d'Esnans*, par DROZ. Compliment de réception, par BERGERET.

9 décembre 1767 . . . . . f. 322 v°

Projet de lettre de cachet relative à une société d'agriculture. **Réflexions** *sur la soustraction et la multiplication des quantités positives et négatives*, par M. DE COSSIGNY. Présentation de la dernière édition des ouvrages de l'abbé D'OLIVET. **Extrait** des délibérations de l'hôtel de ville sur le prix des arts.

15 décembre 1767 . . . . . f. 326 v°

Observations (anonymes) sur le mémoire de COSSIGNY, lu à la précédente séance. Lettre de Koch.

23 décembre 1767 . . . . . f. 329

Lettre d'un curé de la Franche-Montagne à DROZ, sur le mémoire récemment couronné d'Éthis.

13 janvier 1768 . . . . . f. 330 v°

Compliment au duc DE RANDAN. **Correspondance** avec Sabatier. Rapport de DROZ sur la collection de chartes qu'il a été chargé de former. Hommage par l'abbé BERGIER d'un nouvel ouvrage.

21 janvier 1768. . . . . f. 332 v°

Discours de GUILLEMIN DE VAIVRE.

27 janvier 1768. . . . . f. 333

Autorisation à l'organiste Taperet de donner un concert dans la salle de l'Académie « sans tirer à conséquence. »

3 février 1768 . . . . . f. 334

Nouveau projet d'imprimer les travaux de l'Académie. Division de l'Académie en trois bureaux.

24 février 1768 . . . . . f. 335

Lettres de SCHŒPFLIN, de Fontette, à DROZ. **Réponse** de

Droz à Schœpflin. **Projet** de collection des chartes du comté de Bourgogne.

2 et 4 mars 1768 . . . . . f. 338 v°

Antide Janvier, de Saint-Claude, présente une sphère de sa composition.

23 mars 1768 . . . . . f. 340

Hommages d'un discours de M. de Clugny à l'Académie de Dijon, d'une dissertation de l'abbé Sabatier sur la puissance temporelle des papes. **Correspondance** avec ce dernier. Annonce de la mort du marquis de Montrichard.

14 avril 1768 . . . . . f. 341

Le comte de Roussillon est introduit pour lire une dissertation sur les anciens preux. Mémoire adressé par Droz au contrôleur général Bertin. Mémoire de Rougnon sur les causes de la mort subite de M. Charles.

8 juin 1768 . . . . . f. 343

Réponse de Bertin à Droz. **Projet** de lettre circulaire. Chevalier offre le premier volume de ses Mémoires sur Poligny.

30 juin 1768. . . . . f. 346

Lettre de Ménard, professeur en médecine à Toulouse, demandant à être nommé associé.

13 juillet 1768 . . . . . f. 347 v°

Compliment de M. de Roussillon à la maréchale duchesse de Lorges.

24 août 1768 (séance publique) . . . . . f. 351

Discours du président. Distribution des prix.

23 novembre 1768 . . . . . f. 352

Annonce de la mort de l'abbé d'Olivet. L'abbé Guillaume demande à être nommé académicien honoraire. **Lettre** de M. Béguillet de Dijon, contenant un plan de statistique agricole, et **réponse** de Droz.

30 novembre 1768 (séance publique) . . . . . f. 356

Discours du président. *Éloge de M. de Montrichard*, par Droz. Compliment de réception, par M. de Roussillon. Poème de l'abbé Talbert, *le Citoyen. Description d'un bâtiment romain découvert à Jallerange*, par Seguin. Discours de l'abbé de Camus : *Le magistrat concourt-il moins à l'avantage des empires que le guerrier ?*

16 décembre 1768 . . . . . f. 358 v°

Délibération sur l'inoculation. Hommage d'un nouvel ouvrage de l'abbé Bergier.

4 janvier 1769. . . . . f. 359 v°

Lettre de M. Rigaud, physicien à Calais.

18 janvier 1769. . . . . f. 362

Droz présente le *Cartulaire de l'abbaye de Rosières*. Démission de Grandfontaine.

1er février 1769. . . . . f. 364

Droz présente une Histoire manuscrite de Luxeuil dont on commence la lecture.

15 février 1769 . . . . . f. 364

Lettre de l'Académie de Metz et prospectus d'une Histoire de cette ville. Suite de la lecture de l'Histoire de Luxeuil. Examen d'une inscription trouvée aux Planches.

1er mars 1769 . . . . . f. 368

Droz présente un *Inventaire des chartes conservées à Grimont.*

4 avril 1769 . . . . . f. 369

Délibération sur la navigation du Doubs.

12 avril 1769. . . . . f. 370

Lecture d'un fragment d'une histoire de Saint-Claude.

19 avril 1769 . . . . . f. 370 vo

Installation de M. de Menoux, maire. Chartes comtoises envoyées par M. de Lenzbourg, abbé d'Hauterive (Suisse). **Épitaphe** du fondateur de cette abbaye.

26 avril 1769 . . . . . f. 371

Droz est nommé à l'unanimité secrétaire perpétuel.

31 mai 1769.

Annonce de la mort de M. de Bauffremont.

14 juin 1769. . . . . f. 373

Droz présente les *Cartulaires de Theuley et Bellevaux*. **Lettre** de Bertin. **Instruction** pour les savants chargés de la collection des anciennes chartes

21 juin 1769 . . . . . f. 376

Stances présentées par le président de Ruffey.

2 août 1769 . . . . . f. 377 vo

Lettre de Thorman, secrétaire de la Société économique de Berne.

11 août 1769. . . . . f. 380 vo

Compte rendu par Droz d'une visite à un monument découvert dans une cave de la Grande-Rue.

24 août 1769. . . . . f. 382 vo

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Guillemin l'aîné. Discours du président. Distribution des prix. *Ode*, par l'abbé de Camus.

22 novembre 1769 . . . . . f. 383

Annonce de la mort de l'abbé Belon. Deux **lettres** de Schœpflin. Subvention accordée à l'Académie par Bertin. Hommage par l'abbé Talbert du poème qu'il a fait couronner à Amiens.

30 novembre 1769 . . . . . f. 386

Discours du vice-président de Camus. *Éloge de l'abbé d'Olivet*, par Binétruy de Grandfontaine. Remerciements et discours sur *les avantages de l'étude*, par Éthis. Discours sur *l'utilité des mathématiques*, par l'abbé Jacques. *Stances*, par l'abbé Talbert.

3 janvier 1770 . . . . . f. 384

Dom Coquelin demande à passer dans la classe des honoraires. Lecture d'un Mémoire sur Quingey.

10 janvier 1770. . . . . f. 390

Compliment de réception de Philipon, et lecture de sa fable, *L'Aiguille et le compas*. Lecture d'un Mémoire de Linguet envoyé par Fenouillot de Falbaire, et d'une dissertation de M. Gotzman couronnée à Metz.

17 janvier 1770 . . . . . f. 391

Le marquis de Choiseul prend séance. Lecture du Lysimaque de Montesquieu mis en vers, par le président. Lettres de Maret, secrétaire de l'Académie de Dijon.

31 janvier 1770 . . . . . f. 392

Lecture d'observations du conseiller Marquis de Tallenay sur un exemplaire du *Rationale divini officii*, par Guil. Durand, évêque de Mende.

14 février 1770 . . . . . f. 393

Le roi fait à l'Académie don du premier volume du catalogue des chartes. Lecture de la traduction d'une ode d'Horace, par Philipon.

21 février 1770 . . . . . f. 394

Observations de Philipon sur une sentence rendue à Baume en 1374 contre un porc. Hommage de l'Éloge historique de Bayard, par l'abbé Talbert.

28 mars 1770 . . . . . f. 396

Droz présente les plans adressés par les officiers municipaux de Pontarlier pour la porte à construire à l'entrée de cette ville. **Lettre** de Bergier.

4 avril 1770 . . . . . f. 397

Observations météorologiques présentées par Rochet de Frasne de la part de M. de Cossigny.

28 avril 1770 . . . . . f. 398

L'Académie approuve les arrangements pris pour l'aménagement de sa salle en vue de concerts.

20 juin 1770. . . . . f. 399

Le chanoine Girardet, de Nozeroy, soumet à l'examen de l'Académie un ouvrage sur l'idolâtrie.

11 juillet 1770 . . . . . f. 401

Projet de brevet pour les académiciens.

13 juillet 1770 . . . . . f. 402 v°

Annonce de la mort du maréchal de Duras.

18 juillet 1770 . . . . . f. 403

M. Béguillet, de Dijon, est introduit pour lire un Mémoire sur la vigne.

24 août 1770. . . . . f. 406

Messe en musique composée par Éthis. Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Poichard, ci-devant jésuite. Discours du président (de Roussillon) sur *les Trois genres d'éloges*. Remerciement de D. Berthod.

21 novembre 1770. . . . . f. 408 v°

Chevalier présente le second volume de ses *Mémoires sur Poligny*. M. Mille, de Dijon, envoie une introduction à l'Histoire de Bourgogne. Sa **lettre**. Lettres de Mille, de Bréquigny. **Lettre** de Koch. Lettre d'un Suisse (anonyme) communiquant des chartes de l'évêché de Lausanne.

27 novembre 1770 . . . . . f. 413

Trois **lettres** de Bertin.

15 décembre 1770 (séance publique) . . . . . f. 415

Discours du vice-président. Remerciement de Philipon, suivi d'un discours philosophique sur *les Peines capitales*.

19 décembre 1770 . . . . . f. 415 v°

Droz communique une inscription proposée pour le tombeau du comte de Saint-Amour.

2 janvier 1771 . . . . . f. 416

Discours préliminaire de D. Berthod sur *la Table des testaments déposés à l'Officialité*. **Lettres** du bibliothécaire de Strasbourg. Hommage par M. Joannet de son livre Les bêtes mieux connues.

23 janvier 1771. . . . . f. 418 v°

Hommage d'ouvrages par MM. Mille et Maret, de Dijon. **Lettre** de Cassini de Thury.

30 janvier 1771. . . . . f. 419 v°

Lettre du chanoine Girardet, de Nozeroy, sur les pierres levées.

20 février 1771 . . . . . f. 424

Hommage de la Réfutation du système de la nature, par Bergier. Droz présente le modèle d'un chasse-neige inventé par un teinturier de Gray.

13 mars 1771 . . . . . f. 428

Discussion sur trois chartes de l'abbaye de Saint-Claude. L'abbé Jacques propose un nouveau modèle de cheminées, et un problème sur les pendules.

30 mars 1771 . . . . . f. 428 v°

L'abbé Bullet offre le recueil de ses Dissertations. Lettre à l'abbé Bergier, pour le féliciter de sa nomination comme confesseur de Mesdames.

Vol. III.

17 avril 1771 . . . . . f. 1

L'intendant Dagay présente le premier volume des Mémoires de la Société d'agriculture de Bretagne. (Cf. séances du 24 avril et du 10 juillet suivants.) Dissertation sur *Joinville*, par Droz.

10 juillet 1771 . . . . . f. 5 v°

Lettres du ministre Bertin et du secrétaire de la Société d'agriculture de Rennes. Lecture d'un mémoire sur une nouvelle espèce de pain (par Dorey, procureur d'office à Morez). Extrait d'une **lettre** de D. Laurent Bruley à D. Berthod.

14 août 1771. . . . . f. 9 v°

Compliment au nouveau premier président (Chifflet), par l'abbé de Camus. Annonce de la mort de Schœpflin. (Voir deux **lettres** de Koch à la séance suivante, et à la séance du 20 novembre.)

24 août 1771 (séance publique) . . . . . f. 12

Distribution des prix, par le maréchal de Lorges. Réception de d'Arçon. Mémoire de Cossigny sur *une Espèce singulière de cocos*.

20 novembre 1771. . . . . f. 13

Lettres de l'intendant Dagay et de Bergier. Philipon est nommé secrétaire adjoint.

27 novembre 1771. . . . . f. 15 v°

Vers de l'abbé Bullet.

11 décembre 1771 . . . . . f. 16

Droz fait connaître l'état des archives de la Chambre des comptes transférées à Besançon.

18 décembre 1771 . . . . . f. 17

Philipon offre la nouvelle édition de son *Manuel épistolaire*.

21 décembre 1771 (séance publique) . . . . . f. 17 v°

Discours du vice-président. PHILIPON présente le plan d'un ouvrage intitulé *la Philosophie du peuple*, et ÉTHIS celui de ses *Vies de Plutarque*, remaniées et corrigées. *Éloge de Massillon*, par l'abbé TALBERT.

8 janvier 1772 . . . . . f. 19

Présentation du deuxième volume de l'Histoire de Bourgogne, par Mille ; d'un Essai sur le pouvoir des rois de la première et de la seconde race, par Moreau, et de divers ouvrages, par Fontette, Legouz de Gerland, Guyton de Morveau, Béguillet, Koch, Haller, Bertrand, de Watteville, Clerc, Buchoz, Johannet.

15 janvier 1772. . . . . f. 20

Lettre de l'architecte Blondel.

22 janvier 1772. . . . . f. 22

Anecdotes tirées des manuscrits de Granvelle, par D. BERTHOD.

29 janvier 1772. . . . . f. 22 v°

Lettres de MOREAU. Lettre de Robinet, éditeur des suppléments de l'Encyclopédie. Maret fait hommage de son Histoire littéraire de l'Académie de Dijon en 1771.

5 février 1772 . . . . . f. 24 v°

Rapport de GOY au sujet de ses expériences sur les fils et cotons rouges du teinturier Charmet. (V. le **certificat** délivré à ce dernier à la séance du 11 mars).

12 et 19 février 1772 . . . . . f. 25

Présentation par COSSIGNY et discussion d'un problème sur la quadrature des lunules.

9 mars 1772 (séance publique) . . . . . f. 26

Remerciement de MARNÉSIA, évêque d'Évreux. *Observations météorologiques*, par COSSIGNY. *Éloge de Dom Coquelin*, par DROZ. *Ode sur la paix*, par l'abbé DE CAMUS.

18 mars 1772 . . . . . f. 27 v°

Mémoire de ROUGNON sur *les Salines de Salins et Montmorot*.

1er avril 1772 . . . . . f. 27 v°

Envoi de mémoires et d'observations, par Janin, oculiste de Lyon. Suite des *Anecdotes* de D. BERTHOD, du mémoire de ROUGNON sur *les Salines*.

12 mai 1772. . . . . f. 29

D. Grappin offre l'édition imprimée de ses Mémoires sur Faverney.

20 mai 1772 . . . . . f. 29 v°

Hommage d'un ouvrage de l'abbé Sans sur la guérison de la paralysie par l'électricité.

1er juillet 1772 . . . . . f. 30

Le capucin Romain Joly envoie le prospectus de ses ouvrages ; dom Gaudrillet, prieur de Cherlieu, « quelques vers et jolies épigrammes. »

24 août 1772 (séance publique) . . . . . f. 33 v°

Panégyrique de saint Louis, par le P. Timothée, carme déchaussé. Discours du vice-président (l'abbé D'AUDEUX). Distribution des prix.

18 novembre 1772. . . . . f. 34 v°

Prospectus d'une table historique du clergé de France, par l'abbé Hugues. Deux **lettres** de Koch, une **lettre** de Gérard.

30 novembre 1772 (séance publique) . . . . . f. 37 v°

Réflexions sur l'utilité des travaux académiques, par le président (l'abbé TALBERT). *Examen d'un passage du De officiis*, par GRANDFONTAINE. *Prospectus d'une description de la Franche-Comté sous les Romains et les Burgondes*, par D. BERTHOD.

9 décembre 1772 . . . . . f. 38

Lettre de Romain Joly. Examen du plan de l'église Saint-Pierre de Besançon, levé par D'ARÇON.

23 décembre 1772 . . . . . f. 39 v°

Lecture d'un ouvrage de Maret : De l'influence des mœurs des Français sur leur santé.

27 janvier 1773. . . . . f. 41

Lettre de l'abbé Naudenot, à Cintrey, touchant un projet d'ouvrage sur le calcul différentiel (Cf. la séance du 20 juin.)

10 mars 1773 . . . . . f. 44

Lettres de MOREAU, Bréquigny, Grainville, D. Vincent (de Reims).

17 et 24 mars 1773. . . . . f. 46 v°, f. 47 v°

Envoi et lecture d'un ouvrage : le Centenaire de Molière, par Artaud, bibliothécaire du duc de Duras.

30 mars 1773 . . . . . f. 47 v°

Parmentier présente imprimée sa dissertation couronnée l'année précédente.

23 juin 1773. . . . . f. 50

Compliment au duc DE LORGES, nommé lieutenant général de la province. L'abbé JACQUES présente un mémoire (anonyme) sur le mouvement en ligne courbe. (V. la séance du

14 juillet.) **Lettre** de Gérard, secrétaire de la Société royale de Bruxelles (sur les manuscrits du P. Chifflet). L'abbé TALBERT offre son Éloge de Bossuet.

24 août 1773. . . . . f. 60 v°

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Pochet. Distribution des prix.

24 novembre 1773. . . . . f. 61

Lettres écrites au nom de l'Académie pour parer aux inconvénients de la suppression des jésuites, relativement à l'œuvre des Bollandistes. (V. les réponses à la séance du 22 décembre.) **Lettre** du P. Dunand contenant l'état de ses collections et le prospectus d'un ouvrage qu'il prépare. Mémoire présenté de Maret sur l'inhumation des morts dans les églises. (Cf. 4 mai 1774.)

1er décembre 1773. . . . . f. 68

Lettre de Barbeau de la Bruyère sur la Bibliothèque historique de la France. **Lettre** de MARET.

6 décembre 1773 (séance publique) . . . . . f. 70 v°

Discours de l'intendant DE LACORÉ. *Éloge de Belin*, par DROZ. Dissertation sur *Deux diptypes consulaires*, par D. BERTHOD. *Remerciement* de PERRECIOT. *Ode* de l'abbé TALBERT.

22 décembre 1773. . . . . f. 74 v°

Lettres de Nélis, vicaire général de Tournay, au sujet des Bollandistes, du P. DUNAND.

29 décembre 1773 . . . . . f. 76

Lecture de diverses **notes** *historiques*, par DROZ. **Procès-verbal** de la découverte d'une inscription envoyé par Guin, de Luxeuil.

5 janvier 1774 . . . . . f. 79 v°

Lecture d'une dissertation de PERRECIOT sur le *Dispargum castrum*.

12 janvier 1774. . . . . f. 80 v°

Lettre à l'Académie d'Arras. (Cf. la réponse à la séance du 9 février suivant.)

26 janvier 1774. . . . . f. 81 v°

Rapport de ROUGNON sur un mémoire de Parmentier. (Analyse des différentes parties de la ciguë.) Hommage de l'*Abrégé du Rituel*, par l'abbé TROUILLET.

9 février 1774 . . . . . f. 82

Projet de carte géographique et chronologique pour l'étude de l'histoire, par l'abbé JACQUES. Le secrétaire communique le catalogue de médailles de feu M. Ballyet, évêque de Babylone.

13 avril 1774 . . . . . f. 84

Lettre du vicaire général Nélis. (Cf. 22 décembre 1773.)

27 avril 1774 . . . . . f. 86

Présentation d'un problème de physique, par M. de Valernod, chanoine d'Ainay.

4 mai 1774 . . . . . f. 86 v°

Note supplémentaire de Maret. (Cf. 24 novembre 1773.) Hommage d'un ouvrage, par le chirurgien Le Roi.

15 juin 1774 . . . . . f. 88 v°

Lettres de MM. Gérard, de Bruxelles, et Perreciot. **Lettre** du P. Dunand, avec la figure d'une clé antique (avec la **réponse**).

14 juillet 1774 . . . . . f. 91 v°

Envoi d'une dissertation latine sur les eaux de Bourbonne, par Juvet.

24 août 1774 (séance publique) . . . . . f. 95

Panégyrique de saint Louis, par le P. (le nom est resté en blanc), lecteur des Carmes déchaussés. Discours de Chifflet, directeur-né. Distribution des prix. Remerciement du P. Dunand et dissertation sur le nom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon.

.... novembre 1774 . . . . . f. 96 v°

Envoi d'un discours lu par l'intendant Dagay à l'Académie d'Amiens. **Lettre** de l'Académie et **réponse**.

21 novembre 1774 . . . . . f. 97 v°

Envoi par Turgot d'un volume à la *Société d'agriculture* de Besançon. L'Académie le reçoit comme étant à elle adressé. **Lettre** à Turgot.

29 décembre 1774 (séance publique) . . . . . f. 99

Discours du vice-président Philipon. Remerciements des abbés Jacques, Guillemin, de Vaivre et Poulin. *Éloge de Louis XV*, par l'abbé Talbert.

11 janvier 1775 . . . . . f. 100

Lettre de Turgot. Hommage par Maret de l'Éloge de Legouz de Gerland.

1er février 1775 . . . . . f. 101

Rapports du président de Chatillon sur l'ouvrage envoyé par Turgot, de l'abbé Jacques sur les moulins inventés par le sieur l'Étivant.

7 février 1775 . . . . . f. 102

Lecture d'un mémoire de Maret et d'une observation médicale de M. Thomassin, chirurgien à Rochefort.

15 février 1775 . . . . . f. 102

Observations d'ATHALIN sur la dernière maladie du conseiller Langrognet.

22 février 1775 . . . . . f. 102 v°

D. BERTHOD écrit au sujet des manuscrits de l'abbaye de Saint-Bertin.

15 mars 1775 . . . . . , f. 102 v°

D. BERTHOD envoie un mémoire sur les maladies contagieuses du bétail, par Needham, de Bruxelles.

22 mars 1775 . . . . . f. 103

Lecture du dernier volume des Mémoires de l'Académie de Dijon.

26 avril 1775 . . . . . f. 104

Pièces historiques communiquées par D. BERTHOD.

10 mai 1775 . . . . . f. 104

Antide Janvier soumet à l'Académie une sphère de sa composition. ATHALIN présente un nouveau mémoire de Thomassin. (Cf. 7 février.)

17 mai 1775. . . . . f. 104 v°

Préparatifs de la réception à faire au prince de Condé et au duc de Bourbon. (V. la séance du 21 juin, où est le texte des **compliments** adressés.)

19 juillet 1775 . . . . . f. 107

Hommage d'un traité De la connaissance de l'homme par l'abbé Joannet. **Compliments** au maréchal DE DURAS, à MALESHERBES, au marquis de Ségur. Hommage d'un mémoire de M. Menegaud, de Quellevillers, sur la police des grains.

16 août 1775 . . . . . f. 110 v°

Turgot demande les pièces du concours de 1766 sur les salines. (Cf. séances du 30 août, 30 novembre, 21 décembre et 3 janvier 1776.) **Lettres** de MALESHERBES, de Turgot, du secrétaire à Lacoré.

24 août 1775 (séance publique) . . . . . f. 114

Panégyrique de saint Louis, par D. Sornet. Discours de TERRIER, président. Distribution des prix.

30 août 1775. . . . . f. 115

Mémoire du P. DUNAND *sur les premiers âges de l'histoire franc-comtoise*. TALBERT offre son Éloge de Montaigne, D. BERTHOD une médaille de l'Académie de Bruxelles. **Lettre** de Lacoré.

30 novembre 1775. . . . . f. 116 v°

Annonce de la mort de BULLET (6 septembre). **Compliments** au comte de Saint-Germain et au premier président CHIFFLET.

Mémoire adressé par MARET *sur les fièvres épidémiques*, etc., *en Bourgogne*. **Correspondance** avec Turgot.

6 décembre 1775 . . . . . f. 120

Etat de l'Académie en 1775.

21 décembre 1775 (séance publique) . . . . . f. 125 v°

Lettres de Turgot et CHIFFLET. *Éloge du cardinal de Choiseul*, par l'abbé DE CAMUS. *Éloge de Bullet*, par DROZ. *Observations de Bullet sur Porte-Noire*, lue par PHILIPON. *Plutus ou le pouvoir de l'or*, pièce de vers par l'abbé TALBERT.

3 janvier 1776 . . . . . f. 128

Mémoire de CHEVALIER *sur l'exportation des grains*.

10 janvier 1776. . . . . f. 131 v°

Envoi d'un mémoire de Béguillet sur les moulins à vent (Cf. séance des 24 janvier et 24 avril), de divers mémoires du chirurgien Thomassin, d'un *Mémoire* de CHEVALIER *sur les vins de Poligny*.

17 janvier 1776. . . . . f. 132 v°

Compte rendu par l'abbé POULIN de divers mémoires du curé Lapoutre, de Corcondray, sur les abeilles.

14 février 1776. . . . . f. 134

Envoi d'un ouvrage de M. MOREAU, associé étranger.

20 mars 1776 . . . . . f. 135 v°

Lettre de l'abbé de Lubersac, avec un discours (imprimé) sur les monuments de tous les âges. **Réponse** de l'Académie au sujet des monuments comtois.

24 avril 1776 . . . . . f. 140

Compte rendu par l'abbé POULIN d'un ouvrage de Béguillet.

24 août 1776 (séance publique) . . . . . f. 148 v°

Panégyrique de saint Louis, par le P. Perréal, aumônier de l'artillerie. Distribution des prix. Remerciements du comte DE SCEY et de CLERC.

27 novembre 1776. . . . . f. 150

Ordre du roi pour la séance du marquis DE SÉGUR à l'Académie. Lettres du marquis DE SÉGUR, de Miromesnil, de BEAUMONT, de MOREAU, de D. Clément. Transcription des **lettres patentes** instituant l'Académie de Bruxelles, présentées par D. BERTHOD.

4 décembre 1776 . . . . . f. 158 v°

DROZ lit une dissertation sur *quelques antiques trouvés près de Poligny*. **Lettre** de M. Sinner, bailli de Cerlier (État de Berne), envoyant le texte d'un **traité** entre Philippe le Bon et les Suisses (1467).

18 décembre 1776. . . . . f. 160

Deux ouvrages offerts par M. d'Auxiron sur les fontaines et les juridictions de Besançon. Le secrétaire communique un rapport de l'Académie des sciences flatteur pour l'Académie de Besançon.

21 décembre 1776 (séance publique) . . . . . f. 161 v°

Discours du président (l'abbé TALBERT). *Relation d'un voyage aux Pays-Bas*, par D. BERTHOD. Discours sur *la destination des êtres*, par CLERC. *Pièce de poésie morale*, par l'abbé DE CAMUS.

7 janvier 1777 . . . . . f. 161 v°

Lettres de Saint-Germain, SÉGUR, DU CHATELET.

14 janvier 1777. . . . . f. 163 v°

Le secrétaire présente le premier volume de l'Histoire de Strasbourg, par l'abbé Grandidier. **Lettre** de ce dernier, et **réponse** de l'Académie.

29 janvier 1777 . . . . . f. 165

Délibération sur la retenue du vingtième que fait la ville sur la rente due à l'Académie.

27 février 1777. . . . . f. 165 v°

Compliment au comte DU CHATELET, qui a obtenu un brevet de duc héréditaire. *Rapport* de D'ARÇON *sur les projets de d'Auxiron*. (V. 18 décembre 1776.)

4 mars 1777. . . . . f. 166 v°

Compte rendu par GOY de l'ouvrage de M. de Chargey, de Dijon, sur les vignes.

23 avril 1777 . . . . . f. 167 v°

DROZ présente une *Notice historique des villes de Franche-Comté*, par CHEVALIER.

1er mai 1777 (séance publique) . . . . . f. 168 v°

Discours de DROZ, secrétaire présidant la séance. **Remerciement** du marquis DE MARNÉSIA et lecture d'un chant de son *poème sur les jardins*. **Réponse** de DROZ. Lectures de CLERC sur *le progrès des arts en Russie*; de DROZ sur *des haches d'armes en bronze trouvées en divers lieux de Franche-Comté*.

18 juin 1777 . . . . . f. 171 v°

L'abbé TALBERT présente son éloge historique du cardinal d'Amboise.

24 août 1777 (séance publique) . . . . . f. 174 v°

Compliment de réception de l'archevêque (M. DE DURFORT), et réponse de M. DE GROSBOIS, présidant la séance. Distribution

des prix. Lecture d'un ouvrage de CLERC traitant de *l'influence réciproque des tempéraments sur les caractères.*

25 novembre 1777 . . . . . f. 175 v°

Lettre à Necker pour demander une subvention. (Cf. séance du 31 décembre.) Lecture d'une étude de CHEVALIER sur *les étymologies des lieux de la province.* Le secrétaire présente la copie d'une inscription apportée de Luxeuil, et des observations de D. Grappin à ce sujet.

3 décembre 1777 . . . . . f. 177

Annonce de la mort du marquis DE CALVIERS.

5 décembre 1777 . . . . . f. 177 v°

Discours de l'abbé DE VILLEFRANCON, vice-président. Discours sur *la minéralogie du bailliage d'Orgelet*, par le marquis DE MARNÉSIA. *Épître sur le bonheur*, par CLERC. Le secrétaire fait connaître des observations scientifiques du chimiste Chevraud. Lecture d'un poème de l'abbé TALBERT.

10 décembre 1777 . . . . . f. 178

M. DE MARNÉSIA présente divers échantillons de fossiles, le P. DUNAND offre un armorial des grandes maisons d'Espagne à la bibliothèque, et lit un discours historique *sur les villes des Gaules avant César.*

17 décembre 1777 . . . . . f. 178 v°

Observations de l'abbé DAGAY *sur l'orthographe de Voltaire.*

24 décembre 1777 . . . . . f. 178 v°

Hommage d'un Essai (imprimé) d'agronomie par D. Gentil, prieur de Fontanet (Bourgogne). (Lecture continuée le 18 février 1778.) Lettre écrite au président de Sivry, à Nancy.

31 décembre 1777 . . . . . f. 179 v°

Lettre du bureau de la Société patriotique de Hesse-Hombourg établi à Paris, et **réponse** de l'Académie.

7 janvier 1778 . . . . . f. 181

Précis sur l'état des lettres dans l'Église gallicane, par D. BERTHOD.

21 janvier 1778. . . . . f. 181 v°

Lettres relatives au logement du secrétaire perpétuel. (Cf. séance du 11 février suivant.)

28 janvier 1778. . . . . f. 183 v°

Lecture d'un ouvrage envoyé par l'évêque de Belley.

4 février 1778 . . . . . f. 183 v°

Lecture d'extraits d'un ouvrage du marquis de Thiard, sur le prieuré de Saint-Jean de Semur.

11 mars 1778 . . . . . f. 186

Présentation par l'abbé POULIN d'une machine au nom du sieur Gauthier, de Montbenoît.

29 avril 1778 . . . . . f. 186 v°

Hommage d'un livre de M. de Read sur le blé ergoté.

6 mai 1778 . . . . . f. 186 v°

L'abbé TALBERT communique des vers adressés par M. Legier, maire de Jussey.

1er juillet 1778 . . . . . f. 187 v°

Présentation et lecture de l'*Éloge du président de Brosses*, par MARET.

8 juillet 1778 . . . . . f. 187 v°

Présentation de l'*Éloge de Le Blanc*, par MARET.

24 août 1778 (séance publique) . . . . . f. 189 v°

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Belon. Discours de CLERC, vice-président, sur *l'esprit des institutions nationales de la Russie*. Distribution des prix. Discours sur *les Académies de province*, et *Éloge du marquis de Calviers*, par le marquis DE MARNÉSIA.

18 novembre 1778. . . . . f. 191 v°

Lecture d'un *mémoire* de D. BERTHOD *sur la chronique de Jacques Le Clercq*.

30 novembre 1778 (séance publique) . . . . . f. 192

Discours de l'abbé GUILLEMIN, président, *sur l'approche des couches de la reine*. Remerciements du président DE VEZET et de l'abbé ROSE. Discours de D'ARÇON sur *la formation des montagnes*. *Éloge de Boileau*, par l'abbé TALBERT.

9 décembre 1778 . . . . . f. 192 v°

Lettre du président CHIFFLET envoyant une dissertation sur *la loi des Bourguignons*.

16 décembre 1778 . . . . . f. 193 v°

Lettre du baron de Servières envoyant des observations sur la météorologie.

13 janvier 1779 . . . . . f. 194

Réception de M. DE VAUX, maire de Besançon.

20 janvier 1779 . . . . . f. 194 v°

Lettre sur les salines, par Haudry de Soucy, et **réponse** de l'Académie.

24 février 1779. . . . . f. 199

Commencement des débats sur l'école des beaux-arts. (V. les séances suivantes, et f. 202 et seq. un **mémoire** sur la question.)

14 avril 1779 . . . . . f. 208

Plans présentés par l'architecte Le Roy, de Besançon. **Lettre** au président DE GROSBOIS. **Lettre** de Parmentier. Lettre de Bréquigny au sujet de l'ouvrage de D. Grappin sur la main-morte.

29 juin 1779 . . . . . f. 211

Discours du marquis DE MARNÉSIA. Compliments de réception du marquis DE SÉGUR et de l'abbé DE CLERMONT-TONNERRE. **Réponses** du président.

7 juillet 1779 . . . . . f. 215 v°

Le vicomte DE TOULONGEON est nommé associé en survivance, et prend séance.

14 juillet 1779 . . . . . f. 216

Hommage d'un ouvrage sur l'artillerie, par Saint-Auban, maréchal de camp.

24 août 1779 (séance publique) . . . . . f. 220

Discours de l'archevêque, président. **Compte rendu des ouvrages d'éloquence**, par l'abbé GUILLEMIN. (Le texte est au procès-verbal de la séance du 17 août.) *Réflexions* de CLERC *sur les ouvrages ayant concouru depuis deux ans sur la botanique et la minéralogie.* Discours sur *les erreurs de l'esprit humain*, par l'abbé DE CAMUS.

1er septembre 1779 . . . . . f. 221

Compliment au nouveau premier président, M. DE GROSBOIS.

6 décembre 1779. . . . . f. 222

Discours du président (M. DE MARNÉSIA). Discours de réception du vicomte DE TOULONGEON. Réponse du président, et lecture par lui du second chant de son poème des Jardins. *Anecdotes sur le vœu du faisan*, par D. BERTHOD. *Épître* de l'abbé DE CAMUS, imitée d'Horace. *Mémoire sur les grands officiers des empereurs et des rois*, par DROZ. *Épître à Voltaire*, par M. DE TOULONGEON.

15 décembre 1779 . . . . . f. 223 v°

Lettre de Maréchal d'Audeux, officier d'artillerie à Clermont, transmettant une proposition du naturaliste Monnier tendant à enrichir l'Académie d'échantillons minéralogiques d'Auvergne. (V. la réponse à la séance du 23 décembre.) Hommage d'un *Mémoire* imprimé de l'abbé ROSE, *sur une courbe à double courbure*. Lecture d'un mémoire composé par Silvestre, de Luxeuil, ingénieur du roi à Cassovie, sur l'esprit des lois de Numa Pompilius. Proposition d'augmenter le nombre des asso-

23 décembre 1779 . . . . . f. 224 v°

Lettres du président (DE VEZET) à Maréchal d'Audeux et à DROZ. **Réponse** de DROZ.

29 décembre 1779 . . . . . f. 226 v°

Lecture d'un *mémoire* de l'abbé ROSE *sur les grottes de Quingey*; **réponse** de remerciement de DROZ à l'auteur.

5 janvier 1780 . . . . . f. 228

DROZ présente un *recueil ms. pour faciliter l'étude du droit public dans la province*

12 janvier 1780 . . . . . f. 228

Note envoyée par DROZ au marquis DE PAULMY *sur les manuscrits Fontette*. **Lettre** d'envoi.

19 et 26 janvier, 15 et 23 février 1780 . . . . . f. 230-233

Nouvelle répartition des académiciens en bureaux et classes. Le 23 février, annonce de la mort de M. DE COSSIGNY.

7 mars 1780. . . . . f. 235

Compte rendu par l'abbé POULIN d'un ouvrage de M. de Vausenville sur la quadrature des cercles.

14 mars 1780 . . . . . f. 235

L'Académie décide qu'elle secondera l'Université pour l'obtention d'un nouveau jardin botanique.

5 avril 1780. . . . . f. 235 v°

Compliments à MM. DE MONTBARREY, DE SCEY, DU CHATELET, nommés lieutenants généraux. Le sieur Cupillard, de Morteau, présente le modèle d'une scie à vent, exécutée sur les roches DROZ rend compte, avec observations critiques, d'un ouvrage anonyme présenté à l'Académie sur la réforme des impôts.

19 avril 1780 . . . . . f. 238 v°

Le secrétaire présente le prospectus de la nouvelle Encyclopédie, avec une **lettre** explicative de M. de Pougens.

29 mai 1780. . . . . f. 241

Lettre de l'abbé Boniron sur une poulie de son invention. **Lettre** de M. Collignon, de Dieuze, annonçant un ouvrage sur les défrichements.

19 juin 1780. . . . . f. 242

Nomination de dix nouveaux associés (avec les **lettres** d'avis de leur nomination).

28 juin 1780. . . . . f. 245

Compte rendu de la députation faite au duc de Chartres (la place du compliment est restée en blanc dans le procès-verbal).

5 juillet 1780 . . . . . f. 245 v°

L'Académie demande au Protecteur, pour le sieur Lapret, la permission d'enseigner l'architecture dans une des salles de l'Académie. (V. la réponse à la séance du 9 août.) **Lettre** de Miromesnil au sujet de la collaboration de l'Académie à la collection des monuments de l'histoire de France. **Lettre** du peintre Nonnotte.

26 juillet 1780. . . . . f. 250

Lettre de Le Brigant adressant ses Eléments de la langue celtique.

2 août 1780. . . . . f. 252 v°

Le président DE CHATILLON rend compte de l'accueil qu'il a reçu à l'Académie de Dijon.

9 août 1780. . . . . f. 253 v°

M. Durande, de Dijon, est admis aux honneurs de la séance.

16 août 1780. . . . . f. 255

Un anonyme propose un prix de 350 l pour un prix à donner sur trois sujets de philosophie morale. (Cf. séance du 22 novembre suivant.)

24 août 1780 (séance publique) . . . . . f. 257 v°

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Durand, promoteur de l'officialité de Saint-Claude. *Réflexions sur l'égoïsme*, par le président. Distribution des prix. *Remerciement* de MARÉCHAL D'AUDEUX, associé correspondant. *Poésies*, par l'abbé DE CAMUS, MM. DE MARNÉSIA et DE TOULONGEON.

31 août 1780. . . . . f. 258

CLERC demande à être nommé académicien honoraire.

29 novembre 1780. . . . . f. 263

L'Académie arrête qu'on doit prononcer Sé*qu*anais et non Sécanais.

6 décembre 1780 (séance publique). . . . . f. 263

Discours du vice-président. *Éloge de Cossigny*, par D'ARÇON. *Mémoire sur l'état des sciences et des lettres en Comté du XIIe au XVIIe siècle*, par DROZ. *Mémoire sur l'expérience en fait de chirurgie*, par THOMASSIN. *Discours en vers sur le luxe*, par LÉGIER.

Etat de l'Académie . . . . . f. 264

20 décembre 1780. . . . . f. 270

Suite de l'affaire du sieur Lapret. (V. 5 juillet précédent.) Ouvrage présenté par Allemand sur la navigation et les péages. **Lettre** des auteurs de la Description de la France et **réponse** du secrétaire.

3 janvier 1781 . . . . . f. 274

Compliment au marquis DE SÉGUR, nommé ministre de la guerre. Suite de l'affaire Lapret. DROZ présente de la part de Haller la Bibliothèque historique de Suisse. **Lettre** de SUARD.

10, 17, 24, 31 janvier, 21 février 1781. . f. 276 v° et suiv.

Suite de l'affaire de l'école de peinture. **Plan** de réunion de cette école à l'Académie. **Projet** d'arrêt du Conseil. **Lettres** au garde des sceaux, au directeur des finances, à M. DE GROSBOIS.

7 février 1781 . . . . . f. 283 v°

Lecture de l'Éloge du chirurgien Maret par son neveu, associé de l'Académie.

15 et 28 mars 1781. . . . . f. 286 v°

Le P. DUNAND lit un *Prospectus pour l'Histoire de la Comté* (V. séance du 16 mai), et un *Précis historique sur l'origine du papier*.

4 avril 1781. . . . . f. 286 v°

Suite de l'affaire de l'école de peinture.

9 mai 1781 . . . . . f. 287 v°

Réponse de l'abbé POULIN à des questions de météorologie.

20 juin 1781. . . . . f. 288

Compliment à M. de Broglie Suite de l'affaire de l'école de peinture. Annonce de la mort de l'abbé NAUDENOT.

27 juin 1781 . . . . . f 290

Lettre de Prinet, de Luxeuil, envoyant une inscription.

24 août 1781 (séance publique). . . . . f. 296 v°

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Durand, chanoine de la métropole. Distribution des prix. *Remerciements* du P. LAIRE.

28 novembre 1781. . . . . f. 298 v°

Privilège du roi pour l'impression des ouvrages de l'Académie. Présentation d'une brochure sur la découverte du magnétisme animal.

12 décembre 1781 . . . . . f. 301 v°

Lettres au prince DE MONTBARREY, au comte D'ALBON.

21 décembre 1781 (séance publique) . . . . . f. 304

Discours du président (l'abbé DE CLERMONT-TONNERRE) sur cette question : *Quel est le meilleur gouvernement possible ? Éloge du chevalier de Montbarrey*, par DROZ. *Discours de réception*, par l'abbé NONNOTTE. *Vers à un amateur des beaux-arts* et *Observations sur une inscription trouvée à Luxeuil*, par LÉGIER.

2 janvier 1782. . . . . f. 305

Hommage d'un traité de théologie, par l'abbé JACQUES.

Fable allégorique de Légier, sur la nomination de l'abbé de Clermont-Tonnerre à l'évêché de Châlons.

16 janvier 1782. . . . . f. 307

Hommage d'une ode du marquis d'Ormenans sur les victoires des Français en Amérique.

23 janvier 1782. . . . . f. 307 v°

Lecture par Maréchal d'Audeux du *Discours préliminaire d'un ouvrage sur Saint-Domingue.*

29 janvier 1782. . . . . f. 307 v°

Lecture par le même d'*Observations sur les vents alizés et la lumière phosphorescente de l'Océan.* L'abbé de Villefrancon demande à être classé parmi les honoraires.

23 avril 1782 . . . . . f. 310

Annonce de la mort de l'abbé Dagay.

5 juin 1782. . . . . f. 310 v°

Annonce de la mort d'Athalin.

11 juillet 1782 . . . . . f. 313 v°

Compliment au comte de Vaux, par l'abbé de Camus.

24 août 1782 (séance publique) . . . . . f. 318 v°

Distribution des prix. *Discours de réception* du coadjuteur de Perpignan et du marquis d'Ormenans. Lecture par l'abbé Talbert d'un *discours* envoyé par le comte d'Albon.

23 novembre 1782. . . . . f. 319

Annonce de la mort de MM. Chifflet et Tinseau. Droz lit le *plan des travaux ordonnés par le roi pour la collection des Chartes.* L'abbé Jacques présente le second volume de ses traités de théologie, et Droz, au nom de M. de Sivry, une description des Vosges.

6 décembre 1782 (séance publique). . . . . f. 320 v°

Discours du vice-président (de Vezet). Discours de réception (*Éloge de Mascaron*), par l'abbé Durand. *Fragments du poème des Jardins* (chant iv), par M. de Marnésia. Discours de Philipon sur *l'utilité du séjour de la noblesse dans les châteaux. Conte moral,* par Légier. *Ode sur Pierre le Grand,* par l'abbé Talbert.

11 décembre 1782. . . . . f. 321

Examen des plans de La Chiche sur la navigation du Doubs. La Chiche lit ses *Observations sur l'ancienne navigation de cette rivière* (continuées à la séance du 18) (Cf. 29 janvier 1783.)

8 janvier 1783. . . . . f. 322 v°

Lecture par Droz d'un ouvrage sur une maladie contagieuse, envoyé par Mittié, de la Faculté de Paris.

15 janvier 1783. . . . . f. 322 v°

Mémoire reçu sur la quadrature du cercle.

21 janvier 1783 . . . . . f. 323

Envoi par d'Auxiron de Réflexions sur le sujet d'éloquence proposé par l'Académie. (L'abbé DE CAMUS en rend compte à la séance du 5 février.)

19 février 1783. . . . . f. 324 v°

DROZ communique une Ode sur l'abolition de la torture, par un poète franc-comtois.

26 mars 1783 . . . . . f. 325

ROUSSEL DE BRÉVILLE lit une partie du *Discours préliminaire d'un journal de la Franche-Comté*, qu'il prépare. Le P. DUNAND présente un *sommaire des questions à traiter sur l'histoire primitive de la province.*

2 avril 1783 . . . . . f. 325

Lettre du P. Chrysologue, adressant à l'Académie deux mappemondes, deux hémisphères célestes, etc., et lui demandant la permission de lui dédier sa carte de la Franche-Comté en six feuilles. DROZ communique des observations anonymes sur les écluses et moulins qui gênent la navigation du Doubs.

9 avril 1783 . . . . . f. 325 v°

ROUSSEL DE BRÉVILLE présente, avec commentaire, une terne trouvée près de l'église d'Ainay à Lyon. PERRECIOT annonce son ouvrage *De l'état civil.*

30 avril 1783 . . . . . f. 326

Rapport sur les plans de La Chiche.

7 mai 1783 . . . . . f. 330

Rapport sur un ouvrage de Puthod de Maisonrouge, par LA CHICHE. DROZ est chargé d'étudier, pendant une visite qu'il va faire aux salines de la province, les perfectionnements apportés à la fabrication du sel. (Cf. séance du 14 janvier 1784) (1).

Lettre de GODEFROY.

9 juillet 1783 . . . . . f. 330 v°

Hommage d'un ouvrage chirurgical de Lombard. Lecture

---

(1) Les procès-verbaux mss. ne mentionnent pas une séance publique du 17 mai, dont le compte rendu a été imprimé (23 p.). On y lut un discours sur *l'Éloquence de la chaire*, par l'abbé DE VILLEFRANCON; un mémoire sur *la jonction de la Saône et du Rhin*, par M. DE LA CHICHE; un *Fragment historique sur le siège de Gray*, par l'abbé PELLIER; des *Vers sur la paix*, par l'abbé DE CAMUS.

d'une lettre du baron de Joursanvault sur un récent tremblement de terre.

24 août 1783 (séance publique) . . . . . f. 333

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé de Verchamps. **Discours** du président sur *les Aérostats*. Distribution des prix. *Ode* du marquis D'ORMENANS sur *la Gloire*.

27 août 1783 . . . . . f. 340

L'avocat David, de Saint-Claude, est introduit pour présenter une machine de son invention.

29 décembre 1783 (séance publique) . . . . . f. 341 v°

Discours du président. Distribution des prix du concours extraordinaire. *Recherches sur quelques monnaies et médailles du Bas-Empire*, par DROZ. *Réflexions sur Homère*, et *traduction d'un fragment de l'Iliade*, par l'abbé TALBERT.

7 janvier 1784 . . . . . f. 349

Présentation du quatrième volume des Mémoires de l'Académie de Bruxelles. **Lettre** de remerciements de DROZ.

14 janvier 1784. . . . . f. 350 v°

Lecture d'un *mémoire* de DROZ *sur les salines*. (Suite de la lecture les 21 et 28 janvier, 4 février.)

4 février 1784 . . . . . f. 351 v°

L'abbé JACQUES présente le troisième volume de sa *Théologie*.

17 février 1784. . . . . f. 352

Discussion sur la tour de Babel.

3 mars 1784. . . . . f. 352

Lettre de DROZ à la Societé d'émulation nouvellement établie à Bourg (suivie d'une série de 33 **questions** sur l'histoire de la Bresse et du Bugey).

10 mars 1784 . . . . . f. 355 v°

Lecture d'un discours prononcé au Musée de Paris par le Franc-Comtois Trincano (sur le docteur Girod et Montgolfier).

17 mars 1784 . . . . . f. 355 v°

DROZ communique une **inscription** découverte à Luxeuil.

27 avril 1784 . . . . . f. 356

Lettre de DROZ à la Société de physique nouvellement établie à Orléans.

30 juin 1784. . . . . f. 356 v°

L'abbé POULIN présente le discours de réception de SUARD à l'Académie française.

7 juillet 1784 . . . . . f. 357

L'abbé POULIN rend compte d'un ouvrage de ROUSSEL DE

Bréville : *Essai sur les convenances grammaticales de la langue française.*

4 août 1784 . . . . . f. 358

M. Véjux, chanoine à Salins, présente une machine de son invention pour remorquer les bateaux.

11 août 1784 . . . . . f. 360

Compliment du marquis d'Ormenans au prince de Condé, au nom de l'Académie.

24 août 1784 (séance publique) . . . . . f. 361

Panégyrique de saint Louis, par l'abbé Grillot. Distribution des prix. *Observations sur l'art oratoire*, par le marquis d'Ormenans. *Quel est l'âge du vrai bonheur pour l'homme?* par Bergeret.

17 novembre 1784. . . . . f. 362

Présentation des deuxième et troisième volumes de l'Académie de Bruxelles, et du troisième volume de la table des diplômes de France, par Bréquigny. **Lettre** de D. Berthod, datée de Bruxelles. Lecture de la description de deux machines astronomiques présentées au roi par Antide Janvier.

30 novembre 1784. . . . . f. 362 v°

Installation et discours de l'intendant de Saint-Ange. *Éloges d'Athalin*, par Droz, *de l'abbé Dagay*, par l'abbé Dunand. Lecture du *prospectus d'une histoire des grandes Compagnies*, par le P. Laire.

15 décembre 1784. . . . . f. 364

Communication de Saint-Ange, sur *les paratonnerres à établir à l'intendance.* Affaire de la réunion de l'école de peinture et du jardin botanique.

22 décembre 1784. . . . . f. 365

Lecture d'une dissertation archéologique de David de Saint-Georges.

Vol. IV.

19 janvier 1785. . . . . f. 2 v°

Droz présente un état des arbres et arbustes étrangers acclimatés par le comte d'Hennezel dans ses jardins de Beaujeu. Délibération sur l'établissement d'un nouveau jardin botanique. (Cf. 16 mars suivant.) *Observations* de D. Grappin *sur un mémoire du P. Laire.*

26 janvier 1785. . . . . f. 3

Observations de Droz *sur la notice de l'empire romain donnée à l'Académie par le P. Dunand.*

15 février 1785. . . . . f. 4

L'abbé Poulin rend compte d'un mémoire sur l'électricité.

9 mars 1785. . . . . f. 4 v°

Lecture, par le P. Dunand, de quelques *mémoires sur différents usages anciens.* **Note** de l'abbé Pellier sur un ouvrage allemand concernant le mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne.

16 mars 1785 . . . . . f. 5 v°

Hommage d'un badinage sur le mesmérisme, par Barbegnière, médecin à Bordeaux. Droz est autorisé à fournir aux bénédictins de Saint-Maur des renseignements sur la métropole de Besançon. Annonce de la mort du P. Paciaudi.

6 avril 1785 . . . . . f. 6

M. d'Ormenans lit des *Réflexions sur les devoirs d'un académicien.*

20 avril 1785 . . . . . f. 7

Le conseiller Parrot, de Montbéliard, est introduit pour lire un mémoire sur un bâtiment romain découvert à Mandeure.

27 avril 1785 (séance publique) . . . . . f. 7 v°

Discours de l'abbé Durand, vice-président. *Eloge historique du cardinal de Jouffroy*, par D. Grappin. Discours de réception de Faivre du Bouvot. Discours de réception de l'abbé Barbelenet sur *l'utilité de la connaissance des hommes pour l'orateur. Mémoire sur Mandeure*, par Droz.

15 juin 1785 . . . . . f. 20 v°

Hommage de deux ouvrages médicaux, par Chaussier, de Dijon. Lettre de l'abbé Piront, de Salins, prieur de Combronde, sur une machine de son invention.

13 juillet 1785 . . . . . f. 21

L'abbé Jacques offre le quatrième volume de sa *Théologie*, et est chargé d'examiner un projet de cheminée économique.

30 juillet 1785 . . . . . f. 22

Le sieur Sylvestre, de Luxeuil, revenant de Hongrie, est introduit pour parler des mines de ce pays, et lire un éloge du roi Stanislas.

24 août 1785 (séance publique) . . . . . f. 24 v°

Panégyrique de saint Louis, par le P. Tiburce. Discours de l'abbé Durand, vice-président, sur *la rivalité des nations.* Distribution des prix. *Réflexions* et *Ode* de D. Grappin *sur le duel.*

21 décembre 1785 (séance publique) . . . . . f. 26

Discours du président (DE SAINT-ANGE). *Mémoire* de D'ARÇON *sur la pompe à feu.* Discours sur *les Agréments de la physique,* par l'abbé POULIN. *Dialogue entre Anacharsis et Solon, sur les rapports d'un philosophe et d'un roi,* par LÉGIER. *Recherches sur l'ancienneté de la poudre à canon,* par D. GRAPPIN. *Réflexions sur le génie et le caractère des Grecs,* par LÉGIER.

18 janvier 1786. . . . . f. 27 v°

Compte rendu d'un ouvrage de PARMENTIER sur le maïs.

27 juin 1786. . . . . f. 28

Annonce de la mort de MARET.

27 juillet 1786 . . . . . f. 29 v°

Lettre de l'évêque de Lausanne. **Lettre** de l'avocat Huot, adressant une Histoire de Bellevaux.

24 août 1786 (séance publique) . . . . . f. 33

Panégyrique de saint Louis, par Dom Saignelonge, bénédictin de Saint-Vincent. Distribution des prix. Installation du premier président DE GROSBOIS. Stances du marquis D'ORMENANS sur *la mort du duc de Brunswick.* Allégorie en vers sur *la réception du premier président,* par D. GRAPPIN. Remerciement de l'abbé GRANDIDIER, et discours sur *les rapports de l'Alsace et de la Franche-Comté.*

15 novembre 1786. . . . . f. 34

Annonce de la mort du chevalier DE CAMUS.

22 novembre 1786. . . . . f. 34

L'abbé POULIN présente le premier volume de ses *Traités théologiques.* Deux **lettres** de D. BERTHOD et de GODEFROY.

6 décembre 1786 . . . . . f. 37

LÉGIER présente une ode sur *la mort du roi de Prusse,* et le P. DUNAND lit une dissertation sur *la vicomté d'Auxonne.*

13 décembre 1786 . . . . . f. 37 v°

Le P. DUNAND lit un mémoire où il examine *pourquoi les cités se trouvent toujours au centre de leur territoire.*

21 décembre 1786 . . . . . f. 37 v°

DROZ et D. GRAPPIN rendent compte des trois premiers volumes de l'*Histoire d'Alsace* communiqués par l'abbé GRANDIDIER. **Lettre** au baron de Zurlauben.

25 janvier 1787 (séance publique) . . . . . f. 40

Discours du vice-président (D'ORMENANS) sur *la comparaison des anciens et des modernes. Éloge de l'abbé d'Audeux,* par D. GRAPPIN. Remerciement de l'ingénieur BERTRAND. Dis-

sertation sur *l'emplacement d'Ebrodunum* par PERRECIOT. Discours en vers sur *l'accord de la bravoure et des lettres*, par D. GRAPPIN.

7 février 1787 . . . . . f. 40 v°

Rapport sur les travaux du P. CHRYSOLOGUE.

28 février 1787 . . . . . f. 42

Lecture d'une lettre et d'un mémoire de M. de Waldner sur quelques faits de l'histoire de Franche-Comté et d'Alsace au XVe siècle.

24 août 1787 (séance publique) . . . . . f. 46

Panégyrique de saint Louis, par le P. Télesphore. Discours du président et distribution des prix. *Observations* de DROZ *sur la législation du royaume de Bourgogne. Apologie du cardinal de Granvelle*, par D. GRAPPIN.

27 novembre 1787. . . . . f. 46 v°

Annonce de la mort de l'abbé GRANDIDIER. (Son *éloge* par D. GRAPPIN est lu à la séance du 12 décembre).

18 janvier 1788 (séance publique) . . . . . f. 48

Mémoire sur les rues de Besançon, par le vice-président PERRECIOT. *Éloge de l'évêque de Nevers* (TINSEAU) par BERGERET. *Fragments sur les guerres du XVIe siècle*, par D. GRAPPIN. *Les regrets d'un académicien*, pièce de vers par LÉGIER.

13 février 1788 . . . . . f. 48 v°

Mémoire sur J.-J. Boissard, par M. DE ROUSSILLON.

20 février 1788 . . . . . f. 48 v°

Dupont, tachygraphe du duc d'Orléans, est introduit et développe son système. *Mémoire* lu par DROZ *sur les abréviations usitées chez les anciens.*

27 février 1788 . . . . . f. 49 v°

Le prince GUILLAUME DE WURTEMBERG est introduit, nommé académicien honoraire et prend séance. Sur sa demande les expériences tachygraphiques de la précédente séance sont renouvelées. DROZ lit un mémoire sur *les antiquités de Mandeure. Vers* de D. GRAPPIN *sur l'alliance de la bravoure et des lettres.*

7 mars 1788. . . . . f. 51

Berthollet, de Château-Chalon, est introduit pour présenter le modèle de plusieurs machines.

A partir de cette date, il n'y a plus de procès-verbaux jusqu'au 25 novembre. L'Académie a dû vaquer comme le Parlement, alors en lutte avec la Cour.

Le dernier procès-verbal transcrit au registre est celui du 14 janvier 1789.

Un curieux témoignage des souvenirs qu'avait laissés l'Académie dans le public bisontin au moment de sa chute se trouve dans le journal révolutionnaire *la Vedette* (5 et 7 nivôse an III).

Ce journal, combattant les habitudes aristocratiques de je ne sais quelle société populaire, s'exprime ainsi : « La Société s'organise, se réunit, instruit et consulte ; le centre de la salle ne contient que les adeptes ; une barrière les sépare de la classe consultante. Tel autrefois Besançon voyait son Académie des sciences (vieux style) présenter le spectacle intéressant d'une trentaine de savans, au maintien grave et à l'extérieur composé, entourer symétriquement le divin trépied, tandis que le vulgaire profane, juché en amphithéâtre sur les gradins qui entouraient la salle, applaudissait de confiance aux ennuyeuses dissertations de quelques membres, ou bâillait, à dire d'expert, aux longues analyses échappées du carton du *perpétuel.* »

L'auteur de cet article ajoute en note : « Ceux de nos lecteurs qui ne sont pas de la classe consultante voudront bien faire attention que par le divin trépied on entend la grande table autour de laquelle furent jadis réunis comme pairs et compagnons la duchesse de Lorges et le capucin Dunand, le sémillant Saint-Ange et le gros abbé Pellier, le prince de Montbarrey armé de son cordon bleu et l'humble Barbelenet, le stupide archevêque de Durfort et le philosophe Talbert, M. Binétruy de Grandfontaine et le damoiseau Boyer, le pétillant Poulin et le méthodique Droz, l'apothicaire Goy et le formaliste Dubouvot, enfin tant d'autres savans nobles et ignobles dont les ouvrages.... ne sont point parvenus à notre connaissance. »

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1892)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (S. G. Mgr Ducellier).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général de Négrier).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Graux).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Vuillecard).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Druhen aîné (le docteur), ✠, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
2. Terrier de Loray (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
3. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Secrétaire adjoint, archiviste*.
4. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

MM.

5. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
6. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à la Mouillère (28 janvier 1870).
7. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
8. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée archéologique, rue Saint-Pierre, 3, *Président annuel* (24 août (1872).
9. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
10. Mercier (Louis), horl., rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
11. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
12. Coutenot (le docteur), ✠, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
13. Vuillermoz (Jules), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
14. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).
15. Faivre (le chanoine), ✠, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882).
16. Isenbart (Émile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
17. Chardonnet (le comte de), ✠, ancien élève de l'École polytechnique, rue du Chateur, 20 (21 janvier 1884).
18. Besson (Édouard), conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).
19. Mairot (Henri), banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
20. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).

MM.

21. Péquignot (Léon), avocat, rue Saint-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
22. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).
23. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2, *Vice-président annuel* (27 janvier 1887).
24. Sayous (Édouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 14 (28 juillet 1887).
25. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, à Etalans (Doubs) (28 juillet 1887).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

26. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1888).
27. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
28. Lambert (Maurice), avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
29. Guichard (Paul), rue des Chambrettes, 13, *Trésorier de la Compagnie* (25 juillet 1889).
30. Gresset (Félix), C. ✠, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes (13 février 1890).
31. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11 (13 février 1890).
32. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
33. Boutroux (Léon), professeur à la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
34. Roland (le docteur), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 48 (24 juillet 1890).
35. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).
36. Touchet (le chanoine), vicaire général, à l'Archevêché (22 janvier 1891).

MM.

37. Vaulchier (le mis de), ✠, rue Moncey, 9 (22 janv. 1891).
38. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, directeur de l'École des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
39. Baudin (le docteur), Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).
40. ....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✠, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Écuries d'Artois, 38, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), ✠, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
3. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
4. Vernis, ✠, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de la Croix-Rouge, 2, à Paris (29 janvier 1872).
5. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
6. Chotard, ✠, doyen et professeur honoraire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
7. Orléans (Mgr Henri d'), duc d'Aumale, G. C. ✠, de l'Académie française, de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly, et rue du faubourg Saint-Honoré, 85 *bis*, à Paris (novembre 1873).
8. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✠, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).

MM.

9. Gérard (Jules), ✠, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).
10. Mignot (Édouard), ✠, colonel du 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
11. Reboul, ✠, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
12. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, à la Roche-Thibaut, par Jarzé (Maine-et-Loire) (27 janvier 1876).
13. Tivier (Henri), ✠, doyen honoraire de la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
14. Saint-Loup (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Besançon (27 juillet 1878).
15. Piépape (Léonce de), O. ✠, lieutenant-colonel au 54e régiment d'infanterie, à Compiègne (27 juillet 1878).
16. Meynier (Joseph), O. ✠, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles (27 juillet 1878).
17. Guichard, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Voiteur (Jura) (25 janvier 1882).
18. Rolland, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, à Marseille (22 décembre 1892).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Bigandet (Mgr), ✠, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
2. Pasteur (Louis), G. C. ✠, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue Dutot, 25, à Paris (30 janvier 1860).
3. Gérôme (Jean-Léon), C. ✠, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).

MM.

4. Conégliano (le duc de), ✠, ancien député du Doubs, rue Pierre Charron, 64, à Paris (24 août 1865).
5. Seguin, ✠, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
6. Dreyss, ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
7. Rozière (Eugène de), O. ✠, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
8. Jacquinet, O. ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
9. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
10. ....

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'État, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
2. Vieille (Jules), ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
3. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
4. Grenier (Édouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
5. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
6. Gigoux (J.), O. ✠, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).

MM.

7. Marcou (le docteur), géologue, 42, Garden Street, à Cambridge (Massachussets, États-Unis) (28 janvier 1870).
8. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône), (29 janvier 1872).
9. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
10. Reverchon, ✠, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
11. Tournier (Édouard), ✠, maître de conférences à l'École normale supérieure, sous-directeur à l'École des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
12. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
13. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
14. Becquet (Just), ✠, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
15. Valfrey (Jules), O. ✠, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
16. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
17. Rambaud (Alfred), ✠, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
18. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
19. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
20. Cizel (l'abbé), curé de Navenne (Haute-Saône) (24 juillet 1884).

MM.

21. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
22. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
23. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences et à l'École de médecine de Clermont-Ferrand (27 janvier 1887).
24. L'Épée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).
25. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
26. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
27. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
28. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
29. Saunois (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Ornans (24 juillet 1890).
30. Puffeney, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
31. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
32. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
33. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
34. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).
35. Boisselet, avocat, à Vesoul (29 janvier 1892).
36. Guichard (l'abbé), curé de Pupillin (Jura) (29 janvier 1892).
37. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).

MM.

38. Roy (Charles), pasteur à Bussurel (Haute-Saône) (28 juillet 1892).

39-40. ....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Junca, ✠, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✠, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Champin, ✠, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
5. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
6. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
7. Beaurepaire (de), ✠, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Rouen (29 août 1875).
8. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
9. Garnier (Joseph), ✠, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
10. Revillout (Charles), ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
11. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).

MM.

12. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
13. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
14. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
16. Taine (H.), ✠, de l'Académie française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
17. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
18. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
19. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
20. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Cantu (César), ✠, via Morigi, 5, à Milan (28 janvier 1864).
2. Rossi (J.-B. de), ✠, à Rome (Piazza dell' Ara Cœli, 17) (27 juin 1878).
3. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, professeur à l'Université, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
4. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
5. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
6. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie, à Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).

MM.

7. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles (29 janvier 1883).
8. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
9. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
10. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
11. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
12. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
13. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
14. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
15. Dufour (le docteur Marc), à Lausanne (22 janvier 1891).
16. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
17. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
18. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1892).
19. Polovtsov (Alexandre), président de la Société d'histoire de Russie, à Saint-Pétersbourg (28 juillet 1892).
20. ....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1892

Membre titulaire.

Castan (Auguste), bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (28 janvier 1864), décédé le 28 juin.

Ancien membre titulaire.

Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868), décédé le 11 novembre.

Membre honoraire.

Marmier (Xavier), de l'Académie française, à Paris (24 août 1839), décédé le 11 octobre.

Associé correspondant (classe des correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868), décédé le 1er mars.

Associé correspondant (classe des correspondants nés hors de l'ancienne province de Franche-Comté).

Leclerc (François), à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872), décédé le 17 novembre 1890 (1).

Associés étrangers.

Bonhote, ancien bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (20 juillet 1882), décédé le 7 novembre.

Mermillod (le cardinal), à Rome (28 janvier 1886), décédé le 23 février.

---

(1) La mort de M. Leclerc a été connue trop tard pour qu'il fût possible de la mentionner dans le précédent volume.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (133)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
Archives départementales de la Côte-d'Or.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest; Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.

Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais ; Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France ; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Association scientifique de France ; Paris.
Société philomathique; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Académie du Var; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.
Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vienne (Haute-).

Société des amis des sciences et des arts; Rochechouart.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien ; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société neuchâteloise de géographie; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier ; id.
— des Frères de Marie; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

TABLE DES MATIÈRES (1892)

PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbaux des séances. v
Extrait des procès-verbaux du Conseil général du Doubs (Séance du 28 avril). — Rapport de M. Alfred Rambaud xx
Adresse à M. Pasteur, à l'occasion de son jubilé scientifique . xxii
Discours prononcé le 30 juin aux funérailles de M. Castan, par M. Henri Mairot, président xxiii
Notice sur M. le docteur Labrune, par M. le docteur Druhen . xxvii
Notice sur Mgr Jacquenet, par M. le chanoine Suchet xxxii
Notice sur M. Bonhote, par M. Philippe Godet xxxvi
Notice sur Mgr le cardinal Mermillod, par M. le vicaire général Touchet xxxviii
Programme des prix qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1893 xlv

MÉMOIRES

Les Alpes suisses d'Eugène Rambert, par M. Henri Mairot . . 3
Un Aventurier franc-comtois au xviiie siècle, Gonzel, discours de réception, par M. Armand Boussey 21
Réponse de M. le président 43
Le dévouement d'un vieux soldat, poésie, par M. Paul Guichard. 46
Le Recteur dans l'ancienne Université de Franche-Comté, par M. Maurice Lambert. 54
Le cardinal de Rohan en 1830, discours de réception, par M. le vicaire général Touchet. 79
Réponse de M. le président 95
Lettres de Gustave Fallot, premier pensionnaire Suard, publiées par M. Léonce Pingaud 98
Une Ambassade suisse en Franche-Comté (1674), par M. Henri Mairot 138
Un Poète franc-comtois, Frédéric Bataille, par M. Maurice Lambert 173

Les Moines de Luxeuil et les forêts des Vosges, par M. le vicaire général de Beauséjour. 184
L'état sanitaire à Besançon, par M. le docteur L. Baudin. . . 205
L'industrie métallurgique en Franche-Comté, par M. Lieffroy. 220
Documents pour servir à l'histoire de l'Académie de Besançon (1752-1789), recueillis et mis en ordre par M. Léonce Pingaud. 234

Liste académique 313
Liste des académiciens décédés en 1892 324
Liste des sociétés correspondantes 325
Dépôts publics ayant droit à un exemplaire des Mémoires . . 332

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. PAUL JACQUIN

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 9905